

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1901-1902.

BUDGETS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE 1902.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à la Législature treize projets de loi formant le Budget général des recettes et des dépenses du Royaume (service ordinaire) pour l'exercice 1902, ainsi que le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Le projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens renferme, au titre I^{er}, un certain nombre de dispositions d'ordre fiscal.

L'ensemble des projets formant le Budget général permet d'établir comme il suit le bilan présumé de l'exercice 1902 :

Montant des évaluations de recettes . . . fr.	489,040,050 »
— prévisions de dépenses . . .	488,344,403 04
	<hr/>
Soit un excédent de recettes de . . . fr.	695,646 96

Le tableau suivant présente le détail de cette situation :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	MONTANT DES BUDGETS		DIFFÉRENCES.		
	votés pour l'exercice 1901.	en projet pour l'exercice 1902.	Augmentations.	Diminutions.	
Dette publique.	Dépenses ordinaires	130,730,570 08	133,781,106 78	3,050,536 70	»
	— exceptionnelles.	»	»	»	»
Dotations	— ordinaires	5,081,140 »	5,115,276 »	34,136 »	»
	— exceptionnelles.	»	»	»	»
Ministère de la Justice.	— ordinaires	25,604,900 »	25,881,400 »	276,500 »	»
	— exceptionnelles.	815,000 »	910,000 »	95,000 »	»
— des Affaires Étran- gères.	— ordinaires	3,155,168 »	3,283,988 »	128,820 »	»
	— exceptionnelles.	4,000 »	»	»	4,000 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	— ordinaires	28,370,590 »	28,969,571 »	598,981 »	»
	— exceptionnelles.	2,412,559 »	2,099,610 »	»	312,949 »
— de l'Agriculture.	— ordinaires	11,894,585 25	12,163,451 25	268,866 »	»
	— exceptionnelles.	424,204 »	249,304 80	»	174,899 20
— de l'Industrie et du Travail.	— ordinaires	16,075,650 »	16,273,800 »	198,150 »	»
	— exceptionnelles.	325,000 »	175,000 »	»	150,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	— ordinaires	164,260,412 »	160,262,494 »	»	3,997,918 »
	— exceptionnelles.	300,000 »	65,000 »	»	235,000 »
— de la Guerre.	— ordinaires	49,205,370 72	49,205,370 72	»	»
	— exceptionnelles.	6,133,945 »	6,000,000 »	»	133,945 »
Gendarmerie	— ordinaires	5,805,349 49	6,133,720 49	328,371 »	»
	— exceptionnelles.	1,550,513 05	1,200,490 »	»	350,023 05
Ministère des Finances et des Travaux publics	— ordinaires	31,512,345 »	31,722,820 »	210,475 »	»
	— exceptionnelles.	3,230,000 »	2,776,000 »	»	454,000 »
Non-Valeurs et Remboursements		2,076,000 »	2,076,000 »	»	»
TOTAL.	Dépenses ordinaires	473,772,080 54	474,868,998 24	5,094,835 70	3,997,918 »
	— exceptionnelles.	15,195,221 05	13,475,404 80	95,000 »	1,814,816 25
TOTAL GÉNÉRAL		488,967,301 59	488,344,403 04	5,189,835 70	5,812,734 25
Voies et Moyens			489,040,050 »		
EXCÉDENT DES RECETTES.				— 622,898 55	
			695,646 96		

En ce qui concerne les recettes, le tableau suivant indique, par branche de revenu, comparativement au Budget de 1901, les augmentations et les diminutions qui résultent du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens :

	Augmentations.	Diminutions.
ART. 1 ^{er} . Contribution foncière . fr.	294,000 »	»
A REPORTER . . fr.	294,000 »	»

	REPORT . . fr.	294,000 »	»
ART. 2.	Contribution personnelle .	340,000 »	»
» 3.	Patente	400,000 »	»
» 4.	Redevances sur les mines.	»	600,000 »
» 5.	Douanes	235,640 »	»
» 6.	Accises	3,275,140 »	»
» 12.	Timbre	»	700,000 »
» 17.	Part de l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . .	75,000 »	»
» 19.	Chemin de fer	»	1,630,000 »
» 20.	Télégraphes et téléphones .	360,000 »	»
» 21.	Postes	126,610 »	»
» 22.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . .	50,000 »	»
» 24.	Domaines	30,000 »	»
» 25.	Forêts	25,000 »	»
» 28.	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires .	30,000 »	»
» 29.	Revenus des domaines . .	30,000 »	»
» 41.	Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique .	»	1,800,000 »
» 42.	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation		
	A REPORTER . . fr.	5,271,390 »	4,730,000 »

	REPORT. . . fr.	5,271,390 »	4,730,000 »
	moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, troisième alinéa).	145,000 »	»
ART. 43.	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	150,000 »	»
» 44.	Dividende de 29,942 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	»	125,000 »
» 45.	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	90,000 »	»
» 52.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	»	285,000 »
» 59.	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876)	93,900 »	»
		fr. 5,750,290 »	5,140,000 »
	AUGMENTATION. . . fr.	610,290 »	

Les augmentations et les diminutions relevées aux deux tableaux qui précèdent sont justifiées dans une note préliminaire qui se trouve en tête de chaque projet de Budget.

APPLICATION DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE.

En présentant les projets de Budgets pour 1901, le Gouvernement a passé en revue les différentes mesures prises en matière de comptabilité budgétaire, à partir de 1894, dans le but, comme l'exprime l'Exposé général, de donner au Budget une base vraiment rationnelle et, en même temps, d'assurer en toute hypothèse, soit directement, soit par équivalence, l'amortissement de la dette publique.

L'une de ces mesures, on le sait, consiste dans l'inscription au Budget ordinaire des dépenses dites exceptionnelles. Les projets de Budgets pour 1902 renferment des crédits affectés à des dépenses de l'espèce à concurrence de fr. 13,475,404 80.

BUDGETS D'EXERCICES ANTÉRIEURS.

Exercice 1899. — Le boni du Budget ordinaire de l'exercice 1899 s'élève à 17,573,000 francs environ.

Exercice 1900. — Le boni probable de l'exercice 1900, établi dans la Situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1901, est de fr. 12,021,571 94.

Exercice 1901. — L'exercice 1901 se clôturera par un certain boni, nonobstant la charge de la dotation de 12 millions de francs inscrite pour la première fois au Budget de cet exercice en vue de la participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(λ)
(1)

[N° 4 — I]

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TITRE I^{er}.

Contributions directes. — Douanes. — Accises.

(ART. 1^{er} A 4 DU PROJET DE LOI.)

ART. 1^{er}.

§ 1^{er}. — La loi du 21 mai 1819 assujettit au droit de patente les employés ou commis en général, hormis ceux qui font partie des administrations publiques ou qui sont au service des fonctionnaires de ces administrations.

Le tableau n° 11 de ladite loi mentionne notamment parmi les assujettis, au 3^e alinéa, « les employés des mines, minières, tourbières, manufactures, » fabriques, monts-de-piété » et, au 4^e alinéa, « les conducteurs de travaux, » les teneurs de livres et autres commis de bureaux et, en général, tous ceux » de la même catégorie qui ne sont point nominativement désignés par la » présente loi et ne se trouvent point assujettis au droit comme associés des » établissements auxquels ils sont attachés ».

L'énonciation générale contenue au 4^e alinéa embrasse, entre autres, les commis de magasin et les commis-voyageurs indigènes, comme aussi certaines catégories de préposés qui ne sont ni des commis ou employés dans le sens usuel de ces mots, ni des ouvriers : tels, pour citer une catégorie importante, les receveurs de tramways ou d'omnibus.

Aux termes du tableau n° 11, ces divers commis, employés ou préposés sont cotisés à raison du montant des salaires et émoluments journaliers, hebdomadaires ou mensuels, prélèvements ou traitements dont ils ont joui pendant l'année qui précède immédiatement celle de leur cotisation, et aucune exception n'est faite du chef de la modicité de ces rémunérations.

Il est cependant équitable d'exempter de la patente ceux qu'on appelle les petits employés, c'est-à-dire ceux qui sont réputés vivre d'un emploi très modeste et dont la condition, au point de vue de l'application de cet impôt, ne se différencie guère de celle de l'ouvrier.

Tel est le but du § 1^{er} de l'article 1^{er} du projet de loi : il tend à accorder l'exemption à tous les commis ou employés dont parle le 4^e alinéa du tableau n° 11 de la loi de 1819, ainsi qu'à ceux de condition équivalente mentionnés au 3^e alinéa, pour autant que les appointements des uns et des autres ne dépassent pas 1,200 francs par an.

Il ressort du relevé ci-après que les trois quarts environ des patentables du tableau n° 11 imposés en 1900 seront désormais exemptés, la disposition nouvelle s'appliquant à tous ceux des 15^e, 16^e et 17^e classes et à un certain nombre de ceux de la 14^e classe.

Il en résulterait pour le Trésor un sacrifice de 85,000 à 90,000 francs; mais la perte dérivant de l'exemption des petits employés sera compensée dans une mesure plus ou moins large par l'effet de la disposition concernant les administrateurs et les commissaires de sociétés, dont il va être parlé.

Droit de patente des contribuables repris au tableau n° 11 annexé à la loi du 21 mai 1849.

PROVINCE.	Nombre des contribuables patentés en 1900, soit pour l'année entière, soit pour une partie de l'année, d'après la																	TOTAL.
	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	4 ^e classe.	5 ^e classe.	6 ^e classe.	7 ^e classe.	8 ^e classe.	9 ^e classe.	10 ^e classe.	11 ^e classe.	12 ^e classe.	13 ^e classe.	14 ^e classe.	15 ^e classe.	16 ^e classe.	17 ^e classe.	
	— Fr. 401	— Fr. 554	— Fr. 278	— Fr. 225	— Fr. 167	— Fr. 122	— Fr. 89	— Fr. 67	— Fr. 49	— Fr. 36	— Fr. 27	— Fr. 20	— Fr. 15	— Fr. 9	— Fr. 5 50	— Fr. 2 76	— Fr. 1 70	
	55,920 et plus.	26,500 à 55,920 ex.	20,140 à 26,500 ex.	15,264 à 20,140 ex.	11,660 à 15,264 ex.	8,904 à 11,660 ex.	6,784 à 8,904 ex.	5,500 à 6,784 ex.	4,240 à 5,500 ex.	3,592 à 4,240 ex.	2,544 à 3,592 ex.	1,908 à 2,544 ex.	1,484 à 1,908 ex.	1,060 à 1,484 ex.	848 à 1,060 ex.	636 à 848 fr.	au-dessous de 650 fr.	
Anvers.	4	5	7	31	19	19	20	30	48	82	158	226	257	446	445	348	1,581	5,504
Brabant	27	11	15	18	45	44	51	80	95	96	242	456	582	875	1,115	644	2,808	7,198
Flandre occidentale.	1	1	2	2	2	4	7	14	12	14	26	75	91	158	232	251	2,051	2,905
Flandre orientale .	4	4	4	7	6	12	15	14	50	47	65	107	146	257	355	367	2,296	5,694
Hainaut	9	7	15	10	24	39	47	49	74	120	219	445	635	957	1,550	1,294	4,205	9,471
Liège	51	15	9	17	27	42	37	40	78	89	160	357	451	754	965	1,018	2,999	7,047
Limbourg.	1	»	»	1	1	1	»	4	6	4	10	14	15	21	40	104	616	838
Luxembourg.	»	»	»	»	»	5	2	2	4	4	4	15	51	53	92	102	1,051	1,565
Namur.	2	1	2	8	4	9	15	8	14	30	48	105	122	212	579	266	1,969	5,194
Totaux	79	42	50	94	126	173	194	241	361	486	910	1,780	2,318	3,671	4,957	4,574	19,556	59,212
Principal de la patente au profit de l'Etat	51,679 »	14,028 »	13,900 »	20,962 »	21,042 »	21,106 »	17,366 »	16,147 »	17,689 »	17,490 »	24,570 »	35,000 »	50,154 »	55,059 »	26,272 10	12,072 24	32,905 20	585,907 54
Principal et additionnels au profit de l'Etat	58,014 80	16,855 60	16,680 »	25,154 40	25,250 40	25,327 20	20,719 20	19,376 40	21,226 80	20,995 20	29,484 »	42,720 »	50,160 80	59,646 80	51,526 52	14,486 69	59,486 24	463,089 05

(5)

(Voies et Moyens.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 2. — Sous l'empire de la législation existante, les administrateurs et les commissaires de sociétés commerciales sont soumis au même régime que la généralité des commis, employés ou préposés, c'est-à-dire que le même tarif gradué par classes leur est applicable, avec le bénéfice du maximum de 33,920 francs qui forme la base d'imposition à la première classe. En fait, le montant de leur cotisation ne dépasse pas, au maximum, 1.41 % de leurs émoluments.

Les professions ou fonctions dont il s'agit, à la fois accessoires et lucratives en général, doivent évidemment, en équité, subir un impôt plus élevé que celles dans lesquelles l'homme trouve principalement, sinon exclusivement, les ressources nécessaires à l'existence. Il n'y a surtout point de raison de limiter à un maximum la base d'imposition des administrateurs et des commissaires.

Le système le plus rationnel consiste à taxer ces contribuables au même taux que les sociétés auprès desquelles ils exercent leur office, l'impôt ayant sa base, de part et d'autre, dans les bénéfices sociaux.

On sait que le droit de patente des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions est fixé à fr. 2.40 % (principal et additionnels) des bénéfices annuels. (Loi du 5 juillet 1871, art. 12; loi du 24 mars 1873, art. 5.)

ART. 2.

Bois de fusils et pierres à feu. — D'après les dispositions du Tarif des douanes, les bois de fusils appartiennent à la catégorie des *Bois ouvrés* et sont passibles du droit de 10 p. c. *ad valorem*; de leur côté, les pierres à feu sont rangées dans la *Mercerie et quincaillerie : objets spécialement dénommés*, dont le droit est également de 10 p. c. *ad valorem*.

L'armurerie belge étant en grande partie tributaire de l'étranger pour la fourniture des bois de fusils, il y a lieu, dans l'intérêt de cette industrie, d'admettre librement à l'entrée les objets dont il s'agit, qu'ils soient munis ou non de garnitures métalliques; la même mesure s'indique à l'égard des pierres à feu, qui ne servent plus actuellement qu'à la fabrication des fusils à pierre destinés à l'exportation.

Ces dégrèvements, d'autant mieux justifiés que les armes et les pièces détachées d'armes sont exemptes de tout droit à l'entrée, ne présentent guère d'importance au point de vue fiscal.

Peaux de mouton dites « peaux paille ». — On emploie beaucoup dans la cordonnerie, pour la doublure des chaussures, des peaux de mouton dites « peaux paille » : ces peaux sont lustrées sur une des faces et doivent leur nom à une coloration blanc jaunâtre résultant d'un traitement à l'acétate de plomb et à l'acide sulfurique.

Elles ont été rangées jusqu'ici, pour l'application du tarif des douanes, parmi les *Peaux teintes, vernies, laquées ou maroquinées et pelleteries apprêtées*, frappées du droit de 30 francs les 100 kilogrammes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les peaux paille ne se fabriquent pas en Belgique; on a tenté il y a quelques années d'y introduire cette industrie, mais l'essai n'a pas réussi.

Le droit de 30 francs les 100 kilogrammes dont les dites peaux sont passibles à l'importation, grève d'une charge très lourde la cordonnerie; il convient donc, en vue d'aider au développement d'une fabrication qui occupe dans le pays un grand nombre de travailleurs, d'atténuer cette charge en admettant les peaux paille au régime des *Peaux autrement préparées*, impossibles à raison de 15 francs les 100 kilogrammes.

ART. 3.

Des essais de fabrication d'essences artificielles ont été récemment tentés en Belgique; mais certaines dispositions de notre tarif douanier sont de nature à entraver le développement de cette fabrication. La plupart des matières premières indispensables à la préparation des parfums synthétiques sont d'origine exotique; or, suivant le tarif actuel, ces produits rentrent dans la catégorie des *Parfumeries : Autres*, imposables à raison de 15 % *ad valorem*. Ce droit constitue dans l'espèce une charge sensible et il convient, dans l'intérêt d'une industrie naissante, d'accorder au Gouvernement le pouvoir d'admettre en exemption des droits les produits énumérés à l'article 3.

Sous la dénomination de graisses parfumées, on entend ici les graisses dans lesquelles on a incorporé, au lieu d'origine, des essences de plantes ou de fleurs destinées à en être extraites par la suite. Afin de prévenir qu'on n'introduise, à la faveur de la nouvelle disposition, des produits susceptibles d'être livrés directement au commerce comme parfumeries, la libre entrée ne serait consentie, pour les graisses, qu'à la condition d'être importées en récipients de 10 kilogrammes au moins.

Il est entendu que celles des marchandises dont il s'agit qui renfermeraient de l'alcool continueront à suivre le régime des *Parfumeries alcooliques*, dont le droit est de 15 % *ad valorem*, sans qu'il puisse être inférieur à la taxe afférente aux *Liquides alcooliques autres*.

ART. 4.

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 20 août 1885, l'accise sur la fabrication des bières est perçue, au choix du brasseur, soit d'après la quantité de farine déclarée, soit d'après la capacité de la cuve-matière.

Le nombre des brasseries où l'on travaille encore sous le second régime est en pleine décroissance : on n'en comptait plus que 136, au 31 décembre 1900, sur les 3,223 brasseries du pays, et encore ces 136 usines sont-elles de minime importance. Aussi a-t-on demandé à diverses reprises l'abolition du second régime admis par la loi de 1885, afin que tous les brasseurs fussent mis sur le même pied. Répondant à un vœu formulé dans

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ce sens au cours de la discussion du Budget des Voies et Moyens pour 1901, le Gouvernement s'est déclaré disposé à supprimer la perception d'après la capacité de la cuve-matière et, en même temps, à codifier les dispositions restant en vigueur de la législation sur les bières et vinaigres. (*Ann. parl.*, Ch. des Rep., séances des 13 et 18 décembre 1900, pp. 218 et 231.)

Ces déclarations ont reçu un accueil favorable. L'article 4 du projet de loi est destiné à réaliser leur double objet.

La date de la mise en vigueur de la nouvelle disposition fiscale est fixée au 1^{er} janvier 1904, afin de laisser aux intéressés tout le temps nécessaire pour modifier leurs installations.

Quant à la disposition du § 2 de l'article proposé, l'intention du Gouvernement est de combiner les textes épars dans une série de lois, de manière à former le code fiscal des bières et vinaigres. La publication d'un travail de ce genre, revêtu d'un caractère officiel, serait d'une grande utilité pour les industriels intéressés.

Il va de soi que la réimpression dont il s'agit laisserait debout les dispositions existantes, avec toute leur valeur juridique.

TITRE II.**Recouvrement des impôts et évaluations des recettes**

(ART. 5 ET 6 DU PROJET DE LOI).

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1902 s'élève		
à	fr. 489,040,050	»
Le Budget pour l'exercice 1901 monte à	488,429,760	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 610,290	»

Cette différence s'explique par les considérations ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.**IMPÔTS.****ART. 1^{er} DU TABLEAU. — Contribution foncière.**

Le tableau ci-dessous présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral des propriétés bâties et non bâties servant de base à l'impôt foncier, le produit de cet impôt au taux de 7 % du revenu

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cadastral, ainsi que l'augmentation du revenu et de l'impôt comparativement à l'année précédente.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1897	361,344,521	7	25,294,059	2,370,265	165,918
1898	364,051,675	7	25,485,539	2,707,154	189,500
1899	367,113,119	7	25,697,840	3,061,444	214,301
1900	370,345,816	7	25,924,150	3,252,697	226,290
1901	374,282,529	7	26,199,851	3,936,715	275,721

Il est permis d'escompter, pour 1902, une augmentation du revenu cadastral au moins équivalente à la moyenne des trois dernières années, soit 3,400,000 francs.

Suivant cette prévision, et étant donné le montant du revenu cadastral imposable au 31 décembre 1901, l'évaluation du produit de la contribution foncière s'établit sur un revenu cadastral total de 377,683,000 (374,283,000 + 3,400,000) soit, à raison de 7 %, une recette de 26,438,000 francs, supérieure de 238,000 francs à celle de 1901.

ART. 2 DU TABLEAU. — Contribution personnelle.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des années 1896 à 1900, le produit de la contribution personnelle et l'augmentation constatée annuellement; il contient aussi le produit présumé pour 1901.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1896	19,654,642	340,091	•
1897	20,003,276	348,634	•
1898	20,306,051	302,775	•
1899	20,635,862	329,811	•
1900	20,988,740	352,878	•
1901	21,300,000 (approximatif)	311,260	•

D'après les résultats connus à ce jour, la contribution personnelle de 1901 produira vraisemblablement 21,300,000 francs, somme supérieure de 11,000 francs à l'évaluation inscrite au Budget de 1901.

L'évaluation de 1902 peut être basée sur l'augmentation moyenne constatée pendant les cinq dernières années, soit 329,000 francs. En ajoutant cette

NOTE PRÉLIMINAIRE.

moyenne au rendement présumé de 1901, l'évaluation à porter au Budget s'élève à 21,629,000 francs (21,300,000 + 329,000), soit une plus-value de 340,000 francs par rapport aux prévisions adoptées pour 1901.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Droit de patente.*

Le produit du droit de patente pour la période de 1895 à 1899, le montant approximatif pour 1900 et l'évaluation pour 1901 sont détaillés au tableau ci-dessous.

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1895	7,182,851	65,526	"
1896	7,814,650	651,805	"
1897	8,075,126	260,490	"
1898	10,767,896	2,692,770	"
1899	9,072,481	"	1,095,415
1900	9,744,000 (produit présumé)	71,510	"
1901	8,600,000 (évaluation budgétaire)	"	1,144,000

On peut affirmer dès maintenant que les prévisions de 1901, arrêtées à 8,600,000 francs, seront sensiblement dépassées; il n'est pas téméraire d'évaluer le produit de l'impôt pour cet exercice à 9,670,000 francs.

Il semble prudent de ne pas dépasser 9,000,000 de francs pour l'évaluation de la recette en 1902:

ART. 4 DU TABLEAU. — *Redevances sur les mines.*

Le tableau ci-après indique le produit des redevances sur les mines pour les années 1896 à 1900, ainsi que l'évaluation inscrite au Budget de 1901.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1896	381,209	"	10,448
1897	446,861	65,652	"
1898	690,001	243,200	"
1899	815,741	125,680	"
1900	1,245,570	429,629	"
1901	2,200,000 (évaluation budgétaire)	956,650	"

Les prévisions en ce qui concerne les bénéfices que réaliseront les exploi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tants de charbonnages en 1901, bénéfiques qui serviront de base à l'impôt de l'année 1902, permettent de compter sur une recette de 1,600,000 francs pour l'exercice prochain. On propose d'inscrire ce chiffre au projet de Budget de 1902. Il accuse une diminution de 600,000 francs comparativement à l'évaluation de 1901.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Les prévisions pour 1902 sont les mêmes que pour 1901, soit 50,500,000 francs. Ces prévisions sont inférieures de 682,028 francs aux recettes réellement encaissées en 1900.

La recette prévue se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal	fr.	3,899,140	»
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889		3,245,054	»
— de l'État		43,355,806	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	50,500,000	»

Les parts du fonds communal et du fonds spécial sont formées des recettes suivantes :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café	fr.	2,900,000	»
35 % des droits sur les bières (fr. 650,000)		227,500	»
25.71 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (fr. 2,000,000).		474,140	»
35 % des droits sur les vinaigres et acides acétiques (fr. 250,000)		87,500	»
35 % — les sucres (fr. 300,000)		105,000	»
35 % — les betteraves (fr. 150,000)		52,500	»
35 % — les sirops et mélasses (fr. 150,000)		52,500	»
TOTAL.	fr.	3,899,140	»

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches	fr.	2,000,000	»
Prélèvement sur le produit des droits d'entrée afférents aux marchandises autres que les bestiaux et les viandes fraîches		1,245,054	»
Soit pour la part du fonds spécial dans le produit des droits d'entrée	fr.	3,245,054	»
auxquels il faut ajouter le produit du droit de licence, évalué à		3,570,000	»
TOTAL.	fr.	6,815,054	»

chiffre établi par application du 2^e alinéa de l'article 15 de la loi du 30 décembre 1896, contenant le Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1900, les évaluations votées pour 1901, ainsi que les évaluations proposées pour l'exercice 1902. On trouve dans les colonnes 5 et 6 les quotes-parts de l'État et du fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1900. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		votées pour 1901. 3	proposées pour 1902. 4	de l'État 5	du fonds communal. 6
Vins étrangers . . . fr.	7,740,081	7,800,000	7,800,000	5,070,000	2,730,000
Vins mousseux	"	10,000	"	"	"
Vins de fruits secs . .	1,470	2,000	"	"	"
Eaux-de-vie	55,675,196	55,500,000	56,000,000	42,724,140	13,275,860
Bières	19,548,030	20,000,000	21,000,000	13,650,000	7,350,000
Vinaigres de bières . .	20,994	20,000	20,000	13,000	7,000
Vinaigres autres que de bières	51,567	40,000	65,000	42,250	22,750
Acides acétiques . . .	21,046	60,000	25,000	16,250	8,750
Sucres	(¹) 5,603,227	(²) 5,300,000	(²) 5,400,000	3,510,000	1,890,000
Glucoses	1,200,774	1,150,000	1,150,000	1,150,000	"
Margarine	550,579	550,000	550,000	550,000	"
Tabacs { étrangers . . .	1,417,244	1,400,000	1,400,000	1,400,000	"
{ indigènes . . .	517,137	500,000	600,000	600,000	"
TOTAUX fr.	92,356,345	90,352,000	94,010,000	68,725,640	25,284,360

(¹) Si l'on ajoute à ce chiffre les recettes de douane sur les sucres étrangers, sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, on obtient un montant de recettes de 6,367,768 francs. L'excédent sur le minimum de 6 millions fixé par l'article 3 de la loi du 9 août 1897, soit 367,768 francs, a été reporté en recette dans la comptabilité de l'exercice 1901 (art. 8, § 2, de la loi du 11 septembre 1893).

(²) Cette somme, ajoutée aux recettes de douane sur les sucres étrangers, sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, forme le minimum de 6,000,000 de francs dont il est question au renvoi (¹).

Les évaluations proposées ont été établies d'après les faits constatés pendant les dernières années et d'après les recettes de 1901.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 17 juin 1896, la part du fonds communal dans le produit annuel des droits d'accise et de douane sur les eaux-de-vie est fixée à 13,730,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La répartition entre l'État et le fonds communal s'établit comme il suit :

	Eaux-de-vie indigènes. (Accises.)	Eaux-de-vie étrangères. (Douane.)	Total.
État fr.	42,724,140 »	1,525,860 »	44,250,000 »
Fonds communal .	13,275,860 »	474,140 »	13,750,000 »
Fr.	56,000,000 »	2,000,000 »	58,000,000 »

D'après cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État	76.29 %
Au fonds communal	23.71 %

ART. 12 DU TABLEAU. — *Timbre.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1901 fr.	8,700,000 »
Il est prudent de ne pas escompter, pour l'année 1902, un rendement supérieur à	8,000,000 »
chiffre que l'on propose de porter au Budget.	
DIMINUTION. fr.	<u>700,000 »</u>

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 17 DU TABLEAU. — *Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.*

On peut supposer que la part de l'État en 1902 ne sera pas inférieure à fr.	500,000 »
Prévision de 1901	425,000 »
AUGMENTATION.	<u>75,000 »</u>

ART. 19 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

Les recettes du chemin de fer pour les premiers mois de 1901 ne répondent pas entièrement aux prévisions; mais, dès à présent, se manifestent des indices d'une très sérieuse amélioration.

Le Gouvernement a jugé prudent de faire abstraction, pour 1902, de la progression normale du trafic, et il a adopté comme évaluation le montant de la recette réalisée en 1900, soit en chiffre rond 204,370,000 francs; ce chiffre est inférieur de 1,630,000 francs à l'évaluation de 1901.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones.*

Les faits constatés permettent de porter à 10,000,000 de francs l'évaluation de l'ensemble des recettes faisant l'objet de l'article 20, soit une augmentation de 360,000 francs comparativement à l'évaluation fixée pour 1901.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Postes.*

Les produits de la poste, pour 1901, seront d'environ fr.	25,700,000 »
ceux de l'année précédente étant de	25,240,000 »
	<hr/>
l'augmentation pour 1901 s'élèverait à fr.	460,000 »

Ce résultat est peu favorable comparativement à l'accroissement moyen d'environ 1,100,000 francs obtenu pendant la dernière période quinquennale; pour éviter tout mécompte, il y a lieu de ne prévoir, pour 1902, qu'une augmentation de 500,000 francs.

Le produit global de 1902 est ainsi évalué à fr.	26,200,000 »
--	--------------

La part revenant au fonds communal se chiffre par 10,289,770 francs; le restant, soit 15,910,230 francs, constitue la recette nette au profit du Trésor, en augmentation de 126,610 francs sur le Budget de 1901.

ART. 22 DU TABLEAU. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*

L'évaluation de ce produit pour 1901 s'élève à fr.	1,350,000 »
L'état des recettes permet d'escompter, pour 1902, une augmentation de	50,000 »

L'évaluation à porter au Budget des Voies et Moyens de cet exercice peut donc être arrêtée à fr.	1,400,000 »
--	-------------

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 24 DU TABLEAU. — *Domaines (valeurs capitales).*

Déduction faite de la plus forte et de la plus faible, la moyenne des cinq dernières années est de 542,261 francs; le rendement actuel de 1901 permet d'escompter, pour cet exercice, un produit d'environ 550,000 francs, égal à celui de 1900. On propose d'inscrire ce chiffre au Budget de 1902 fr.

Évaluation précédente	500,000 »
---------------------------------	-----------

AUGMENTATION. fr.	30,000 »
---------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25 DU TABLEAU. — *Forêts.*

Le produit moyen des exercices 1896 à 1900 — 725,496 francs — et les recettes des premiers mois de 1901 justifient, pour 1902, une prévision

de	fr.	725,000	»
Chiffre antérieur		700,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»
		<hr/>	

ART. 28 DU TABLEAU. — *Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.*

Ces produits continuent à suivre une marche ascendante. De 755,622 francs qu'ils étaient en 1896, ils ont atteint 864,474 francs en 1900, et les rentrées déjà faites en 1901 permettent d'espérer un rendement égal à ce dernier chiffre.

On peut donc, sans craindre de mécompte, évaluer la recette de 1902

à	fr.	830,000	»
Prévision admise en 1901		800,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»
		<hr/>	

ART. 29 DU TABLEAU. — *Revenus des domaines.*

Pour 1902, on suppose ce produit à

.	fr.	760,000	»
-----------	-----	---------	---

chiffre qui est justifié par la moyenne des cinq dernières années, et qui a été dépassé en 1896, 1897 et 1899.

Estimation de 1901		730,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»
		<hr/>	

ART. 41 DU TABLEAU. — *Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.*

Aux termes de la loi du 26 mars 1900, le Trésor perçoit :

- 1° Le quart des bénéfices réalisés par la Banque au delà de 4 % du capital de celle-ci;
- 2° Le produit de l'escompte excédant 3 1/2 %.

Pour le premier semestre de 1901, le Trésor a reçu de ces chefs :

- 1° Fr. 1,109,412 11;
- 2° 388,115 10.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit de l'année entière atteindra vraisemblablement 2,600,000 francs.

Comme il serait téméraire d'établir des prévisions relativement au taux de l'argent en 1902, aucune recette n'est prévue au Budget de cet exercice du chef de l'escompte excédant $3\frac{1}{2}\%$. Le chiffre de 2,200,000 francs que l'on propose de porter aux Voies et Moyens de 1902 correspond à la partie de la recette de 1901 dérivant de la participation de l'État au bénéfice excédant 4% .

ART. 42 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3^e alinéa.)*

L'évaluation portée au Budget de 1901 est de 1,600,000 francs, correspondant à une circulation fiduciaire moyenne de 594,500,000 francs, chiffre supérieur de 29,500,000 francs à celui de 1900.

Pour le premier semestre 1901, le Trésor a perçu fr. 792,034 05. Il est donc certain que les prévisions se trouveront vérifiées.

La circulation fiduciaire suit une marche ascensionnelle non interrompue, et il est modéré de présumer, pour 1902, une progression équivalente à celle que l'on constate pour l'exercice 1901. La moyenne atteindrait ainsi 624 millions, donnant lieu à une redevance de 1,745,000 francs.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Le portefeuille du Trésor donnera, en 1901, un produit de 1,200,000 francs environ.

On a porté le même chiffre comme prévision pour 1902, toute base d'appréciation faisant défaut quant au mouvement et à la productivité des placements pendant le prochain exercice.

ART. 44 DU TABLEAU. — *Dividendes de 29,942 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo.*

Au Budget de 1901, le produit de ces actions a été évalué à 1,200,000 francs (année d'exploitation du 1^{er} juillet 1900 au 30 juin 1901 et solde des intérêts arriérés), et la recette ne différera guère de ces prévisions.

Des 24,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo appartenant à l'État, 58 ont été remboursées; des 6,000 actions ordinaires, 8 sont sorties au tirage et ont été remplacées par des actions de jouissance.

On croit pouvoir évaluer à 1,075,000 francs la part qui reviendra à l'État belge actionnaire en 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

La recette s'est élevée, pour l'année 1901, à fr. 1,139,145 14.

On propose de porter l'évaluation à inscrire au projet de Budget pour l'exercice 1902 à 1,240,000 francs, soit une augmentation de 90,000 francs sur l'exercice précédent.

Cette augmentation correspond approximativement à l'accroissement des charges supportées par le Budget de la Dette publique pour le service des annuités afférentes aux lignes nouvelles.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 52 DU TABLEAU. — *Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

L'évaluation de 343,000 francs inscrite au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1901 comprenait un remboursement extraordinaire de 300,000 francs environ, qui a été opéré.

Déduction faite de cette somme, les remboursements effectués pendant ces dernières années permettent d'escompter, pour 1902, une recette de 60,000 francs.

ART. 59 DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Des crédits s'élevant ensemble à 3,388,500 francs sont portés au Budget de 1902 pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant cette année; en voici le détail :

1° Budget de la Dette publique (art. 36)	fr.	3,318,000	»
2° Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (art. 6 en partie et art. 7, litt. a)		70,500	»
		3,388,500	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	3,388,500	»

Conformément aux lois et règlements sur la matière, l'État doit recouvrer les trois cinquièmes de cette somme, soit 2,033,100 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le paiement des pensions.

C'est ce chiffre de 2,033,100 francs qu'il convient de porter au projet de Budget des Voies et Moyens pour 1902, soit une augmentation de 93,900 francs sur l'évaluation de 1901.

(16)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

TITRE I^{er}.

**Contributions directes. —
Douanes. — Accises.**

ARTICLE PREMIER.

§ 1^{er}. Les personnes exerçant les professions visées par le 4^e alinéa du tableau n^o 11 annexé à la loi du 21 mai 1819, de même que les employés des mines, minières, tourbières, manufactures, fabriques, monts-de-piété, désignés au 3^e alinéa du même tableau, sont exempts du droit de patente lorsque le montant des rémunérations prévues au 4^e alinéa susdit n'a pas dépassé 1,200 francs pendant l'année qui précède celle de la cotisation.

§ 2. Par modification au tableau n^o 11 annexé à la loi du 21 mai 1819, les administrateurs et les commissaires des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions sont imposés au droit de patente, sur le montant des traitements, prélèvements et émoluments dont ils ont joui pendant l'année qui précède celle de la cotisa-

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

TITEL I.

**Rechtstreeksche belastingen. —
Douanen. — Accijnzen.**

ARTIKEL ÉÉN.

§ 1. De personen die de beroepen uitoefenen bedoeld bij de 4^e alinea der tabel N^o 11, gevoegd bij de wet van 21 Mei 1891, alsook de bedienden der mijnen, groeven, veenderijen, fabrieken, beleenbanken, vermeld in de 3^e alinea van dezelfde tabel, zijn vrij van het patentrecht wanneer het bedrag van de vergeldingen voorzien bij gezegde 4^e alinea, geen 1,200 frank heeft overtroffen gedurende het jaar, hetwelk dat der aandeelsbepaling onmiddellijk voorafgaat.

§ 2. Bij wijziging in de tabel N^o 11 gevoegd bij de wet van 21 Mei 1819, worden de beheerders en commissarissen der naamlooze vennootschappen en der vennootschappen bij wijze van geldschieting door aandeelen, voor het patentrecht aangeslagen wegens het bedrag der jaarwedden, vooraflichtingen en het bijkomende door

tion, au taux fixé pour le droit de patente des dites sociétés.

ART. 2.

Les droits d'entrée sur les marchandises ci-après sont modifiés ainsi qu'il suit :

Numéro d'ordre du tarif.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	Droits d'entrée	
		Base	Quo- tité.
Ex. 6	Bois de fusils, munis ou non de garnitures métalliques.	Libres	fr. c.
Ex. 58	Pierres à feu	Libres.	
48	Peaux de mouton dites « peaux pailles »	100 kil.	15 »

ART. 3.

Le Gouvernement pourra, dans l'intérêt de l'industrie, exempter des droits d'entrée les produits suivants :

Les essences végétales ou huiles essentielles naturelles d'amandes amères, de bergamote, de cananga (vétyver ou ylang-ylang), de citrons et de leurs variétés, de géranium, d'iris, de jasmin, de lavande, de lemon-grass (verveine des Indes), de limaloë, d'oranges et de leurs variétés, d'origan, de santal, de sassafras, de tubéreuse; — le géraniole et le safrole; — les graisses parfumées importées en récipients de 10 kilogrammes au moins.

ART. 4.

§ 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1904, l'accise sur la fabrication des bières sera perçue exclusivement d'après la quantité de farine déclarée.

Toute disposition contraire se trouvera abrogée à partir de ladite date.

§ 2. Les dispositions légales concernant la perception de l'accise sur la fabrica-

tion, au taux fixé pour le droit de patente des dites sociétés.

ART. 2.

De invoerrechten op de hiernavermelde goederen zijn gewijzigd als volgt :

Volg- nummer van het tarief.	AANDUIDING DER GOEDEREN.	Invoerrecht.	
		Maat- staf.	Bed- drag.
Ex. 6	Geweerhout, met of zonder metalen belegsels	Vrij.	fr. c.
Ex. 58	Vuursteen	Vrij.	
48	Schapevellen (stroogeel)	100 kil.	15 »

ART. 3.

De Regeering mag, in het belang der nijverheid, de hiernavolgende voortbrengsels van inkomende rechten bevrijden :

De plantengeesten of natuurlijke plantenoliën van bittere amandelen, van bergamot, van cananga (vetiver of ylang-ylang), van citroenen en dezer variëteiten, van geranium, van iris, van jasmijn, van lavandel, van keienschou of -stroo (Indisch ijzerkruid), van linaloë, van oranje-appels en dezer variëteiten, van oregano, van sandelhout, van sassafras, van tuberoos; — de geraniol en de safrole; — het met geur doordrongen vet ingevoerd in recipiënten van minstens 10 kilogram.

ART. 4.

§ 1. Te beginnen van 1 Januari 1904, zal de accijs op het maken der bieren uitsluitelijk worden geheven volgens de hoeveelheid aangegeven meel.

Alle tegenstrijdige bepaling zal, te beginnen van gezegden dag, afgeschaft wezen.

§ 2. De wettelijke bepalingen betreffende het heffen van den accijs op het maken

tion des bières et vinaigres, qui resteront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1904, seront réimprimées avec les modifications de texte rendues nécessaires.

der bieren en azijnen welke, te beginnen van 1 Januari 1904, in werking blijven, zullen herdrukt worden met de vereischte wijzigingen van tekst.

TITRE II.

Recouvrement des impôts et évaluation des recettes.

ART. 3.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1901, seront recouverts, pendant l'année 1902, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 6.

Le Budget des Recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1902 est évalué à la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf millions quarante mille cinquante francs (fr. 489,040,030).

ART. 7.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1902.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

TITEL II.

Inning der belastingen en schatting der ontvangsten.

ART. 5.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1901, zullen, gedurende het jaar 1902, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de verdeling en de heffing ervan regelen.

ART. 6.

De Begrooting der gewone ontvangsten van den Staat, voor het dienstjaar 1902, is beraamd op de som van vier honderd negen en tachtig millioen veertig duizend vijftig frank (fr. 489,040,030).

ART. 7.

De tegenwoordige wet zal verplichtend wezen van en met 1 Januari 1902.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1902.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE I^{er}.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière	26,438,000 »	
		Principal (y compris 6,400,000 francs pour la valeur locative)	17,800,000 »	
	2	Contribution per- sonnelle	2,655,500 »	21,629,000 »
		15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal	1,280,000 »	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	5,500 »	
		Frais d'expertise	5,500 »	
	3	Droit de patente { Principal	7,500,000 »	9,000,000 »
		20 centimes additionnels	1,500,000 »	
	4	Redevances sur les mines (fixe et pro- portionnelle)	1,280,000 »	1,600,000 »
		25 centimes additionnels	320,000 »	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	5	Douanes	(¹) 43,355,806 »	
		a. Vins étrangers	(²) 5,070,000 »	
		b. Eaux-de-vie indigènes	(³) 42,724,140 »	
		c. Bières	(⁴) 13,050,000 »	
		d. Vinaigres de bières	(⁵) 13,000 »	
		e. — autres que de bières	(⁶) 42,250 »	
	6	Accises	(⁷) 16,250 »	68,725,640 »
		g. Sucres de canne et de betterave	(⁸) 3,510,000 »	
		h. Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,150,000 »	
		i. Margarine	550,000 »	
		j. Tabacs { étrangers	1,400,000 »	
		{ indigènes	600,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	112,081,440 »	114,985,440 »

(¹) Déduction faite, d'une part, de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,900,000 francs; de 55 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 227,500 francs; de 25.71 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 474,140 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 105,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 87,500 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les betteraves, soit 52,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 52,500 francs, ensemble une somme de 5,899,140 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 2,000,000 de francs, et d'une somme de 1,215,054 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 5,215,054 francs à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 2,730,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(³)	Id.	25.71 %	id.	13,275,860 francs,	id.
(⁴)	Id.	35 %	id.	7,580,000 francs,	id.
(⁵)	Id.	id.	id.	7,000 francs,	id.
(⁶)	Id.	id.	id.	22,750 francs,	id.
(⁷)	Id.	id.	id.	8,750 francs,	id.
(⁸)	Id.	id.	id.	1,890,000 francs,	id.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1902.

BESTUJEN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.		
		EERSTE HOOFDSTUK.				
		BELASTINGEN.				
		RECHTSTREEKSCH E BELASTINGEN.				
	1	Grondbelasting	26,458,000			
	2	Personeele belasting { Principaal (erinbegrepen 6,400,000 frank voor de huurwaarde) 17,600,000 15 gewone opcentiemen op het principaal 2,653,500 20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde 1,280,000 Kosten van schatting 5,500	21,620,000	58,667,000		
3					Patentrecht { Principaal 7,500,000 20 opcentiemen 1,500,000	9,000,000
4					Jaarrechten op de mijnen (vaste en verhoudensmatige) { Principaal 1,280,000 25 opcentiemen 520,000	
		DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.				
	5	Douanen { Invoerrechten a. Buitenlandsche wijnen (1) 5,070,000 b. Inlandsche brandewijnen (2) 42,724,140 c. Bier en Bierazijnen (4) 15,650,000 d. Bierazijnen (5) 15,000 e. Andere dan bierazijnen (6) 42,250	43,355,806			
	6	Accijnzen { f. Azijnzuur (7) 16,250 g. Riet- en beetsuikers (8) 3,510,000 h. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers. 1,150,000 i. Margarine 550,000 j. Tabak { inlandsche 1,400,000 uitlandsche 600,000			68,725,640	114,983,446
		OVER TE DRAGEN. fr.	112,081,446			

(1) Na aftrek der gansche ontvangst op den koffie, 't zij 2,900,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 227,500 frank; van 23.71 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 474,140 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 105,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 87,500 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de beetwortels, 't zij 52,500 frank, en van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en melassen, 't zij 52,500 frank, te zamen eene som van 5,899,140 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 13 Juli 1860. — Na aftrek, van den anderen kant, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 2,000,000 frank, en eener som van 1,215,054 frank vooraf te nemen op de opbrengst derzelfde rechten op de andere goederen, 't zij te zamen 3,215,054 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(2) Na aftrek van 35 t. h. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 2,750,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(3)	Id.	23.71 t. h.	id.	13,275,860	id.	id.
(4)	Id.	35 t. h.	id.	7,330,000	id.	id.
(5)	Id.	id.	id.	7,000	id.	id.
(6)	Id.	id.	id.	22,750	id.	id.
(7)	Id.	id.	id.	8,730	id.	id.
(8)	Id.	d.	id.	1,890,000	id.	id.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr	112,081,446	
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	7	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent 2,000		
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (1) 2,900,000	2,002,000	
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement	25,000,000	
	9	Greffe	1,000,000	
	10	Hypothèques	4,200,000	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	11	a. Successions et mutations par décès. . . fr. 17,100,000		
		b. Droit de mutation en ligne directe 2,500,000	19,720,000	
		c. Droits dus par les époux survivants. 320,000		58,835,000
	12	Timbre.	8,000,000	
	13	Naturalisations	13,000	
	14	Amendes en matière d'impôts.	350,000	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	550,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.		232,485,446

(1) Déduction faite du produit probable du droit de licence, soit 3,870,000 francs, à attribuer au fonds spécial.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. . . fr.	112,081,446 *	
RECHT-STREEKSCHE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN (vervolg).	7	Verscheidene ontvangsten.	a. Kosten van keuring der gouden en zilveren waren fr. 2,000 *	2,902,000 *
			b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, magazijnrechten in de stapelplaatsen van den Staat, vergunningsrecht, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in orde brengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. (*) 2,900,000 *	
		REGISTRATIE, ENZ.		
	8	Registratie	25,000,000 *	
	9	Griffie	1,000,000 *	
	10	Hypotheeken	4,200,000 *	
REGISTRATIE EN DOMEINEY.	11	Erfenissen, enz.	a. Erfenissen en overgangs-eigendommen door overlijden. fr. 17,100,000 *	19,720,000 *
			b. Overgangsrecht in rechte linie. 2,500,000 *	
			c. Rechten verschuldigd door de overlevende echtgenooten. 520,000 *	
	12	Zegel	8,000,000 *	58,855,000 *
	13	Inburgeringen.	15,000 *	
	14	Boeten in zake van belastingen	350,000 *	
	15	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten	550,000 *	
		TOTAAL VAN HET EERSTE HOOFDSTUK. fr.		252,483,446 *

(*) Na aftrek der vermoedelijke opbrengst van het vergunningsrecht, 't zij 3,570,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE II.				
PÉAGES.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	10	Rivières et canaux	1,500,000 »	2,105,000 »
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	500,000 »	
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quais et de bassin	45,000 »	
	19	Chemin de fer	204,570,000 »	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	20	Télégraphes et téléphones	10,000,000 »	231,790,250 »
	21	Postes	a. Taxes des correspondances en général . . fr. 14,358,850 »	
			b. — sur les mandats et bons de poste . . . 448,400 »	
			c. — sur les abonnements 60,000 »	
			d. — sur les effets de commerce 1,035,000 »	
			e. — sur les permis de pêche 8,000 »	
	(¹)		15,910,250 »	
22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,400,000 »		
23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	110,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.				233,895,250 »
CHAPITRE III.				
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	550,000 »	2,985,000 »
	25	Forêts	725,000 »	
	26	Dépandances du chemin de fer	110,000 »	
	27	Établissements et services régis par l'État	50,000 »	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	850,000 »	
	29	Revenus des domaines	700,000 »	
A REPORTER fr.			2,985,000 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 26,200,000 de francs, comprenant une recette de 60,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 1,035,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce et une recette de 8,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 25,097,000 francs, et s'élève ainsi à 10,289,770 francs.

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
HOOFDSTUK II.				
WEGGELDEN.				
REGISTRATIE EN DOMEINEN	16	Rivieren en vaarten	1,560,000	2,105,000
	17	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	500,000	
	18	Voorhavens van Oostende en vlodok van Nieupoort. Kaai- en dokrechten	45,000	
	19	Spoorweg	204,370,000	231,790,250
	20	Telegraaf en telefoon	10,000,000	
SPOORWEGEN, POSTERIJEN, ENZ.	21	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen fr.	14,358,830	
		b. — op de mandaten en postbons	448,400	
		c. — op de abonnementen	60,000	
		d. — op de handelseffecten	1,035,000	
		e. — op visch verloven	8,000	
	22	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	1,400,000	235,895,250
	23	Opbrengst van den overzetsdienst van Antwerpen naar het Vlaamsche Hoofd	110,000	
TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II fr.				
HOOFDSTUK III.				
KAPITALLEN EN INKOMSTEN.				
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	24	Domeinen (kapitale waarden)	550,000	2,985,000
	25	Boschen	725,000	
	26	Aanhoorigheden der spoorwegen	110,000	
	27	Gestichten en diensten beheerd door Staat	50,000	
	28	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogeschole	850,000	
	29	Inkomsten der domeinen	700,000	
OVER TE DRAGEN. fr.			2,985,000	

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 20,200,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 60,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, en eene ontvangst van 1,035,000 frank, voort te komen door het innen en aanvaarden der handelseffecten en eene ontvangst van 8,000 frank uit hoofde van de taks op de verloven tot visschen. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 23,097,000 frank en bedraagt dus 10,289,770 frank.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	2,985,000 »	
CREMINS DE FER, ETC.	50	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	115,000 »	
	51	Produit de la vente des permis de pêche	200,000 »	
PRISOYS.	52	Produits divers des prisons.	352,500 »	
	53	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000 »	
	54	— des droits de chancellerie	10,800 »	
	55	— des actes des commissariats maritimes	160,000 »	
	56	— des droits de pilotage	3,400,000 »	
	57	— des droits d'écluse	10,000 »	17,984,300 »
	58	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	230,000 »	
	59	— des établissements de bienfaisance de l'État	125,000 »	
	40	— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000 »	
	TRÉSORÉ- RIE GÉNÉ- RALE, ETC.	41	Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.	2,200,000 »
42		Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	1,745,000 »	
43		Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,200,000 »	
44		Dividendes de 29,942 actions de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo	1,075,000 »	
45		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,240,000 »	
46		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000 »	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	47	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	600,000 »	
	48	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	190,000 »	
ENREGIS- Trement ET DOMAINES.	49	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables.	18,000 »	
	50	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	510,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	1,318,000 »	

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

RESTIJDEN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. . . fr	2,985,000	
SPOORWEGEN, ENZ.	50	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur	115,000	
	51	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	200,000	
GEVANGENISSEN.	52	Verschiedende opbrengsten der gevangenen	552,500	
	55	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	2,655,000	
	54	— der rechten van kanselarij	10,800	
	55	— der akten van de waterschout-beambten.	160,000	17,984,500
	56	— der loodsgelden	5,400,000	
	57	— der sluisgelden	10,000	
	58	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868)	250,000	
	59	— der weldadigheidsgestichten van den Staat	125,000	
ALGEMEENE THESAURIE, ENZ.	40	— der Staats laboratoriums voor oplossingen	100,000	
	41	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900. in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	2,200,000	
	42	Bonificatie van een vierde ten honderd, per halfjaar, op het overschot der gemiddeld boven 275 miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 5 ^{de} alinea.)	1,745,000	
	43	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist	1,200,000	
	44	Dividenden van 29,942 aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo	1,075,000	
	45	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	1,240,000	
	46	Opbrengst der bijdrage door de provinciën te betalen uit hoofde der kazerneering van de gendarmerie	181,000	
HOOFDSTUK IV.				
TERUGBETALINGEN.				
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, ENZ.	47	Kosten van ontvang der provincie- en gemeentecentiemen	600,000	
	48	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	100,000	
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	49	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen. — Tekort van wege de Staatsrekenplichtingen	18,000	
	50	Invordering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	510,000	
		OVER TE DRAGEN. . . fr.	1,518,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr.	1,318,000	
PRISONS.	51	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984	
	52	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000	
	53	Recettes diverses et accidentelles.	500,000	
	54	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360	
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200	4,677,074
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	56	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000	
	57	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie.	250,000	
	58	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	31,430	
	59	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,033,100	
	60	Établissements de bienfaisance	420,000	
	61	Annuité à payer jusqu'en 1930 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS. fr.				489,040,050

BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT . . . fr.	1,318,000 *	
CEVANGENISSEN.	51	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshoven, aankoop en onderhoud van hun mobilier	22,984 *	
	52	Terugbetaling, door de provinciën, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	60,000 *	
	53	Verschillende en toevallige ontvangsten	500,000 *	
	54	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,360 "	
	55	Voorafnemng op de gelden van het kleedingsfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten	10,200 "	4,677,074 *
ALGEMEENE THESAURIE, ENZ.	56	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	30,000 *	
	57	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie	230,000 *	
	58	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justicie-paleis van Brussel.	31,430 "	
	59	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876).	2,033,100 "	
	60	Weldadigheidsgestichten	420,000 *	
	61	Jaarsom tot in 1959 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge »	20,000 *	
TOTAAL DER BEGROOTING DER WEGEN EN MIDDELEN.fr.				489,040,050 *

(30)

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1896, 1897, 1898, 1899 ET 1900

ET COMPARAISON

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1901

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1896.	1897.	1898.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	52,978,609	53,819,502	57,247,547
	Douanes, accises et recettes diverses.	80,652,245	107,210,595	96,801,726
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	51,028,344	52,945,865	56,399,584
	ENSEMBLE. . . . fr.	194,230,198	213,975,762	210,538,857
II. — Péages		177,416,005	188,636,897	207,053,178
III. — Capitaux et revenus		12,794,528	14,187,244	14,647,096
IV. — Remboursements		4,208,052	14,051,740	6,142,775
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	388,657,583	450,859,643	439,281,006

DÉVELOP

		I. — IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	25,128,121	25,294,050	25,483,559	
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	19,654,645	20,003,276	20,306,051	
	3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	7,814,056	8,075,126	10,767,896	
	4	Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	381,209	446,861	600,061	
		TOTAUX fr.	52,978,609	53,819,502	57,247,547	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	38,799,009	37,795,510	37,271,879	
	6	Accises.	Vins étrangers, vins de fruits secs et vins mousseux.	4,027,612	3,957,594	4,275,310
			Eaux-de-vie indigènes	29,150,160	47,629,164	36,297,401
			Bières	11,307,720	11,028,534	12,054,431
			Vinaigres et acide acétique	78,392	99,093	79,075
Sucres de canne et de betterave			4,057,900	3,506,605	2,928,135	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			773,445	791,365	956,437	
Margarine			328,265	407,855	451,636	
Tabacs { étrangers			•	649,478	1,298,045	
	{ indigènes	•	47,759	485,021		
	TOTAUX fr.	50,309,500	68,717,447	58,805,491		
7	Recettes diverses	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	2,702	2,501	2,015	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	520,974	697,137	812,341	
		TOTAUX.	523,676	699,638	814,356	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	80,652,245	107,210,595	96,801,726		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

56,810,024	54,255,417	55,024,160	58,233,000	58,667,000	434,000	"
105,325,002	112,193,984	102,564,953	111,472,666	114,983,446	3,510,780	"
60,512,840	64,807,758	57,258,478	59,533,000	58,833,000	"	700,000
222,658,666	231,250,150	214,847,501	229,238,666	232,483,446	3,044,780	700,000
226,047,841	232,272,824	206,550,537	254,913,620	233,895,230	"	1,018,390
15,647,824	22,537,324	16,216,894	19,409,500	17,984,500	"	1,425,000
4,677,074	5,835,221	6,987,754	4,868,174	4,677,074	"	191,100
469,031,405	491,004,528	444,608,776	488,429,760	489,040,050	5,044,780	5,334,490
AUGMENTATION fr.					610,200	

PEMENTS.

25,697,840	25,924,130	25,505,554	26,144,000	26,458,000	294,000	"
20,635,862	20,975,987	20,315,164	21,289,000	21,629,000	340,000	"
9,672,481	6,111,930	8,488,414	8,600,000	9,000,000	400,000	"
813,741	1,245,370	715,048	2,200,000	1,600,000	"	600,000
56,810,024	54,255,417	55,024,160	58,233,000	58,667,000	1,034,000	600,000
40,805,061	43,616,914	39,657,287	45,120,166	45,355,806	235,640	"
4,493,625	5,040,029	4,478,833	5,082,000	5,070,000	"	12,000
39,463,549	42,680,455	39,041,547	40,245,500	42,724,140	2,478,640	"
12,617,330	12,706,420	12,058,927	13,000,000	13,650,000	650,000	"
70,044	60,845	77,670	78,000	71,500	"	6,500
3,454,868	3,434,980	3,476,498	3,445,000	3,510,000	65,000	"
1,122,076	1,200,774	968,930	1,150,000	1,150,000	"	"
511,413	551,376	450,109	550,000	550,000	"	"
1,376,247	1,417,235	1,185,251	1,400,000	1,400,000	"	"
482,261	517,219	385,063	500,000	600,000	100,000	"
63,593,111	67,009,333	62,120,639	65,450,500	68,725,640	3,293,640	18,500
1,486	1,477	2,036	2,000	2,000	"	"
926,244	968,260	784,991	2,900,000	2,900,000	"	"
927,730	969,737	787,027	2,902,000	2,902,000	"	"
105,325,002	112,193,984	102,564,953	111,472,666	114,983,446	3,520,280	18,500

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN						
			1896.	1897.	1898.				
		I. — IMPÔTS (suite).							
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	Civils publics	17,780,853	18,575,553	20,025,180			
			Sous seing privé	673,945	643,784	658,925			
			Judiciaires	802,610	790,252	801,102			
		}	D'huissiers.		940,525	972,680	1,050,525		
				Lettres de noblesse	2,030	3,190	4,050		
				Permis de changer de nom de famille	870	1,015	1,305		
	TOTAUX fr.			20,200,609	20,980,454	22,521,765			
	9	Greffes	Mise au rôle	221,850	230,748	226,596			
			Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	740,699	728,761	748,417			
			Légalisations et recherches	53,258	26,760	6,065			
	TOTAUX fr.			995,807	986,269	981,078			
	10	Hypothèques	Droits d'inscription	241,020	256,340	256,554			
			Droits de transcription d'actes de mutation	5,187,826	3,306,881	3,595,948			
			TOTAUX fr.			5,428,855	3,563,221	3,850,502	
	11	Successions	Droits de succession	16,205,885	16,474,288	16,962,666			
Id. de mutation par décès			579,520	465,286	692,797				
Id. de mutation sur les successions en ligne directe.			2,404,229	2,148,680	2,165,628				
Id. dus par les époux survivants			521,963	519,097	512,767				
TOTAUX fr.			19,511,595	19,407,351	20,155,848				
12	Timbre.	Débit.	Formules pour actes de protêts.	Huissiers	102,575	106,350	111,625		
			Timbres fixes.	Postes	48,500	48,500	49,625		
				Passe-ports à l'intérieur	10	20	2		
				}	Permis de port d'armes de chasse	à l'étranger	15,144	16,016	15,635
						Permis de chasse au lévrier	478,750	483,385	488,145
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	Permis de chasse au lévrier	420	420	400		
				Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	594,985	416,508	418,828		
				Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	Id. à l'étranger	245,292	255,550	275,458	
		Id. à l'étranger			12,086	14,606	14,870		
		Timbres adhésifs pour affiches		555,011	551,062	554,299			
		Timbres de dimension	Timbres de dimension	2,115,996	2,119,777	2,150,610			
			Timbres proportionnels	184,109	204,559	275,524			
		Visa.	Timbres de dimension	58,275	41,104	45,297			
			Timbres fixes. Warrants	704	985	887			
			Extraordinaire.	} proportionnels.	Effets de commerce	1,256,955	1,351,877	1,440,154	
		Billets au porteur			n	n	n		
			}	de dimension.	Actions, de société, obligations, etc.	1,158,746	1,217,540	1,855,861	
Papiers blancs pour actes, etc	561,271				377,314	388,125			
Affiches	46,655				46,444	44,787			
TOTAUX fr.			6,787,440	7,049,615	7,910,025				
13		Naturalisations	3,500	19,250	5,500				
14		Amendes en matière d'impôts	341,565	343,454	396,356				
15		Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	559,173	588,251	600,512				
TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.			51,628,344	52,945,365	56,599,584				

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
21,249,074 804,723 802,306 1,023,029 1,450 870	25,452,615	22,620,698	25,000,000	25,000,000	.	.	
23,942,052	25,452,615	22,620,698	25,000,000	25,000,000	.	.	
223,629 713,869 7,425	962,488	974,113	1,000,000	1,000,000	.	.	
944,921	962,488	974,113	1,000,000	1,000,000	.	.	
268,515 3,881,115	4,568,164	5,872,054	4,200,000	4,200,000	.	.	
4,140,430	4,568,164	5,872,054	4,200,000	4,200,000	.	.	
17,026,096 519,599 2,520,467 559,901	24,021,118	20,577,735	19,720,000	19,720,000	.	.	
20,014,865	24,021,118	20,577,735	19,720,000	19,720,000	.	.	
100,925 47,150 2 14,648 504,455 490 457,791 509,624 16,775 351,480 2,151,854 597,658 45,926 596 1,556,872 4,026,725 595,858 41,920	9,005,151	8,255,591	8,700,000	8,000,000	.	700,000	
10,425,725	9,005,151	8,255,591	8,700,000	8,000,000	.	700,000	
21,250 549,298 665,501	15,000 457,547 547,877	12,500 575,564 592,225	15,000 550,000 550,000	15,000 550,000 550,000	.	.	
60,512,840	64,807,738	57,258,478	59,553,000	58,853,000	.	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS REALISÉS PEN		
			1896.	1897.	1898.
		II. — PEAGES.			
		Liège à Maestricht	97,100	105,111	113,151
		Maestricht à Bois-le-Duc	110,020	125,540	132,528
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	502,804	414,723	423,339
		Embranchement vers le camp de Beverloo	2,559	4,532	5,345
		Id. vers Hasselt	14,158	13,880	15,084
		Id. vers Turnhout	17,342	19,040	17,789
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	26,428	34,189	38,209
		Sambre	121,775	124,915	123,502
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	219,040	1,951	199,029
		Centre	1,986	104,225	1,681
		Mons à Condé	45,856	38,059	38,985
		Pommerœul à Antoing	52,185	44,562	44,291
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	4,411	5,074	5,571
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	7,063	7,864	7,843
		Droits de navigation. Roulers à la Lys	4,155	4,417	4,789
		Gand à Ostende	45,510	44,745	53,255
		Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France.	14,168	15,088	16,245
		Moervaert	3,825	3,208	3,171
		Furnes à Bergues	"	"	179
		Peite Nèthe (canalisée)	2,252	2,371	2,088
		Gand à Terneuzen	28,893	27,976	30,194
		Meuse	156,487	160,083	168,298
		Ourthe	8,171	5,753	6,055
		Escaut	98,029	106,473	123,011
		Lys	55,424	56,800	61,264
		Démer	"	"	"
		Yser	5,697	6,803	6,171
		Ypres à l'Yser	1,334	1,862	1,473
		Loo	1,227	1,491	2,214
		Bossuyt	7,641	5,720	6,026
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	32	187	93
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,552	20,870	25,565
		Redevances de sociétés nautiques	207	214	216
	"	Routes appartenant à l'État (pour mémoire)	6,600	8,710	"
	16	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	400,000	425,000	450,000
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. — Droits de quais et de bassin	27,951	44,713	47,614
		TOTALS fr.	1,987,512	2,089,873	2,172,604
	10	Chemin de fer	155,079,703	164,922,284	182,910,902
	20	Télégraphes et téléphones	6,584,120	7,174,440	7,896,095
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les mandats et bons de poste, sur les abonnements, sur les effets de commerce et sur les permis de pêche	12,508,493	13,151,142	13,729,655
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,180,250	1,231,605	1,156,523
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	75,000	77,584	87,330
		TOTALS DES PEAGES fr	177,410,005	188,028,807	207,953,178

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

16

Rivières et canaux.

CHEMINS DE FER,
POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
110,902							
131,541							
418,254							
5,575							
15,452							
18,402							
40,070							
123,115							
188,040							
1,203							
34,007							
50,437							
4,920							
7,920							
4,759							
53,162							
15,321	1,725,196	1,640,925	1,560,000	1,560,000	"	"	
5,037							
323							
2,175							
31,037							
164,709							
4,702							
121,773							
56,636							
"							
5,938							
1,500							
1,735							
6,159							
61							
29,225							
212							
"	"	"	"	"	"	"	
650,000	"	481,250	425,000	500,000	75,000	"	
45,823	41,505	41,481	45,000	45,000	"	"	
2,335,701	1,766,501	2,163,056	2,030,000	2,105,000	75,000	"	
198,993,070	204,524,562	181,286,280	200,000,000	204,370,000	"	1,630,000	
8,806,500	9,351,751	7,962,603	9,640,000	10,000,000	360,000	"	
14,600,305	15,370,190	13,867,975	15,785,620	15,910,250	126,610	"	
1,212,482	1,159,394	1,188,053	1,350,000	1,400,000	50,000	"	
98,613	100,426	87,970	110,000	110,000	"	"	
226,047,841	232,272,824	206,556,537	234,913,620	233,895,230	611,610	1,630,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1896.	1897.	1898.	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	100,750	59,253	64,277	
		provenant d'emprises. { Routes	17,044	27,440	35,440	
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	4,880	39,141	77,180	
		Produits { des successions en déshérence	55,511	70,705	206,578	
		{ nets des épaves	224	406	124	
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,418	1,465	1,052	
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	666	504	1,765	
		provenant du Départ ^t des Affaires Étrangères	572	358	685	
		id. id. des Finances et des Travaux publics	13,518	46,089	14,517	
		id. id. de la Guerre	173,395	177,018	193,805	
		id. id. de l'Agriculture	57,314	70,445	42,924	
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,092	1,390	135	
		id. id. de la Justice	15,266	9,726	16,522	
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	5,091	49,222	12,694	
		id. id. de l'Industrie et du Travail.	"	"	"	
		id. de la Cour des Comptes.	1,545	1,179	926	
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"	
		de capitaux. { de créances ordinaires.	"	"	"	
		Rachat et transfert de rentes	250	"	554	
		Transactions en matière domaniale.	"	"	"	
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	17,313	22,745	15,196	
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	20	"	
		Produit d'objets saisis et confisqués.	5,121	5,169	8,588	
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	930	930	929	
		TOTAUX. . . . fr.	469,580	585,212	695,880	
		Prix de vente de coupes de bois	609,166	535,657	480,800	
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	120,019	1 15,884	156,329	
		Id. de glandée, panage, foins et herbages	658	157	856	
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	14,684	14,902	14,646	
		Id. du droit de chasse	18,320	18,270	18,246	
		Id. id. de pêche (baux et licences)	989	770	695	
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	2,534	2,900	2,286	
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,233	18,574	18,457	
		TOTAUX. . . . fr.	784,603	707,114	692,275	
		A REPORTER. . . . fr.	1,254,183	1,290,326	1,586,155	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

24

Domaines (valeurs capitales).

Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.

25

Forêts.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
52,792							
27,738							
51,407							
27,057							
207							
1,628							
866							
0							
15,455							
204,420							
49,685							
478	530,902	557,911	500,000	530,000	30,000	,	
21,655							
54,866							
20							
1,144							
"							
"							
55							
"							
34,400							
5							
5,695							
2,313							
511,985	530,902	557,911	500,000	530,000	30,000	,	
583,008							
106,677							
722							
14,547	702,598	726,550	700,000	725,000	25,000	,	
19,395							
988							
2,112							
18,713							
746,162	702,598	726,550	700,000	725,000	25,000	,	
1,258,145	1,233,500	1,284,461	1,200,000	1,235,000	35,000	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1896.	1897.	1898.	1902.
		REPORT . . . fr.	1,254,185	1,290,326	1,386,155	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	26	Dépendances du chemin de fer.				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	28,531	20,796	20,250	
		Location de bâtiments	10,845	7,978	12,223	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	6,905	5,923	6,105	
		Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	282	206	860	
		Argent non réclamé	4,782	5,827	3,723	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	48,048	19,706	50,015	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	12,097	11,526	16,181	
		Id. d'objets non réclamés	15,527	12,758	13,785	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,818	5,556	7,372	
		TOTAUX . . . fr.	134,605	88,346	150,492	
	27	Établissements et services régis par l'État.				
		École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	10,388	9,740	9,022	
		{ Produits des ventes d'objets divers	315	400	310	
		Écoles agricoles de Ruysselsele et de Beernem	177	"	271	
		Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1889)	71	83	76	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,650	15,622	15,642	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,920	5,680	6,000	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	13,264	13,250	250	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	"	"	"	
		TOTAUX . . . fr.	43,985	44,775	31,571	
	28	Produits divers et accidentels.				
		Produit des examens universitaires	43,076	46,142	49,353	
		Id. des examens et visa des diplômes	71,925	74,467	72,958	
		Id. divers	150	589	"	
		Id. des brevets d'invention	453,540	503,570	529,810	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	55,035	52,698	55,762	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	19	8	15	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce	8,140	7,903	7,471	
		Restitutions volontaires	"	20	262	
		Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	53	79	129	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	14	"	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	7	"	13	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	72,156	57,298	66,500	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	3,521	2,151	2,467	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	50,000	4,400	"	
		Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	"	"	"	
		TOTAUX . . . fr.	765,622	751,348	784,520	
		A REPORTER . . . fr.	2,190,485	2,174,795	2,352,758	

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
1,258,145	1,255,500	1,284,461	1,200,000	1,255,000	55,000	.	
20,270							
11,015							
4,868							
785							
2,952	115,514	117,259	110,000	110,000	.	.	
50,728							
9,980							
24,191							
14,580							
119,147	115,514	117,259	110,000	110,000	.	.	
10,350							
540							
.							
77							
15,660	55,499	58,129	50,000	50,000	.	.	
5,560							
250							
2,599							
54,816	55,499	58,129	50,000	50,000	.	.	
50,980							
75,155							
590							
560,550							
57,665							
15							
8,196							
.	864,474	795,002	800,000	850,000	50,000	.	
105							
.							
.							
47,165							
11,050							
.							
.							
809,046	864,474	795,002	800,000	850,000	50,000	.	
2,221,154	2,244,087	2,252,851	2,140,000	2,225,000	85,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1896.	1897.	1898.
		Report fr.	2,100,485	2,174,795	2,532,758
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	125,072	106,720	136,462
		Domaine de Tervueren	9,159	4,995	7,918
		} Fermages et vente d'arbres	997	1,107	1,938
		} Menus produits	35,854	59,577	52,566
		Génie militaire	15,645	53,885	51,559
		} Location de biens-fonds et de bâtiments	8,292	8,153	7,518
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	480	480	461
		} Fermages de pêche et de chasse	12,210	12,915	12,617
		Arrérages de rentes	2,075	2,075	2,070
		Redevances pour concessions de prises d'eau	580	580	60
		Revenus des domaines			
		} Abbaye de Villers			
		} Produit des droits d'entrée			
		} Menus produits			
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale			
		Id. id. de créances ordinaires	2,047		
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	3,275		
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	2,188	2,159	2,675
		Location de terrains pro-	60,180	56,951	58,686
		} Rivières et canaux	8,978	9,251	10,518
		} Routes	108,478	150,212	108,006
		Vente d'arbres, planta-	564,941	545,685	202,680
		} Rivières et canaux	45,092	45,605	29,178
		} Routes	95	147	0
		Droits de pêche (rivières et canaux)	159	311	64
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)			
		Redevances pour jouissance du mobilier de l'État			
		TOTAUX fr.	805,127	800,355	646,405
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	2,005,610	2,075,128	2,070,145
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	24,805	25,054	25,117
		Id. id. au Recueil spécial des actes de société	20,577	21,656	26,176
		Postes	14,063	12,520	11,527
		Id. id. aux Annales parlementaires	45,868	52,676	20,620
		Services régis par l'État	452	456	576
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	176	153	127
		Id. id. aux Documents parlementaires			
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	1,125	1,170	1,155
		Produit de la vente de permis de pêche			
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.) fr.	107,446	93,471	94,098
		PRISONS	550,169	585,461	571,600
		Produits divers des prisons			
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,868,942	2,950,961	2,527,357
		Id. des droits de chancellerie	9,517	9,484	9,041
		Id. des actes des commissariats maritimes	154,612	141,558	146,019
		Id. des droits de pilotage	2,854,518	3,057,698	3,147,574
		Id. id. d'écluses		7,425	6,716
		Id. id. de lanal	121,001		
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	148,782	160,362	107,919
		Id. des établissements de bienfaisance de l'État	100,995	129,951	150,240
		Id. des laboratoires d'analyses de l'État			
		Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	1,000,105	1,126,450	1,159,124
		Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa)	858,355	977,967	1,068,018
		Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	750,000	1,056,710	1,572,650
		Dividende de 29,942 actions de la C ^e du chemin de fer du Congo (année d'exploitation 1 ^{er} juillet 1901-30 juin 1902)		525,000	540,000
		Intérêts à 5% sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	35,833	59,452	15,000
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux	482,645	562,208	675,757
		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie			
		TOTAUX (Trésorerie générale) fr.	9,543,103	10,755,184	11,202,255
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	12,704,328	14,187,244	14,647,096

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
2,221,154	2,244,987	2,232,851	2,140,000	2,225,000	85,000	.	
157,424							
10,193							
1,636							
32,485							
39,416							
8,764							
420							
11,112							
2,850							
40							
.	744,544	761,915	750,000	760,000	50,000	.	
.							
.							
4,585							
59,902							
9,645							
113,625							
361,568							
21,755							
62							
20							
815,165	744,544	761,915	750,000	760,000	50,000	.	
5,056,519	2,989,551	2,994,746	2,870,000	2,985,000	115,000	.	
25,601							
31,736							
10,060							
24,020	103,407	98,586	115,000	115,000	.	.	
501							
181							
1,520							
.	113,260	113,260	200,000	200,000	.	.	
95,419	216,757	211,646	315,000	315,000	.	.	
575,062	552,624	562,185	552,500	551,500	.	.	
2,656,447	2,604,977	2,721,755	2,655,000	2,655,000	.	.	
10,558	10,462	9,772	10,800	10,800	.	.	
149,800	148,454	144,085	190,000	160,000	.	.	
5,278,939	5,257,455	5,111,192	5,400,000	5,400,000	.	.	
8,536	8,650	7,851	10,000	10,000	.	.	
.	
256,052	225,085	197,240	250,000	250,000	.	.	
147,298	121,192	125,951	125,000	125,000	.	.	
112,094	108,506	110,500	100,000	100,000	.	.	
1,528,550	5,801,598	2,125,122	4,000,000	2,200,000	.	1,800,000	
1,274,797	1,463,959	1,128,615	1,600,000	1,745,000	145,000	.	
640,545	1,214,050	1,042,743	1,050,000	1,200,000	150,000	.	
1,286,200	1,801,380	831,896	1,200,000	1,075,000	.	125,000	
.	
795,810	2,082,085	919,816	1,150,000	1,240,000	90,000	.	
.	172,043	172,043	181,000	181,000	.	.	
12,145,024	18,998,412	12,648,519	15,871,800	14,551,800	385,000	1,925,000	
15,647,824	22,537,324	16,216,894	10,409,500	17,084,300	500,000	1,925,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1896.	1897.	1898.	
IV. — REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES	47	Frais de perception des centimes provinciaux	135,318	138,166	145,841	
		id. id. communaux	440,444	465,435	480,095	
	48	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	174,595	177,744	168,689	
		TOTAUX (contributions directes, etc.) . . . fr.	750,155	779,565	792,625	
49	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes.	"	"	"	
		Actes de chargement de divers chefs	559	140	252	
	Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	6,187	18,582	252	
		Recouvrements divers	20,842	14,761	40,402	
	TOTAUX . . . fr.	50,588	53,483	40,906		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	22,254	22,192	19,792	
		Frais de poursuites et d'instances	400	194	459	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	57	52	9	
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,289	2,157	1,647	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères.	"	"	"	
		Remboursement de frais de tournée — Rétribution des surnuméraires	7,996	51,091	55,557	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,038	2,216	2,251	
		Restitution de droits	7	1,068	4,510	
		Remboursement de traitement	"	"	"	
		Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls	18	365	"	
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	355	"	"	
		Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	"	"	"	
			Remboursements divers	785	902	1,864
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique.	12,798	10,949	6,104	
			Remboursement de subsides	"	"	1,669
			Restitution de droits	"	"	"
			Remboursements divers	15	"	"
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	115,971	152,971	124,504
			Frais de justice en matière de simple police	117,427	125,795	131,596
			id. militaire	1,227	1,468	998
			id. en matière de faillite	153	129	68
			Frais de poursuites en matière forestière	306	10,549	281
			Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	4,527	5,868	5,762
			Remboursements divers	5	6	10
		Ministère de l'Agriculture.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	220,864	311,504	101,570
			Restitution de droits	503	34	5
Remboursements divers	3,271		1,563	4,972		
	Totaux . . . fr.	513,242	658,873	521,006		
	TOTAUX (enregistrement et domaines). . . fr.	549,630	692,356	567,912		
	A REPORTER . . . fr.	1,299,785	1,471,721	1,560,535		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
145,098 491,829	648,169	616,885	600,000	600,000	•	•	
191,991	265,798	193,725	190,000	190,000	•	•	
826,918	915,967	812,666	790,000	790,000	•	•	
505 55	279,080	97,165	18,000	18,000	•	•	
815 88,586							
80,061	270,080	97,165	18,000	18,000	•	•	
12,792 166 " 1,297 " 59,688 2,197 18 3,750 " " 2,128 7,489 16,278 " 12 155,551 156,526 1,526 122 9,686 2,525 " 98,613 " 596	562,855	548,959	510,000	510,000	•	•	
488,718							
578,679	841,935	640,102	528,000	528,000	•	•	
1,405,597	1,755,002	1,458,708	1,318,000	1,318,000	•	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Administrations.	Articles du Budget de 1902.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1896.	1897.	1898.
		REPORT. . . fr.	1,209,785	1,471,721	1,560,535
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PRISONS.	51	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
	52	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,077	73,402	61,142
	53	Recettes diverses et accidentelles	881,351	10,440,007	2,440,414
	54	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,083	6,183	6,500
	56	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	23,305	23,844	21,912
	57	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de Trésorerie	175,000	175,000	175,000
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	58	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	31,445	31,845	31,505
	59	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,350,686	1,420,640	1,448,700
	"	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510	10,510	200,073
	60	Établissements de bienfaisance	364,666	364,544	363,650
	61	Annuité à payer jusqu'en 1950 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-français du chef de la reprise de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau « Grand central belge »	"	"	"
		TOTALS (Trésorerie générale). . . fr.	2,885,285	12,557,035	4,750,256
		TOTALS DES REMBOURSEMENTS . . . fr.	4,208,052	14,051,740	6,142,775

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1899.	1900.		adoptées pour l'exercice 1901.	proposées pour l'exercice 1902.	En PLUS.	En MOINS.	
1,405,597	1,755,902	1,458,708	1,318,000	1,318,000	.	.	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,984	.	.	
90,957	515,202	160,336	345,000	60,000	.	285,000	
1,010,858	1,172,626	3,192,827	500,000	500,000	.	.	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	.	.	
6,700	6,850	6,443	10,200	10,200	.	.	
21,606	20,631	22,260	30,000	50,000	.	.	
175,000	285,000	250,000	250,000	250,000	.	.	
31,450	31,949	31,635	31,450	31,450	.	.	
1,554,416	1,677,118	1,486,312	1,939,200	2,035,100	95,900	.	
.	
356,186	325,599	354,889	420,000	420,000	.	.	
.	20,000	20,000	20,000	20,000	.	.	
3,248,493	4,056,355	5,506,062	3,527,190	3,536,090	95,900	285,000	
4,677,074	5,855,221	6,087,754	4,868,174	4,677,074	95,900	285,000	

(A)
(1)

[N° 4 — II]

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1902.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1902 s'élève à	fr. 133,781,106 78
Les crédits votés pour 1901 montent à.	130,730,570 08
	<hr/>
Soit, pour 1902, une augmentation de	fr. 3,050,536 70

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1^{re} série).

Crédit demandé pour 1902.	fr. 11,504,124 80
— alloué pour 1901.	11,196,332 80
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 307,792 »

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 9,618,500 francs émis en dette à 3 % (1^{re} série) pendant l'année 1900.

ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).

Crédit demandé pour 1902	fr. 60,328,101 82
— alloué pour 1901.	59,157,161 02
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 1,170,940 80

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 36,591,900 francs émis en dette à 3 % (2^e série) pendant l'année 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — Dette à 3 % (3^e série).

Crédit demandé pour 1902.	fr.	6,523,990	40
— alloué pour 1901.		6,401,728	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	122,262	40

Cette augmentation représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 3,820,700 francs émis en dette à 3 % (3^e série) pendant l'année 1900.

ART. 9. — Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1901 et 1902 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1902.	fr.	4,800,000	»
— alloué pour 1901		4,000,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	800,000	»

Ce crédit est exclusivement destiné à faire face aux charges des capitaux dont l'émission, autorisée par la Législature, aura été reconnue nécessaire. Il est, par essence, non limitatif; le libellé a été complété en conséquence.

ART. 15. — Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).

Crédit demandé pour 1902.	fr.	859,000	»
— alloué pour 1901.		860,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

Le montant de cette annuité n'est pas encore définitivement établi; mais il est certain, dès à présent, qu'elle ne s'élèvera pas au delà de 859,000 francs.

ART. 17 à 25. — Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 25 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1901, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de 2,870 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,400,000	»
— alloué pour 1901.		1,310,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	90,000	»

Cette somme est destinée au paiement des premières annuités afférentes aux lignes de Chimay-Cul-des-Sarts, Tilly-Gosselies-Courcelles, Overmeire-Lokeren, Ath-Flobecq, Wetteren-Sottegem et Neufvilles (station) à Neufvilles (carrières).

ART. 52. — a) *Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	177,000	»
— alloué pour 1901.		127,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

Le renouvellement de la feuille de coupons d'intérêts de diverses catégories d'obligations nécessitera, en 1902, un surcroît de dépenses évalué à 50,000 francs.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 34. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	12,674,114	»
— alloué pour 1901.		12,588,114	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	289,000	»

Cette somme représente la balance des augmentations et des diminutions proposées pour le service des pensions des divers départements ministériels (voir annexe n° 2); l'augmentation de la pension des capitaines commandants, décrétée par la loi du 24 août 1901, figure dans le chiffre de 289,000 francs pour une somme de 106,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55. — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	18,511 75
— alloué pour 1901.	18,640 25
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	528 50

résultant de l'extinction d'une pension.

ART. 56. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	5,318,000 »
— alloué pour 1901.	5,152,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	166,000 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite, ainsi que de l'exécution de la loi du 25 août 1901.

On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article; le complément est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de un cinquième et de deux cinquièmes.

ART. 57. — *Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.*

La charge imposée à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances du chef des pensions de l'ancienne caisse de retraite représente une rente perpétuelle qui a figuré jusqu'à présent au Budget de la Dette publique sous la rubrique « Pensions de l'ancienne caisse de retraite », avec la mention que « les sommes disponibles sur ce » crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des » pensions des veuves et orphelins du Département des Finances ». Les dernières pensions accordées par l'ancienne caisse étant aujourd'hui éteintes, la somme intégrale revient à la caisse des veuves et orphelins dudit Département. Le libellé de l'article 57 a été modifié en conséquence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 38. — a) *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor*; b) *Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,253,000	»
— alloué pour 1901.		1,200,000	»
		53,000	»
	AUGMENTATION.	fr.	53,000

Cette augmentation résulte de l'exécution de l'article 5 de la loi du 31 décembre 1900 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1901.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1902 est fixé à la somme de cent trente-trois millions sept cent quatre-vingt-un mille cent six francs soixante-dix-huit centimes (fr. 155,781,106 78), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld op de som van honderd drie en dertig miljoen zeven honderd een en tachtig duizend honderd zes frank acht en zeventig centiemen (fr. 155,781,106 78), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 9^{en} October 1901.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1902.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.	
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 15 déc. 1900.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	Total par dette.	
	CHAPITRE I^{er}.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,654 63
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1812 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 20 avril sui- vant.</i>				
	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	•	•	•	125,586 24
4	Rachat des droits de faul	•	•	•	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	10,630,815 •	85,272 •	710,007 80	11,504,124 80
6	— (2 ^e série)	56,068,022 40	488,675 •	5,770,506 56	61,528,101 82
7	— (3 ^e série)	4,074,592 •	41,649 •	407,749 40	6,523,990 40
	TOTAUX fr.	78,542,550 24	615,594 •	4,807,265 56	85,855,207 80
			5,512,857 56		

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1902.

Arti- kelen.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.		TOTAAL per hoofdstuk.	
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	KROOZEN van het op 31 Dec. 1900 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING		Totaal per schuld.
	EERSTE HOOFDSTUK.		Kroozen van het afgelost kapitaal	Dotatie der aflossing.	
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.				
	1^o SECTIE.				
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>				
1	Schuld aan 2 1/2 p. h.	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	80,654 03
	2^o SECTIE.				
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- gering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1832 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879, goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>				
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	.	.	.	123,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	21,164 02
	3^o SECTIE.				
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>				
	§ 1. Kroozen en aflossing.				
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^o reeks)	10,600,845	85,272	719,007 80	11,504,124 80
6	— (2 ^o reeks)	56,068,922 46	488,073	3,770,503 56	60,328,101 82
7	— (3 ^o reeks)	6,074,592	41,649	407,749 40	6,523,990 40
	TOTALEN . . . fr.	78,542,350 24	615,394	4,807,265 56	85,855,207 80
			5,512,857 56		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand	1,500	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1901 et 1902 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires ; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	4,800,000	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,357	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,530	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	859,000	105,900,651 05
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	100,000	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,575	
18	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,565	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	64,610	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	54,495	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,505	
22	Annuités à payer jusqu'en 1914 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	960,077 50	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,740	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 3 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkoop prijs der lijn Eecloo-Gent	1,500 °	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1901 en 1902 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons. (Onbepaald krediet)	4,800,000 °	
	§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.		
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000 °	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom)	210,600 °	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 °	
13	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art. 53 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 °	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Manage (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,330 °	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	839,000 °	105,900,631 03
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,000 °	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,575 °	
18	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,365 °	
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,610 °	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	34,495 °	
21	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	762,305 °	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	960,077 50	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	16,740 °	

BUDGET DE LA DETTE PULIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,995 "	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,655 "	
26	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,400,000 "	
27	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 70	
28	Sixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,544 74	
§ 3. Autres charges.			
29	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	59,794 91	
30	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 "	
31	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif)	150,000 "	
32	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anticipation de titres, etc.). fr. 177,000 "	184,500 "	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "		
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
33	Rémunération en matière de milice. Exercice 1902 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	9,200,000 "	
34	Pensions diverses.	12,674,114 "	
35	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	18,511 75	25,774,425 75
36	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	5,518,000 "	
37	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	504,000 "	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1906 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,995	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,855	
26	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	1,400,000	
27	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	63,514 79	
28	Zesde twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,344 74	
	§ 3. Andere lasten.		
29	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	59,704 91	
30	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893.)	45,000	
31	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuport-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000	
32	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500		
		184,500	
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
33	Vergelding in zake van militie. Dienstjaar 1902 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet.)	9,200,000	
34	Verschiedende pensioenen	12,074,114	
35	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	18,311 75	25,774,425 75
36	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers	5,518,000	
37	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën	504,000	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
38	a. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,250,000 "	1,253,000 •	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 •		
39	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	5,050 •	2,106,050 •
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 •	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE . . . fr.			133,781,106 78

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
38	a. Kroozen aan 3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsappos fr. 1,250,000 * b. Verachte kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 *	1,253,000 *	2,106,050 *
39	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 *	
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 *	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . . fr.			133,781,106 78

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{de} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE:
De Minister van Financiën
en Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1900.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1900.	Dotation de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
		<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1902 et au 1 ^{er} janvier 1903)	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1902)	•	•	•	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
Dette à 5 %, 1 ^{re} série :						
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 556,631,500 francs, en circulation au 31 décembre 1900 (semestres au 1 ^{er} juillet 1902 et au 1 ^{er} janvier 1903)	10,090,845	•	•	•
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 559,503,000	•	•	719,007 80	11,504,124 80
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 2,842,400 (mêmes semestres).	•	85,272	•	•
Dette à 5 %, 2 ^e série :						
6	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 1,868,964,082 22, en circulation au 31 décembre 1900 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1902).	56,068,922 46	•	•	•
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 1,885,255,182 22	•	•	5,770,506 36	60,328,101 82
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 16,280,100 (mêmes semestres).	•	488,673	•	•
Dette à 5 %, 3 ^e série :						
7	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 202,436,400 francs, en circulation au 31 décembre 1900 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1902).	6,074,592	•	•	•
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 205,874,700	•	•	407,749 40	6,525,990 40
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 1,588,500 (mêmes semestres)	•	41,049	•	•
TOTAUX . . .			78,342,350 24	615,594	4,897,265 56	83,855,207 80
				5,512,857 56		

A RI PORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,000 78	5,498,000 78	.	.	5,498,000 78	5,498,000 78	
80,634 05	80,634 05	.	.	80,634 05	80,634 05	
123,386 24	123,386 24	.	.	123,386 24	122,112 07	
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	20,945 46	
11,504,124 80	11,196,332 80	307,792	.	11,166,804	4,888,444 82	
60,328,101 82	59,157,161 02	1,170,940 80	.	58,952,303 42	57,762,105 02	
6,523,900 40	6,401,728	122,262 40	.	6,401,280	6,401,280	
84,080,302 00	82,470,390 80	1,600,005 20	.	82,244,862 40	74,774,512 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	»	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand. (<i>Pour mémoire</i> : Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat des concessions des chemins de fer formant les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois, etc.)
9	»	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1901 et 1902 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (<i>Crédit non limitatif</i>)
§ 2. Annuités diverses.		
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1902 et au 1 ^{er} janvier 1905.)
11	»	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducate)
12	»	Annuité (calculée à 4 ½ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,591,160
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 5,080,668
14	»	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	»	Annuité à payer jusqu'en 1967, du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landeu à Ciney).
16	»	Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landeu à Hasselt.
17	»	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	»	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	»	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
20	»	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.
21	»	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	»	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
23	»	Annuité à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
24	»	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
25	»	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
26	»	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
27	»	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
	»	Rachat des réseaux téléphoniques de Louvain et de Mons. — Soldes d'annuités (<i>pour mémoire</i>)
	»	Intérêts moratoires dus aux sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge (<i>pour mémoire</i>)
28	»	Sixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
84,080,592 09	82,479,596 89	1,600,995 20	.	82,244,562 49	74,774,512 18	
1,500 "	1,500 "	.	.	1,500 "	6,551,070 70	
4,800,000 "	4,000,000 "	800,000 "	.	5,750,000 "	2,861,667 63	
300,000 "	300,000 "	.	.	300,000 "	300,000 "	
219,600 "	219,600 "	.	.	219,600 "	219,600 "	
612,000 "	612,000 "	.	.	612,000 "	612,000 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	.	.	8,471,837 "	8,471,837 "	
672,330 "	672,330 "	.	.	672,330 "	672,330 "	
839,000 "	860,000 "	.	1,000 "	860,000 "	.	
100,000 "	100,000 "	.	.	(¹) 95,000 "	.	(¹) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 31 décembre 1900. (<i>Moniteur</i> n° 1 de 1901.)
8,575 "	8,625 "	.	50 "	8,675 "	8,725 "	
160,565 "	160,575 "	.	210 "	160,740 "	160,860 "	
64,610 "	64,560 "	50 "	.	64,405 "	64,930 "	
54,495 "	54,215 "	280 "	.	55,905 "	55,742 50	
762,505 "	761,780 "	525 "	.	762,150 "	759,517 50	
960,077 50	958,952 50	1,125 "	.	958,505 "	958,512 50	
16,740 "	16,100 "	640 "	.	15,415 "	16,277 50	
978,995 "	978,570 "	425 "	.	979,495 "	977,180 "	
157,655 "	157,570 "	85 "	.	158,940 "	157,295 "	
1,400,000 "	1,510,000 "	90,000 "	.	1,105,000 "	907,722 "	
62,514 79	62,514 79	.	.	62,514 79	62,514 79	
"	"	.	.	"	9,837 56	
"	"	.	.	"	(²) 117,151 50	(²) Une somme de 14,200 francs a été transférée à l'exercice 1900.
688,344 74	688,344 74	.	.	688,344 74	688,344 74	
105,481,556 12	102,088,470 02	2,404,125 20	1,260 "	102,203,099 02	99,145,621 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . fr.
			§ 3. Autres charges.
29	°	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1901 au 12 avril 1902.)	
50	°	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1901 au 31 août 1902.)	
51	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895	
52	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	177,000 °
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 °
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.	
53	°	Rémunération en matière de milice. Exercice 1902 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	
		<i>Pensions diverses :</i>	
54	a.	Pensions civiles	518 °
	b.	— de l'Ordre de Léopold	51,000 °
	c.	Marine. — Pensions militaires	10,798 °
	d.	Pensions de la Cour des Comptes	12,000 °
	e.	— du Département de la Justice	975,000 °
	f.	— — — (ecclésiastiques)	440,000 °
	g.	— — des Affaires Étrangères	85,000 °
	h.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,255,000 °
	i.	— — de l'Agriculture	190,000 °
	j.	— — de l'Industrie et du Travail	100,000 °
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,179,000 °
	l.	— — de la Guerre (militaires)	5,146,000 °
	m.	— — — (civiles)	100,000 °
	n.	— — — (ecclésiastiques)	5,000 °
	o.	— — des Finances et des Travaux publics	2,125,000 °
p.	Arriérés de pensions de toute nature	20,000 °	
55	°	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Ganil par St-Nicolas et Lokeren.	
56	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (1).	
57	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
103,481,530 12	102,988,470 92	2,404,125 20	1,260 •	102,203,099 02	99,145,021 16	
39,794 91	39,794 91	•	•	39,794 91	39,794 91	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	150,000 •	148,248 72	
184,500 •	154,500 •	50,000	•	134,500 •	(¹) 128,614 08	(²) Une somme de 3,000 francs a été transférée à l'exercice 1900.
105,900,651 03	105,357,705 85	2,544,125 20	1,260 •	102,572,303 93	99,507,278 87	
AUGMENTATION. . . fr.		2,542,865 20				
9,200,000 •	9,200,000 •	•	•	9,200,000 •	9,401,028 77	
12,674,114 •	12,585,114 •	289,000 •	•	(³) 11,973,066 •	11,504,704 02	(⁴) Y compris un crédit supplémentaire de 25,000 francs, alloué par la loi du 9 mai 1900 (Moniteur n° 133).
18,511 75	18,040 25	•	328 50	(⁵) 22,906 65	20,057 00	(⁵) Y compris un crédit supplémentaire de 33,000 francs, alloué par la loi du 31 décembre 1900 (Moniteur n° 1 de 1901).
3,318,000 •	3,152,000 •	166,000 •	•	2,860,000 •	2,701,520 05	(⁶) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000 •	564,000 •	•	•	564,000 •	564,000 •	
25,774,425 75	25,510,754 25	455,000 •	328 50	24,610,072 05	24,191,911 04	
AUGMENTATION. . . fr.		454,671 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
38	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,250,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
39	°	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
40	°	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
Pour mémoire :		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées. (Pour mémoire.)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,253,000	1,200,000	53,000	»	1,300,000	1,320,409 17	
3,050	3,050	»	»	3,050	3,001 19	
850,000	850,000	»	»	850,000	926,519 40	
2,106,050	2,053,050	53,000	»	2,153,050	2,249,729 76	
AUGMENTATION. . . fr.		53,000				
»	»	»	»	»	(¹) 10,307 67	(¹) Une somme de 10,000 francs a été transférée à l'exercice 1900.
»	»	»	»	»	10,307 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV.	Dépenses exceptionnelles
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
105,900,631 03	105,557,765 83	2,542,865 20	»	102,572,595 95	90,567,278 87	
25,774,425 75	25,310,754 25	454,671 50	»	24,610,972 65	24,191,011 04	
2,106,050 »	2,053,050 »	53,000 »	»	2,155,050 »	2,249,720 76	
»	»	»	»	»	10,507 67	
133,781,106 78	130,730,570 08	3,050,536 70	»	129,345,416 58	125,059,227 54	
AUGMENTATION. . . fr.		3,050,536 70				

(28)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1902.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1894 à 1899.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1901 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1902.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1900 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1901.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1900.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1894 à 1899.

[N° 4—II]

(30)

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1894.	1895.	1896.	1897.	1898.	1899.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale	(¹)					
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	151,986 06	195,228 70	151,540 »	(²)	»	»
	Maeseyck	142,776 50	146,852 72	146,544 77	147,573 75	143,811 58	148,248 72
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke		»	»	»	9,296 02	17,557 65	12,424 11
TOTAUX fr.		274,762 56	342,081 42	277,684 77	156,869 75	161,549 21	160,672 85

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Ce chemin de fer a été racheté par l'État à partir du 1^{er} janvier 1897.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1901.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1902.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	518	"	518	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	10,796	"	10,796	"	"
— de la Cour des Comptes	15,000	"	12,000	"	"	1,000
— du Département de la Justice	850,000	"	975,000	"	125,000	"
— — — (ecclésiastiques)	440,000	"	440,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,251,000	"	1,255,000	"	24,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"
— — de l'Agriculture	190,000	"	190,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,079,000	"	2,179,000	"	100,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,970,000	"	5,146,000	"	176,000	"
— — — (civiles).	100,000	"	100,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	5,000	"	5,000	"	"	"
— — des Finances et des Travaux publics	2,260,000	"	2,125,000	"	"	135,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	12,574,000	11,114	12,665,000	11,114	425,000	150,000
	fr. 12,585,114		fr. 12,674,114		EN PLUS : fr. 289,000	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	MOUVEMENT pendant l'année 1900.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	MOUVEMENT pendant l'année 1900.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	1	"	"	1	318	"	"
Ordre de Léopold	82	7	8	81	8,200	700	800
Marine (militaires de la)	7	"	1	6	10,708	"	2,700
<i>ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice	404	35	66	575	506,505	(¹) 66,956	69,176
— de la Guerre	1	1	"	2	1,028	(²) 3,301	"
Militaires	3,055	185	172	3,068	4,976,772	382,851	306,125
<i>civiles :</i>							
Pensions des Finances et des Travaux publics	1,201	(³) 252	140	(³) 1,515	1,827,617	(³) 419,857	199,561
— de la Justice	280	48	28	300	746,646	140,767	75,537
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,460	165	100	1,525	1,867,798	15 214,352	147,032
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	573	78	44	607	1,105,604	124,459	78,518
— de l'Agriculture	270	11	(⁴) 143	(³) 147	361,348	7,867	(⁵) 217,240
— des Affaires Étrangères	14	4	2	16	63,677	25,421	14,714
— de la Guerre	40	3	6	37	80,863	4,499	13,272
— de l'Industrie et du Travail	23	1	4	20	76,136	640	12,103
— de la Cour des Comptes	5	"	"	5	9,582	"	"
Professeurs et instituteurs communaux (⁶)	2,051	251	128	2,774	2,721,695	201,139	151,570
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	2	"	2	"	931	"	931
TOTAUX	10,078	1,041	844	10,275	14,255,316	15 1,652,779	1,280,086
				AUGMENTATION : 197 pensions.		AUGMENTATION : fr. 363,692 10	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1901.

SIONS.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
	— Nombre de pensions accordées			— Nombre de pensions éteintes			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	
318	0	»	»	»	0	»	
8,100	7	»	»	8	»	»	
8,006	»	»	»	1	»	»	
594,085	55	»	»	66	»	»	
4,529	1	»	»	»	»	»	
5,053,500	185	»	»	172	»	»	
(¹) 2,047,913	133	»	119	139	1	»	(¹) Y compris 28,858 francs, augmen- tation accordée en vertu de la loi du 24 avril 1900.
812,066	48	»	»	27	1	»	(²) Y compris 231 francs, augmentation accordée en vertu de la loi du 24 avril 1900.
1,935,117 25	163	2	»	98	2	»	
1,151,525	74	4	»	40	4	»	
(³) 151,966	11	»	»	24	»	119	(³) 119 pensions, s'élevant à 188,840 frs., ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Finances et des Travaux publics à partir du 1 ^{er} octo- bre 1900.
74,584	3	1	»	1	1	»	
72,000	3	»	»	6	»	»	
64,673	1	»	»	4	»	»	
9,582	»	»	»	»	»	»	
2,851,264	243	8	»	120	8	»	
»	»	»	»	2	»	»	(⁴) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
14,619,008 25	907	15	119	708	17	119	
		1,041		844			

(34)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1900. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Guerre.									
<i>Ordre de Léopold.</i>									
1	Simar, E.-Z., trompette-major au 2 ^e régiment des guides.	46	100	»	9	Maes, P.-J., curé de 1 ^{re} classe (art. 12, 20, 22 § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	2,047	34
2	Vandaele, C.-L., maréchal des logis chef à cheval.	60	100	»	10	Moers, G.-H., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.
3	Beurain, D.-J., adjudant de ma- tériel de 1 ^{re} classe à l'état-major particulier de l'artillerie.	52	100	»	11	Salmon, A.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	80	1,200	50
4	Verheyden, J.-B., adjudant sous- officier au 5 ^e régiment d'artil- lerie.	55	100	»	12	Masuy, A.-E., desservant (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	60	977	71
5	Deyrin, N.-J., trompette-major au 2 ^e régiment de chasseurs à che- val.	59	100	»	15	Hermans, J.-M., desservant (art. 12, 20, 21, 22 § 2 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,125	39
6	Lebrun, J.-J., maréchal des logis chef au corps de la gendarmerie.	53	100	»	14	Saal, J.-J., chanoine titulaire (art. 12, 20, 21, 22 § 2 et 40 de la loi 21 juillet 1844).	69	2,000	50
7	Deimotte, J.-F., premier sergent au 2 ^e régiment de chasseurs à pied en subsistance au régiment des grenadiers.	59	100	»	15	Boulard, L., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	124
TOTAL			700		16	Geuckens, G., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	79	1,205	155
Ministère de la Justice.									
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>									
1	Baltus, A., desservant (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844).	46	680	350	17	Levêque, P.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	84	1,200	Id.
2	De Coen, E.-J., vicaire (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844).	62	508	Id.	18	Liégeois, L.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.
3	Bamps, J.-H., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,155	359	19	Lechien, G.-J., desservant (art. 12, 20, 22 § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	53	572	185
4	Rosart, N.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.	20	Peeters, A.-G., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	60	962	Id.
5	Barthélemy, P., desservant (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	59	1,365	Id.	21	Beniest, G.-F.-A., desservant (art. 12, 20, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	53	576	Id.
6	Derweduwen, A., curé de 1 ^{re} classe (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de loi du 21 juillet 1844).	50	1,640	34	22	Delanoy, H.-J., desservant (art. 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	65	1,105	Id.
7	Huison, P.-L., desservant (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.	25	Debaes, J.-B., desservant (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	66	1,110	199
8	Lanoy, A.-J., desservant (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	702	Id.	24	Leroy, J.-B.-A., vicaire général (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	66	3,226	225

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
25	Tassoil, C.-J., desservant (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	75	1,206	225		Ministère de la Guerre.			
						<i>Pensions militaires.</i>			
26	Callewaert, J.-B., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	59	957	246	1	M ^{me} Timmerman, née Vancamp, T.-H., (Veuve d'un gendarme).	224	45	
					2	Lunden, T.-L.-E., (baron), lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	8,100	Id.
27	Piette, L.-S.-V., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	67	1,100	Id.	3	Dalozze, E.-X.-G., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
28	Martens, S.-A., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	65	1,120	249	4	Ceurvorst G.-J.-C., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,448	Id.
					5	Mocnaert, T.-D., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.
29	Quoidbach, A.-F.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 avril 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	80	1,215	Id.	6	Brassine, F.-E., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,160	Id.
					7	Maffei, J.-L., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,160	Id.
30	Stommels, M.-H.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	65	1,120	Id.	8	Schmid, J.-B.-G., major (art. 1 ^{er}).	56 ¹ / ₂	5,696	Id.
					9	Schmid, T.-L.-J., major (art. 1 ^{er}).	57 ¹ / ₂	5,900	Id.
31	Vandenbroucke, C.-J., vicaire (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	75	775	Id.	10	Vandenheede, E.-E., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.
					11	Papier, C., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
32	Duplouty, V.-A., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	65	1,075	Id.	12	Collignon, H.-J.-B., major (art. 2, § 5).	58	5,650	Id.
					13	Devigne, J., major (art. 2, § 5).	58	5,589	Id.
33	Van den Heuvel, A.-A., chapelain (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	69	464	Id.	14	Bauvignet, R.-H., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,850	Id.
					15	Massot, X.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,962	Id.
34	Zender, E.-J.-P.-E., desservant (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	52	870	Id.	16	Poinsot, L.-J.-O., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,512	Id.
					17	Tillier, A.-F., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,737	Id.
35	Yppersiel, F.-J., desservant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, 9 et 10 de celle du 24 avril 1900).	46	649	305	18	Ransy, H.-J.-V., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,850	Id.
					19	Coppin, G.-H., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,375	Id.
	TOTAL. fr.		59,757		20	De Vinck, V.-M.-T.-L., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	48 ¹ / ₂	2,520	Id.
					21	Gilliaux, E.-L., lieutenant-colonel (art. 18).	53 ¹ / ₂	6,240	Id.
	Ministère de la Guerre.				22	Lignan, F.-G.-L.-A., pharmacien principal (art. 20).	57 ¹ / ₂	3,150	Id.
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>				23	Dethieu, V.-J., major (art. 20).	49 ¹ / ₂	3,650	Id.
1	Albrecht, E.-J.	75	5,020	.	24	Ponchaux, J.-E.-V.-A.-J., major (art. 21).	55 ¹ / ₂	3,684	Id.
					25	Botte, B.-M.-J., capitaine (art. 21).	41	1,527	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
26	Aerts, H., capitaine commandant (art. 21).	45 ¹ / ₂	1,580	45	54	Herman, E.-J.-N., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,200	45
27	Delferrière, J.-E., capitaine (article 21).	41 ¹ / ₂	1,437	Id.	55	Boonaert { J.-E.-G. } orphelins. { I.-M.-F. } { A.-J.-L. }	»	324	151
28	Baestens, J.-C., capitaine commandant (art. 21).	50 ¹ / ₂	2,512	Id.	56	Renard, B.-E.-C., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
29	Libois, J.-J.-L., lieutenant (art. 21).	50 ¹ / ₂	925	Id.	57	Lecocq, C.-F.-S., général-major (art. 1 ^{er}).	62 ¹ / ₂	6,448	Id.
30	Piret, E.-E.-L.-A.-M., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	30	795	Id.	58	Deneve, L.-L.-P.-A.-V., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	55	4,160	Id.
31	Jacquerie, L., sergent (art. 21).	47 ¹ / ₂	735	Id.	59	Maubeuge, F.-J., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,160	Id.
32	Delacloche, J.-L., sergent-armurier (art. 21).	49 ¹ / ₂	760	Id.	60	Papeians de Morchoven, dit Van der Sirepen, L.-F., major (article 1 ^{er}).	58	3,606	Id.
33	Minguet, I., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	605	Id.	61	Davreux, A.-L.-J., major (art. 1 ^{er}).	57 ¹ / ₂	3,606	Id.
34	Guffens, T.-L.-J., soldat (art. 10).	23 ¹ / ₂	480	Id.	62	De Cock, J.-J.-F., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
35	Blommaerts, F., soldat (art. 20).	21 ¹ / ₂	480	Id.	63	Predbom, A.-F.-J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
36	Roucourt, J.-F., caporal réformé (art. 21).	82	443	Id.	64	Huyghebaert, A.-F.-R., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
37	De Coen, L., soldat (art. 21).	41	345	Id.	65	Blairon, L.-J., capitaine (art. 1 ^{er}).	56	3,000	Id.
38	Doyé, C.-L., soldat (art. 21).	40 ¹ / ₂	345	Id.	66	Geubel, J.-L.-P., lieutenant-colonel (art. 2, § 3).	58	3,484	Id.
39	De Vries, L., soldat (art. 21).	43 ¹ / ₂	366	Id.	67	Overloop, C., major (art. 2, § 3).	56 ¹ / ₂	3,475	Id.
40	Himschoot, P.-J., soldat (art. 21).	41 ¹ / ₂	352	Id.	68	Warmoes, P.-J., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.
41	Lambert, F.-J., adjudant de compagnie de gendarmerie (art. 21).	54	954	Id.	69	Sainmont, H.-E., capitaine-commandant (art. 2, § 3).	55	2,700	Id.
42	Thill, M., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	59 ¹ / ₂	1,020	Id.	70	Struuck, L.-F.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,475	Id.
43	Deprelle, J.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	58 ¹ / ₂	1,015	Id.	71	de la Haye, A.-O.-F.-P., major (art. 2, § 1 ^{er}).	53	3,410	Id.
44	Kamer, A., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	55 ¹ / ₂	984	Id.	72	Petit, P.-L.-J., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	49 ¹ / ₂	2,437	Id.
45	Dereck, G., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	54	942	Id.	73	Van Solinge, F.-H., officier d'administration de 1 ^{re} classe (article 2, § 1 ^{er}).	49 ¹ / ₂	2,240	Id.
46	Van Daele, C.-L., maréchal des logis chef de gendarmerie (article 21).	60	949	Id.	74	van den Briele, R.-J.-H., médecin de bataillon de 2 ^e classe (loi du 27 mai 1840).	40	758	Id.
47	Delaive, H., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51 ¹ / ₂	809	Id.	75	Tournay, J.-A.-J., capitaine commandant (art. 18).	46	4,500	Id.
48	Bertin, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44 ¹ / ₂	747	Id.	76	Stals, P.-J.-H., major (art. 20).	55 ¹ / ₂	3,920	Id.
49	Nouwens, J.-L., gendarme (article 21).	53 ¹ / ₂	661	Id.	77	Denecker, A.-J.-L., major (art. 20).	54	4,066	Id.
50	Ramonfosse, E.-J., gendarme (article 21).	48 ¹ / ₂	619	Id.	78	de Macar, A.-H.-A., major (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,831	Id.
51	Greck, V.-D., gendarme (art. 21).	49 ¹ / ₂	619	Id.					
52	Philippe, A.-J., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	609	Id.					
53	Zondaeg, J.-P., gendarme (art. 21).	38	560	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
79	Matheys, P., capitaine commandant (art. 21)	46 $\frac{1}{2}$	2,284	151	105	De Loof, A, gendarme (art. 21).	52	584	151
80	Maton, A.-J.-B., capitaine commandant (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,687	Id.	106	Uiblein, M.-A.-C.-A., major (art. 2, § 3).	57	3,142	270
81	Petillon, A.-A.-G., capitaine commandant (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	2,137	Id.	107	Huytens de Terbecq, M.-E.-F.-L.-M.-G., major (art. 21).	51	3,163	Id.
82	Philippart, A.-J., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	49	2,247	Id.	108	Stoops, F, médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	3,217	Id.
83	Vrebos, C.-J.-M., capitaine (article 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,620	Id.	109	Lentz, C.-L., capitaine commandant (art 21).	40 $\frac{1}{2}$	2,587	Id.
84	Delbovier, L.-J.-A., vétérinaire de 2 ^e classe (art. 21).	58	925	Id.	110	Baert, A., capitaine (art. 21)	57 $\frac{1}{2}$	1,495	Id.
85	Dumont, E.-J., capitaine commandant (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.	111	Dusart, P.-L.-G, capitaine (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	1,597	Id.
86	Salden, J.-H., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	60	1,020	Id.	112	Kengen, L.-J., capitaine (art. 21).	55	3,000	Id.
87	Moreau, C.-E., adjudant sous-officier (art. 18).	41	1,377	Id.	113	Pirard, P.-M.-A.-F., lieutenant (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	999	Id.
88	Duchêne, C.-L., caporal (art. 20).	35 $\frac{1}{2}$	520	Id.	114	Deudon, C.-L. (écuyer), capitaine commandant (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.
89	Hoste, P.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	48 $\frac{1}{2}$	884	Id.	115	Neyt, J.-A.-N.-L., général-major (art. 1 ^{er}).	60 $\frac{1}{2}$	6,696	Id.
90	Sicrens, P.-F., sergent (art. 21).	59	832	Id.	116	Henot, J.-A.-X., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,696	Id.
91	Van den heuvel, F.-H., premier ouvrier cordonnier (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	515	Id.	117	Marchand, E.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,200	Id.
92	Wuidar, D.-F.-J., soldat réformé (art. 21).	33 $\frac{1}{2}$	342	Id.	118	de Coen, E.-P., major (art. 1 ^{er}).	56	3,096	Id.
93	Divoy, J.-B., premier sergent (article 21).	58	840	Id.	119	Niffle, H.-A.-E., major (art. 1 ^{er}).	55 $\frac{1}{2}$	3,564	Id.
94	Thoen, A.-H., musicien-gagiste (art. 21).	41	676	Id.	120	Van Elegem, L.-E.-C., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
95	Michiels, J.-A., premier maréchal des logis (art. 21).	42	701	Id.	121	Moreau, F.-S.-P., lieutenant-colonel (art. 2, § 3).	58 $\frac{1}{2}$	3,450	Id.
96	Leleu, L.-I.-J, maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	50	964	Id.	122	Masuij, H.-L.-J., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,625	Id.
97	Rollin, P.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	47	853	Id.	123	Jacques, A.-X., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	3,000	Id.
98	La Rou, C.-G.-J., gendarme (article 21).	60 $\frac{1}{2}$	695	Id.	124	De Beue, J.-J, capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	3,000	Id.
99	Pycke, T., gendarme (art. 21)	55	672	Id.	125	Masseaux, L.-G.-L.-A, capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,962	Id.
100	Vignerou, J.-A.-J., gendarme (article 21).	48	612	Id.	126	Kesseler, J.-D., capitaine commandant (art. 2, § 3).	53	2,757	Id.
101	Quewet, F.-J., gendarme (art. 21).	56	609	Id.	127	Jacquet, L.-S.-P., capitaine (loi du 27 mai 1840).	45	1,425	Id.
102	Geeraert, F.-J., gendarme (article 21).	49	602	Id.	128	Hermand, M.-J, adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art. 20).	49 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
103	Bily, J.-J., gendarme (art. 21)	45 $\frac{1}{2}$	602	Id.	129	Borms, J.-B., trompette (art. 20).	47 $\frac{1}{2}$	480	Id.
104	Jacquemin, C.-J., gendarme (article 21).	46	595	Id.	130	Hansen, T., musicien-gagiste (article 21).	50 $\frac{1}{2}$	644	Id.
					131	Doutrepont, A.-J.-M., musicien-gagiste (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	722	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
132	Beckaert, L.-E.-D., sergent-major (art. 21)	58	676	270	162	Wynants, L., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,710	551
133	Thissot, L.-J., soldat (art. 21)	56	542	Id.	163	Weyns, A.-F.-G., capitaine commandant (art. 21).	46	2,284	Id.
134	Corten, J.-C., premier sergent (article 21).	54	798	Id.	164	Beirlaen, G.-E.-L., capitaine (article 21).	57	1,565	Id.
135	Demaret, F.-J., sergent (art. 21)	41 ¹ / ₂	590	Id.	165	Ouverleaux, A.-W.-A.-G., sergent (loi du 27 mai 1840).	36	448	Id.
136	Delvigne, A.-D.-J., musicien-gagiste (art. 21)	45 ¹ / ₂	706	Id.	166	Passemier, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	28	274	Id.
137	De Decker, S., premier sergent-clairon (art. 21)	55 ¹ / ₂	815	Id.	167	Fohert, D.-G.-J., sergent-fourrier (art. 19).	21 ¹ / ₂	728	Id.
138	Corillon, C., gendarme (art. 21)	47	609	Id.	168	Delvenne, L.-A., soldat (art. 10).	21	480	Id.
139	Balleux, E.-J., gendarme (art. 21)	47	609	Id.	169	D'hauwe, F., gendarme (art. 20).	44	700	Id.
140	Lizin, H.-I., gendarme (art. 21)	47	598	Id.	170	Vanhal, J.-F., portier (art. 21)	54 ¹ / ₂	785	Id.
141	Copinne, F.-E., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	598	Id.	171	Demarneffe, J.-V., musicien-gagiste (art. 21).	41 ¹ / ₂	595	Id.
142	Jusret, G.-J.-J., gendarme (art. 21).	48	598	Id.	172	Giesens, P., musicien-gagiste (article 21).	42 ¹ / ₂	689	Id.
143	Gerard, P.-J., gendarme (art. 21)	47	598	Id.	173	Janssens, C.-C., musicien-gagiste (art. 21).	57	819	Id.
144	Looze, J.-H.-J., maréchal des logis maître armurier (art. 21).	57	785	Id.	174	Venneman, J.-B., trompette (article 21)	49	428	Id.
145	Darteville, J.-J., brigadier (art. 21).	59 ¹ / ₂	506	Id.	175	Torfs, J.-F.-A., maréchal des logis (art. 21).	56 ¹ / ₂	676	Id.
146	Dekeyser, H.-J., gendarme (art. 21).	55	672	Id.	176	van Gasse, F.-J.-G., maréchal des logis (art. 21).	54	658	Id.
147	Hoffmann, E.-M., gendarme (article 21).	51	612	Id.	177	Bogaerts, J.-F., brigadier maréchal ferrant (art. 21)	50	462	Id.
148	M ^{me} Moris, née Dubois, R.-I., veuve d'un gendarme.	»	224	Id.	178	Flamand, E.-J., soldat (art. 21)	40	342	Id.
149	Lambin, J.-C., gendarme (art. 21).	54	619	Id.	179	Dewaal, P.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	48 ¹ / ₂	812	Id.
150	De Tilly, J.-M., lieutenant-général (art. 1 ^{er})	65	7,800	Id.	180	Verbrigghe, B.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	705	Id.
151	Guillaume, E.-H.-E., général-major (art. 1 ^{er}).	62	6,448	Id.	181	Blontrock, P.-A., gendarme (article 21).	57	679	Id.
152	Mersch, M.-A., colonel (art. 1 ^{er}).	58	5,200	Id.	182	Borsus, L.-J., gendarme (art. 21).	46	605	Id.
153	Michel, D.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,200	Id.	183	Liégeois, A.-J., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	591	Id.
154	Servais, J.-B., major (art. 2, § 3).	55	3,475	Id.	184	Lybaert, A., gendarme (art. 21).	43 ¹ / ₂	584	Id.
155	Devenyns, C.-G., major (art. 2, § 3).	55	3,564	Id.	185	Baijeat, A.-V., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	581	Id.
156	Pyl, F., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.					
157	Vignol, J.-B.-V., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.					
158	De Ridder, C.-L., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,512	Id.					
159	Félix, A., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	49 ¹ / ₂	2,320	Id.		TOTAL . . . fr.		382,851	
160	Thelie, M.-A., major (art. 21)	52 ¹ / ₂	3,780	531					
161	Galère, J.-B., major (art. 21)	52 ¹ / ₂	3,217	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Finances.								
	<i>Fonctionnaires et employés</i>								
1	Struye, E.-M.-H.-A., receveur des contributions (art. 5 et 8).	58	2,015	551	25	Lambert, J.-G.-R., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	654	52
2	Devenyn, B., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,177	Id.	24	Asselhorn, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	902	Id.
3	Ollienz, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	851	Id.	25	Thomas, H.-G., receveur des contributions (art. 5 et 8).	64	4,508	Id.
4	Demarneffe, J.-P., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,262	Id.	26	Delcuse, F.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,459	Id.
5	Vandenberghe, J.-A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,170	Id.	27	Postal, E., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	56	1,411	Id.
6	Decraemer, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	880	Id.	28	Francis, P.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,565	Id.
7	Lambot, G., receveur des contributions (art. 1 et 8).	69	5,016	Id.	29	Bataille, H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,243	97
8	Leenders, F.-X., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	1,012	Id.	30	Besson, C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	679	Id.
9	Dobbelaere, C.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	647	Id.	31	Stassin, A., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	217
10	Courtois, F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	4,473	Id.	32	De Vliegheer, C.-A., conservateur des hypothèques (art. 5 et 8).	60	4,878	Id.
11	Nolens, E.-A.-G., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,615	52	33	Soinne, P.-E.-P., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,803	97
12	Vanden Langenberg, F.-E., receveur des contributions (art. 5 et 8).	62	5,390	12	34	Six, F.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	1,242	Id.
13	Rigaux, P.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	998	Id.	35	Beyts, D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	49	568	Id.
14	Duchâteau, J.-A.-D., préposé des douanes (art. 5 et 9).	56	828	Id.	36	Marlier, P.-H., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	69	1,593	Id.
15	Cabilliauy, J., essayeur à l'Administration des monnaies (art. 1 et 8).	72	4,066	Id.	37	Mulder, A.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	60	1,157	Id.
16	Villers, J.-J., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 15).	70	2,250	Id.	38	Léonard-Étienne-M.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,515	Id.
17	Gesche, C.-A., géomètre du cadastre (art. 1, 8 et 15).	65	2,250	Id.	39	Poucet, E.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	740	Id.
18	Gratia, A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	968	Id.	40	Pratz, G., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,648	Id.
19	Francart, P.-J.-V., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	4,500	Id.	41	Mortelmaus, E.-F., directeur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	6,000	Id.
20	Guisson, P.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	5,007	Id.	42	Dubois, J.-B.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	43	345	Id.
21	Salomon, S., huissier à l'Administration des monnaies (art. 1 et 8).	70	1,425	Id.	43	Ketels, P.-E.-N., directeur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	65	5,907	159
22	Le Jeune, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	5,444	52	44	Dierick, P.-G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	706	Id.
					45	Catiaux, G., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	831	Id.
					46	Damias, P., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15).	63	1,037	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
47	Bulcke, J.-E.-J.-B., receveur des contributions (art. 5 et 8).	65	4,817	159	71	Englebert, A.-F.-V., conservateur des hypothèques (art. 5, 8 et 15).	65	5,250	217
48	Burniaux, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	948	Id.	72	Lesage, J.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,250	Id.
49	Leclercq, A.-A., receveur du timbre extraordinaire (art. 5 et 8).	60	4,002	Id.	73	Cote, A.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	944	286
50	François, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	774	Id.	74	Goeders, T.-F., commis de direction (art. 3 et 8).	45	755	217
51	Debra, P.-B., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	47	784	217	75	Minet, J.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	855	Id.
52	Lebrun, E.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	1,032	Id.	76	Wuyts, V.-A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	3,189	249
53	Chainaux, D.-L.-A., agent du trésor en disponibilité (art. 5 et 8).	48	1,785	Id.	77	Roegiers P.-E., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	750	Id.
54	Depuydt, I.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	64	1,521	Id.	78	Soret, E.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	53	601	Id.
55	Prélat, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,225	Id.	79	Sperlacken, J.-A.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,251	Id.
56	Beydel, C.-A., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,605	Id.	80	Buche, A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,251	Id.
57	Toulmond, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	902	Id.	81	Jadoul, F.-C.-T., commis aux écritures (art. 5 et 8).	60	451	Id.
58	Gennotte, J.-B.-F.-L., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,460	Id.	82	Künsch, J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,500	Id.
59	Stasser, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,221	Id.	83	Lefort, J.-H., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,051	Id.
60	Liégeois, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	1,034	Id.	84	Gollière, L.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,159	Id.
61	Gobert, P.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,177	Id.	85	Stavaux, A.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	658	Id.
62	Feltz, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,010	Id.	86	Segers, A., préposé des douanes et matelot sauveteur (art. 5 et 8).	55	955	286
63	Naeltjens, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,250	Id.	87	Persien, C., commis aux écritures (art. 1 et 8).	66	1,462	Id.
64	Schroeder, J.-P.-E., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	65	1,438	Id.	88	De Stobbeleere, V.-L.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	5,060	Id.
65	Van Landschoot, P. J., préposé des douanes et matelot-sauveteur, (art. 5 et 8).	60	805	Id.	89	Depermentier, E.-L.-L., receveur des actes judiciaires en disponibilité (art. 1 et 8).	65	4,625	Id.
66	Huvel, D., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,057	Id.	90	Devisé, J.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	41	476	Id.
67	Van Mol, J.-B., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	812	Id.	91	Liégeois, F.-V., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	56	820	Id.
68	Degeimbe, J.-B., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,856	Id.	92	Haye, F.-J., inspecteur spécial du cadastre (art. 1, 8 et 15).	70	4,875	Id.
69	Rubben, P.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,250	Id.	93	Defacqz, A.-A.-H.-A., directeur général (art. 1, 8 et 15).	72	7,500	Id.
70	Vandewalle, C.-L., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	56	1,178	Id.	94	Emboo, C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,130	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
95	Jacquet, J.-R.-J., commis des ac- cises (art. 1, 8 et 15)	66	1,595	286	119	De Lansnay, C.-L., pontier, (art. 1 8 et 15).	70	707	12
96	Peters, G.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	799	Id.	120	Lory, P.-G., éclusier (art. 1 et 8).	71	756	Id.
97	Derzelle, F.-P., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,080	Id.	121	Colmant, E., surveillant de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	69	2,225	Id.
98	Degrellé, E.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1901.	47	685	528	122	Allard, L., éclusier (art. 1 et 8).	67	602	Id.
99	Lambotte, C.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	68	2,952	Id.	123	Normont, J.-B., garde-canal et pontier (art. 1 et 8)	70	521	52
100	Verhaegen, L.-J. receveur des con- tributions (art. 1 et 8)	68	2,085	Id.	124	Bataille, P.-J.-G., pontier (art. 1 8 et 15).	70	751	Id.
101	Remacle, L., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15)	69	5,056	Id.	125	Bastiaens, G., pontier (art. 1 et 8).	75	705	Id.
102	Maudoux, J.-J.-A., commis des ac- cises (art. 1, 8 et 15)	65	1,597	Id.	126	Van Looy, F., éclusier (art. 1 et 8).	69	615	97
103	Kino, A.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8)	62	825	Id.	127	Mattart, L.-J., éclusier-barragiste (art. 5 et 8).	60	758	Id.
104	Arnould, F.-A., préposé des doua- nes (art. 5 et 8)	62	858	Id.	128	Van Caezele, E.-H., éclusier- receveur (art. 5 et 8).	65	765	217
105	Mceneclaij, J.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	887	Id.	129	Bremans, J.-L., pontier (art. 1 et 8)	65	671	Id.
106	Bovenstier, E.-J., commis des accises (art. 5 et 8)	56	1,089	Id.	130	Durlet, L.-J., éclusier (art. 1 et 8).	66	660	Id.
107	Brigou, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	735	Id.	131	Defelde, J.-L., éclusier-barragiste (art. 1 et 8).	69	820	Id.
108	Lehouck, C.-L., préposé des doua- nes (art. 5 et 8).	60	861	Id.	132	Lams, L.-M.-A., aide-éclusier en disponibilité (art. 5 et 8)	65	696	249
109	Bricart, H., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 15).	70	4,247	Id.	133	Falkenburg, W., pontier (art. 5 et 9).	50	571	Id.
110	Vanrossum, P.-W., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,255	Id.	TOTAL				
111	Stippelmans, P., préposé des doua- nes (art. 5 et 8)	58	580	Id.	251,017				
112	Vanden Branden, A.-E., sous-con- trôleur des accises en disponibi- lité (art. 1, 8 et 15).	65	1,987	Id.	Ministère de la Justice.				
113	Damien, J.-L., brigadier des doua- nes (art. 5 et 8).	56	1,006	Id.	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>				
114	Colin, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	51	814	Id.	1	Bourla, C.-E.-H., commis du par- quet de Tournai (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	712	550
115	Lobbreght, D.-A., pontier receveur (art. 1 et 8).	70	606	551	2	Vaulet, C.-J., surveillant à la pri- son de Liège en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	56	845	Id.
116	Latinié, F.-J., éclusier (art. 1 et 8)	71	720	Id.	3	Boin, O.-G.-G., commis à l'admi- nistration centrale en dispo- nibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	42	928	559
117	Nimal, J., éclusier (art. 5 et 8).	71	744	Id.					
118	André, N.-J., sergent d'eau (art. 1, 8 et 15).	70	1,121	Id.					

Numéro ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
4	de Fierlandt, J.-J.-A.-M., procureur du roi (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	6,275	350	17	Corbisier de Méaultsart, G.-A.-J., juge de tribunal (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	47	2,700	83
5	Lefèvre, D.-J., juge de tribunal (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	70	4,750	Id.	18	Geerts, P., compositeur journaliste (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	68	1,575	Id.
6	Donnay L.-J.-C., greffier-adjoint de tribunal (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	44	1,205	34	19	Masuy, A.-L., directeur de prison en disponibilité (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	60	3,815	Id.
7	Fynaerts, J.-C.-C., commis de parquet (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	60	931	59	20	Van Loo, C.-F., contre-maître de prison (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,675	Id.
8	Biot, H.-J., greffier de tribunal de commerce (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	5,421	50	21	Van Nerum, G.-G.-P., directeur de prison en disponibilité (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	61	3,606	95
9	Coart, A.-H.-J., président de tribunal (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} , 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	6,629	Id.	22	Declcne, E.-J., surveillant de prison (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du janvier 1886).	65	1,150	124
10	De Le Court, E.-J.-C., président de cour d'appel (art. 1 et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	72	8,925	Id.	25	Motte, F., greffier-adjoint de tribunal (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5, § 1 ^{er} , de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	46	1,282	Id.
11	Fréson, J., conseiller de cour d'appel (art. 1 et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	72	7,980	Id.	24	Anthierens, C.-L.-B., secrétaire de parquet (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	2,157	153
12	Gautier de Rasse, G.-A.-A., administrateur des prisons et de la sureté publique en disponibilité (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 2 de celle du 17 février 1849).	65	6,000	Id.	25	De Gamond, L.-F.-C., procureur général de cour d'appel (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867).	57	9,866	Id.
13	Peigneur, H., chef surveillant de prison en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,653	Id.	26	Fauquel, V.-J., président de chambre de cour d'appel (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	8,950	Id.
14	Ramaeckers, J., directeur de prison en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	56	4,920	Id.	27	Gesellen, A.-I.-P., greffier-adjoint de tribunal (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	1,090	Id.
15	Vermeulen, L.-F.-E., greffier de justice de paix (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	945	Id.	28	Stadler, A., messenger à l'administration centrale (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5, § 1 ^{er} , de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	438	Id.
16	Boury, J.-F., greffier de justice de paix (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	4,028	85					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
29	Van Raest, J., surveillant de prison (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886). Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle figure dans les souscriptions de 1901.	52	766	153	41	Van Campenhout, P.-J., machiniste (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	73	1,231	225
					42	Cardinael E.-J., chef surveillant de prison (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	2,307	240
30	Humblet, J., surveillant de prison (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	59	1,095	185	43	De Bremaecker, A.-C.-C., commis à l'administration centrale (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	46	1,289	249
31	Fiacre, J., greffier de justice de paix (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,372	Id.	44	Deveen, A., messenger à la cour d'appel de Gand (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3, § 1 ^{er} , de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	72	782	Id.
32	Masure, V.-J., greffier de justice de paix (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	69	1,738	Id.	45	Fallart, C.-J., commis à l'école de bienfaisance de Namur (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	49	448	Id.
33	Dumortier, O.-B., juge de paix (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	61	4,677	Id.	46	Gheude, P.-C.-G., secrétaire du parquet de Nivelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	71	5,282	Id.
34	Molitor, M.-P.-E., président de tribunal (art. 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	60	7,560	Id.	47	Delescluze, E.-E.-R., secrétaire du parquet d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	5,176	Id.
35	Fenaux, E.-N.-V.-V., commis de prison (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	51	311	199	48	Hennuy, C.-J., surveillant à la prison de Saint-Gilles (art. 3, 6, 8, 9, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3, § 1 ^{er} , de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	59	632	Id.
36	Dufaux, J.-J., surveillant d'école de bienfaisance (art. 3, 6, 8, 12, 40 et 47 de la loi du 21 juillet 1844; art. 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	49	506	192	TOTAL		140,757		
37	Balus, M.-J.-H., directeur de prison (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	4,107	225	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
38	Schoofs, M.-E., juge de paix (articles 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et l'art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	49	3,497	190	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
39	Van Der Haegen, T., surveillant d'école de bienfaisance (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 26 janvier 1866).	60	922	Id.	1	Martin, D., premier commis des postes (art. 3 et 8).	56	1,825	°
40	Verbelen, J.-L., surveillant de prison (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	37	445	Id.	2	Daems, C.-F., facteur rural (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	37	303	°
					3	Stockman, J.-A., surveillant au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	68	1,150	42

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
4	Vollemaere, L.-P., contre-maitre charpentier au service de la marine (art. 1 ^{er} et 8).	66	927	42	28	Cabooter, L., chef-garde (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	65	1,000	112
5	Wellecomme, J.-J., matelot au service de la marine (art. 1 ^{er} et 8).	66	871	Id.	20	Delfosse, Z., facteur de station (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	64	852	Id.
6	Soxhlet, P.-J.-F., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	78	1,061	Id.	30	Bellaire, J.-B.-C., chef-garde (articles 5 et 9).	48	1,583	Id.
7	Vandewalle, F.-E., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	58	1,800	Id.	31	Delfosse, F.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	46	477	Id.
8	Henrard, A.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 9).	52	2,148	Id.	52	Jamart, L.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	44	1,065	Id.
9	Menten, C.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	48	1,516	Id.	35	Jans, A.-F., pilote (art. 5 et 8).	44	1,293	Id.
10	Scouart, M.-J., facteur local (articles 5 et 8).	60	1,041	Id.	34	Gobert, E.-C.-J., chef de bureau à la marine (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	56	3,468	Id.
11	Cloet, P., facteur local (art. 5 et 8).	55	824	Id.	35	Lavergne, J.-M., huissier au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	850	Id.
12	Cornelissen, C.-J., facteur local (art. 5 et 8).	46	604	Id.	36	Schruers, P.-H., directeur d'administration des télégraphes (articles 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} , et 15).	66	7,497	Id.
13	Goetghebeur, A.-J.-A., patron-pilote (art. 5 et 8).	58	1,797	Id.	37	Kesteloot, E.-C.-V., inspecteur de direction au chemin de fer (articles 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} , et 15).	66	6,000	Id.
14	Lux, F.-J., pilote (art. 5 et 8).	52	1,420	Id.	38	Roup, J.-P., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	3,207	Id.
15	Pierre, A.-J.-N., facteur rural (art. 5 et 8).	40	381	Id.	39	Privé, A.-G.-J., chef de station (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	66	4,230	Id.
16	Adam, J.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	50	422	Id.	40	Labio, E.-C., distributeur de coupons à bord des paquebots de l'Etat (art. 5 et 8). Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1899.	65	770	Id.
17	Doyen, J.-A., chef de bureau des postes (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	65	3,000	Id.	41	Velle, B.-J., chef-garde (art. 5, 9 et 15).	62	1,960	Id.
18	Baudelet, H.-J., sous-percepteur des postes (art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14).	60	300	Id.	42	Oocquier, L.-A.-A., chef-garde (art. 5 et 8).	42	895	Id.
19	Longfils, V.-H., chef-facteur de station (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	60	1,426	Id.	43	Baijot, H.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	55	2,755	Id.
20	De Pelseineire, J.-B., chef-garde (art. 5 et 9).	45	1,566	Id.	44	Van Laken, L., pilote auxiliaire (art. 1 ^{er} et 8, § 2).	67	380	Id.
21	Daane, J.-C., matelot-canoitier (art. 5 et 8).	45	517	Id.	45	Henrard, J.-B., chef de division au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8).	68	4,087	Id.
22	Vanrykel, P., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	55	782	Id.	46	De Brouwer, C.-E.-J., chef de fabrication principal au chemin de fer (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} , et 15).	66	3,706	Id.
23	Vermeulen, Th., garde au chemin de fer (art. 5, 8 et 14).	50	500	Id.	47	Vangoidsenhoven, D.-J., facteur local (art. 5 et 8).	50	809	Id.
24	Jouve, O.-J.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	56	764	112	48	Debaere, A.-L., chef-garde (art. 5 et 8).	52	1,254	Id.
25	Noyen, A.-G., contrôleur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	57	5,085	Id.	49	Vigneron, E., percepteur des postes (art. 5 et 8).	60	1,983	Id.
26	Demarlière, G., facteur rural (articles 1 ^{er} et 8).	65	820	Id.					
27	Deguislage, O.-J., facteur local (art. 5, 8 et 15).	58	927	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
50	Lambrecht, A., facteur de station (art 5 et 8, § 1 ^{er})	45	715	209	74	Boelaert, B, facteur rural (art. 5 et 8).	40	331	209
51	Héro, F.-J.-J., facteur de station (art 5 et 8, § 1 ^{er})	44	758	Id.	75	Paus, C, 1 ^{er} commis des postes (art. 5 et 8).	59	2,075	Id.
52	Regnier, E.-J., commis des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	57	507	Id.	76	Tonglet, J.-B, facteur rural (arti- cles 5 et 8)	62	784	Id.
53	Colart, J.-L., mécanicien-chef à la marine (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}). Pen- sion éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est ren- seignée au n° 116	66	1,840	Id.	77	Gilson, N.-L., chef de station (arti- cles 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	4,766	Id.
54	Deshayes, J.-A.-M., percepteur des postes (art. 5 et 8.)	59	2,255	Id.	78	Barnard, V., chef de section prin- cipal au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	80	2,500	Id.
55	Perrée, J.-B, facteur local (art. 1 ^{er} , 8 et 15).	65	960	Id.	79	Robert, J.-J, chef-garde (arti- cles 5 et 9).	55	1,480	Id.
56	Grégoire, L., facteur local (art. 5, 8 et 15).	61	1,055	Id.	80	Mouton, H, chef-garde (art. 5 et 9).	47	1,456	Id.
57	Belin, E.-J, facteur rural (art. 5, 8 et 15).	61	825	Id.	81	De Glijnst, J., chef-garde (art. 1 ^{er} et 8, § 2).	65	1,928	Id.
58	Perpète, J, facteur rural (art. 5 et 8)	60	804	Id.	82	Claus, A, facteur rural (art. 5 et 8)	65	611	Id.
59	Rogissart, J.-B., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	56	594	Id.	83	Ensch, N., facteur rural (art 5 et 8).	62	750	Id.
60	Martin, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	52	686	Id.	84	Ots, D.-L, facteur local (art 5 et 8).	61	975	Id.
61	Jalon, A.-J., facteur local (art. 5 et 8).	40	449	Id.	85	Lazard, J.-P.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8)	55	971	Id.
62	Massart, V.-F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	44	717	Id.	86	Herreman, T.-T., facteur rural (art. 5 et 8).	52	685	Id.
63	Maas, N., chef-garde (art. 5 et 9).	41	1,058	Id.	87	Deffandre L.-A., facteur local (art. 5 et 8).	46	600	Id.
64	Van Vaerenberg, J.-L., chef-garde (art. 5 et 8).	57	1,880	Id.	88	Bicheroux, C.-F., 1 ^{er} commis au chemin de fer (articles 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er}).	72	1,150	Id.
65	Janssens, F.-A.-M., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 9).	45	1,541	Id.	89	Raty, F.-J.-G., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	50	1,103	Id.
66	Maldoy, J.-F., pilote (art. 5, 8 et 15).	59	1,875	Id.	90	Darquenne, V.-C., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	45	975	Id.
67	Staal, P.-M., patron-canotier (arti- cles 5, 8 et 15)	58	1,500	Id.	91	Michaux, J.-B.-F, sous-percepteur des postes (art 5 et 8).	55	340	Id.
68	Schot, J., matelot-canotier (art. 5 et 8).	51	988	Id.	92	Ernaut, J.-A.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	65	4,055	504
69	Brysse, C.-L., pilote (art 5 et 8).	45	948	Id.	93	Flémal, H.-J., contrôleur au che- min de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	4,055	Id.
70	Panie, J.-F., facteur rural (art. 1 ^{er} , 8 et 15)	65	825	Id.	94	Wybanw, F.-L, patron-sauveteur (art 5, 8 et 14).	50	211	Id.
71	Gilloteau, C.-L.-J., facteur local (art. 1 ^{er} , 8, § 2, et 15).	65	1,050	Id.	95	De Roos, Th, garde-fanal (arti- cles 5 et 8, § 1 ^{er}).	66	356	Id.
72	Rouvroy, C.-E., facteur local (arti- cles 5 et 8).	45	602	Id.	96	Gadeyne, J., pilote (art. 5 et 8).	45	1,151	Id.
73	Paligot, J.-J.-F., facteur rural (ar- ticles 5 et 8, § 2).	42	352	Id.	97	Collin, T., facteur rural (arti- cles 1 ^{er} , 8 et 15).	66	825	Id.
					98	Chapelle, L.-A.-J., facteur local (art 5 et 8).	60	998	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
99	Dalcq, A.-J., facteur local (articles 5 et 8).	56	948	504	125	Mertens, A.-J., facteur trieur (articles 5, 8 et 15).	60	1,275	504
100	Antoine, J.-L., facteur local (articles 5 et 8).	51	916	Id.	124	Vergeylen, I.-A., facteur local (art. 5 et 8)	60	939	Id.
101	Van Hoegaerden, J., facteur rural (art. 5 et 8).	50	510	Id.	125	Lhôte, L.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	60	705	Id.
102	Embrechts, J.-F., 1 ^{er} commis des postes (art 5 et 8, § 1 ^{er})	40	1,098	Id.	126	Broigniez, L.-E.-A.-J., facteur rural (art 5 et 8).	54	543	Id.
105	Vanhauwenhuysse, T.-H., facteur rural (art. 5, 8 et 15)	65	825	Id.	127	Antoine, H.-J.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	54	500	Id.
104	Valeke, C.-L., matelot-canoïer (art 5 et 8).	44	592	Id.	128	Moulaert, A.-A.-J., chauffeur des paquebots (art 5 et 9).	55	525	Id.
105	Fierens, J.-C., pilote (art. 5 et 8)	56	1,654	Id.	129	Van Compernelle, C.-L., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15)	65	2,525	Id.
106	Rousseau, L.-H.-J., chef-garde (articles 5 et 9)	52	1,516	Id.	150	Dirven, M.-F., chef de station (art. 5 et 8)	57	2,150	Id.
107	Soumillion, E.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	62	774	Id.	151	Marée, J.-J., commis-auxiliaire des télégraphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	52	1,425	Id.
108	Fichefet, C.-J., facteur rural (articles 5 et 8)	50	807	Id.	152	Nottebaerts, B., chef-garde (articles 5 et 9).	60	955	Id.
109	Poeters, A.-L., facteur rural (articles 5 et 8).	55	758	Id.	153	Radart, C.-H., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	50	1,295	44
110	De Graene, F., facteur local (articles 5 et 8).	52	909	Id.	154	Demeuse, P.-D.-M., chef-garde (art 5 et 8).	67	1,596	Id.
111	Smets, A.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	50	555	Id.	155	Biets, L.-A., chef-garde (art. 5 et 9).	51	1,626	Id.
112	Marcoux, M.-J., facteur local (articles 5 et 8).	49	605	Id.	156	Van Puymbroeck, C.-L., facteur local (art. 5, 8 et 15).	64	975	Id.
113	Zwaenepoel, P.-A., facteur local (art 5 et 9).	41	684	Id.	157	Depouhon, J.-T., facteur local (art. 5 et 8).	57	951	Id.
114	Baudefet, L., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	45	1,102	Id.	158	Hougardy, L., facteur rural (articles 5 et 8, § 2).	56	782	Id.
115	Wagener, G., 1 ^{er} chef-facteur des télégraphes (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	2,200	Id.	159	Steeghers, A., facteur local (articles 5 et 8)	56	075	Id.
116	Colaert, J.-L., mécanicien-chef à la marine (art. 1 ^{er} , 8). Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 55	66	1,958	Id.	140	Forge, C.-M., facteur rural (articles 5 et 8).	55	025	Id.
117	Couwenberg, J.-F., 1 ^{er} chef-garde (art 5 et 8)	61	2,326	Id.	141	Lemaire, O.-J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	53	845	Id.
118	Arnould, L.-J., chef-garde (articles 5 et 8).	50	935	Id.	142	De Winter, B.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	47	571	Id.
119	Scalais, E.-J.-F., commis-auxiliaire des postes (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	56	545	Id.	145	Swillen, L., huissier de cabinet (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	66	1,577	Id.
120	Benoit, L.-J., chef-garde (articles 5 et 8).	67	1,576	Id.	144	Charlier, E.-J.-B., chef de bureau des télégraphes (art. 5 et 8 § 1 ^{er}).	65	5,680	Id.
121	Desmedt, F., chauffeur à bord des paquebots de l'État (art. 5 et 8).	66	757	Id.	145	Étienne, T.-J., chef de station (art 5 et 8 § 1 ^{er}).	55	1,558	Id.
122	Hechtermans, J., facteur local (articles 1 ^{er} , 8 et 13).	65	975	Id.	146	Vanhesse, P.-A., matelot-canoïer (art. 1 ^{er} et 8).	67	858	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
147	Cattelain, J.-J., facteur rural (articles 3 et 8, § 2).	58	586	44	2	Feyreisen, N., instituteur à l'école moyenne de Gosselies (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 69.)	60	584	°
148	Bellaire, A., chef-garde (art. 5 et 9.)	45	1,347	Id					
149	Givort, J.-B., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	65	1,905	Id.	3	Van Impe, H., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de Ninove.	77	175	°
150	Billemont, L.-G., chef-garde (articles 5 et 9).	59	1,715	Id.	4	Louveigné, J.-H., directeur de l'école moyenne de Cand.	59	4,678	°
151	Deroubaix F.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	63	717	Id.	5	Verhelst, E.-J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	62	5,417	°
152	Defrenne, J.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	59	823	Id.	6	De Wilder, G.-G., instituteur communal en chef, à Saint-Josse-ten-Noode.	63	261	°
153	Parfait, F.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	52	686	Id.	7	Lambrechts, C.-G., régent à l'école moyenne de Saint-Ghislain.	57	2,628	°
154	Meurant, J.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	52	760	Id.	8	Flostroy, G.-H.-J., instituteur et maître de musique à l'école moyenne de Dinant. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 57.)	62	1,570	°
155	Gillain, H., facteur rural (art. 3 et 8).	58	767	Id.					
156	Adam, A.-M., facteur rural (art. 3 et 8).	56	712	Id.	9	Mosray, F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	62	1,422	°
157	Demeur, J.-B., facteur local (art. 3 et 8).	52	888	Id.	10	Ceustermans, L., instituteur à l'école moyenne de Louvain.	57	1,431	°
158	Lejeune, F.-J.-M., facteur local (art. 5 et 9).	50	850	Id.	11	M ^{me} Vandersmissen-Favoreel, M.-P., régente à l'école normale primaire de Bruxelles. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1893.)	41	491	°
159	Tulkens, P.-A., facteur local (art. 3 et 8)	48	676	Id.	12	Brémer, J.-N., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	1,302	°
160	Lepiat, M., facteur rural (art. 3 et 8).	59	756	Id.	13	Plon, C., régent à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek.	61	1,965	°
161	Kinaux, F.-J., facteur local (art. 3 et 8).	52	792	Id.	14	Quoidbach, P.-L.-T., professeur à l'athénée royal de Malines	62	3,084	°
162	Fossion, J.-J., facteur local (art. 3 et 8).	51	763	Id.	15	M ^{me} Gatti, I.-L., directrice des cours d'éducation de l'école moyenne de l'État et de la section normale de l'État, à Bruxelles.	61	1,984	°
163	Yseboodt, P.-J., facteur local (art. 3 et 8).	61	973	Id.	16	Hustin, N.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek.	57	916	°
164	Van Parys, A.-J., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	59	1,995	Id.	17	Lorent, A.-G., directeur à l'école moyenne de l'État à Ciney.	62	3,475	°
165	Rosier, J.-P., facteur de station (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	58	869	Id	18	Wattelle, C.-H., professeur de musique à l'école normale de Bruxelles.	61	836	°
	TOTAL. . . .		214,352		19	Blaere, E.-F., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	61	1,176	°
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				20	Wenmaeckers, H.-M.-H., concierge à l'école normale de Bruxelles.	61	123	°
	<i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>								
1	M ^{me} Reding-de Leuze, L.-M.-A.-A., institutrice et professeur de gymnastique à l'école moyenne de Binche.	30	792	°					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
21	Rossignol, A.-E.-J.-G., professeur à l'athénée royal de Chimay.	57	1,564	"	42	Zegers, A.-E.-H., directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	67	5,890	"
22	Lauser, P., professeur à l'athénée royal de Virton.	61	242	"	45	M ^{me} Rutteau-Amoré, M.-L.-A.-A., institutrice à l'école moyenne d'Ixelles.	44	758	"
23	Van Aertselaer, F.-X., professeur à l'athénée royal d'Anvers	62	5,985	"	44	Bertiau, Z.-J., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de Saint-Ghislain.	56	242	"
24	Haerynck, H.-L., professeur à l'athénée royal d'Ixelles (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1898).	42	1,592	"	45	De Bie, E.-M., professeur de dessin à l'école moyenne de Gand.	56	1,341	"
25	Stercq, J.-P., directeur de l'école moyenne de Gosselies.	60	5,590	"	46	M ^{lle} Charles, M.-V., concierge à l'école moyenne de Neufchâteau	57	160	"
26	Vervoort, P.-D., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	1,526	"	47	Hins, M.-A.-D.-E., professeur à l'athénée royal de Charleroy.	61	1,895	"
27	Meurice, O.-J.-V., professeur à l'athénée royal de Namur.	61	5,471	"	48	M ^{lle} Mees, D.-C., maîtresse de maintien à l'école moyenne de Bruxelles.	68	589	"
28	M ^{lle} Pasquasy, C.-A.-M., régente à l'école moyenne de Tirlemont.	47	1,501	"	49	M ^{me} Veuve Dosquet-Légrand, J., concierge à l'école moyenne de Verviers.	71	465	"
29	Delcampe, A.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	56	1,421	"	50	M ^{lle} Donies, M.-L., économiste de l'école normale de Tournai.	60	1,475	"
30	Lamborelle, A.-A., directeur de l'école moyenne de Lokeren.	62	1,582	"	51	Berlage, B.-F.-A., professeur à l'athénée royal de Malines.	61	2,557	"
31	M ^{me} Sainte-Biscop, M.-V., institutrice de l'école moyenne de Huy.	51	905	"	52	Milliard, J.-G.-E., régent spécial de langues à l'école moyenne de Seraing.	61	795	"
32	Mahant, F.-J., professeur à l'athénée royal de Mons.	61	3,105	"	53	Plomptoux, H.-P., instituteur à l'école moyenne de Rœulx.	49	622	"
33	Buol, H., maître de musique à l'école moyenne de Fermonde.	61	366	"	54	M ^{me} Vaooneck-Swevers, M.-L., régente à l'école moyenne de Schaerbeek.	57	583	"
34	M ^{me} Veuve Nicaise-Moucheron, A., concierge à l'école moyenne de La Louvière	67	190	"	55	M ^{me} Smalt-Lecoite, A.-E.-A., régente à l'école normale de Liège.	45	1,490	"
35	M ^{me} Veuve Simon-Mayeur, H., directrice de l'école normale d'Andenne	56	1,898	"	56	Lottin, D.-L., professeur à l'athénée royal de Chimay.	58	1,460	"
36	Callier, A.-P.-H.-F., professeur à l'université de Gand.	54	7,000	"	57	Flastroy, G.-H.-J., instituteur et maître de musique à l'école moyenne de Dinant. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 8)	62	1,586	"
37	Goët, A., directeur de l'école moyenne d'Houdeng-Aimeries.	61	5,417	"	58	M ^{me} V ^e Uytendhoof-Goudts, C.-J., concierge à l'école moyenne de Laeken.	77	280	"
38	M ^{me} Lazard-Pecters, M.-L., nettoyeuse au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	50	300	"	59	M ^{me} Bataille-Orman, A.-N.-E.-J., institutrice à l'école moyenne de l'Etat à Ath.	43	653	"
39	Marchal, E., professeur d'école normale et conservateur du jardin botanique.	61	4,545	"	60	Segers, G.-J., professeur à l'école normale de Lierre.	52	1,379	"
40	Grenez, A.-J., instituteur à l'école moyenne de Huy	51	8	"	61	M ^{me} Carion-Quenon, J.-Z.-E., institutrice à l'école moyenne de Mons.	37	560	"
41	Delanoyer, D.-J., portier-concierge à l'athénée royal de Bruxelles.	74	1,200	"					

Numéro ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
62	M ^e Rousseau-Dubaut, M.-J.-E., régente à l'école moyenne d'Ath.	40	1,023	.		Ministère de l'Agriculture.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
63	Vanmechelen, F.-L., économiste à la section normale de Jumet.	48	1,423	.	1	Dumonceaux, A., garde forestier (art. 3 et 8).	49	372	31
64	Gérard, J., directeur de l'école moyenne de Florennes.	55	2,022	.	2	Arnould, F.-J.-G., garde forestier (art. 1 et 8).	68	468	31
65	Berton, C.-N.-E., régente à l'école moyenne de Pâturages.	61	2,372	.	3	Léonard, J.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	66	70	110
66	Meuris, H.-G., régente à l'école moyenne de Fontaine-l'Évêque	59	1,244	.	4	Nieuwienkel, P.-L.-C., garde fores- tier (art. 3 et 8).	52	221	Id.
67	Van Regemorter, J.-E., directeur de pensionnat à Anvers	51	2,295	.	5	Theys, F.-J., garde forestier (arti- cles 1 et 8).	67	626	Id.
68	Lesure L.-V., directeur de l'école primaire supérieure d'Ixelles	49	671	.	6	Walckiers, C.-H., régisseur-agent comptable à l'école vétérinaire (art. 1, 8 et 15).	66	4,587	246-7
69	Freyreisen, N., instituteur à l'école moyenne de l'État à Gosselies (Pension r. visée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 2)	60	598	.	7	Bossaers, A.-J.-B., professeur au conservatoire royal d'Anvers (arti- cles 1 et 8).	70	35	Id.
70	Tommelin, P., huissier à l'adminis- tration provinciale du Brabant.	60	792	.	8	Leenders, M.-H., garde-pêche (arti- cles 3, 8 et 14).	44	300	Id.
71	Leclercq, F.-J., huissier à l'admini- stration provinciale du Brabant.	68	1,095	.	9	Lamouline, J.-B., garde forestier (art. 5 et 8).	48	558	Id.
72	Vernest, F.-L., chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	65	2,822	.	10	M ^{lle} Engeringh, H., professeur au conservatoire royal d'Anvers (arti- cles 3, 8 et 14).	36	30	Id.
73					11	Lefort, J.-J., garde-brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	66	800	364-5
						TOTAL . . . fr.		7,867	
75	Hernoe, J.-B.-E., expéditionnaire au commissariat de l'arrondisse- ment de Tournai.	43	377	.		Ministère des Affaires Étrangères.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
74	Chenot, N., huissier-concierge à l'administration provinciale du Luxembourg.	60	999	.	1	Michel, C.-P., secrétaire-interprète près la Légation de Belgique en Chine.	46	3,478	.
75	Michaux, E.-P.-J., gardien-adjoint du Tir national.	58	622	.	2	Max, A.-F.-G., consul général. Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 4.	65	7,214	.
76	M ^{me} Chenot-Pastoret, M., femme de charge à l'administration provinciale du Luxembourg.	54	500	.	3	Hoorickx, F.-D., envoyé extraor- dinaire et ministre plénipoten- tiaire.	63	7,500	.
77	Bernimolin, E.-M.-J., directeur à l'administration provinciale de Liège.	67	5,119	.	4	Max, A.-F.-G., consul général honoraire. Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée n° 2.	66	7,229	.
78	de Lamberts-Cortenbach, J.-C.-F. (baron), commissaire de l'arron- dissement de Louvain.	74	2,079	.		TOTAL . . . fr.		25,421	
						TOTAL . . . fr.		124,450	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de la Guerre. <i>Fonctionnaires et employés civils.</i>				16	M ^{me} Dewar-Ilusquinet, M.-J. (Pen- sion éteinte par suite de revisi- on. — La pension nouvelle est renseignée au n° 118.)	59	1,648	•
1	Pierard, J.-P.-J., agent de caser- nement de la caserne de cava- lerie Saint-Jean, à Tournai.	55	158	•	17	Relavisse, L.-J.	45	406	•
2	Lambot, J.-G.-V., chef de bureau à titre personnel au ministère de la guerre.	65	5,500	•	18	Renard, F.-H.	57	222	•
3	Delbour, C.-J., surveillant du génie de 1 ^{re} classe de l'enceinte d'An- vers.	57	1,041	•	19	M ^{me} Billot-Collins, R.-V.	52	1,510	•
	TOTAL		4,490		20	M ^{me} De Ruyck-Maes, J.	58	516	•
					21	M ^{me} Delestré-Verbesselt, A.	51	75	•
					22	Ludwig, J.-C.	55	1,874	•
					23	Vandenhoeck, P.-E.	38	705	•
					24	Verheist, E.-J.	62	1,094	•
					25	M ^{me} Cloots-Somville, E.-J.	56	1,100	•
	Ministère de l'Industrie et du Travail. <i>Fonctionnaires et employés.</i>				26	M ^{lle} Cuvellier, H.	61	5,415	•
1	Vandevelde, J.-A., greffier du con- seil des prud'hommes (art 1, 6, 8 et 12).	67	640	78-79	27	Philippe J.-B.	60	1,082	•
					28	Sprunck, L.-F.	42	808	•
					29	M ^{me} Loicq-Tousseijn, A.-A.-C.- L.-E.-F.	41	468	•
					30	Wilkin, M.-M.-A.	58	583	•
					31	M ^{me} Nise-Bacq, J.-C.	37	287	•
					32	M ^{me} Overfeldt-De Cuyper, M.-P.	45	754	•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. <i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>				33	Van Autenboer, F.	61	1,554	•
1	Albot, H.-B.	59	2,170	•	34	De Wilder, G.-G.	65	2,715	•
2	Brulard, A.-J.	57	1,272	•	35	Lambrechts, C.-G.	57	577	•
3	M ^{me} Roding-de Leuze, L.-M.-A.-A.	40	75	•	36	Louis, H.-J.	56	2,707	•
4	Feyreisen, N. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 247.)	61	506	•	37	M ^{lle} Boisacq, E.-A.	55	1,269	•
5	Duchesne, C.-J.	61	1,051	•	38	Ferir, D.-M.-J.	47	1,452	•
6	Janot, C.-P.-J.	59	1,979	•	39	Flesch, J.-B.	61	2,555	•
7	M ^{lle} Jeuniau, M.	39	627	•	40	Ketclers, J.-L.	54	1,415	•
8	Lasseau, F.-J.	50	1,500	•	41	Huque, H.-J.	48	951	•
9	Sauvage, E.-J.	47	715	•	42	Lijna, F.-H.	55	1,191	•
10	Hoyas, A.	58	459	•	43	Mosray, F.	62	1,511	•
11	Dessonville, C.-L.	55	1,146	•	44	Theunen, P.-F.	48	1,116	•
12	Dewilde, J.	62	1,550	•	45	Van Aerde, P.-A.	44	865	•
13	M ^{me} Veuve Paquot-Louveigné, M.-E.-F.-A.	57	1,658	•	46	M ^{lle} Van Gutte, M.-L.	55	726	•
14	Evrard, A.-J.	65	4,666	•	47	M ^{lle} Flood, C.-E.	60	528	•
15	M ^{lle} Coquette, O.	52	970	•	48	Guillaume, J.-E.	58	518	•
					49	M ^{me} Jacobs-Alenbergh, M.-T.	50	80	•
					50	M ^{me} Masquille-Vertongen, J.-C.-F.	40	175	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
51	Adel, E.-B	34	247	•	85	Buol, H.	62	70	•
52	M ^{me} Montellier-Courtoy, L.-J.-A. .	36	419	•	86	M ^{me} De Wulf-Van Brussel, A . .	40	318	•
53	Ceustermans, L.	56	436	•	87	M ^{me} Grenson-Biffart, L	43	365	•
54	M ^{me} Vandersmissen-Favorcel, M.-P. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1895.)	41	175	•	88	Weiler, M.	60	691	•
55	Brémer, J.-N.	61	1,426	•	89	André, A.	52	1,370	•
56	Plon, Ch.	61	353	•	90	M ^{me} Carron-Harvengt, J	49	298	•
57	Quoidbach, P.-L.-T.	62	782	•	91	M ^{lle} De Backer, H.-J.	40	337	•
58	M ^{me} Dubois-Claus, S.-J.-J.	37	431	•	92	M ^{me} Fouz-Lauserg, M.-J.-C. . .	41	694	•
59	M ^{lle} Duchesne, R.-J.	66	103	•	93	Desmedt, G.	63	2,666	•
60	Duray, O.-N.	61	1,603	•	94	Deldime, N.-J.	52	4,333	•
61	M ^{me} V ^{ro} Piret-Dramaix, C.-J. . . .	62	62	•	95	M ^{me} Escoyez-Roland, M.-H. . . .	55	1,014	•
62	M ^{lle} Gatti, I.-L.	61	3,016	•	96	Van Steenberghe, C.-L.	58	1,627	•
63	M ^{lle} Blaise, V.-C.-A.	42	842	•	97	M ^{me} Craps-Koekelenbergh, J. . .	47	535	•
64	M ^{me} Gysels-Boex, L.-I.-I.	37	624	•	98	Peiffer, A.	45	450	•
65	Hustin, N.-J.	58	41	•	99	Van Hasselt, G.	61	876	•
66	Wattelle, C.-H.	62	3,564	•	100	Goëtz, A.	62	462	•
67	Blaere, E.-F.	62	2,582	•	101	M ^{me} Habran-Dumoulin, M.-T.-C.	53	1,301	•
68	Wenmaekers, H.-M.-H.	62	695	•	102	Petitjean, J.-M.-P.	53	1,040	•
69	Rosignol, A.-E.-J.-G.	58	1,157	•	103	M ^{me} Vande Briel-Willers, H. . . .	52	2,675	•
70	Dekeghel, D.-H.-P.	62	324	•	104	M ^{lle} Demaret, F.-E.	57	441	•
71	Lanser, P.	62	3,091	•	105	M ^{me} Jordens-Vlaminck, M.-L. . .	38	587	•
72	M ^{me} Theunissen-Fastrez, A.	35	345	•	106	M ^{me} Radelet-Scholus, A.-G. . . .	40	481	•
73	Haerynck, H.-L. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1893.)	42	123	•	107	M ^{lle} Misonne, M.-A.	53	2,210	•
74	M ^{me} Veuve Hacardiaux-Tomme, L.-M.	52	1,353	•	108	M ^{lle} Monami, J.	52	1,830	•
75	Mahieu, P.-A.	60	1,740	•	109	Marchal, E.	52	190	•
76	Sterck, J.-P.	60	129	•	110	Vignerou, E.	62	304	•
77	Vervoort, P.-D.	62	1,474	•	111	M ^{lle} Biot, M.-V.	56	50	•
78	Vandermeulen, V.	65	1,993	•	112	M ^{lle} Martin, M.-A.	39	642	•
79	Delcampe, A.-J.	57	1,245	•	113	M ^{me} Mettens-Jacquemins, P. . . .	52	100	•
80	Lamborelle, A.-A.	62	1,638	•	114	M ^{lle} Simon, M.-C.	55	932	•
81	M ^{me} Sainte-Biscop, M.-V.	52	690	•	115	Van den Avond, F.	57	1,580	•
82	Michaux, J.-B.-F.	56	1,626	•	116	M ^{lle} Van Geert, M.-F.	51	1,188	•
83	Baes, P.-J.-B.	53	2,926	•	117	M ^{me} Wante-Gcernaert, M.-A. . . .	51	2,461	•
84	M ^{me} Borsu-Ducachet, F.-J.	40	501	•	118	M ^{me} Dewar-Hu-quinet, M.-J. (Pen- sion révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n ^o 16.)	61	1,654	•
					119	Vandebeck, P.-J.	53	1,871	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
120	Heylighen, M.-L.	62	1,673	•	155	Florizoone, L.-F.	58	1,595	•
121	Klein, P.	48	742	•	156	Mlle Mees, D.-C.	68	226	•
122	Villers, J.-B.	60	1,779	•	157	Geeraerd, A.-C.-D.	44	912	•
123	Grenez, A.-J.	51	1,746	•	158	Hoton, A.-J.	67	601	•
124	M ^{lle} Laborne, D.-A.-G.-G. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1895.)	59	1,107	•	159	M ^{me} Colin-Wins, C.-C. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1899)	50	808	•
125	Caussin, V.	52	1,105	•	160	M ^{me} V ^e Delrez-Raze, M.-D.	70	160	•
126	Renier, V.-J.	55	1,377	•	161	Devolder, F.-E.	52	1,312	•
127	M ^{me} Taeyman-Janssens, C.-E.	56	357	•	162	Bouché, J.-V.	56	1,250	•
128	Herson, D.-J.	54	1,255	•	163	M ^{me} Jacquemin, M.-A.	51	614	•
129	M ^{lle} Jousse, H.-F.	51	1,170	•	164	Berlage, B.-F.-A.	61	1,765	•
130	M ^{me} Kayaert-La Roche, G.-J.-F.	41	610	•	165	Milliard, J.-G.-E.	61	607	•
131	Spirlet, B.-E.	51	2,409	•	166	M ^{me} Denis-Lespagnard, M.-H.	42	606	•
132	Zegers, A.-E.-H.	68	506	•	167	M ^{me} Pirot-Colot, M.-C.-L.	56	1,020	•
133	De Ruyck, L.	59	1,933	•	168	M ^{me} Allewaert-Coone, S.-C.	54	1,233	•
134	Dris, O.-L.	56	3,165	•	169	M ^{me} Bauduin-Leteiller, M.-N.	42	75	•
135	M ^{me} Rutteau-Amoré, M.-L.-A.-A.	45	142	•	170	Hacquin, J.-M.	60	1,091	•
136	Vanhove, P.-D.	48	1,290	•	171	M ^{me} Malengreaux-Loise, L.-R.-A.	50	970	•
137	De Bie, E.-M.	57	1,525	•	172	M ^{lle} Petit, L.-L.-L.	56	1,021	•
138	M ^{me} Louvet-Lechien, L.-M.-F.	44	682	•	173	Reyniers, J.	65	2,533	•
139	Van Nyvelzeel, F.	77	234	•	174	M ^{lle} Wittemans, C.-J.-L.	67	924	•
140	M ^{me} Debouck-Detrixhe, M.-F.-A.-H.	36	377	•	175	Plomptoux, H.-P.	50	391	•
141	M ^{me} Feytmaus-Hermans, A.-M.-F.	56	388	•	176	M ^{me} Vanneck-Swevers, M.-L.	57	200	•
142	Debruyne, A.	65	2,633	•	177	Strang, J.-J.	63	1,885	•
143	M ^{lle} Maillard, L.-C.-J.	56	220	•	178	Vanoemberg, G.-J.	76	615	•
144	Simon, F.-J.-I.	59	1,373	•	179	Verschueren, P.-R.-A.	52	1,143	•
145	Sohie, A.-J.	57	1,336	•	180	M ^{me} V ^e Claes-Vandertaelen, M.-L.	54	1,154	•
146	Hins, M.-A.-D.-E.	61	94	•	181	Denis, A.-J.	55	1,451	•
147	M ^{me} Decoster-Bosmans, T.	58	100	•	182	Michiels, F.-L.	53	1,091	•
148	Lambert, A.-F.-J.	51	1,362	•	183	Bauwens, C.-L.	58	1,276	•
149	Pittoors, J.	51	998	•	184	M ^{lle} Corbusier, D.	45	680	•
150	Pittomvils, A.-G.	56	1,266	•	185	M ^{me} V ^e Cosyn-Gyssens, M.-T.	52	75	•
151	M ^{me} Stockmans-Timmermans, M.- A.-H.	66	101	•	186	M ^{me} Delbrouch-Debeefe, J.-P.	37	353	•
152	Bronckart, V.	52	915	•	187	Gosset, F.	55	965	•
153	Destrebecq, L.-J.	55	1,456	•	188	M ^{lle} Sotiaux, M.-F.-M.-J.	49	1,262	•
154	Bourgeois, J.-J.	55	1,329	•	189	M ^{me} Desis-Vranckx, S.-T.	48	1,450	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
190	Colas, J.-J.	55	1,216	•	225	M ^{me} Jacquet-Dejardin, M.-J.-C. . .	54	354	•
191	M ^{me} De Rycke-Deveen, C.-C. . .	51	1,914	•	226	M ^{me} Stochmans-Van Praet, M.-L.-V.	55	80	•
192	M ^{me} Screvens-Grootaers, J.-P. . .	55	564	•	227	M ^{me} Vanderdonckt-Faucq, J. . .	41	50	•
195	M ^{me} Remience-Thiéry, C.-A. . .	57	409	•	228	Verpeylen, A.	67	1,817	•
194	Bossaers, A.-J.-B.	71	940	•	229	Nuyens, P.-F.	51	2,758	•
195	M ^{me} Noël-Julien, J.-C.	56	551	•	250	M ^{me} Plunus-Philippe, M.-C. . . .	63	705	•
196	M ^{lle} Beaumont, J.-A.-M.-E. . . .	59	390	•	231	M ^{me} Vandenaevond-Van Calster, M.-T.-L.	52	795	•
197	Lottin, D.-L.	58	1,040	•	232	Berton, C.-N.-E.	61	417	•
198	M ^{lle} Dhondt, J.-T.	49	845	•	233	M ^{lle} Ballieux, A.	56	1,059	•
199	Goffin, M.	67	1,615	•	254	Gersten, C.-T.-C.	31	311	•
200	Dumont, J.-H.-J.	54	456	•	235	M ^{me} Moreaux-Deplus, A.-H.-M.-L.-G.	35	598	•
201	M ^{lle} Engeringh, H.	37	270	•	256	Meuris, H.-G.	40	214	•
202	Maes, A.-J.	50	486	•	257	Aerts, J.-J.	32	487	•
203	M ^{me} Rasmont-Sadoine, M.-G. . . .	49	999	•	258	Bellemans, A.	35	318	•
204	Tysmans, M.	62	1,234	•	239	M ^{me} Macquet, J.-Z., épouse divor- cée Flesch	51	1,851	•
205	M ^{lle} Borsut, C.-M.	56	514	•	240	M ^{lle} Gilisquet, M.-A.-G.	56	1,042	•
206	De Bruyn, A.	55	615	•	241	M ^{me} Masson-Parfait, C ^{te} -E. . . .	48	785	•
207	M ^{me} V ^e Collin-Henry, M.-A. . . .	62	76	•	242	Biard, C.-E.	44	809	•
208	M ^{me} De Handschutter-Trehels, M.-J.-S.	44	591	•	243	Boghemans, E.-J.	41	913	•
209	De Smaekers, J.-B.-F.	45	622	•	244	M ^{lle} Bomal, A.-M.-T.	52	1,431	•
210	Dethise, A.-E.	56	1,455	•	245	M ^{me} Degueldre-Soupart, L.-M. . .	41	468	•
211	Jamar, H.-L.	48	783	•	246	Lambert, J.-J.-E. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1899)	54	1,072	•
212	Balistaire, B.	55	535	•	247	Feyreisen, N (Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n ^o 4)	62	518	•
213	Cnudde, J.-E.	41	709	•	248	M ^{me} Cahay-Brech, F.	48	1,560	•
214	Virmael, L.	61	1,690	•	249	Colonval, C.-J.	45	672	•
215	M ^{me} Lamotte-De Vos, H.-J. . . .	45	986	•	250	Van Regemorter, J.-E.	52	2,705	•
216	M ^{me} Lechien-Smal, E.-V.-L. . . .	59	715	•	251	Lesure, L.-V.	49	1,019	•
217	M ^{me} Hebberechts-Viegels, L.-M. .	67	60	•					
218	M ^{me} V ^e Uydenhoef-Goudts, C.-J.	78	44	•					
219	M ^{me} Bataille-Orman, A.-V.-E.-J.	45	157	•					
220	Segers, G.-J.	52	902	•					
221	Holluyn, P.-J. (Pension révisée. — (Remplace la pension inscrite en 1899.)	65	1,599	•					
222	Vanmechelen, F.-L.	49	914	•					
223	M ^{lle} Gearard, F.-N.-R.	59	1,756	•					
224	Gerard, J.	56	1,585	•					
						TOTAL.		261,159	

(λ)
(1)

[N° 4 — III]

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1902.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1902 s'élève à fr.	5,115,276 »
Les crédits alloués pour 1901 montent à	5,081,140 »
	<hr/>
Soit une augmentation de fr.	34,136 »

qui résulte des deux modifications suivantes :

1° Augmentation de la dotation de la Chambre des Représentants fr.	8,336 »
2° Augmentation de la dotation de la Cour des Comptes	25,600 »

Cette dernière augmentation se subdivise et se justifie de la manière suivante :

CHAPITRE IV.

COUR DES COMPTES.

ART. 5. — *Traitements des membres de la Cour.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	77,700 »
— alloué pour 1901.	77,100 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	600 »

L'augmentation portée à cet article est la conséquence de l'application de la loi du 31 décembre 1900, relative à l'augmentation des traitements des membres de la Cour des Comptes.

ART. 6. — *Traitements du personnel des bureaux.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	264,600 »
— alloué pour 1901.	239,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	25,000 »

Le personnel des bureaux de la Cour des Comptes s'est accru d'une manière sensible depuis la mise à exécution de lois organiques importantes récemment votées; d'autre part, des mesures réglementaires ont dû être prises en vue d'améliorer la situation de ce personnel et de mettre les cadres en rapport avec les nécessités du service.

L'augmentation de crédit sollicitée est destinée à mettre ces mesures à exécution ainsi qu'à faire face aux promotions et nominations prévues pour l'année 1902.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1902 est fixé à la somme de cinq millions cent quinze mille deux cent septante-six francs (5,115,276 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Dotatiën, voor het dienstjaar 1902, is vastgesteld op de som van vijf miljoen honderd vijftien duizend twee honderd zes en zeventig frank (5,115,276 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 9 October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1902.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 *	3,500,000 *	
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 *		
CHAPITRE II.				
3	Sénat	210,000 *	210,000 *	
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	1,031,076 *	1,031,076 *	
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitements des membres de la Cour	77,700 *	373,000 *	
6	— du personnel des bureaux	264,600 *		
7	Matériel et dépenses diverses	25,000 *		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,200 *		
9	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 *		
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 *		
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS fr.				5,115,270 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER DOTATIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1902.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK I.			
1	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 25 December 1865)	3,300,000 *	3,500,000 *
2	Dotatie van Z. K. H. den Graaf van Vlaanderen.	200,000 *	
HOOFDSTUK II.			
3	Senaat	210,000 *	210,000 *
HOOFDSTUK III.			
4	Kamer der Volksvertegenwoordigers	1,031,676 *	1,031,676 *
HOOFDSTUK IV.			
REKENHOF.			
5	Jaarwedden der leden van het Hof.	77,700 *	373,600 *
6	Jaarwedden van het personeel der bureelen	264,800 *	
7	Materieel en verscheidene uitgaven	25,000 *	
8	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>).	1,200 *	
9	Onderstand aan gewezen beambten en wekklieden, aan hunne weduwen of familiën, die, geen recht op pensioen hebbende, evenwel titels bezitten tot verkrijging van bijstand uit hoofde van hunnen erbarmelijken toestand	1,600 *	
10	Tijdelijke jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaars, beambten en bedienden.	3,500 *	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER DOTATIËN fr.			

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(6)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE I^{er}.				
1	°	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)		
2	°	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre		
				TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.				
3	°	Sénat.		
CHAPITRE III.				
4	°	Chambre des Représentants		
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
MEMBRES DE LA COUR.				
	a.	Traitement du président	1	14,000
	b.	— des conseillers	6	8,800 à 9,700
	c.	— du greffier	1	8,500
			TOTAUX	77,700
PERSONNEL DES BUREAUX.				
6	°	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	92	264,600
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
7	°	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc		
PENSIONS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.				
8	°	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)		
9	°	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse		
10	°	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service		
				TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000 »	3,300,000 »	»	»	3,500,000 »	3,300,000 »	
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	200,000 »	
3,500,000 »	3,500,000 »	»	»	3,500,000 »	3,500,000 »	
210,000 »	210,000 »	»	»	210,000 »	200,645 72	
1,051,676 »	1,023,140 »	8,536 »	»	1,053,107 »	1,005,029 82	
77,700 »	77,100 »	600 »	»	77,100 »	70,750 »	
264,600 »	239,600 »	25,000 »	»	233,600 »	233,600 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	23,402 29	
1,200 »	1,200 »	»	»	1,200 »	»	
1,600 »	1,600 »	»	»	1,600 »	550 »	
3,500 »	3,500 »	»	»	3,500 »	2,500 »	
573,600 »	348,000 »	25,000 »	»	342,000 »	330,802 29	
AUGMENTATION. . fr.		25,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000 »	5,500,000 »	•	»	5,500,000 »	5,500,000 »	
210,000 »	210,000 »	»	»	210,000 »	200,645 72	
1,051,676 »	1,035,140 »	8,556 »	»	1,035,107 »	1,003,020 82	
375,000 »	548,000 »	25,600 »	»	542,000 »	550,802 29	
5,115,276 »	5,081,140 »	34,150 »	»	5,087,107 »	5,054,477 85	
AUGMENTATION. . fr.		34,150 »				

(λ)
(1)

[N° 4 — IV].

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1902 s'élève à	fr.	26,791,400	»
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à		26,419,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	371,500	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr.	28,881,400	»
— 1901		28,604,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	276,500	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902	fr.	910,000	»
— 1901		815,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	95,000	»

Soit en plus.	fr.	371,500	»
-----------------------	-----	---------	---

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

Le maintien de la charge temporaire est demandé en vue de poursuivre l'ameublement de l'hôtel et des bureaux du Département.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	12,000	»
— alloué pour 1901		11,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessité par l'accroissement des frais de route et de séjour constaté durant les années antérieures.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	288,000	»
— alloué pour 1901		291,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	3,000	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,332,000	»
— alloué pour 1901		1,324,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,500	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 9. — *Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	27,000	»
— alloué pour 1901		24,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,700	»

nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec les besoins constatés durant les années précédentes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 3,099,000 »
— alloué pour 1901	3,095,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 4,000 »

résultant de la création de plusieurs places dans l'ordre judiciaire, charge compensée en majeure partie par la réduction de certains traitements conformément aux lois et règlements sur la matière.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr. 37,000 »
— alloué pour 1901	27,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

Le paiement dans les greffes des taxes dues aux témoins implique la nécessité de mettre à la disposition des greffiers un fonds de roulement qui leur permette de faire l'avance des taxes dont le montant leur sera ensuite remboursé par les receveurs de l'enregistrement. Une somme de 10,000 francs sera suffisante à cette fin.

Le fonds de roulement, une fois constitué, servira indéfiniment. Ce crédit temporaire ne devra donc plus être inscrit aux Budgets des années suivantes.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 2,022,800 »
— alloué pour 1901	2,005,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 17,500 »

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902.	fr. 52,000 »
— alloué pour 1901	42,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

proposée pour la cause indiquée à l'article 11 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	39,600	»
— alloué pour 1901		38,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 27. — *Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)*

Le libellé de l'article a été complété par les mots « relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos », afin de permettre de payer sans retard les premiers termes des pensions qui, par suite de circonstances extraordinaires, ont été liquidées après la clôture de l'exercice pendant lequel la pension s'est ouverte.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 31. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	319,800	»
— alloué pour 1901		319,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	400	»

résultant de l'application de la loi concernant les traitements.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	5,696,000	»
— alloué pour 1901		5,687,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

La création projetée d'un certain nombre de places nécessitera une dépense évaluée à 30,000 francs; d'autre part, la réduction de certains traitements, conformément aux dispositions légales sur la matière, rendra disponible une somme de 21,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (Y compris une somme de 330,000 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire figurant à cet article, votée pour la première fois en 1901, a été justifiée ainsi qu'il suit dans la note préliminaire du Budget de cet exercice :

« Les subsides à imputer sur les exercices 1901 et suivants atteignent un chiffre trop élevé pour qu'il soit possible d'en assurer la liquidation au moyen du crédit de 700,000 francs, tout en faisant face aux besoins nouveaux qui se produiront. Il importe de parer à cette situation et, dans ce but, il est nécessaire d'allouer, pendant deux ans, un crédit temporaire de 330,000 francs. »

ART. 34. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	87,000	»
— alloué pour 1901		85,400	»
		4,600	»
AUGMENTATION		fr.	4,600

Le solde disponible du crédit ainsi augmenté permettra d'allouer un traitement au pasteur de la communauté protestante de Wasmes.

ART. 39. — *Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)*

Le libellé a été complété de la même manière et pour le même motif que celui de l'article 27.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'allénés.

ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	3,300,000	»
— alloué pour 1901		3,100,000	»
		200,000	»
AUGMENTATION.		fr.	200,000

La dépense prévue à l'article 41 n'est pas au libre arbitre du Gouvernement, mais résulte de dispositions légales auxquelles l'État ne peut se sous-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

traire. Dans ces conditions, il convient de rendre le crédit non limitatif, de manière à permettre au Gouvernement de payer toujours régulièrement les sommes dont il est redevable.

L'augmentation proposée a pour but de mettre le chiffre budgétaire plus en rapport avec le montant des dépenses auxquelles le crédit doit pourvoir.

ART. 42. — *Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.*

Le libellé de l'article a été modifié de manière à être mis plus en harmonie avec la destination du crédit.

ART. 43. — *Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs-adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.*

L'article ainsi libellé ne prévoit plus les frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance : ces commissions spéciales n'existent plus.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	553,000	»
— alloué pour 1901.		560,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	7,000
			»

Les charges de ce crédit sont diminuées de 15,000 francs par suite du passage de six employés de l'École de bienfaisance à Namur dans l'Administration des Prisons; mais cette réduction est compensée en partie par le transfert au présent article d'une somme de 8,000 francs pour frais d'habillement et d'équipement des surveillants. Cette dernière dépense, comprise dans l'article 43 du Budget de 1901, se trouve mieux à sa place à l'article 44, qui comprend les crédits pour le personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (nouveau). — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Éèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé : 760,000 francs.

ART. 46 (45 ancien). — *Écoles de bienfaisance de l'État — Matériel. — Bâtiments et immeubles.*

Crédit demandé : 251,500 francs.

Ces deux articles remplacent l'article 45 du Budget de l'exercice 1901, lequel s'élevait à 1,019,500 francs. Il paraît utile de séparer les dépenses se rapportant directement aux élèves mis à la disposition du Gouvernement des dépenses concernant les écoles de bienfaisance.

La différence entre le total de ces deux crédits (1,011,500 francs) et le montant de l'ancien article 45, est l'objet du transfert expliqué à l'article 44 ci-dessus.

CHAPITRE X.**PRISONS.**

ART. 53 (52 ancien). — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,311,500 »
— alloué pour 1901	1,281,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	30,000 »

destinée à faire face aux dépenses qu'entraînera la création de quelques places de surveillants et de commis qui ont été reconnues nécessaires, et à l'allocation d'augmentations de traitements conformément aux règlements.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XIII.****SERVICES DIVERS.**

ART. 61 (60 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des fondations de la maison de refuge pour femmes qui sera construite à Saint-André lez-Bruges.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62 (61 ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Ce crédit fait suite à ceux portés pour le même objet aux Budgets des exercices antérieurs.

ART. 63 (62 ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Ce crédit couvrira les dépenses de travaux à faire aux écoles de bienfaisance à Moll, à Saint-Hubert et à Namur.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre cents francs fr. 25,881,400 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf cent dix mille francs 910,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-six millions sept cent nonante et un mille quatre cents francs . . fr. 26,791,400 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden vorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en twintig miljoen acht honderd een en tachtig duizend vier honderd frank fr. 25,881,400 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van negen honderd tien duizend frank. 910,000 »

Te zamen op de som van zes en twintig miljoen zeven honderd een en negentig duizend vier honderd frank. fr. 26,791,400 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1902.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	523,000 •	
3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	80,000 •	648,000 •
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	12,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	12,000 •	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	288,000 •	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	8,200 •	
8	Cours d'appel. — Personnel.	1,532,000 •	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 •	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	3,000,000 •	6,863,000 •
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	57,000 •	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,022,800 •	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	52,000 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	523,000	
3	Materieel. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	80,000	648,000
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de internationale commissie der gevangenen	12,000	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	12,000	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	<i>Hof van verbreking.</i> — Personeel	288,000	
7	<i>Hof van verbreking.</i> — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200	
8	<i>Hoven van beroep.</i> — Personeel	1,552,000	
9	<i>Hoven van beroep.</i> — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	27,000	6,865,000
10	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.</i> — Personeel	5,000,000	
11	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.</i> — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	37,000	
12	<i>Vrederechten en politie rechtbanken.</i> — Personeel	2,022,800	
13	<i>Vrederechten en politie rechtbanken.</i> — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	52,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	50,000 •	144,300 •
15	<i>Cour militaire.</i> — Matériel	2,000 •	
16	<i>Conseils de guerre</i> — Personnel	94,700 •	
17	Id — Matériel	8,000 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,500,000 •	2,314,000
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 •	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	13,000 •	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 •	107,000 •
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	200,000 •	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	195,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJSGERECHT.			
14	<i>Krijsgerechtshof.</i> — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	39,600 »	
15	<i>Krijsgerechtshof.</i> — Materieel	2,000 »	
16	<i>Krijgsraden.</i> — Personeel	94,700 »	144,300 »
17	Id. — Materieel	8,000 »	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (<i>Onbepaald krediet.</i>) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdeelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verreëfend.) Kosten van beteekening der uitspraakbesluiten	2,300,000 »	
19	Jaarweden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 »	2,314,000 »
20	Jaarweden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	13,000 »	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.	107,000 »	107,000 »
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIËELE UITGAVEN-COMMISSIE EN JURY'S.			
22	Jaarweden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i>	290,000 »	
23	Drukken van de <i>Verzameling der Wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	195,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen Matériel.	8,000	512,000
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000	
CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos). (<i>Crédit non limitatif.</i>)	20,000	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	10,000	41,000
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	7,000	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le cas ci-dessus	4,000	
CHAPITRE VIII. CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	319,500	
32	Clergé inférieur du culte catholique	5,000,000	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (<i>Y compris une somme de 350,000 francs en charge temporaire.</i>)	1,050,000	
34	Culte protestant et anglican. — Personnel.	87,000	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000	7,240,000

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. Materieel	8,000 .	
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	11,000 .	512,000 .
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	8,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
27	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving op het grootboek betreffende het diensjaar 1902 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	20,000 .	
28	Hulpverleening aan magistraten en aan beambten bij de hoven en rechtbanken of aan hunne weduwen en verwanten, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	10,000 .	
29	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten bij het centraal bestuur van het Ministerie van Justitie of bij gestichten daaraan onderhoorig, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	7,000 .	41,000 .
30	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten der gevangenhuisen, die zich in hetzelfde geval bevinden als hiervoren.	4,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
EEREDIENSTEN.			
31	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	319,500 .	
32	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,096,000 .	
33	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken, voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubeleering van de kerken. (<i>Inbegrepen eene som van 350,000 frank als tijdelijke last.</i>)	1,050,000 .	
34	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	87,000 .	
35	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillenden uitgaven	10,000 .	7,240,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Culte israélite. — Personnel	20,500	•
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	»
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	•
39	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif.</i>)	16,000	»
40	Secours à des ministres des cultes	50,000	•
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)	3,500,000	•
42	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000	•
43	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	13,000	•
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	553,000	»
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	700,000	•
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. Bâtiments et immeubles	251,500	•
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000	•
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	•
			5,072,500 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
56	Israëlitische eeredienst. — Personeel	20,500	»
57	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000	»
58	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000	»
59	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen die verschenen zijn vóór de inschrijving op het grootboek betreffende het dienstjaar 1902 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	16,000	»
40	Hulpverlening aan bedienaars der eerediensten	50,000	»
HOOFDSTUK IX.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
41	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht (Onbepaald krediet.)	3,500,000	»
42	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van oogzichte in den krijgshenst opgedaan, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	130,000	»
43	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteën van toezicht dezer laatste gestichten	13,000	»
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
44	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteën van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	553,000	»
45	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	760,000	»
46	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel Gebouwen en onroerende goederen	251,500	»
47	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten	60,000	»
48	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	8,000	»
			6,072,500

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	900,000 •	
50	Salaires des détenus	160,000 •	
51	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	25,000 •	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	13,000 •	
53	Traitements des fonctionnaires et employés	1,311,500 •	2,827,100 •
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	10,600 •	
55	Frais d'impression et de bureau	14,000 •	
56	Patronage des condamnés libérés	50,000 •	
57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 •	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique	60,000 •	60,000 •
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	30,500 •	
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 •	52,500 •
TOTAL.fr.			25,881,400 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
GEVANGENISSEN.			
49	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	900,000 °	
50	Werkloon der gevangenen	160,000 °	
51	Maken en kosten van uitrusting der wachters, — Wapening van het personeel	23,000 °	
52	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	13,000 °	
53	Jaarwedde der ambtenaren en beambten	1,311,500 °	2,827,100 °
54	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	10,600 °	
55	Druk- en kantoorkosten	14,000 °	
56	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 °	
57	<i>Meubelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000 °	
HOOFDSTUK XI.			
POLITIEKOSTEN.			
58	Maatregelen van opebare veiligheid	60,000 °	60,000 °
HOOFDSTUK XII.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid zijnde ambtenaren en beambten der verschillende diensten afhangende van het Departement	30,500 °	
60	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, daarinbegrepen de uitgaven voor den aankoop van boeken welke aan de rechtbanken zouden moeten geleverd worden; hulpverleening aan voormalige betaalde agenten der verschillende diensten afhankelijk van het Ministerie, of aan huone familiën die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden, hulpverleening voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan de familiën der ambtenaars en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	10,000 °	52,500 °
TOTAAL . . . fr.			25,881,400 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XIII. SERVICES DIVERS.			
61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	100,000 »	
62	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.	700,000 .	910,000 .
63	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État	110,000 .	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.			26,791,400 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
61	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen	100,000 »	
62	Bouwen van celgevangenhuisen te Audenaarde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Werken tot aanbouw en voltooiing	700,000 »	910,000 »
65	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat	110,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			26,791,400 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9 October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,
J. VAN DEN HEUVEL.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre			
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service :			
<i>Personnel.</i>					
		Secrétaire général (1)	1	10,000	11,000
		Directeurs généraux.	4	9,000 10,000	37,000
		Inspecteurs généraux (2)	2	7,000 8,000	21,000
		Directeurs	5	7,000 8,000	59,000
		Chefs de division (5)	12	5,500 6,500	72,000
		Contrôleurs	5	4,000 5,000	13,500
		Chefs de bureau	17	4,000 5,000	75,000
		Sous-chefs de bureau (4).	14	3,100 3,800	47,900
		Commis de 1 ^{re} classe	17	2,600 3,000	49,600
		— 2 ^e — (5)	14	2,100 2,500	31,800
		— 3 ^e —	14	1,400 2,000	23,450
		— expéditeur	1	» »	1,600
		— expéditionnaires	8	1,200 2,000	10,800
		— classeurs	18	1,200 2,000	26,550
		Attachés.	»	» »	»
		Huissier audiencier (6)	1	1,800 2,500	3,000
		— de salle (7)	1	1,400 2,400	2,500
		Messagers (8)	10	1,000 2,000	15,150
		Concierges	2	700 1,600	3,000
		Route-feux	4	700 1,500	4,150
		Nettoyeuses (9)	9	500 1,000	7,650
		Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires	»	» »	29,750
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	
523,000	523,000	»	,	505,400	486,171	<p>(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(3) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(4) Id. à 1 sous-chef de bureau.</p> <p>(5) Id. à 1 commis de 2^e classe.</p>
544,000	544,000	,	,	526,400	507,171	<p>(6) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.</p> <p>(7) Id.</p> <p>(8) Id. à 2 messagers.</p> <p>(9) Id. à 1 nettoyeuse.</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . fr.		
		<i>Matériel.</i>			
		(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr.	37,000	»
3	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers		16,000	»
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		27,000	»
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale			
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger			
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			fr.
 CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>					
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Premier président.	1	17,200	17,200
		Président de chambre.	1	13,200	13,200
		Conseillers	15	11250 à 12150	174,475
		Procureur général.	1	17,200	17,200
		Avocats généraux.	2	12,000	24,000
		Greffier en chef.	1	8,500	8,500
		Greffiers adjoints	2	5000 à 5500	10,500
6	»	Secrétaire du parquet	1	4,500	4,500
		Commis —	1	2,550	2,550
		Employés du greffe	2	1500 à 1700	3,200
		Messagers	5	1200 à 2000	4,900
		Huissiers audienciers	6	750	4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	»	»	500
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président	»	»	500
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 23 novembre 1889).	»	»	1,500
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	»	»	375
		Augmentations des traitements.	»	»	800
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>			
		La Cour	»	»	3,000
7	»	Le parquet	»	»	1,600
		Dépenses éventuelles	»	»	200
		Indemnités pour le matériel de greffe	»	»	400
		A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
544,000	544,000	"	"	526,400	507,171	
80,000	80,000	"	"	93,688 42	80,993 54	
12,000	12,000	"	"	15,930	3,717 28	
12,000	11,000	1,000	"	11,526 25	10,719 60	
648,000	647,000	1,000	"	647,544 67	611,601 42	
AUGMENTATION. . . fr.		1,000				
288,000	291,000	"	3,000	285,030	283,799 99	
3,200	3,200	"	"	3,200	7,935	
293,200	296,200	"	3,000	290,230	291,732 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>			
		Premiers présidents	3	15050 à 15650	40,050
		Présidents de chambre	10	10500 à 10900	105,400
		Conseillers	78	8100 à 9900	699,400
		Procureurs généraux	3	13050 à 13550	39,150
		Premiers avocats généraux	3	10000 à 10600	51,000
		Deuxièmes avocats généraux	11	9200 à 9800	102,400
		Substituts des procureurs généraux	7	7600 à 8200	54,700
		Greffiers en chef	3	8000 à 8500	24,500
		Greffiers adjoints	25	4000 à 5000	105,500
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5300	45,200
		Commis idem.	16	1600 à 5200	58,600
8	"	Employés des greffes } traitements fixes	13	200 à 1700	10,100
		} émoluments et salaires			16,000
		Messagers	12	1200 à 2160	20,960
		Concierges	2	900 à 1400	2,500
		Huissiers audienciers	12	700	8,400
		Surveillant	1	1200	1,200
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	"	"	6,000
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500
		Indemnités accordées au greffier en chef de la Cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889)	"	"	1,500
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	500
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	"	"	2,765
		Augmentations des traitements	"	"	6,075
		<i>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</i>			
		Cour d'appel de Bruxelles			8,000
		— de Gand			7,000
		— de Liège			7,500
		Dépenses éventuelles			500
9	"	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes			4,000
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
295,200	296,200	"	3,000	290,250	291,732 99	
1,552,000	1,524,500	7,500	"	1,502,185	1,284,725 92	
27,000	24,500	2,700	"	26,505 30	46,500	
1,652,200	1,645,000	40,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NOBRE d'agen- s.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — Personnel.				
		1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers. Personnel.				
a.		Présidents	4	8900 à 9800	37,500	956,700
		Vice-présidents	13	6500 à 7700	96,850	
		Juges d'instruction	20	6250 à 7750	158,000	
		Juges	59	5000 à 6800	220,200	
		Procureurs du Roi	4	8800 à 9800	37,200	
		Substituts	26	5000 à 5900	157,800	
		Greffiers	4	7500 à 8500	52,000	
		Greffiers adjoints.	45	5200 à 4000	165,750	
		Secrétaires des parquets.	4	5400 à 4400	15,800	
		Commis des parquets	27	1200 à 2800	48,900	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.				
b.		Présidents	14	7000 à 9100	118,550	1,332,650
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	93,000	
		Juges d'instruction	26	5250 à 6750	151,500	
		Juges	33	4500 à 6000	264,500	
		Procureurs du Roi	14	7500 à 8800	114,100	
		Substituts	52	4500 à 5700	152,100	
		Greffiers	14	6000 à 7000	90,000	
		Greffiers adjoints.	58	5000 à 5800	205,200	
		Secrétaires des parquets.	14	2700 à 4500	52,200	
		Commis des parquets	36	1200 à 2700	63,700	
		Huissiers audienciers	50	300	15,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889).			11,000	
		3^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.				
10		Présidents	8	6000 à 8100	57,400	
		Juges d'instruction	8	4750 à 5650	43,400	
		Juges	18	4000 à 5200	77,100	
		Procureurs du Roi	8	6600 à 7800	57,600	
		Substituts	8	4000 à 4800	55,400	
		Greffiers	8	4500 à 5500	59,500	
		Greffiers adjoints.	15	2800 à 3600	46,800	
		A REPORTER. fr.			554,600	2,269,550

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,652,200	1,645,000	10,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	
1,652,200	1,648,000	10,200	3,000	1,618,740 30	1,622,758 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT.				
				554,600	2,269,350	
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
c.	{	Secrétaires des parquets	8	3000 à 3600	26,400	404,700
		Commis idem.	10	1200 à 2400	16,500	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
		Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889)	>	>	4,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	>	>	580	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 11,000	89,000	
		Greffiers adjoints à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	8	4000 à 6300	45,000	
d.	{	Employés des greffes des tribunaux de première instance :				424,950
		Traitements fixes	112	100 à 5000	125,800	
		Émoluments et salaires			29,200	
		Employés des greffes des tribunaux de commerce :				
		Traitements fixes	52	100 à 4800	105,200	
		Émoluments et salaires			14,800	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe			1,000	
		Augmentations des traitements			16,570	
11	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	14	7500 à 8900	114,600	1,206,500
		— — — 2 ^e — (1)	17	6000 à 8500	124,100	
		— — — 3 ^e — (2)	52	5000 à 6900	502,500	
		— — — 4 ^e — (3)	139	4000 à 7000	662,500	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	14	4600 à 5600	75,400	689,500
		— — — 2 ^e — (4)	17	4200 à 5600	78,700	
		— — — 3 ^e — (5)	52	5000 à 3800	179,600	
12	»	— — — 4 ^e — (6)	139	2200 à 4600	535,600	
		Employés des greffes :				
		Traitements.	63	1000 à 2500	88,500	118,600
		Salaires			50,100	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe				500
		Indemnités allouées en vertu de la loi du 25 novembre 1889 à divers greffiers de justices de paix.				700
		Augmentations des traitements				7,400
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,652,200	4,645,000	40,200	5,000	1,618,740 50	1,622,758 91	
5,099,000	5,095,000	4,000	»	5,047,050 »	2,722,924 15	
57,000	27,000	40,000	»	27,000	264,940 75	
2,022,800	2,005,500	17,500	»	2,001,550 »	1,866,008 19	(¹) 5 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (²) 5 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (³) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (⁴) 2 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (⁵) 2 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (⁶) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
52,000	42,000	40,000	»	40,000	145,987 62	
6,865,000	6,814,500	51,500	3,000	6,754,740 50	6,627,619 58	
AUGMENTATION. — fr.		48,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			NOBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
COUR MILITAIRE. — Personnel.					
		Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général :			
14	"	Président	1	10,500 à 10,800	10,625
		Auditeur général	1	10,200 à 10,500	10,250
		Substitut de l'auditeur général	1	7,100	7,100
		Greffier	1	4,500	4,500
		Id. adjoint	1	2,600	2,600
		Messagers	2	1400 à 1800	3,200
		Augmentations des traitements	"	"	525
		Indemnité pour le service de l'auditorat général	"	"	4,000
15	"	Cour militaire. — Matériel			
CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.					
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	6800 à 7100	15,950
		Substituts	2	4,000	8,000
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	6700 à 7500	24,100
		Substituts	2	4,000	8,000
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2	5900 à 6200	12,100
16	"	Greffiers de 1 ^{re} classe	2	5,200	6,400
		Id. de 2 ^e id.	3	5,000	9,000
		Id. de 5 ^e id.	5	2,800	5,600
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2,000	4,000
		Id. de 2 ^e id.	1	1,800	1,800
		Id. de 5 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	1800 à 2400	4,200
		Augmentations des traitements	"	"	550
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
TOTAL DU CHAPITRE III fr.					
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion :					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			2,250,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			50,000
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
39,600	38,600	1,000	»	38,400 03	27,641 66	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,540 70	
94,700	94,700	»	»	93,400 »	64,958 33	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	7,013 90	
144,300	143,500	1,000	»	141,800 05	101,136 64	
AUGMENTATION. . fr.		1,000				
2,300,000	2,300,000	»	»	2,300,000	2,337,312 99	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	13,000 »	
2,514,000	2,514,000	»	»	2,514,000	2,351,312 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.		
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.				
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.				
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur	8,000 »	
		1 Contrôleur de la comptabilité	500 »	
		1 Secrétaire comptable	3,000 »	
		1 Commis	2,200 »	
		1 Commis classeur	1,800 »	19,000 »
		1 Concierge	1,100 »	
		1 Nettoyeuse	700 »	
		Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités	1,700 »	
		Personnel des ateliers		271,000 »
25	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires		
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impres- sion d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel		
23	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique		
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des an- ciennes lois.		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	54,000	61,414 67	
107,000	107,000	»	»	54,000	61,414 67	
290,000	290,000	»	»	268,400	281,195 12	
195,000	195,000	»	»	155,000	129,925 56	
8,000	8,000	»	»	11,650	7,654 95	
11,000	11,000	»	»	11,000	2,979 78	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,863 56	
512,000	512,000	»	»	432,050	429,618 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	»	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif.</i>)	
28	»	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.. . . .	
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le cas ci-dessus.	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	»	Clergé supérieur du culte catholique :	
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	TOTAL des traitements.
		NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
Archevêque		1	24,000 »
Évêques		5	16,000 »
Frais de tournées et du secrétariat		»	23,600 »
Secrétaires d'archevêché		3	4,500 »
— d'évêché		10	10,000 »
Vicaires généraux		4	4,500 »
— —		10	4,000 »
Chanoines		41	2,400 »
—		11	2,000 »
		A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
10,000	10,000	»	»	9,000	8,940	»
7,000	7,000	»	»	5,500	5,500	»
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000	»
41,000	41,000	»	»	38,500	38,440	»
319,500	319,100	400	»	500,000	282,899 99	
319,500	319,100	400	»	500,000	282,899 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . fr.
32		Clergé inférieur du culte catholique :		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	112	2,100 »
		Curés de 2 ^e classe	41	1,800 »
		— —	39	1,600 »
		— —	53	1,400 »
		Desservants	786	1,400 »
		—	821	1,200 »
		—	7	1,100 »
		—	1,365	1,000 »
		Chapelains	6	1,000 »
		—	22	900 »
		—	110	800 »
		Vicaires	19	1,000 »
		—	760	900 »
		—	1,094	800 »
		Coadjuteur	1	800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de suc- cursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}		
				99,500 »
				5,696,000 »
33		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (Y compris une somme de 550,000 francs en charge temporaire.)		
34		Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »
		—	1	3,931 20
		—	2	5,528 »
		—	1	5,000 »
		—	2	2,900 »
		—	5	2,400 »
		—	5	2,280 »
		—	1	1,900 »
		—	1	1,800 »
		—	6	1,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		—	1	762 »
		—	5	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers	2	258 »
		—	9	252 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements		
				2,714 80
				87,000 »
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
519,500	319,400	400	»	500,000	282,809 99	
5,696,000	5,687,000	9,000	»	5,314,200	4,523,981 72	
1,050,000	1,050,000	»	»	700,000	600,000 »	
87,000	85,400	1,600	»	84,400	82,753 93	
7,152,500	7,141,800	11,000	»	6,598,600	5,489,635 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
36	»	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	3,292 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,500 »	1,300 »
		— —	1	1,400 »	1,400 »
		— —	1	1,150 »	1,150 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements et création de nou- veaux emplois	»	»	2,508 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
38	»	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
39	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitati.</i>)			
40	»	Secours à des ministres des cultes			
					TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,152,500	7,141,500	11,000	»	6,398,600	5,489,635 64	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,267 34	
20,500	20,500	»	»	18,000	17,725 32	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
40,000	40,000	»	»	»	98 50	
16,000	16,000	»	»	16,000	6,047 87	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
7,240,000	7,229,000	11,000	»	6,473,600	5,555,774 07	
AUGMENTATION . . fr.		11,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IX.					
BIENFAISANCE.					
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>					
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif</i>)			
42	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.			
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.			
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>					
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :			
PERSONNEL.					
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.
			minimum.	maximum.	
	Secrétaire des comités d'inspection	1	3,080		3,080
	Directeurs	4	5,000	9,600	25,600
	Directrice	1	»	»	1,200
	Sous-directeur	1	3,000	4,500	3,500
	Chef de bureau	1	3,500	4,500	4,000
	Aumôniers catholiques	5	3,100	3,500	15,800
	— adjoints	1	1,800	2,200	2,000
	Médecins	5	2,400	2,800	13,900
	— adjoints	2	1,800	2,200	4,000
	Instituteurs principaux	4	2,700	5,200	12,000
	— adjoints	18	2,000	2,400	58,100
	Agents-comptables	4	3,500	3,900	15,060
	Commis de 1 ^{re} classe	8	2,200	2,900	20,450
	— de 2 ^e classe	11	1,700	2,100	22,000
	— de 3 ^e classe	7	1,500	1,600	10,435
	Magasiniers	4	1,700	2,100	8,200
	Surveillantes religieuses	49	700	900	59,200
	Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	15,300
	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	124	1,200	1,900	182,050
	Professeur-surveillant de culture	1	1,450	»	1,450
	Maîtres de musique	3	»	»	850
	Organistes, chantres, acolytes	8	»	»	1,161
	Aumôniers protestants et israélites	2	»	»	700
	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	7,762
	Frais de représentation	»	»	»	600
	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, etc.	»	»	»	77,262
	Augmentations éventuelles	»	»	»	10,000
	Frais de route et de séjour	»	»	»	9,480
	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	»	»	»	8,000
553,000					

A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,300,000	5,100,000	200,000	•	5,191,000	5,145,994 61	
150,000	150,000	•	•	100,000	100,000 •	
13,000	12,000	•	•	15,300	12,877 70	
553,000	560,000	•	7,000	556,900	552,459 82	
3,996,000	3,805,000	200,000	7,000	3,861,200	3,811,552 13	

(¹) Le médecin adjoint de l'école de Saint-Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs.

(²) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :			
45	a	Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 560,000 »			
	b	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité 200,000 »			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :			
46	a	Achat, confection et entretien du mobilier, frais d'impression et de bureau . . fr. 50,000 »			
	b	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. 204,500 »			
47		Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
48		Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
49		Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation			
50		Salaires des détenus			
51		Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel.			
52		Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .			
55		Traitements des fonctionnaires et employés :			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
Secrétaires des Commissions administratives		3	2,200	2,800	(1) 7,600 »
— de la Commission centrale d'examen		4	4,000	4,000	4,000 »
Directeurs		29	5,000	6,500	124,600 »
— adjoints		7	3,000	4,500	28,750 »
Aumôniers catholiques		29	700	2,800	54,200 »
— adjoints.		6	1,800	2,200	12,800 »
Médecins		27	700	2,800	58,900 »
— adjoints		4	1,800	2,200	(2) 7,000 »
— aliénistes		2	1,500	2,500	4,500 »
Pharmaciens		5	2,500	5,000	8,250 »
Instituteurs		17	1,800	2,800	38,550 »
— adjoints		5	1,800	2,200	11,000 »
A REPORTER.					fr. 335,950 »
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,996,000	5,805,000	200,000	7,000	3,864,200	3,811,532 15	
760,000	1,049,500	»	8,000	4,034,600	938,008 56	
251,500						
60,000	60,000	»	»	52,500	55,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,355 29	
5,072,500	4,887,500	200,000	15,000	4,953,100	4,827,695 98	
AUGMENTATION . . . fr.		185,000				
990,000	990,000	»	»	1,005,300	939,009 53	
160,000	160,000	»	»	164,050	161,439 39	
25,000	25,000	»	»	22,200	26,652 67	
15,000	15,000	»	»	18,600	20,911 45	
1,186,000	1,186,000	»	»	1,210,350	1,147,905 02	

(1) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(2) L'un des médecins adjoints, attaché *exceptionnellement* à une prison de la 2^e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 800 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		PERSONNEL (suite).				
		REPORT. fr.				
		PERSONNEL (suite).				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
		REPORT.				533,950 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	2,800	3,400	16,940 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	18	2,500	2,900	49,700 »
		— de 2 ^e —	26	1,600	2,000	(1) 49,800 »
		— de 2 ^e — (comptables).	26	1,900	2,500	37,100 »
		— de 3 ^e —	19	1,200	1,500	24,450 »
		— de 3 ^e — (comptables).	1	1,500	1,800	1,800 »
		Surnuméraires et aides-commis.	14	300	600	4,200 »
		Magasiniers	3	1,600	2,000	(2) 6,100 »
		Surveillantes religieuses	79	700	800	33,770 »
		— laïques	6	800	800	4,800 »
		Chefs-surveillants	16	1,800	2,600	37,480 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	572	1,300	1,600	343,230 »
		Aides-surveillants (École)	15	1,100	1,100	16,500 »
		Contremaitres et surveillants des travaux	13	1,600	2,500	28,440 »
		Commissionnaires et barbiers	18	123	1,000	10,150 »
		Maitre de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	39	40	400	8,470 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	240	500	7,600 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	300	34,150 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement	»	»	»	10,000 »
		Passage dans les prisons, à titre supplémentaire, du comptable et du premier commis de l'École de bienfaisance de Namur, devenus disponibles à cet établissement	2	»	»	(3) 8,250 »
54	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés				
55	»	Frais d'impression et de bureau				
56	»	Patronage des condamnés libérés				
57	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles				
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,186,000	1,186,000	»	»	1,210,350	1,147,993 02	
1,311,500	1,281,500	50,000	»	1,276,400	1,254,095 38	(1) Application à plusieurs commis de 2 ^e classe de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
						(2) Même remarque en ce qui concerne certains magasiniers.
10,600	10,600	»	»	10,600	10,008 57	(3) Application de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
14,000	14,000	»	»	17,600	18,550 »	
30,000	30,000	»	»	50,000	28,900 »	
275,000	275,000	»	»	255,000	252,650 88	
2,827,100	2,797,100	50,000	»	2,799,650	2,712,797 85	
AUGMENTATION. . fr.		30,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
58	,	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	,	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
60	,	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
	,	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
61	,	(Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges, <i>pour mémoire</i> .) — Construction d'une maison de refuge pour femmes
62	,	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
65	,	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — (Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruyssede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur, <i>pour mémoire</i> .)
"	,	Construction et ameublement d'une École de bienfaisance à Ypres (2 ^e annuité) (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Parachèvement de l'asile d'aliénés à Mons (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Tables décennales de l'état civil (1891-1900) (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville (<i>pour mémoire</i>).
"	,	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
56,500	56,500	»	»	42,600	69,710 30	
16,000	16,000	»	»	16,000	14,142 31	
»	»	»	»	5,000	1,936 99	
52,500	52,500	»	»	65,600	85,789 60	
100,000	200,000	»	100,000	200,000	»	
700,000	400,000	500,000	»	655,550	316,440 99	
110,000	15,000	95,000	»	258,000	176,719 45	
»	»	»	»	500,000	»	
»	100,000	»	100,000	»	»	
»	100,000	»	100,000	»	»	
»	»	»	»	50,000	»	
»	»	»	»	»	8,500 »	
»	»	»	»	»	2,982 64	
910,000	815,000	595,000	300,000	1,643,550	504,643 08	
AUGMENTATION . . . fr.		95,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
	ENSEMBLE. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
648,000 »	647,000 »	1,000 »	»	647,544 67	611,601 42	
6,863,000 »	6,814,500 »	48,500 »	»	6,734,740 30	6,627,619 58	
144,300 »	143,300 »	1,000 »	»	141,800 03	101,156 61	
2,314,000 »	2,314,000 »	»	»	2,314,000 »	2,331,312 95	
107,000 »	107,000 »	»	»	54,000 »	61,414 67	
312,000 »	312,000 »	»	»	432,050 »	429,618 95	
41,000 »	41,000 »	»	»	38,500 »	38,440 »	
7,240,000 »	7,229,000 »	11,000 »	»	6,473,600 »	5,553,774 67	
5,072,500 »	4,887,500 »	185,000 »	»	4,933,100 »	4,827,693 98	
2,827,100 »	2,797,100 »	30,000 »	»	2,799,650 »	2,712,797 85	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
52,300 »	52,300 »	»	»	63,600 »	85,789 60	
910,000 »	815,000 »	95,000 »	»	1,645,330 »	504,643 08	
26,791,400 »	26,419,900 »	371,500 »	»	26,336,133 »	23,965,863 36	
AUGMENTATION . . . fr.		371,500				

(λ)
(1)

[N° 4 — V]

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1902.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1902 s'élève à fr. 3,283,988 »
 Les crédits votés pour 1901 montent à 3,159,168 »

Soit, pour 1902, une augmentation de fr. 124,820 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr.	3,283,988	»
— 1901		3,159,168	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	124,820 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1902	fr.	»	
— 1901		4,000 »	
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	4,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1902. fr. 124,820 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE 1^{er}.**

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux ; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	424,555	»
— alloué pour 1901.		411,090	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	13,465 »

destinée à accorder au personnel les augmentations normales de traitement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et à créer deux emplois subalternes rendus nécessaires par l'accroissement du travail de la direction du commerce et des consulats et du bureau de copie.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	58,000	»
— alloué pour 1901.		49,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,500	»

Les charges incombant à l'article 3 ont donné lieu, pour plusieurs exercices, à des demandes de crédits supplémentaires.

Depuis 1896, les dépenses ont oscillé entre 31,000 et 61,000 francs.

Il résulte d'une estimation faite avec soin que le crédit doit être porté à 58,000 francs.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des chefs de mission.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	827,000	»
— alloué pour 1901		811,150	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,850	»

Cette augmentation, destinée au relèvement du traitement de notre Ministre en Chine, n'est, en réalité, que de 9,850 francs, attendu qu'en fixant à 50,000 francs le traitement de cet agent, il sera possible de supprimer une indemnité de 6,000 francs par an qu'il reçoit pour frais de lettré et d'interprète (voir ci-après la note relative à l'article 11).

L'insuffisance du traitement de notre Ministre à Pékin a été signalée à maintes reprises par les titulaires de ce poste. L'augmentation proposée se justifie par l'importance que notre représentation diplomatique en Chine a prise à raison de l'extension de nos affaires et du notable accroissement de la colonie belge en ce pays.

ART. 7. — *Traitements des conseillers et secrétaires.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	212,000	»
— alloué pour 1901.		200,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,000	»

De cette somme, 9,000 francs sont demandés en vue de la création d'un poste de conseiller à Pékin, et 3,000 francs pour octroyer aux plus anciens agents l'augmentation normale de leur traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 8. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	945,900	»
— alloué pour 1901		875,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

La réorganisation de notre corps consulaire date de 1896.

A cette époque, les Chambres ont voté le crédit voulu pour permettre l'augmentation du nombre de nos postes consulaires à l'étranger et la nomination d'un certain nombre de vice-consuls appelés à remplir leurs fonctions auprès des consulats rétribués, et mis ainsi à même d'acquérir la pratique professionnelle nécessaire pour s'acquitter avec compétence des missions indépendantes qui leur seraient confiées.

Six ans se sont écoulés. Ce terme ayant été assigné comme minimum du stage imposé aux agents avant l'octroi d'une promotion, tout avancement a été suspendu, même à l'égard des agents remplissant en fait des fonctions supérieures à leur grade.

Le moment est venu de régulariser cette situation en accordant aux agents qui ont fait preuve des qualités requises les augmentations de traitement et les promotions autorisées par les règlements. L'augmentation de 70,000 francs sollicitée est nécessaire à cette fin.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE VOYAGE.

ART. 9. — *Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	200,000	»
— alloué pour 1901		190,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Depuis la réorganisation du corps consulaire, le crédit de l'article 9 n'a été

NOTE PRÉLIMINAIRE.

augmenté que de 20,000 francs à raison de l'accroissement du nombre des postes à l'étranger.

Une augmentation complémentaire de 10,000 francs est sollicitée pour la même cause.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 11. — *Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes; traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	119,000	»
— alloué pour 1901		119,995	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	995 »

D'une part, cet article est diminué de 6,000 francs pour le motif indiqué ci-dessus à l'article 6.

D'autre part, il est augmenté de 5,005 francs qui seront consacrés à payer l'habillement et les gratifications des « khavass » attachés à nos agences à l'étranger. Ces frais étaient précédemment imputés sur l'article 12.

La Cour des Comptes estime que les gratifications des serviteurs dont il s'agit doivent être considérées comme une rémunération de leurs services et, par conséquent, être prélevées sur le crédit de l'article 11, qui pourvoit à leurs salaires.

Il doit en être de même des frais d'équipement des « khavass ».

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1902 est fixé à la somme de trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit francs (3,283,988 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld op de som van drie miljoen twee honderd drie en tachtig duizend negen honderd acht en tachtig frank (3,283,988 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

P. DE FAVEREAU.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	
2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	424,555	
3	Matériel.	58,000	536,555
4	Fonds secrets.	15,000	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
6	Traitements des chefs de mission :		
	a) Allemagne	58,000	
	b) Autriche-Hongrie	58,000	
	c) Brésil.	30,000	
	d) Chine.	50,000	
	e) Danemark, Suède et Norvège	25,000	
	f) Espagne.	30,000	
	g) États-Unis	38,000	
	h) France	58,000	
	i) Grande-Bretagne	58,000	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpelden	424,555 .	
3	Materieel	58,000 .	536,555 .
4	Geheime uitgaven	13,000 .	
5	Aankoop van eere teekens voor de Leopoldsorde	20,000 .	
HOOFDSTUK II.			
GEZANTSCHAPPEN.			
6	Jaarweden der gezantschapschoufden :		
	a) Duitschland	58,000 .	
	b) Oostenrijk-Hongarije	58,000 .	
	c) Brazilië	50,000 .	
	d) China	50,000 .	
	e) Denemarken, Zweden en Noorwegen	25,000 .	
	f) Spanje	30,000 .	
	g) Vereenigde-Statcn	38,000 .	
	h) Frankrijk	58,000 .	
	i) Groot-Brittannië	58,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	j) Grèce	25,000	
	k) Italie	38,000	
	l) Japon	38,000	
	m) Grand-Duché de Luxembourg	15,000	827,000
	n) Mexique	30,000	1,039,000
	o) Pays-Bas	38,000	
	p) Perse	30,000	
	q) Portugal	25,000	
	r) Roumanie	25,000	
	s) Russie	38,000	
	t) Saint-Siège	30,000	
	u) Serbie	23,000	
	v) Suisse	15,000	
	w) Turquie	30,000	
7	Traitements des conseillers et secrétaires	212,000	
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	945,900	945,900
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	200,000	200,000

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	j) Grickenland.	25,000	
	k) Italië	38,000	
	l) Japan.	38,000	
	m) Groothertogdom Luxemburg	15,000	
	n) Mexico	50,000	
	o) Nederland	58,000	
	p) Perzië	50,000	
	q) Portugal.	25,000	
	r) Rumenië	25,000	
	s) Rusland	58,000	
	t) Heilige-Stoel	30,000	
	u) Servië	25,000	
	v) Zwitserland.	15,000	
	w) Turkije	50,000	
		827,000	1,039,000
7	Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	212,000	
HOOFDSTUK III.			
CONSULATEN.			
8	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden	945,900	945,900
HOOFDSTUK IV.			
REISKOSTEN.			
9	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het hoofdbeheer, vergoedingen voor huisvestingskosten aan enkele diplomatische agenten, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen	200,000	200,000

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	
11	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	119,000 »	
12	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	138,000 »	521,000 »
13	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	53,000 »	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	65,000 »	
15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	65,700 »
CHAPITRE VII.			
COMMERCE.— ÉMIGRATION.			
16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000 »	
17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000 »	
18	Service de l'émigration	26,000 »	169,833 »
19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	8,833 »	
20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
10	Jaarwedde van eenen kanselier en van eenen klerk der kanselarij, te Parijs	14,000 .	
11	Jaarwedde van drogman, kosten voor geleerden en tolken, jaarwedden en toelagen aan verscheidene beambten in verschillende verblijfplaatsen	110,000 .	
12	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbureau met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; voorloopige hulp aan behoeftige Belgen; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; buitengewone en toevallige kosten	155,000 .	321,000 .
13	Kanselarijcosten; buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den buitenlandschen dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel	53,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
14	Buitengewone zendingen, wachtgelden en onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting	65,000 .	
15	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verloopende jaren, in de kosten van het bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700 .	65,700 .
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.			
16	Verschiedene kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	107,000 .	
17	Handels-Museum: stalen, meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij	20,000 .	
18	Dienst der landverhuizing	26,000 .	169,833 .
19	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven	6,333 .	
20	Jaarwedde van eenen belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>) . . .	2,000 •	
22	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	3,000 •	6,000 >
23	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . . . fr.			5,285,988 >

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

P. DE FAVEREAU.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAC DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.			
21	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	2,000 .	
22	Hulpgelden aan ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of kinderen, die geen recht op een pensioen, maar uit hoofde van hunnen behoeftigen toestand, aanspraak hebben op het bekomen van een hulpgeld	3,000 .	6,000 .
25	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden verheffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			3,283,988 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE:

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

P. DE FAVEREAU.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1902.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre.		
<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>				
		GRADE.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Secrétaire général	1	12,000 »
		Directeur général et Directeur	6	68,400 »
		Chef du cabinet	1	10,000 »
		Chef de division	6	41,600 »
		Bibliothécaire	1	7,200 »
		Chef de bureau	12	60,900 »
		Chef de l'expédition	1	4,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	8	54,800 »
		Expert en tissus	1	3,600 »
2	»	Commis de 2 ^e classe	12	58,655 »
		Commis étalagiste	1	2,925 »
		Commis de 3 ^e classe	12	51,975 »
		Expéditionnaire	17	56,125 »
		Huissier de cabinet	1	2,550 »
		Huissier de salle	1	2,200 »
		Messenger	17	53,975 »
		Lampiste	1	2,000 »
		Garde du mobilier	1	1,900 »
		Feutier	4	4,400 »
		Nettoyeuse	8	7,200 »
		Concierge	5	2,250 »
		Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,400 »
		Salaires des gens de peine temporaires		1,200 »
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »
		Fonds destiné aux nécessités imprévues		5,000 »
				424,555 »
<i>Matériel :</i>				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques, et menus frais.		
				24,400 »
		b.	Éclairage et chauffage	
				20,100 »
		c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.	
				15,500 »
4	»	Fonds secrets.		
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold		
			TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
424,555 »	411,090 »	13,465 »	»	405,150 »	594,321 38	
58,000 »	49,500 »	8,500 »	»	59,000 »	56,994 06	
13,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
536,555 »	514,590 »	21,965 »	»	516,150 »	505,315 44	
AUGMENTATION. . . fr.		21,965 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO de articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des chefs de mission.</i>			
a.	ALLEMAGNE	— Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	
b.	AUTRICHE-HONGRIE	— — — — —	
c.	BRÉSIL	d'un Ministre résident	
d.	CHINE	— — — — —	
e.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —	d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	
f.	ESPAGNE	— — — — —	
g.	ÉTATS-UNIS	d'un Ministre résident	
h.	FRANCE	d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	
i.	GRANDE-BRETAGNE	— — — — —	
j.	GRÈCE	— — — — —	
k.	ITALIE	— — — — —	
6	l.	JAPON	— — — — —
m.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — — — — —	d'un Chargé d'affaires	
n.	MEXIQUE	d'un Ministre résident	
o.	PAYS-BAS	d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	
p.	PERSE	d'un Ministre résident	
q.	PORTUGAL	d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	
r.	ROUMANIE	— — — — —	
s.	RUSSIE	— — — — —	
t.	SAINT-SIÈGE	— — — — —	
u.	SERBIE	d'un Ministre résident	
v.	SUISSE	d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	
w.	TURQUIE	— — — — —	
7	x	Traitements des conseillers et secrétaires	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
50,000	34,150	15,850	»	34,150	34,150	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	30,000	»
212,000	200,000	12,000	»	200,000	200,000	»
4,039,000	4,014,150	27,850	»	4,014,150	4,007,150	»
AUGMENTATION. . fr.		27,850 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
8	•	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
9	•	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
10	•	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
11	•	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
12	•	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
13	•	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
14	•	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et d'inhumation; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget.
15	•	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
945,900 »	875,900 »	70,000 »	»	855,900 »	851,796 58	a) Bangkok 25,000 Suppl. 3,000 Buenos-Ayres 25,000 » 5,000 Caracas 24,000 » 3,000 Guatemala 24,000 » 3,000 Lima 25,000 » 3,000 Santiago 22,000 » 3,000 Tanger 25,000 » Philadelphie 24,000 » Shanghai 24,000 » La Paz 25,000 » Pretoria 25,000 » Sophia 22,000 » Tunis 22,000 » Liverpool 21,000 » Ottawa 21,000 » Smyrne 21,000 » Durban 20,000 » Moscou 20,000 » Cologne 19,000 » Batavia 18,000 » Bombay 18,000 » Calcutta 18,000 » Hankow 18,000 » Hongkong 18,000 » Le Caire 18,000 » La Havane 18,000 » Manille 18,000 » Ste-Croix de Ténériffe 18,000 » Séoul 18,000 » Tientsin 18,000 » Melbourne 16,000 » San Francisco 16,000 » Yokohama 16,000 » Ekaterinoslaw 14,000 » Rotterdam 10,000 » Traitements des vice-consuls 223,000 » Explorations } Disponible } Indemnités 6,900 » Fr. 945,900 Fr. 20,000 Fr. 945,900
945,900 »	875,900 »	70,000 »	»	855,900 »	851,796 58	
AUGMENTATION. . fr.		70,000 »				
200,000 »	190,000 »	10,000 »	»	219,000 »	258,645 86	
200,000 »	190,000 »	10,000 »	»	219,000 »	258,645 86	
AUGMENTATION. . fr.		10,000 »				
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	
119,000 »	119,995 »	»	995 »	112,995 »	99,460 60	b) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 1,000 Alep. — 1 id. 600 Andrinople. — 1 id. 500 Athènes. — 1 élève drogman. 6,000 Bangkok. — 1 gardien (mat de pavillon) 550 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass 1,000 — 1 élève-interp. 4,500 Brousse. — 1 khavass 600 Constantinople. — 2 drogman 17,000 — 1 com. de chanc. 8,000 — 2 khavass 2,600 — 1 capou-oglan 560 Ekaterinoslaw. — 1 élève-interp. 6,000 Hankow. — 1 lettré interp. 6,000 Le Caire (cons. gén.) 2 khavass 2,000 — (cons.) — 1 id. 300 Pekin. — 1 élève-interp. 6,000 Philippopoli. — 1 khavass 800 Port-Saïd. — 1 id. 900 Salonique. — 1 id. 750 Samsoun. — 1 id. 600 Seoul. — 1 interprète 6,000 Shanghai. — 1 lettré 1,000 Smyrne. — 1 khavass 1,000 — 1 id. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 — 1 khavass 1,200 Tanger (cons. gén.) 1 drogman 6,000 — id. — 1 chancelier 1,200 — id. — 1 khavass 1,450 — (cons.) — 1 id. 600 Téhéran. — 1 drogman 6,000 — 4 ghoulams } 7,000 — garde militaire } Trébizonde. — 1 khavass 800 Tripoli. — 1 id. 800 Varna. — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp. 6,000 Divers et imprévu 3,385 Équipement et gratifications des khavass. 5,003 Fr. 119,000
155,000 »	135,000 »	»	»	292,000 »	205,351 87	
c) 53,000 »	53,000 »	»	»	23,000 »	23,000 »	
321,000 »	521,995 »	»	995 »	441,995 »	541,812 47	
DIMINUTION. . fr.		995 »				
65,000 »	65,000 »	»	»	65,000 »	65,878 96	
700 »	700 »	»	»	700 »	485 28	
65,700 »	65,700 »	»	»	65,700 »	66,564 24	

(Voir note c à la page suivante.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
16	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
17	»	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
18	»	Service de l'émigration
19	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
20	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
21	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
22	»	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
25	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
<i>(Pour mémoire.)</i>		
»	»	Matériel de l'Administration centrale; frais extraordinaires
»	»	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople
		TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	80,000	77,240 01	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie. 2,000 Chine. 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon { Légation 2,000 Vice-cons. à Yokohama 2,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Allocation à des agents dans l'intérêt du commerce 30,000 Fr. 53,000
20,000	20,000	»	»	20,000	19,688 29	
26,000	26,000	»	»	26,000	25,532 55	
6,855	6,853	»	»	6,833	6,833 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
169,835	169,833	»	»	142,833	137,295 85	
2,000	2,000	»	»	3,757 25	3,000 »	
3,000	3,000	»	»		949 47	
4,000	1,000	»	»		4,757 25	
6,000	6,000	»	»			
»	4,000	»	4,000	10,000	11,999 43	
»	»	»	»	335,000	»	
»	4,000	»	4,000	345,000	11,999 43	
DIMINUTION. . fr.		4,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce. — Émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	<i>(Pour mémoire)</i>
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
536,555 »	514,590 »	21,965 »	»	516,150 »	505,515 44	
1,039,000 »	1,011,150 »	27,850 »	»	1,011,150 »	1,007,150 »	
945,900 »	875,900 »	70,000 »	»	855,900 »	851,796 58	
200,000 »	190,000 »	10,000 »	»	219,000 »	258,645 86	
321,000 »	321,995 »	»	995 »	441,995 »	341,812 47	
65,700 »	65,700 »	»	»	65,700 »	66,364 24	
169,833 »	169,833 »	»	»	142,833 »	137,293 85	
6,000 »	6,000 »	»	»	4,757 25	3,949 47	
»	4,000 »	»	4,000 »	345,000 »	11,999 43	
3,285,988 »	3,159,168 »	129,815 »	4,995 »	3,602,485 25	3,184,527 34	
AUGMENTATION . . . fr.		124,820 »				

(A)
(4)

[N° 4 — VI]

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1902

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1902 s'élève à	fr.	31,069,181	»
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à		30,783,149	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	286,032	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr.	28,969,371	»
— 1901		28,370,590	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	598,981	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902	fr.	2,099,610	»
— 1901		2,412,559	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	312,949	»

Soit en plus.	fr.	286,032	»
-----------------------	-----	---------	---

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	580,450	»
— alloué pour 1901		574,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

L'augmentation sollicitée est destinée à faire face à quelques charges nouvelles de personnel et, notamment, aux augmentations de traitement réglementaires qu'il y aura lieu d'accorder en 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses, etc. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	73,000 »
— alloué pour 1901		63,000 »
		10,000 »
AUGMENTATION.		fr. 10,000 »

Il est devenu indispensable de renouveler en partie le mobilier de l'hôtel ministériel. On demande, à cette fin, une augmentation de crédit purement temporaire.

ART. 4. — *Bibliothèque du Département; achat de livres, etc. (Y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,500 »
— alloué pour 1901		4,000 »
		1,500 »
AUGMENTATION.		fr. 1,500 »

Cette augmentation temporaire doit servir à l'impression du catalogue de la bibliothèque centrale ainsi qu'à l'acquisition de parties complémentaires de certaines collections.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	4,700 »
— alloué pour 1901		2,700 »
		2,000 »
AUGMENTATION.		fr. 2,000 »

Ce crédit, à peine suffisant pour faire face aux frais de route et de séjour résultant de missions confiées aux fonctionnaires du Département, doit supporter en outre le coût des télégrammes d'État, dépense devenue assez notable.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Pensions dues par les anciennes caisses, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	196,000 »
— alloué pour 1901		203,000 »
		7,000 »
DIMINUTION.		fr. 7,000 »

Par suite de l'extinction d'un certain nombre de pensions allouées aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

participants des anciennes caisses de prévoyance, la partie du crédit qui fait l'objet du littéra a des développements peut être réduite de fr. 9,500 »

Par contre, l'intervention de l'État dans le paiement des pensions à accorder éventuellement, en 1902, à des veuves et orphelins de professeurs et instituteurs ayant contribué aux dites caisses, comporte une prévision de dépenses de . . . 2,500 »

Reste une diminution de . . . fr. 7,000 »

ART. 10. — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861).*

Crédit demandé pour 1902 fr. 47,000 »
— alloué pour 1901 46,500 »

AUGMENTATION. . . . fr. 500 »

proposée en prévision des augmentations de traitement qui pourront être accordées en 1902 à des secrétaires communaux.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Bibliothèque de statistique; achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire de 1,700 francs constitue le deuxième acompte de la dépense de 5,000 francs environ que nécessitera l'impression du catalogue de la bibliothèque de statistique. (Voir la note préliminaire du Budget de 1901, art. 16.)

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 17. — *Traitements des gouverneurs, etc.*

Crédit demandé pour 1902 fr. 446,800 »
— alloué pour 1901 449,800 »

DIMINUTION. . . . fr. 3,000 »

Un crédit de 446,800 francs a été reconnu suffisant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,185,700 »
— alloué pour 1901	1,173,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 12,000 »

destinée à faire face aux augmentations de traitement à accorder en 1902 par application du règlement organique du 13 juin 1897, qui a sensiblement amélioré la situation des fonctionnaires et employés des administrations provinciales.

CHAPITRE V.**AFFAIRES ÉLECTORALES.**

ART. 22. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 35,000 »
— alloué pour 1901	30,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 5,000 »

Le montant de ce crédit était précédemment de 20,000 francs; dépassé de 10,000 francs en 1900, il a été porté à 30,000 francs en 1901. Une nouvelle augmentation de 5,000 francs est nécessaire pour faire face à l'accroissement probable des dépenses de l'année 1902.

ART. 23. — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*
(Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1902	fr. 170,000 »
— alloué pour 1901	10,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 160,000 »

nécessité par les frais des prochaines élections pour le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Remboursement au Département des Chemins de fer, etc., des frais de transport des électeurs, etc. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	85,000	»
— alloué pour 1901		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	80,000	»

Même motif que pour l'article 25.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 45. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	213,900	»
— alloué pour 1901		212,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,800	»

proposée en vue de placer les deux élèves belges de l'École française d'Athènes sur le même pied que leurs condisciples français.

ART. 46. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	110,300	»
— alloué pour 1901		125,300	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	15,000	»

résultant de l'extinction de la charge temporaire de 15,000 francs qui a figuré aux Budgets de 1900 et de 1901 du chef de l'impression de travaux scientifiques.

ART. 48. — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	97,400	»
— alloué pour 1901		85,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,400	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel de l'Observatoire royal les promotions et augmentations de traitement nécessaires et de pourvoir à la nomination de nouveaux employés jugés indispensables à la bonne marche des services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49. — *Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.* (Y compris une somme de 13,300 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1902	fr.	53,400	»
— alloué pour 1901		35,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	18,400	»

Cette augmentation de crédit, dans laquelle est comprise une somme de 13,300 francs en charge temporaire, est absolument indispensable pour permettre d'assurer la bonne marche du service astronomique et du service météorologique.

ART. 50. — *Bibliothèque royale : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	120,160	»
— alloué pour 1901		116,760	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,400	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitements nécessaires.

ART. 51. — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions.* (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1902	fr.	107,150	»
— alloué pour 1901		100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,150	»

Cette augmentation permettra de subvenir à l'accroissement des frais de chauffage et de nettoyage résultant de la prolongation des séances de la salle de lecture, ainsi qu'à des frais de déplacement réglementaires. Elle comprend, en outre, une charge temporaire de 3,000 francs destinée aux frais d'impression du deuxième volume du catalogue des manuscrits.

ART. 53. — *Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des Annales du Musée.* (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

La charge temporaire prévue par cet article représente le troisième acompte d'une dépense de 60,000 francs afférente à l'exploration scientifique de nos côtes et dont le principe a été admis par la Législature en 1900. (Voir *Document parlementaire* n° 148 de la Chambre des Représentants, session 1899-1900.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	81,292	»
— alloué pour 1901		76,625	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,667	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitement nécessaires.

ART. 56. — *Archives de l'État dans les provinces : personnel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	80,725	»
— alloué pour 1901		77,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,925	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitement nécessaires.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 61. — *Traitements du personnel enseignant, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,610,550	»
— alloué pour 1901		1,589,995	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,557	»

Plusieurs professeurs extraordinaires appartenant aux deux universités de l'État réuniront, en 1902, les conditions de délai requises pour obtenir leur promotion à l'ordinariat. D'autre part, de nombreuses augmentations de traitement devront être accordées, conformément aux règlements en vigueur, à des membres du personnel administratif.

Le Gouvernement désire aussi améliorer la position de certains ouvriers des jardins botaniques qui comptent un grand nombre d'années de services et se distinguent par un mérite spécial.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement l'Université de Gand, il y aura lieu de nommer un chef d'atelier à chacun des laboratoires de mécanique appliquée et d'électricité.

Le Gouvernement espère pouvoir faire face à ces divers besoins à l'aide de l'augmentation sollicitée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART 72 (nouveau). — *Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.*

Crédit demandé : 2,500 francs.

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 75 (74 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; traitements du personnel, indemnités.*

Crédit demandé pour 1902 fr.	56,400 »
— alloué pour 1901	51,275 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	5,125 »

Plusieurs inspecteurs de l'enseignement moyen se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir une augmentation réglementaire. Un accroissement de crédit de 1,625 francs est nécessaire de ce chef.

Le Gouvernement a l'intention, d'autre part, de réorganiser les cours de musique, dont le résultat ne répond pas actuellement au but à atteindre. Il se propose de nommer un inspecteur de ces cours. De là une seconde augmentation de crédit de 3,500 francs.

Le libellé du crédit a été complété à raison du second point.

ART. 76 (75 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique, etc.; frais de route et de séjour, etc.*

Crédit demandé pour 1902 fr.	19,500 »
— alloué pour 1901	17,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	2,000 »

Cette augmentation est la conséquence de celle qui est demandée à l'article précédent pour l'organisation de l'inspection des cours de musique.

Le libellé du crédit a été dûment complété.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 82 (81 ancien). — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1^{er} juin 1850), etc.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	5,888,170	»
— alloué pour 1901.		5,833,470	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	54,700	»

Cette augmentation est proposée en vue de faire face aux augmentations réglementaires de traitements. Elle se répartit comme il suit

1^o Augmentations de droit :

a) Athénées royaux :

1 préfet des études a droit au maximum (4,600 francs), ci	fr.	400	»
9 professeurs de 3 ^e classe ont droit au maximum (2,900 francs)		2,700	»
20 professeurs de 3 ^e classe ont droit au minimum de la 2 ^e classe (3,200 francs)		6,000	»
6 professeurs de 2 ^e classe ont droit au maximum (3,400 francs)		1,200	»
2 surveillants de 2 ^e classe ont droit au maximum (2,400 francs)		400	»
		<hr/>	
		10,700	»

b) Écoles moyennes de l'État pour garçons :

9 directeurs ont droit au maximum (3,300 francs)	fr.	4,500	»
7 régents de 2 ^e classe ont droit au maximum (2,200 francs)		1,400	»
15 instituteurs de 2 ^e classe ont droit au maximum (1,800 francs)		3,000	»
		<hr/>	
		8,900	»

c) Écoles moyennes de l'État pour filles :

1 directrice a droit au maximum (3,300 francs)		500	»
4 régentes de 2 ^e classe ont droit au maximum (2,200 francs)		800	»
5 institutrices de 2 ^e classe ont droit au maximum (1,800 francs)		1,000	»
		<hr/>	
		2,300	»

A REPORTER.	fr.	21,900	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 24,900 »

2^o Augmentations accordées aux seuls titulaires qui font preuve de mérite professionnel :

a) Athénées royales :

35 professeurs de 2 ^e classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (3,700 francs) fr.	10,500 »	
28 professeurs de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (4,100 francs)	11,200 »	
3 surveillants de 2 ^e classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,600 francs)	600 »	
4 surveillants de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,800 francs)	800 »	
	<hr/>	23,100 »

b) Écoles moyennes de l'État pour garçons :

14 régents de 2 ^e classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,300 francs) fr.	4,400 »	
17 régents de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,500 francs)	3,400 »	
9 instituteurs de 2 ^e classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,000 francs)	4,800 »	
4 instituteurs de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,200 francs)	800 »	
	<hr/>	7,400 »

c) Écoles moyennes de l'État pour filles :

1 régente de 2 ^e classe a des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,300 francs) fr.	400 »	
2 régentes de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,500 francs)	400 »	
3 institutrices de 2 ^e classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,000 francs)	600 »	

A REPORTER. . . fr. 1,400 » 52,400 »

NOTE PRELIMINAIRE.

REPORT. fr.	1,100 »	52,400 »
6 institutrices de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,200 francs)	1,200 »	2,500 »
		<hr/>
ENSEMBLE. fr.		54,700 »

Il est à remarquer que les crédits nécessaires pour augmenter les traitements des professeurs de dessin, de gymnastique et d'ouvrages manuels, et pour accorder aux professeurs jouissant du traitement maximum les augmentations exceptionnelles à titre de récompense du zèle et du dévouement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont pas compris dans les évaluations sus-indiquées.

Ces dépenses seront imputées sur les ressources ordinaires de 1902 et notamment sur les économies à réaliser par suite de mutations, démissions, mises à la retraite ou décès de membres du personnel enseignant.

ART. 85 (84 ancien). — *Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	43,900 »
— alloué pour 1901	58,543 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	5,387 »

Le grand développement donné depuis quelques années aux programmes des cours de la plupart des écoles moyennes communales pour filles subsidiées par le Gouvernement, a nécessité une notable extension des cadres du personnel de ces institutions.

C'est pour permettre au Gouvernement d'augmenter sa part d'intervention dans les frais du personnel des dites écoles que le supplément de crédit est demandé.

ART 88 (87 ancien). — *Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	95,000 »
— alloué pour 1901	85,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	10,000 »

Le crédit actuel ne permet plus de faire face aux dépenses qu'entraîne la mise en disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement moyen de l'État. Il est indispensable d'augmenter ce crédit de 10,000 francs pour assurer le service en 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 92 (91 ancien). — *Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	436,500	»
— alloué pour 1901		435,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

A la fin de l'année 1901, les deux inspecteurs des écoles normales se trouveront dans les conditions réglementaires pour obtenir chacun une augmentation de traitement de 500 francs.

ART. 100 (99 ancien). — *Frais des conférences des instituteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	154,800	»
— alloué pour 1901		144,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Comme conséquence de la réorganisation des conférences d'instituteurs et de l'accroissement du nombre des agents appelés à assister à ces conférences, il est nécessaire d'augmenter de 10,000 francs le crédit affecté à ce service.

ART. 102 (101 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire; subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	9,975,000	»
— alloué pour 1901		9,850,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	125,000	»

Les subsides accordés par l'État pour le service ordinaire des écoles primaires communales, adoptées et adoptables, se sont élevés en 1896, première année de l'application de la loi scolaire organique du 15 septembre 1895, à fr. 8,557,458 »
 En 1897, à 8,756,675 »
 En 1898, à 8,994,233 »
 En 1899, à 9,282,279 »
 Pour 1900, le montant de ces subsides a été évalué à 9,600,000 »
 et pour 1901, à 9,850,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer l'année dernière ⁽¹⁾, le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de connaître, même approximativement, au moment de la présentation du Budget, le nombre des écoles et des classes nouvelles à ouvrir, tant par les communes que par les particuliers, dans le courant de l'année suivante, et cependant, il doit se mettre en mesure d'accorder à ces écoles et à ces classes, aussi bien qu'aux anciennes, des subsides calculés d'après les barèmes établis par l'arrêté royal du 20 septembre 1898 pris en exécution de l'article 8, troisième alinéa, de la loi de 1893.

Dans cette situation, et à défaut de données plus précises, on a toujours évalué le crédit annuel en ayant égard aux résultats des exercices précédents et à la moyenne des créations de classes nouvelles. L'expérience a démontré que l'on est arrivé ainsi, pour le passé, à une estimation assez exacte des besoins de l'année suivante.

Toutefois l'extension prise par le service scolaire pendant les cinq dernières années a été trop rapide et trop considérable pour que l'on doive présumer qu'elle continuera à s'accroître dans les mêmes proportions. On peut donc s'attendre, non pas à une diminution des dépenses, mais à un certain ralentissement de leur augmentation. C'est pourquoi le Gouvernement croit pouvoir se borner à solliciter, pour 1902, une augmentation de crédit de 123,000 francs, soit la moitié seulement de l'accroissement annuel moyen des dépenses des années antérieures.

ART. 103 (104 ancien). — *Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	590,000	»
— alloué pour 1901		550,000	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	40,000

Cette somme de 40,000 francs est demandée dans le but de mettre l'État en mesure de payer sa part dans les augmentations obligatoires de traitement accordées à des instituteurs en fonctions au 1^{er} janvier 1894, à d'autres en fonctions au 1^{er} janvier 1898, à d'autres enfin, ayant obtenu antérieurement des augmentations de traitement facultatives qui deviendront obligatoires le 1^{er} janvier 1902.

(1) Note préliminaire du projet de Budget pour l'exercice 1901, page 17.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 107 (106 ancien). — *Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	220,000	»
— alloué pour 1901		225,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Par suite d'extinctions, de suppressions et de réductions de traitements de disponibilité, le crédit de l'article 107 peut être diminué de 5,000 francs.

ART. 109 (108 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes, etc.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,925,000	»
— alloué pour 1901.		1,900,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Le nombre des écoles gardiennes et des écoles d'adultes communales adoptées et privées subsidiées, s'est accru depuis trois ans dans une proportion telle que, pour pouvoir subventionner ces institutions d'après les règles établies par l'arrêté du 21 septembre 1898, le Gouvernement a dû recourir à des transferts de crédits s'élevant ensemble à 167,000 francs pour 1899, demander une augmentation de crédit de 500,000 francs pour 1900, et une autre augmentation de 100,000 francs pour 1901.

Un nouvel accroissement du nombre des écoles de ces deux espèces est dès à présent certain, mais il est à prévoir que cet accroissement ne sera plus aussi fort qu'il l'a été depuis 1898.

On croit donc pouvoir se borner à solliciter une augmentation de crédit de 25,000 francs pour l'exercice 1902.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 116 (nouveau). — *Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège.*

Crédit demandé : 5,940 francs.

Cette somme est destinée à l'acquisition d'objets d'ameublement pour

NOTE PRELIMINAIRE.

l'hôtel provincial de la Flandre occidentale à concurrence de 2,200 francs, et pour l'hôtel provincial de Liège à concurrence de 3,740 francs.

Les budgets économiques de ces deux provinces sont insuffisants pour faire face à ces dépenses.

ART. 117 (115 ancien). — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 983,670 francs.

A. — UNIVERSITÉ DE GAND.

I. — La Législature a admis, au Budget de 1901, un premier crédit de 330,000 francs en vue de la construction des instituts Rommelaere et de la Biloque.

On avait estimé approximativement à 330,000 francs la part totale d'intervention de l'État dans la dépense à résulter des travaux dont il s'agit.

Mais certaines évaluations ont été dépassées dans des proportions relativement importantes, notamment en ce qui concerne les installations spéciales pour le chauffage, la ventilation et la distribution d'eau, installations qui, dans un institut d'hygiène surtout, doivent être établies de manière à pouvoir servir de thème d'enseignement par démonstration.

Il est nécessaire que le Gouvernement puisse disposer, en 1902, d'une somme de 325,000 francs pour faire face aux engagements pris en 1899 et en 1901 ou qui le seront en 1902.

II. — L'Institut clinique, pour lequel une première allocation de 300,000 francs a été portée au Budget de 1901, doit être terminé en 1902. On a dit déjà que la dépense, dont le quart incombe à la ville de Gand, était évaluée à 700,000 francs environ (non compris le chauffage, le drainage, la distribution d'eau, l'éclairage et le mobilier).

Le Gouvernement estime qu'un nouveau crédit de 136,000 francs est nécessaire pour lui permettre de mener à bonne fin les travaux en cours.

III. — Deux crédits exceptionnels de 30,000 francs chacun ont été alloués aux Budgets de 1900 et 1901 en vue du développement de l'enseignement de l'électricité dans les écoles spéciales.

Les installations des laboratoires d'électricité et d'électrotechnique sont terminées, mais il y a lieu de compléter d'une façon convenable leur outillage scientifique. A cet effet, un dernier crédit de 35,000 francs est nécessaire.

IV. — « Le transfert du jardin botanique au parc de la citadelle, disait la note préliminaire du projet de Budget pour l'exercice 1901, occasionnera une dépense d'environ 180,000 francs, et la ville de Gand s'est engagée à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

intervenir pour un quart dans les frais à résulter des travaux d'appropriation des bâtiments existants, de construction des nouvelles installations, etc. »

Ce chiffre de 180,000 francs ne comprenait pas les frais de construction de serres nouvelles et de déplacement des serres anciennes, dépenses dans lesquelles la ville de Gand intervient également pour un quart, non plus que les frais de chauffage, de ventilation, de distribution d'eau, d'éclairage, etc., qui sont à la charge exclusive de l'État.

Pour faire face à ces différentes dépenses, dont plusieurs se rapportent à l'exercice 1901, le Gouvernement sollicite au Budget de 1902 un nouveau crédit de 188,000 francs.

V. — Un grand laboratoire a été nouvellement aménagé pour les élèves en pharmacie. Il y aura lieu de le meubler au cours de l'année 1902; la dépense est évaluée, pour cet exercice, à 5,000 francs.

B. — UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

I. — La population de la faculté technique de l'Université de Liège s'est accrue, depuis quelques années, dans des proportions telles que les locaux actuels sont devenus absolument insuffisants.

Le Gouvernement a étudié divers projets destinés à parer aux inconvénients de la situation. Il s'est arrêté à celui qui, tout en sauvegardant momentanément les intérêts de l'enseignement, est de nature à limiter la dépense au strict nécessaire.

Sur un terrain acquis par la ville de Liège et que celle-ci consent à rétrocéder en partie à l'État, le Gouvernement fera édifier, avec l'appui financier de la ville, un bâtiment provisoire, sans étage, dans lequel seront transférés deux des importants services de la faculté technique, celui de la mécanique appliquée et celui de la description des machines, dont les auditoires et laboratoires actuels pourront être attribués à d'autres services, aujourd'hui trop à l'étroit.

Le Gouvernement sollicite un crédit de 260,000 francs pour couvrir la part de dépenses incombant au Trésor public dans cette extension des locaux de l'Université de Liège.

II. — Dans le même ordre d'idées, un crédit de 14,000 francs est nécessaire pour l'agrandissement du laboratoire de physique et pour l'ameublement et l'outillage scientifique d'un nouveau laboratoire de chimie analytique.

III. — Le Gouvernement sollicite également un crédit de 5,420 francs qui lui permettra d'intervenir dans les frais d'aménagement d'un musée d'hygiène, créé d'accord avec la ville de Liège.

IV. — Il demande enfin un crédit de 15,250 francs pour faire face à certaines dépenses de distribution d'eau, de chaufferie et d'ameublement des différents locaux universitaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En résumé, la répartition du crédit de 983,670 francs se fera de la manière suivante :

a) *Université de Gand.*

Institut Rommelaere et instituts de la Biloque fr.	325,000	»
Institut clinique	136,000	»
Outillage scientifique des laboratoires d'électricité et d'électrotechnique	35,000	»
Déplacement du Jardin botanique	188,000	»
Ameublement du laboratoire de pharmacie et de chimie pharmaceutique minérale	5,000	»

b) *Université de Liège.*

Agrandissement des locaux de la faculté technique	260,000	»
Laboratoires de physique et de chimie analytique	14,000	»
Musée d'hygiène	5,420	»
Dépenses diverses d'ameublement, etc.	15,250	»
TOTAL. fr.	983,670	»

ART. 118 (116 ancien). — *Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le renouvellement, pour 1902, du crédit de 20,000 francs porté à l'article 116 du Budget de 1901.

ART. 119 (117 ancien). — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le maintien, au Budget de 1902, du crédit de même somme alloué en 1901.

ART. 120 (118 ancien). — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, etc.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

On a reconnu la possibilité de réduire à 110,000 francs le quatrième

NOTE PRÉLIMINAIRE.

acompte du crédit destiné au renouvellement graduel de l'équipement des gardes civiques.

Les crédits partiels votés précédemment ont été de 250,000 francs en 1899 et en 1900, et de 125,000 francs en 1901.

ART. 121 (120 ancien). — *Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900.*

Crédit demandé : 180,000 francs.

Un premier crédit de 50,000 francs a été alloué en 1900 pour les dépenses à résulter du recensement général de la population. Un second crédit de 400,000 francs a été demandé pour le même objet au Budget de 1901.

Le crédit de 1902 doit servir notamment à couvrir les frais du bureau temporaire établi pour les travaux du recensement au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et les frais d'impression du compte rendu du recensement.

(20)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cent soixante et onze francs fr. 28,969,571 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dix francs 2,099,610 »

Soit ensemble à la somme de trente et un millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-un francs. fr. 31,069,181 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en twintig millioen negen honderd negen en zestigduizend vijf honderd een en zeventig frank . fr. 28,969,571 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van twee millioen negen en negentig duizend zes honderd tien frank . . . 2,099,610 »

Te zamen op de som van een en dertig millioen negen en zestig duizend honderd een en tachtig frank fr. 31,069,181 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs,

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	580,450 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	73,000 »	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire)	6,500 »	
5	Frais de route et de séjour; missions.	4,700 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1902 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)	80,000 »	
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1902.	196,000 »	
8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin, 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1902	150 »	
			684,650 »

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN OPENBAAR ONDERWIJS OVER HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwilde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwilde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten, welke deel uitmaken van het comiteit, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	580,450 .	
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i> . (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.)	73,000 .	684,650 .
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbiiden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek. (Inbegrepen eene som van 1,500 frank als tijdelijke last.)	5,500 .	
5	Reis- en verblijfkosten; zendingen	4,700 .	
HOOFDSTUK II			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat of aan gemeenteleraars en -onderwijzers, en aanvang nemende in 1902 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet.)	80,000 .	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^o Januari 1902.	190,000 .	
8	Bijkomend pensioengeld krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan eenen gemeenteleraar en verschuldigd blijvende op 1 Januari 1902	150 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 •	429,946 •
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861)	47,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	1,796 •	
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	85,000 •	
CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 •	20,000 •
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.	400 •	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 •	
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.)	6,500 •	
CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	446,800 •	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	20,000 .	429,946 .
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^e , der wet van 30 Maart 1861)	47,000 .	
11	Teruggave van voorschotten van aandeelen van pensioenen door de kas der weduwen en weezen der leeraars, ambtenaars en beambten van het beheer van het openbaar onderwijs aan 's Lands schatkist gedaan, overeenkomstig de wet van 15 Maart 1867	1,796 .	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld	85,000 .	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
13	Middelcommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris	4,500 .	
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen	400 .	
15	Middelcommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	8,600 .	20,000 .
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek: drukken van den catalogus (<i>Inbegrepen eene som van 1,700 frank als tijdelijke last.</i>)	6,500 .	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	446,800 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers 126,570 »		
	— de Brabant. 177,870 »		
	— de la Flandre occidentale 142,875 »		
	— de la Flandre orientale 148,010 »		
	— de Hainaut. 151,550 »		
	— de Liège 154,625 »	1,185,700 »	
	— de Limbourg 80,960 »		
	— de Luxembourg 94,350 »		
	— de Namur 109,878 »		
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 10,012 »		
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		2,418,520 »
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 51,000 »	237,900 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 22,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
18	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen	126,570 °	
	— Brabant	177,870 °	
	— West-Vlaanderen	142,875 °	
	— Oost-Vlaanderen	148,010 °	
	— Henegouw	151,550 »	
	— Luik	134,625 °	1,185,700 »
	— Limburg	89,960 »	
	— Luxemburg	94,550 »	
	— Namen	109,878 °	
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën	10,012 °	
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen	27,000 °	2,418,520 °
	— Brabant	27,000 °	
	— West-Vlaanderen	27,000 °	
	— Oost-Vlaanderen	27,000 °	
	— Henegouw	51,000 »	237,000 »
	— Luik	31,500 °	
	— Limburg	22,700 »	
	— Luxemburg	20,700 °	
	— Namen	24,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires 213,500 »		
	Frais de bureau 43,800 »	488,120 »	
	Traitements des employés 230,820 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	60,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1902. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	35,000 »	
23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	15,000 »	523,000 »
25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif).	170,000 »	
26	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif).	85,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWEP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpelden:		
	Jaarwedden der commissarissen 213,500 •		
	Kantoorkosten 45,800 •	488,120 •	
	Jaarwedden der beambten 230,820 •		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken	60,000 •	
HOOFDSTUK V			
KIEZAKEN.			
22	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de beziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1902. — Herziening der kiezerslijsten; gedrukkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdelingen	35,000 •	
23	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek	18,000 •	
24	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kiezersaken	15,000 •	
25	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zittingen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de burealen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. (Onbepaald krediet.)	170,000 •	323,000 •
26	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen. Posterijen en Telegrafen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatspoorwegen. (Onbepaald krediet.)	85,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	123,000	143,000
28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
29	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; traitements, indemnités, frais de route et de séjour	250,000	582,990
30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	12,000	
31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance	60,000	
32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000	
33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	51,000	
34	Tir national: personnel permanent.	23,650	
35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,540	
36	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	40,000	
37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
27	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militie-secretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen.	125,000 "	145,000 "
28	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	20,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
29	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten	250,000 "	582,990 "
30	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven : kantoorkosten; dienstlokalen.	12,000 "	
31	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden, der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Zitpenningen der geneesheeren. Briefwisselingskosten	60,000 "	
32	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten	9,000 "	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht Druk- en inbindingskosten	51,000 "	
34	Nationale schietbaan : bestendig personeel	23,650 "	
35	Nationale schietbaan : kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,340 "	
36	Groote jaarlijksche schietprijskampen : inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	40,000 "	
37	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën	75,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
58	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	20,000	»
59	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif).	25,000	»
40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000	»
41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	20,000	»
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
42	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. (Est autorisée l'imputation sur l'article 42 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année, en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899).	25,000	»
43	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000	} 28,000 »
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles	220,000	» 220,000 »
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	215,000	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
38	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, tropéen-schietprijzen.	20,000	
39	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdsperken; opeisching der schutters van den eersten ban voor ordediensten buiten de gemeente. (Onbepaald krediet.)	25,000	
40	Jaarlijksche toelagen aan de muziekkorpsen der regimenten der burgerwacht.	10,000	
41	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompieren. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpsen sappeurs-pompieren	20,000	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
42	Burgerlijke decoratie: aankoop van eeretekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking. (Wordt toegelaten de aanrekening op artikel 42 van den prijs der kruisen en medaillen, te leveren gedurende het jaar in uitvoering van het contract van aanbesteding van 1 ^o December 1899)	23,000	23,000
45	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's.	5,000	
HOOFDSTUK IX.			
EERELEGIOEN EN IJZEREN KRUIS.			
44	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, vier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en weezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensionneerd is geweest; jaarlijksche toelagen van 900 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeerden; buitengewone toelagen of hulp aan de strijders van 1850 en aan hunne familiën	220,000	220,000
HOOFDSTUK X.			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
45	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulp gelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's. Inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheeken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelletterkunde en tooneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van Bibliographie: opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van eene studietafel in het zoologisch gesticht van Napels. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van wetenschappen en letteren; verschillende uitgaven	213,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> .	110,500	•
47	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	51,900	•
48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	97,400	•
49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (<i>Y compris une somme de 13,300 francs en charge temporaire.</i>)	55,400	•
50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	120,160	•
51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (<i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.</i>)	107,150	•
52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,500	•
53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)	62,250	•
54	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	81,292	•
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	•
56	Archives de l'État dans les provinces; personnel	80,725	•
57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700	•
58	Échanges littéraires internationaux.	13,700	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
46	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen Onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>	110,500 "	
47	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting; en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	31,900 "	
48	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden	97,400 "	
49	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (<i>Inbegrepen eene som van 13,300 frank als tijdelijke last.</i>)	53,400 "	
50	Koninklijke bibliotheek : personeel; opstel des algemeenen catalogus	120,160 "	
51	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen. (<i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.</i>)	107,150 "	
52	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen	98,500 "	1,093,377 "
53	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	62,250 "	
54	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel	81,292 "	
55	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200 "	
56	Staatsarchieven in de provinciën : personeel	80,725 "	
57	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klasseering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven en vervoer, enz.; inspectie der gemeentearchieven	14,700 "	
58	Internationale letterkundige uitwisselingen	13,700 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000 »	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire	1,610,550 »	
62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	462,200 »	
65	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000 »	
64	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	
66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	9,500 »	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,000 »	
68	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	6,000 »	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis.	1,000 »	
70	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 »	
71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	
72	Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État	2,500 »	
			2,504,750 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI.			
HOOGER ONDERWIJS.			
59	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000	•
60	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten.	2,000	•
61	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool	1,610,550	•
62	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de cliënedienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor wood, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik	462,200	•
63	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen	111,000	•
64	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	60,000	•
65	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000	•
			2,504,750 •
66	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894	9,500	•
67	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,000	•
68	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	6,000	•
69	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commies	1,000	•
70	Kosten der universiteitswedstrijden : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aanbelangende	12,000	•
71	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000	•
72	Kosten van uitgave van het zeventiende driejarig verslag over den toestand van het hooger onderwijs ten koste van den Staat gegeven	2,500	•

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . .	2,000 °	
74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 °	
75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités	56,400 °	
76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 °	
77	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 °	
78	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 °	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	42,000 °	
80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 °	
81	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 °	4,508,458 °

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDITEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XII			
MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
75	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedde van den secretaris	2,000 "	
74	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,020 "	
75	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en van het muziek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen.	50,400 "	
76	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs): reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen; kantoorkosten	19,500 "	
77	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. Vergoeding voor huisvesting vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik. Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht	88,000 "	
78	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	11,000 "	
79	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergeldingen	42,000 "	
80	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materieel	2,500 "	4,508,438 "
81	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen. Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materieel en allerhande vergoedingen en vergeldingen, enz.	4,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
82	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,888,170	.
85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	54,500	.
84	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	178,398	.
85	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	45,900	.
86	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950	.
87	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000	.
88	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	95,000	.
89	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	11,200	.
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTÁÁL per hoofdstuk.
82	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850); aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1850); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professors van atheneums, voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	3,888,170	»
85	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	34,500	»
84	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaft	178,398	»
85	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen.	43,900	»
86	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukkerij; leveringen en onderscheidene kosten	20,950	»
87	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000	»
88	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	95,000	»
89	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aanbelangende. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs	11,200	»
HOOFDSTUK XIII.			
LAGER ONDERWIJS.			
90	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	4,500	»
92	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	450,500	»
93	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 5° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire	202,500	»
94	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	111,200	»
95	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	836,650	»
96	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	»
97	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire	6,000	»
98	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	78,000	»
99	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	500,000	»
100	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents ; frais du jury ; frais divers	154,800	16,129,700 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
01	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	4,500	"
02	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedden van beschikbaarheid	436,500	"
05	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hoofdopzieners; 2 ^o aan de kantonnale opzieners; 5 ^o aan de afgevaardigde opziensters. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	202,500	"
94	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten	111,200	"
95	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om gedeeltelijk de kosten der oefenscholen te dekken.	836,650	"
96	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Fröbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschool-onderwijzeres.	20,000	"
97	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs.	6,000	"
98	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen	78,000	"
99	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	500,000	"
100	Kosten der onderwijzers-vergaderingen. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en praktisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededingende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	154,800	16,129,700

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
101	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	»
102	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,975,000	»
103	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	»
104	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons.	20,000	»
105	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	500,000	»
106	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	»
107	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	220,000	»
108	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	30,000	»
109	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa).	1,925,000	»
110	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	9,200	»
111	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	»
112	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	30,250	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Aankelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
101	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokale; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000	
102	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen.	9,975,000	
103	Aanvullende toelagen, te verleenen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen ambtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet — Buitengewone toelagen te verleenen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel.	950,000	
104	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens.	20,000	
105	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichte verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor het dienstjaar 1902 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren.	590,000	
106	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1902 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren.	115,000	
107	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- onderwijzers voor 1902 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren — Bijzondere toelagen aan de gemeenten die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten.	220,000	
108	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der erediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	30,000	
109	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (Worden, desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 109 op artikel 102, en omgekeerd.)	1,925,000	
110	Nationaal Schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen.	9,200	
111	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders.	4,300	
112	Schriften het lager onderwijs aangelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs.	39,250	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	MONTANT DES CRÉDITS par chapitre.
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
113	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 »	} 83,200 »
114	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	56,200 »	
115	Frais de célébration des fêtes nationales : frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	
TOTAL fr			28,069,571 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XV.			
SERVICES DIVERS.			
116	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège	5,940 »	} 2,099,610 »
117	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	985,670 »	
118	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	
119	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	800,000 »	
120	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des d'objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	110,000 »	
121	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	180,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			31,069,181 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE TROOZ.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XIV.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
113	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erinbegrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverlening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	11,000 »	
114	Jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement.	36,200 »	83,200 »
115	Kosten tot viering der Nationale feesten, verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	36,000 »	
	TOTAAL. fr.		28,969,571 »
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XV.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
116	Meubilering van het hotel der provinciale gouvernementen van West-Vlaanderen en van Luik	5,940 »	
117	Hooger onderwijs. — Opbouw, verbetering, meubilering en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hogeschoollokalen.	985,670 »	
118	Middelbaar onderwijs. — Opbouwen en meubilering van lokalen	20,000 »	
119	Lager onderwijs. — Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor lagere scholen	800,000 »	2,099,610 »
120	Bewapening en uitrusting der burgerwacht : aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingsstukken, die door den Staat te leveren zijn, krachtens de koninklijke besluiten van 31 ^o October 1898 en 27 ^o Januari 1899. Aankoop van optuigingen; vervorming van uitrustingsstukken, loon der toegevoegde werklieden van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz.	110,000 »	
121	Tienjaarlijksche algemeene volkstelling op 31 ^o December 1900	180,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS fr.		31,069,181 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1904.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken
en Openbaar Onderwijs,*

J. DE TROOZ.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(48)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																						
CHAPITRE I^{er}.																																																																																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																						
1	a.	Traitement du Ministre																																																																																																																				
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 377,950 »																																																																																																																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE actuel d'agents. (Août 1901.)</th> <th>TRAITEMENTS annuels. (Août 1901.)</th> <th>DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>10,000</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td>4</td> <td>9,000 et 10,000</td> <td>57,000 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>10</td> <td>7,000 et 8,000</td> <td>75,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td>7</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>42,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>17</td> <td>4,200 à 5,500</td> <td>78,700 »</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire</td> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Economé de l'hôtel</td> <td>1</td> <td>4,600</td> <td>4,600 »</td> </tr> <tr> <td>Id. des bureaux</td> <td>1</td> <td>4,200</td> <td>4,200 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>22</td> <td>5,200 à 4,800</td> <td>82,250 »</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td>18</td> <td>2,200 à 5,000</td> <td>46,800 »</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td>14</td> <td>2,200 à 2,860</td> <td>58,650 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>10</td> <td>1,800 et 2,000</td> <td>18,800 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 5^e id.</td> <td>6</td> <td>1,400 à 1,900</td> <td>9,100 »</td> </tr> <tr> <td>Dactylographes</td> <td>5</td> <td>1,500 à 1,800</td> <td>4,900 »</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires</td> <td>2</td> <td>1,500 à 1,600</td> <td>2,900 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers de 1^{re} classe</td> <td>4</td> <td>2,400 et 2,700</td> <td>10,650 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>9</td> <td>2,100 à 2,500</td> <td>20,100 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td>7</td> <td>1,400 à 2,000</td> <td>12,500 »</td> </tr> <tr> <td>Expéditeurs</td> <td>2</td> <td>1,500 et 1,600</td> <td>2,900 »</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td>5</td> <td>1,500 et 1,400</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau</td> <td>9</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>12,800 »</td> </tr> <tr> <td>Lingère</td> <td>1</td> <td>900</td> <td>900 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td>8</td> <td>800</td> <td>6,400 »</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires</td> <td>16</td> <td>800 à 2,600</td> <td>25,500 »</td> </tr> <tr> <td>Supplément de traitement à l'agent comptable</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements (1901-1902).</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16,000 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations, promotions, indemnités diverses</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,200 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">577,950 »</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents. (Août 1901.)	TRAITEMENTS annuels. (Août 1901.)	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	10,000	10,000 »	Directeurs généraux	4	9,000 et 10,000	57,000 »	Directeurs	10	7,000 et 8,000	75,000 »	Chefs de division	7	5,500 à 6,500	42,000 »	Chefs de bureau	17	4,200 à 5,500	78,700 »	Bibliothécaire	1	5,000	5,000 »	Economé de l'hôtel	1	4,600	4,600 »	Id. des bureaux	1	4,200	4,200 »	Sous-chefs de bureau	22	5,200 à 4,800	82,250 »	Rédacteurs	18	2,200 à 5,000	46,800 »	Commis de 1 ^{re} classe	14	2,200 à 2,860	58,650 »	Id. de 2 ^e id.	10	1,800 et 2,000	18,800 »	Id. de 5 ^e id.	6	1,400 à 1,900	9,100 »	Dactylographes	5	1,500 à 1,800	4,900 »	Expéditionnaires	2	1,500 à 1,600	2,900 »	Huissiers de 1 ^{re} classe	4	2,400 et 2,700	10,650 »	Id. de 2 ^e id.	9	2,100 à 2,500	20,100 »	Id. de 3 ^e id.	7	1,400 à 2,000	12,500 »	Expéditeurs	2	1,500 et 1,600	2,900 »	Concierges	5	1,500 et 1,400	4,000 »	Garçons de bureau	9	1,200 à 1,500	12,800 »	Lingère	1	900	900 »	Nettoyeuses	8	800	6,400 »	Agents temporaires	16	800 à 2,600	25,500 »	Supplément de traitement à l'agent comptable	»	»	500 »	Augmentations de traitements (1901-1902).	»	»	16,000 »	Nominations, promotions, indemnités diverses	»	»	8,200 »				577,950 »
	NOMBRE actuel d'agents. (Août 1901.)	TRAITEMENTS annuels. (Août 1901.)	DÉPENSES.																																																																																																																			
Secrétaire général	1	10,000	10,000 »																																																																																																																			
Directeurs généraux	4	9,000 et 10,000	57,000 »																																																																																																																			
Directeurs	10	7,000 et 8,000	75,000 »																																																																																																																			
Chefs de division	7	5,500 à 6,500	42,000 »																																																																																																																			
Chefs de bureau	17	4,200 à 5,500	78,700 »																																																																																																																			
Bibliothécaire	1	5,000	5,000 »																																																																																																																			
Economé de l'hôtel	1	4,600	4,600 »																																																																																																																			
Id. des bureaux	1	4,200	4,200 »																																																																																																																			
Sous-chefs de bureau	22	5,200 à 4,800	82,250 »																																																																																																																			
Rédacteurs	18	2,200 à 5,000	46,800 »																																																																																																																			
Commis de 1 ^{re} classe	14	2,200 à 2,860	58,650 »																																																																																																																			
Id. de 2 ^e id.	10	1,800 et 2,000	18,800 »																																																																																																																			
Id. de 5 ^e id.	6	1,400 à 1,900	9,100 »																																																																																																																			
Dactylographes	5	1,500 à 1,800	4,900 »																																																																																																																			
Expéditionnaires	2	1,500 à 1,600	2,900 »																																																																																																																			
Huissiers de 1 ^{re} classe	4	2,400 et 2,700	10,650 »																																																																																																																			
Id. de 2 ^e id.	9	2,100 à 2,500	20,100 »																																																																																																																			
Id. de 3 ^e id.	7	1,400 à 2,000	12,500 »																																																																																																																			
Expéditeurs	2	1,500 et 1,600	2,900 »																																																																																																																			
Concierges	5	1,500 et 1,400	4,000 »																																																																																																																			
Garçons de bureau	9	1,200 à 1,500	12,800 »																																																																																																																			
Lingère	1	900	900 »																																																																																																																			
Nettoyeuses	8	800	6,400 »																																																																																																																			
Agents temporaires	16	800 à 2,600	25,500 »																																																																																																																			
Supplément de traitement à l'agent comptable	»	»	500 »																																																																																																																			
Augmentations de traitements (1901-1902).	»	»	16,000 »																																																																																																																			
Nominations, promotions, indemnités diverses	»	»	8,200 »																																																																																																																			
			577,950 »																																																																																																																			
	b.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,500 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																																																				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) 70,000 »																																																																																																																				
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000 »																																																																																																																				
4		Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire.)																																																																																																																				
5		Frais de route et de séjour; missions																																																																																																																				
TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1902	POUR L'EXERCICE 1901			POUR L'EXERCICE 1900.	L'EXERCICE 1899.	
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
580,450	574,450	6,000	»	553,788 27	528,972 38	
75,000	63,000	10,000	»	61,000	59,518 69	
5,500	4,000	1,500	»	4,000	3,999 95	
4,700	2,700	2,000	»	4,070 55	3,173 05	
684,650	665,150	19,500	»	643,858 82	616,664 07	
AUGMENTATION. . fr.		19,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1902 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Crédit non limitatif.</i>)
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876) 30,500 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1902 165,500 »
8	»	Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1902
9	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861)
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 3,000 »
	b.	Indemnité du membre secrétaire 1,500 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	80,000	79,952 06	
196,000	203,000	»	7,000	203,000	198,490 02	
150	150	»	»	150	150 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,388 62	
47,000	46,500	500	»	46,322 54	43,500 »	
1,796	1,796	»	»	5,771	3,555 16	
88,000	88,000	»	»	88,000	92,650 »	
429,946	436,446	500	7,000	438,243 54	435,642 86	
DIMINUTION . . fr.		6,500 »				
4,500	4,500	»	»	4,500	2,624 »	
4,800	4,800	»	»	4,500	2,624 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
14	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions
15	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale
16	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.) (2 ^e annuité)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
17	»	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. 126,570
	b.	— de Brabant. 177,870
	c.	— de la Flandre occidentale 142,873
	d.	— de la Flandre orientale. 148,010
	e.	— de Hainaut 151,550
18	f.	— de Liège 154,625
	g.	— de Limbourg 89,960
	h.	— de Luxembourg 94,350
	i.	— de Namur. 109,878
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 10,012

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs	6,000
Chefs de division	4,500 à 5,500
Chefs de bureau	3,200 à 4,000
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
Id. de 3 ^e classe	1,400 à 1,600
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	4,500	»	»	4,500	2,624 »	
400	400	»	»	400	»	
8,600	8,600	»	»	8,600	8,597 83	
6,500	6,500	»	»	4,800	4,799 83	
20,000	20,000	»	»	18,300	16,021 68	
446,800	449,800	»	3,000	449,800	445,466 51	
1,185,700	1,173,700	12,000	»	1,145,502	1,152,888 94	
1,632,500	1,623,500	12,000	3,000	1,593,302	1,578,555 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
19	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	31,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	22,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :	
20	a.	Traitements des commissaires	215,500 »
	b.	Frais de bureau	45,800 »
	c.	Traitements des employés	250,820 »
21		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales	
		TOTAL DU CHAPITRE IV	fr.
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1902. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
23		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
24		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales	
25	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	160,000 »
26		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,652,500	1,625,500	12,000	3,000	1,595,302	1,578,555 45	
237,900	237,900	»	»	244,517 06	255,475 56	
488,120	488,120	»	»	488,120	474,635 97	
60,000	60,000	»	»	67,000	61,287 73	
2,418,520	2,409,520	12,000	5,000	2,592,939 96	2,349,754 73	
AUGMENTATION . fr.		9,000 »				
35,000	30,000	5,000	»	50,000	27,895 52	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,028 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	8,512 28	
170,000	10,000	160,000	»	180,000	41,297 59	
85,000	5,000	80,000	»	100,000	55,992 95	
525,000	78,000	245,000	»	545,000	130,724 54	
AUGMENTATION . fr.		245,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE VI.																				
MILICE.																				
27	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions																		
28	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																				
CHAPITRE VII.																				
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																				
29	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>16,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4,800 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>202,000 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">250,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	10,000 »	4	16,000 »	4	6,000 »	1	1,200 »	4	4,800 »	•	202,000 »	•	10,000 »	250,000 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																			
1	10,000 »																			
4	16,000 »																			
4	6,000 »																			
1	1,200 »																			
4	4,800 »																			
•	202,000 »																			
•	10,000 »																			
250,000 »																				
30	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service																		
51	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance																		
52	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>3,900 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>2,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">9,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	1	1,200 »	1	1,800 »	•	3,900 »	•	2,100 »	9,000 »							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																			
1	1,200 »																			
1	1,800 »																			
•	3,900 »																			
•	2,100 »																			
9,000 »																				
55	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressants la garde civique. Impressions et reliures																		
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
123,000	123,000	.	»	128,000	119,972 87	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,129 70	
145,000	143,000	.	»	148,000	159,102 57	
250,000	230,000	.	»	247,000	229,011 74	
12,000	12,000	.	»	11,000	10,712 »	
60,000	60,000	.	»	66,785	69,079 48	
9,000	9,000	.	»	9,000	7,885 36	
31,000	31,000	»	»	23,000	30,994 84	
362,000	362,000	.	»	366,785	347,683 42	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
562,000	562,000	»	»	556,785	547,685 42	
25,650	25,650	»	»	21,760	21,759 16	
7,540	7,540	»	»	7,540	7,520 »	
40,000	40,000	»	»	30,000	30,000 »	
75,000	75,000	»	»	48,215	50,000 »	
20,000	20,000	»	»	10,000	9,986 50	
25,000	25,000	»	»	25,000	»	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,475 »	
582,990	582,990	»	»	529,100	482,224 08	
23,000	23,000	»	»	23,000	17,839 20	
5,000	5,000	»	»	2,600	2,600 »	
28,000	28,000	»	»	25,600	20,439 20	
220,000	220,000	»	»	222,200	222,199 98	
220,000	220,000	»	»	222,200	222,199 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
CHAPITRE X.																						
SCIENCES ET LETTRES.																						
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale 25,425 »																				
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »																				
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 52,000 »																				
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys 15,000 »																				
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires 24,000 »																				
45	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 2,400 »																				
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 44,000 »																				
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> 18,000 »																				
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »																				
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 25,000 »																				
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). 7,000 »																				
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples 4,375 »																				
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses 2,000 »																				
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel 25,030 »																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1018 1451 1093 1496">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1114 1451 1230 1473">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>950</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">25,030</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	8,000	1	4,000	1	3,800	1	2,000	1	1,500	2	2,600		950		2,400		25,030
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																					
1	8,000																					
1	4,000																					
1	3,800																					
1	2,000																					
1	1,500																					
2	2,600																					
	950																					
	2,400																					
	25,030																					
46	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 21,000 »																				
	c.	Frais d'impression; prix des concours 30,275 »																				
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers 5,997 »																				
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. 20,000 »																				
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i> 8,000 »																				
A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
213,900	212,100	1,800	•	206,100	194,913 89	a) Concours quinquennal de sciences sociales et concours décennal de sciences zoologiques.
110,300	b) 123,300	•	13,000	123,500	103,896 74	b) Dont 13,000 francs en charge temporaire.
324,200	337,400	1,800	13,000	351,400	500,810 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																							
			REPORT. fr.																																																																					
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel		7,500 »																																																																					
			<table border="1" data-bbox="994 647 1238 922"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAIEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.	1	5,000	1	1,500	1	1,000	7,500																																																													
NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.																																																																								
1	5,000																																																																								
1	1,500																																																																								
1	1,000																																																																								
7,500																																																																									
47																																																																									
	b.	Jetons de présence		7,000 »																																																																					
	c.	Frais d'impression; prix des concours		11,670 »																																																																					
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers		730 »																																																																					
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande		5,000 »																																																																					
48	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service																																																																							
			<table border="1" data-bbox="1011 1274 1390 1908"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAIEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>6,500</td><td>6,500</td></tr> <tr><td>2</td><td>6,500</td><td>13,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>6,600</td><td>6,600</td></tr> <tr><td>1</td><td>5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr><td>2</td><td>5,000</td><td>10,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>3,500</td><td>3,500</td></tr> <tr><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,500</td><td>2,500</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr> <tr><td>5</td><td>2,100</td><td>6,500</td></tr> <tr><td>2</td><td>1,500</td><td>3,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,400</td><td>1,400</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,400</td><td>1,400</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,400</td><td>1,400</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>500</td><td>500</td></tr> <tr><td>1</td><td>800</td><td>800</td></tr> <tr><td></td><td>Nominations, promotions, etc. (1901).</td><td>12,200</td></tr> <tr><td></td><td>Id. id. (1902).</td><td>12,400</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">97,400</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	6,500	6,500	2	6,500	13,000	1	6,600	6,600	1	5,500	5,500	2	5,000	10,000	1	3,500	3,500	1	5,000	5,000	1	2,500	2,500	1	2,400	2,400	1	2,400	2,400	5	2,100	6,500	2	1,500	3,000	1	2,400	2,400	1	1,400	1,400	1	1,400	1,400	1	1,400	1,400	1	1,000	1,000	1	500	500	1	800	800		Nominations, promotions, etc. (1901).	12,200		Id. id. (1902).	12,400			97,400	
NOMBRE d'agents.	TRAIEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																							
1	6,500	6,500																																																																							
2	6,500	13,000																																																																							
1	6,600	6,600																																																																							
1	5,500	5,500																																																																							
2	5,000	10,000																																																																							
1	3,500	3,500																																																																							
1	5,000	5,000																																																																							
1	2,500	2,500																																																																							
1	2,400	2,400																																																																							
1	2,400	2,400																																																																							
5	2,100	6,500																																																																							
2	1,500	3,000																																																																							
1	2,400	2,400																																																																							
1	1,400	1,400																																																																							
1	1,400	1,400																																																																							
1	1,400	1,400																																																																							
1	1,000	1,000																																																																							
1	500	500																																																																							
1	800	800																																																																							
	Nominations, promotions, etc. (1901).	12,200																																																																							
	Id. id. (1902).	12,400																																																																							
		97,400																																																																							
49	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (Y compris une somme de 15,500 francs en charge temporaire.)																																																																							
			À REPORTER.	. . . fr.																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
524,200	557,400	1,800	15,000	551,400	500,810 63	
31,900	51,900	»	»	51,500	29,999 55	
97,400	85,000	12,400	»	78,900	75,999 82	
55,400	55,000	18,400	»	55,000	54,648 50	
506,900	489,500	52,600	15,000	476,800	459,457 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. fr.
50	»	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général		
				120,160
				120,160
51	»	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)		
52	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections		
				96,500
				96,500
53	»	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions, exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) (5 ^e annuité)		
				A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
506,900	489,500	52,600	15,000	476,800	439,457 98	
120,160	116,760	5,400	»	111,780	108,239 73	
107,150	100,000	7,150	»	119,371 44	139,192 27	
96,300	96,300	»	»	96,300	96,299 52	
62,250	62,250	»	»	62,250	52,249 34	
892,760	864,610	43,150	15,000	866,701 44	835,438 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . . fr.		
					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
54	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel					
		Archiviste général	1	7,000	7,000		
		Archiviste adjoint.	1	5,500	5,500		
		Chef de section.	1	5,500	5,500		
		— — — — — (à titre personnel).	1	5,000	5,000		
		— — — — — (à titre personnel).	1	4,500	4,500		
		Sous-chef de section	1	4,100	4,100		
		— — — — — (à titre personnel).	1	3,700	3,700		
		— — — — — (à titre personnel).	3	5,400	10,200		
		Secrétaire.	1	4,950	4,950		
		Employé de 1 ^{re} classe.	1	5,400	5,400		
		— — — — —	2	5,000	6,000		
		— — — — —	1	2,600	2,600		
		Sigillographe	1	2,400	2,400		
		Huissiers	2	2,000	4,000		
		Concierge	1	1,600	1,600		
		Gardien	1	800	800		
		Nominations, promotions, etc (1901)	"	"	5,375		
		— — — — — (1902)	"	"	4,667		
							81,292
55	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique					
56	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel					
		<i>Antvers</i> 1 conservateur fr. 4,500					
		1 — — — — — adjoint (à titre pers ^{onnel})		1,600			
		1 concierge		1,100			
				7,200			
		<i>Arlon</i> 1 conservateur		2,000			
		<i>Bruges</i> 1 conservateur		4,950			
		1 — — — — — adjoint		2,000			
		1 employé		2,200			
				9,150			
		<i>Gand</i> 1 conservateur		5,000			
		1 — — — — — adjoint		3,500			
		1 employé		2,000			
		1 — — — — —		1,600			
		1 concierge		1,300			
				15,400			
		Nominations, promotions, etc (1901)					10,050
		— — — — — (1902)					2,025
57	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives					7,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.					3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.					2,000 »
58	»	Échanges littéraires internationaux					
		TOTAL DU CHAPITRE X					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
892,760	864,610	43,150	15,000	866,701 44	855,458 84	
81,292	76,625	4,667	»	71,100 »	65,599 86	
10,200	10,200	»	»	10,200 »	10,025 39	
80,725	77,800	2,925	»	68,050 »	67,699 82	
14,700	14,700	»	»	14,700 »	22,877 47	
13,700	13,700	»	»	12,000 »	10,000 »	
1,093,577	1,057,635	50,742	15,000	1,042,751 44	1,011,639 38	
AUGMENTATION. . fr.		53,742 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
61	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire
62	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège
63	»	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses
64	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers
66	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894.
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
68	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
2,000	2,000	»	»	2,000	1,232 85	
1,610,350	1,389,995	20,557	»	1,538,760 05	1,496,372 09	
462,200	462,200	»	»	305,308 97	438,523 94	
411,000	411,000	»	»	105,000	110,310 60	
60,000	60,000	»	»	59,647 95	67,577 83	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,851 17	
9,500	9,500	»	»	8,704 60	8,814 20	
1,000	1,000	»	»	1,500	590 35	
6,000	6,000	»	»	6,295 40	5,880 35	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 98	
2,269,250	2,248,695	20,557	»	2,254,216 97	2,165,156 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
70	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
71	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
72	»	Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné au frais de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
73	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire
74	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.
75	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités
76	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
77	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand. 43,550 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège 41,530 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement 2,900 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,269,250	2,248,693	20,557	»	2,254,216 97	2,155,156 46	
12,000	12,000	»	»	12,000 »	11,196 79	
21,000	21,000	»	»	21,000 »	19,595 »	
2,500	»	2,500	»	»	2,299 80	
2,504,750	2,281,693	23,057	»	2,267,216 97	2,188,248 05	
AUGMENTATION. . fr.		23,057 »				
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,700 »	
2,920	2,920	»	»	2,920 »	1,859 47	
56,400	51,275	5,125	»	49,400 »	49,200 »	
19,500	17,500	2,000	»	17,615 20	14,478 40	
88,000	88,000	»	»	88,000 »	81,868 58	
168,820	161,695	7,125	»	159,935 20	149,106 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
78	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	5,550 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	5,670 »
79	•	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
80	•	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel.	
81	•	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	
	•	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes : frais divers (<i>pour mémoire</i>)	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
	a.	Aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850).	4,052,960 »
	b.	Aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881)	747,590 »
	c.	Aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850).	948,470 »
82	d.	Aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881)	1,152,830 »
	e.	Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	1,320 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
168,820	161,695	7,125	»	159,935 20	149,106 45	
11,000	11,000	»	»	11,000 »	10,803 10	
42,000	42,000	»	»	42,250 »	41,727 40	
2,500	2,500	»	»	2,500 »	2,499 14	
α) 4,000	4,000	»	»	4,000 »	3,236 26	α) Charge temporaire
»	»	»	»	»	1,391 40	
3,888,170	3,855,470	54,700	»	3,815,670 »	3,725,363 71	
4,116,490	4,054,665	61,825	»	4,035,355 20	3,952,127 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers (<i>pour mémoire</i>)
83		Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées
	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. 177,558 »
84		
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 1,040 »
85		Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
86		Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers
87		Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
88		Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
89		Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen
		Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,116,490	4,054,665	61,825	»	4,035,355 20	3,952,127 46	
»	»	»	»	»	1,800 »	
34,500	34,500	»	»	34,500 »	31,300 »	
178,398	178,398	»	»	165,450 »	156,160 60	
43,900	38,543	5,357	»	33,760 »	33,067 20	
26,950	26,950	»	»	26,950 »	27,134 41	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	2,000 »	
95,000	85,000	10,000	»	85,000 »	75,115 44	
11,200	11,200	»	»	12,003 »	8,824 87	
»	»	»	»	5,500 »	»	
4,508,438	4,431,256	77,182	»	4,400,518 20	4,267,729 98	
AUGMENTATION . . fr.		77,182 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE XIII.							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.							
90	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire					
91	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures et frais divers					
92	•	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur des écoles normales	2	•	7,000	14,000	
		Inspectrice des écoles normales	1	•	2,000	2,000	
		Vérificateur des économats	1	•	5,500	5,500	
		Inspecteurs principaux	18	•	5,000 à 7,500	102,000	
		Inspecteurs cantonaux	85	•	3,000 à 4,500	505,500	
		Disponibilité	•	•	•	2,500	
		Augmentations de traitement	•	•	•	5,000	
						456,500	
a.		Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				8,700	•
b.		Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
		1° Aux inspecteurs principaux			40,000	•	
93		2° Aux inspecteurs cantonaux			120,000	•	
		3° Aux inspectrices déléguées			28,800	•	
c.		Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				3,600	•
d.		Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire				1,200	•
94	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires				110,400	•
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite				800	•
A REPORTER.						fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000	»
4,500	4,500	»	»	3,800	3,424 72	
456,500	453,500	1,000	»	453,500	425,569 60	
202,300	202,300	»	»	202,300	198,324 72	
111,200	111,200	»	»	111,200	101,525	»
736,500	733,500	1,000	»	734,800	730,644 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
		REPORT. . . . fr.								
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . 611,650 »								
		DESIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an (taux prévu par l'arrêté royal du 1 ^{er} juill. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :								
		Directeurs	7	»	de 4,000 à 5,000	3,700	38,100			
		Économés	7	»	» 2,200 » 3,000	3,800	24,750			
		Professeurs	80	»	» 2,400 » 4,000	»	210,750			
		Surveillants	19	»	» 1,400 » 2,000	3,100	41,050			
		Gens de service	15	»	» 900 » 1,400	»	15,900			
		Écoles normales d'institutrices :								
		Directrices	6	»	de 3,400 à 4,000	1,000	24,500			
		Économés	6	»	» 1,800 » 2,600	1,000	14,400			
		Régentes et professeurs	57	»	» 2,400 » 3,600	»	185,000			
		Maitresses d'études	18	»	» 1,200 » 1,800	2,870	35,170			
		Gens de service	11	»	» 900 » 1,800	»	13,150			
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.							600,770	
									10,880	
		TOTAL							611,650	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État						70,000	»	
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers						20,000	»	
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application						135,000	»	
95		Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frébéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.								
96		Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire								
97		Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État								
98		Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées								
99	a.	Frais des conférences des instituteurs.						129,800	»	
100	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers						25,000	»	
		A REPORTER. . . . fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
756,500	755,500	1,000	»	754,800	720,644 04	
836,650	836,650	»	»	836,650	798,433 64	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,972 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,016 68	
78,000	78,000	»	»	77,000	70,917 10	
300,000	500,000	»	»	300,000	299,985 50	
164,800	144,800	10,000	»	131,800	128,594 97	
2,151,950	2,140,950	11,000	»	2,128,250	2,053,563 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
101	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.
102	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.
103	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné
104	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons
105	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
106	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
107	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité
108	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
109	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa.)
110	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
111	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. 17,000 »
112	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 7,250 »
	»	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,151,950	2,140,950	11,000	»	2,126,250	2,053,565 93	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000	»
9,975,000	9,850,000	125,000	»	9,600,000	9,282,279	»
950,000	950,000	»	»	950,000	879,765	»
20,000	20,000	»	»	20,000	10,998	»
590,000	550,000	40,000	»	550,000	319,841 71	
115,000	115,000	»	»	115,000	101,625 90	
220,000	225,000	»	5,000	230,000	232,245 67	
30,000	30,000	»	»	30,000	4,902 74	
1,925,000	1,900,000	25,000	»	1,800,000	1,625,066	»
9,200	9,200	»	»	9,200	6,700	»
4,500	4,500	»	»	4,500	6,800	»
39,250	39,250	»	»	39,250	37,454 74	
»	»	»	»	7,500	»	
16,129,700	15,955,700	201,000	5,000	15,601,500	14,661,242 69	
AUGMENTATION . . fr.		196,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
113	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
114	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
115	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
116	»	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège.
117	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
	»	Enseignement supérieur, moyen et primaire. — Participation à l'Exposition universelle de Paris (<i>pour mémoire</i>)
118	»	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux
119	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
120	»	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
	»	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement (<i>pour mémoire</i>).
	»	Acquisition des collections entomologiques formées par le D ^r Candèze (<i>pour mémoire</i>)
	»	Participation de l'Université de Gand à l'Exposition provinciale de la Flandre orientale en 1899 (<i>pour mémoire</i>)
	»	Bibliothèque royale. — Acquisition de médailles (collection du Chastel) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Idem Acquisition de manuscrits (<i>pour mémoire</i>)
	»	Subsides à la Commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>)
121	»	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900
	»	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale (<i>et de celui d'Anvers</i>) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux (<i>pour mémoire</i>).
	»	Expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>)
	»	Indemnité allouée par jugement du 16 novembre 1900 à l'occasion d'un accident survenu dans une école normale de l'État (<i>pour mémoire</i>)
	»	Académie royale flamande (ameublement) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Création du prix dit « de la Belgica » à décerner par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. — Subsides à des Belges qui désirent entreprendre des travaux océanographiques.
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,000	11,000	»	»	11,000 »	8,487 95	
56,200	56,200	»	»	20,594 96	15,719 07	
56,000	56,000	»	»	56,000 »	55,948 »	
85,200	83,200	»	»	67,594 96	58,155 »	
5,940	»	5,940	»	»	»	
985,670	742,000	244,670	»	184,550 65	128,554 61	
»	»	»	»	45,700 »	40,000 »	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	»	
800,000	800,000	»	»	800,000 »	699,999 95	
110,000	125,000	»	15,000	250,000 »	248,846 03	
»	100,000	»	100,000	559,571 13	232,051 11	
»	»	»	»	»	25,000 »	
»	»	»	»	»	5,496 88	
»	»	»	»	»	300,000 »	
»	»	»	»	65,000 »	»	
»	45,000	»	45,000	40,000 »	»	
180,000	400,000	»	220,000	50,000 »	»	
»	11,555	»	11,555	»	21,126 81	
»	120,000	»	120,000	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	9,697 »	»	
»	8,224	»	8,224	»	»	
»	41,000	»	41,000	»	41,000 »	
2,099,610	2,412,559	247,610	560,559	2,024,498 76	1,759,835 57	
DIMINUTION. . fr.		312,949				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XV.	Services divers
TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
684,650	665,150	19,500	»	643,858 82	616,664 07	
429,946	456,446	»	6,500	458,243 54	435,642 86	
20,000	20,000	»	»	18,300	16,021 68	
2,418,520	2,409,520	9,000	»	2,392,939 96	2,349,754 73	
323,000	78,000	245,000	»	343,000	130,724 34	
143,000	143,000	»	»	148,000	159,102 87	
582,990	582,990	»	»	529,100	482,224 08	
28,000	28,000	»	»	25,600	20,439 20	
220,000	220,000	»	»	222,200	222,199 98	
1,095,577	1,057,655	37,922	»	1,042,751 44	1,011,639 38	
2,504,750	2,281,693	223,057	»	2,267,216 97	2,188,248 03	
4,508,458	4,451,256	57,202	»	4,400,318 20	4,267,729 98	
16,129,700	15,953,700	176,000	»	15,601,500	14,661,242 69	
83,200	83,200	»	»	67,594 96	58,155	
2,099,610	2,412,559	»	312,949	2,024,498 76	1,739,835 37	
31,069,181	30,785,149	605,481	319,449	30,165,322 65	28,357,623 98	
AUGMENTATION. . . fr.		286,032				

(A)

(1)

[N^o 4 — VII]

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

POUR L'EXERCICE 1902

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1902 s'élève à fr. 12,412,756 08
 Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à 12,518,789 23

AUGMENTATION. fr. 93,966 80

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902 fr. 12,163,451 23
 — 1901 11,894,585 23

AUGMENTATION. fr. 268,866 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1902 fr. 249,304 80
 — 1901 424,204 »

DIMINUTION. fr. 174,899 20

Soit en plus. fr. 93,966 80

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 9. — *Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; etc.*
 (Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse.)

La somme de 10,000 francs inscrite en charge temporaire à l'article 9 n'a pu être utilisée en 1901; dès lors, il y a lieu de la reproduire au Budget de 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	610,000	»
— alloué pour 1901		532,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	78,000	»

Toutes les provinces ont adopté ou adopteront avant la fin de 1901 un nouveau règlement relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline; le Gouvernement se propose d'intervenir jusqu'à concurrence de 60 % dans les frais qu'entraînera ce règlement.

De là, pour l'État, une dépense nouvelle de 100,000 francs environ.

D'autre part, plusieurs provinces ont, dans ces dernières années, augmenté d'une manière assez sensible les encouragements institués par les règlements relatifs à l'amélioration des races bovines. Les charges résultant de ces encouragements sont supportées par l'État dans une mesure excédant 50 %.

Afin de faire face à ces diverses dépenses, le crédit inscrit à l'article 12 devrait être porté à 660,000 francs. Mais, comme les nouveaux règlements provinciaux relatifs à l'amélioration de l'espèce chevaline ne sortiront leurs pleins effets pécuniaires qu'à partir de 1903, il n'est demandé pour 1902 qu'une augmentation de 78,000 francs.

Le complément de 50,000 francs qui sera ultérieurement nécessaire en vue des encouragements concernant les espèces chevaline et bovine, sera sollicité au Budget de 1903.

Enseignement vétérinaire.

ART. 17. — *Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	78,700	»
— alloué pour 1901		74,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,700	»

Une somme de 900 francs sera affectée à l'achat d'appareils spéciaux en vue de l'institution d'exercices de chimie physiologique.

Pour le surplus, l'augmentation se justifie par le renchérissement des denrées, dont les prix actuels se maintiendront vraisemblablement en 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.

ART. 18. — *Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	193,400	»
— alloué pour 1901		191,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

destinée à accorder des augmentations réglementaires de traitement au personnel des écoles et à rétribuer un second agent chargé de donner à l'école de Huy une partie de l'enseignement spécial de sylviculture.

ART. 20. — *Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	20,000	»
— alloué pour 1901		15,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

destinée spécialement à favoriser la fréquentation des écoles moyennes d'agriculture.

ART. 21. — *Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	357,000	»
— alloué pour 1901		350,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

Cette augmentation comprend :

- 1° Une somme de 5,000 francs destinée à l'établissement de quatre sessions d'une nouvelle école temporaire de laiterie dans la province de Hainaut;
- 2° Une somme de 2,000 francs pour augmenter le fonds affecté aux frais d'expériences de la station laitière de Gembloux et compléter le matériel de laboratoire de celle-ci.

Le mot « secondaire » de la seconde rubrique du libellé a été supprimé comme formant double emploi avec le mot « moyen ».

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 25. — *Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	29,000	»
— alloué pour 1901		26,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Les expériences effectuées dans les bois des communes et des établissements publics occasionnent des frais de main-d'œuvre et d'achat de matières premières (engrais, plants d'essences exotiques et autres) pour lesquels il n'existe aucune allocation au Budget. Pour faire face à ces dépenses, il convient d'augmenter le crédit d'une somme de 1,900 francs.

Le surplus de l'augmentation, soit 1,100 francs, sera affecté aux augmentations réglementaires de traitement à accorder au personnel du bureau de recherches et de consultations.

ART. 27. — *Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	68,000	»
— alloué pour 1901		46,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	22,000	»

L'assainissement et la plantation des hautes fanges communales se poursuivent avec activité et, partant, les travaux de boisement prennent un essor de plus en plus grand. Il s'ensuit que le crédit inscrit au Budget en vue d'aider à la mise en valeur des terrains incultes appartenant aux communes et aux établissements publics est devenu insuffisant. Un crédit supplémentaire de 22,000 francs a dû être sollicité pour l'exercice 1900, et tout fait prévoir que l'allocation sera encore insuffisante pour l'exercice 1901. Pour la mettre en rapport avec les dépenses qu'elle aura à supporter pendant l'année 1902, il y a lieu de la porter à la somme de 68,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V

LABORATOIRES D'ANALYSES.

ART. 30. — *Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	246,200	»
— alloué pour 1901		233,350	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,850	»

Cette somme sera affectée :

- 1° Aux augmentations de traitement réglementaires à accorder aux membres du personnel de l'Institut chimique et des laboratoires de l'État;
- 2° A la nomination d'un assistant bactériologiste à l'Institut chimique;
- 3° Aux frais d'expérimentation du service bactériologique annexé à l'Institut chimique.

Les mots « Station agronomique » ont été remplacés, en tête du libellé, par les mots « Institut chimique et bactériologique » (arrêté royal du 15 juin 1901).

CHAPITRE VII.

VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 33. — *Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	3,950,000	»
— alloué pour 1901.		3,850,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

L'assainissement des fanges dans les régions luxembourgeoise, ardennaise

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et condrusienne et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, comportera une dépense considérable dans laquelle l'État interviendra par voie de subsides.

Grâce à l'organisation du service hydraulique de l'assainissement, des travaux dont les études sont avancées pourront être entrepris en 1902.

Il convient de marcher avec prudence sur ce terrain nouveau et de ne subsidier que les projets qui présenteront les garanties voulues de succès.

Un premier crédit de 100,000 francs est proposé et le libellé de l'article est complété de manière à permettre l'imputation des subsides en question.

CHAPITRE VIII.

BEAUX-ARTS.

Musées royaux; musée Wiertz.

ART. 46. — *Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	57,000	»
— alloué pour 1901		52,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,200	»

Cette somme permettra de régulariser la position d'un ancien agent payé jusqu'ici sur les ressources affectées au matériel des musées, et d'accorder certaines améliorations de position.

ART. 47. — *Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	119,700	»
— alloué pour 1901		123,300	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	3,600	»

Cette diminution représente le traitement de l'agent dont il est question dans la note justifiant l'augmentation proposée à l'article 46.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	116,200	»
— alloué pour 1901		110,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

La somme de 6,000 francs inscrite au Budget de 1901 comme charge temporaire doit être portée à 12,000 francs en vue de solder le prix d'une série de copies par M. Guffens, acquises pour les musées du Parc du Cinquantenaire. D'après les arrangements conclus avec l'artiste, la somme de 30,000 francs, prix des copies, était payable en cinq annuités, dont trois sont liquidées à ce jour. Toutefois, en cas de décès de l'artiste, la famille était autorisée à réclamer immédiatement le complet paiement. Cette éventualité s'est produite au cours de l'année 1901.

Encouragements en faveur de l'art musical.

ART. 58. — *Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	90,000	»
— alloué pour 1901		79,758	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,242	»

Cette augmentation est sollicitée en vue d'accorder une amélioration de position au personnel enseignant. Le barème des traitements, qui n'a pas varié depuis près de trente ans, doit absolument être relevé.

ART. 59. — *Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	60,000	»
— alloué pour 1901		54,526	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,474	»

demandée à l'effet d'accorder au personnel des augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	170,000	»
— alloué pour 1901.		158,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,000	»

Le crédit actuel est à peine suffisant, soit pour accorder aux écoles un subside en rapport avec l'importance de leur enseignement et leurs dépenses annuelles, soit pour subsidier les grandes auditions musicales. Il ne reste aucune somme disponible permettant d'allouer aux compositeurs nationaux, comme on le fait pour les autres artistes, des subsides qui les mettent à même de continuer leurs travaux ou de publier leurs œuvres.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.****Eaux et forêts.**

ART. 67 (nouveau). — *Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

En vertu d'un contrat intervenu entre le Gouvernement, la province de Namur et le Commissaire général du concours régional tenu à Namur en 1901, l'État s'est engagé à accorder un subside de 50,000 francs, payable par moitié en 1902 et 1903, pour l'érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de ladite ville.

Ce pavillon étant construit, il y a lieu de porter au Budget un premier crédit de 25,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Beaux-Arts.

ART. 68 (72 ancien). — *Ruines de l'abbaye de Villers.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

ART. 69 (73 ancien). — *Ruines de l'abbaye d'Aulne.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Ces crédits permettront de poursuivre, pendant l'année 1902, les travaux de consolidation des ruines des abbayes de Villers et d'Aulne.

ART. 70 (nouveau). — *Conservatoire royal de musique de Liège. Construction d'un buffet d'orgue.*

Crédit demandé : fr. 7,554 80

L'intervention de l'État dans les frais de construction d'un buffet aux orgues du Conservatoire de Liège a été admise en 1897 : un crédit de fr. 5,333 33 a été, de ce chef, inscrit au Budget dudit exercice. Le projet primitif n'ayant pas été exécuté, ce crédit est tombé en annulation. Le nouveau projet présenté aujourd'hui comporte une dépense plus élevée, dans laquelle la part proportionnelle de l'État est de fr. 7,554 80.

ART. 71 (75 ancien). — *Troisième part du subside à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau musée des beaux-arts.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Il s'agit du solde du subside dont les deux premiers tiers ont été portés aux Budgets de 1900 et de 1901.

ART. 72 (76 ancien). — *Musée des beaux-arts de Liège.*

Crédit demandé : 41,750 francs.

Solde du subside dont la première moitié a été portée au Budget de 1901.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 73 (nouveau). — *Aménagement et restauration des remparts de Binche.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Dans un intérêt archéologique, il a été reconnu nécessaire d'assurer la conservation des parties les plus importantes de l'ancienne enceinte de Binche. Il résulte des rapports de la Commission royale des monuments et du Gouverneur du Hainaut qu'une somme de 50,000 francs suffirait à faire face à l'œuvre de restauration, y compris le rachat des parties aliénées et l'acquisition, jugée indispensable, de certaines parcelles avoisinantes.

Le crédit de 25,000 francs est demandé en vue de l'intervention promise par l'État.

(12)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de douze millions cent soixante-trois mille quatre cent cinquante et un francs vingt-cinq centimes . fr. 12,163,451 25

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux cent quarante-neuf mille trois cent quatre francs quatre-vingts centimes 249,304 80

Soit ensemble à la somme de douze millions quatre cent douze mille sept cent cinquante-six francs cinq centimes . fr. 12,412,756 05 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Landbouw en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landbouw voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twaalf millioen honderd drie en zestig duizend vier honderd een en vijftig frank vijf en twintig centiemen. fr. 12,163,451 25

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van twee honderd negen en veertig duizend drie honderd vier frank tachtig centiemen 249,304 80

Te zamen op de som van twaalf millioen vier honderd twaalf duizend zeven honderd zes en vijftig frank vijf centiemen fr. 12,412,756 05 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9 October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Agriculture,

Baron M. VAN DER BRUGGEN.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landbouw,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	388,000 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	55,000 »	575,250
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	8,250 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	5,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	7,000 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	3,450 »	10,450

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 *	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden	288,000 *	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubels, licht, vuur, kleine uitgaven.	55,000 *	373,250 *
<i>Kosten van verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden	8,250 *	
<i>Honoraria der advocaten.</i>			
5	Honoraria der advocaten van het Departement	3,000 *	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	7,000 *	
7	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, aan weduwen en kinderen van beambten, die, zonder recht op pensioen te hebben, evenwel titels bezitten ter bekoming van een hulpgeld, uit hoofde van hun ongelukkigen toestand, alsook aan de agenten betaald bij dajloon of aan hunne familiën die niet kunnen gepensioneerd worden	3,450 *	10,450 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	180,000	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses (Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse.)	1,710,000	
10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000	
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	18,000	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	610,000	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Location d'un matériel de concours.	190,000	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	85,000	5,979,600
15	Recensement agricole annuel.	50,000	
<i>Enseignement vétérinaire.</i>			
16	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	115,100	
17	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	78,700	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. LANDBOUW.			
8	Landbouwtoezicht en dienst der landbouwkundigen van den Staat; jaarwedden, dagloonen, vergoedingen en reiskosten. Kosten voor proefvelden en aanschouwelijke lessen; studiekosten. Bureau voor inlichtingen der landbouwafdeeling van het Staatshandelsmuseum; schadeloosstellingen, reiskosten, studiekosten, materieel . . .	180,000	•
9	Schadeloosstellingen voor afgemaakt vee op bevel der overheid; schadeloosstellingen wegens tuberculose onder het vee en de zwijnen; schadeloosstellingen wegens hoornvee en zwijnen gestorven of voor het verbruik ongeschikt verklaard om reden van koolziekte; schadevergoeding voor gestorven of afgemaakte varkens, erkend als zijnde van rooden uitslag aangedaan; betaalkosten dezer schadeloosstellingen; kosten voort te spruiten uit het wegnemen en vernietigen der doode lichamen van beesten, voor het verbruik ongeschikt verklaard wegens besmettelijke ziekten; allerhande kosten voor tuberculincering en gezondheidsinstellingen op de grens; toelagen aan de provinciale landbouwfondsen, aan de maatschappijen van onderlinge verzekering; en herverzekering tegen sterfte onder het vee; verschillende uitgaven. (<i>Erinbegrepen als tijdelijke last, eene som van 10,000 frank, toevallig te verleenen als belooning aan den uitvinder van een voorkomend geneesmiddel tegen de vliesige mondontsteking.</i>) . . .	1,710,000	•
10	Veeartsenijtoezicht: jaarwedden, vergoedingen, omreiskosten, aangenomen veeartsen, vergoedingen; hulpgelden aan voormalige rijksveeartsen, aan weduwen of weezen van deze agenten die zich in nood bevinden; reisbeurzen voor veeartsen . . .	185,000	•
11	Inspectie van den veeartsenijdienst: materieel, kantoorkosten, bulletijn van den dienst van gezondheidspolitie, drukwerk en verschillende uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren . . .	18,000	•
12	Verbetering van de rassen der huisdieren. — Toelagen aan de provinciën en aanmoedigingen. Toelagen aan maatschappijen en syndicaten tot veefokking. Allerhande kosten . . .	610,000	•
13	Hoogere landbouwrapad, jaarwedde van den secretaris. — Provinciale landbouwmaatschappijen, landbouwcomices, vrije landbouwverenigingen, toelagen. — Huren van een materieel voor prijskampen . . .	190,000	•
14	Landbouwprijskampen, -tentoonstellingen of -congressen; toelagen en aanmoedigingen voor land- of tuinbouwmaatschappijen. Aanmoedigingen aan uitgaven over land- en tuinbouw; uitgave van het <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; kosten wegens het verleenen van landbouwdecoratiën; zendingen en bijzondere commissiën in het belang van land- en tuinbouw Samenwerkende maatschappijen voor landbouwkrediet; toelagen voor kosten van eerste instelling en aanmoedigingen. Premies aan de leerlingen der lagere landelijke scholen voor het vernielen der voor den landbouw schadelijke insecten. . .	85,000	3,979,600 •
15	Jaarlijksche landbouwopneming . . .	56,000	•
<i>Veeartsenijkundig onderwijs.</i>			
16	Personeel van 's Rijks veeartsenijsschool; jaarwedden van beschikbaarheid . . .	115,100	•
17	Materieel van 's Rijks veeartsenijsschool; kosten der toezichtscommissie en der jury's; studiebeurzen . . .	78,700	•

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
18	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	195,400 *	
19	Matériel de l'Institut agricole et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	85,000 *	
20	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	20,000 *	
21	Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	357,000 *	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
22	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	45,200 *	
25	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier	55,200 *	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
24	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses.	637,065 *	
25	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers.	20,000 *	
26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 *	885,565 *
27	Terrains incultes: défrichement, mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	65,000 *	
28	Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête	11,500 *	
29	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	40,000 *	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Hooger, middelbaar en lager landbouwonderwijs.</i>		
18	Personeel van het landbouw-Instituut en van de land- en tuinbouwscholen van den Staat; jaarwedden van beschikbaarheid	195,400	
19	Materieel van het landbouw-Instituut en van de land- en tuinbouwscholen van den Staat; verbeteringen, exploitatie-kosten; kosten voor de bestuurs- en toezichtscommissiën en voor de jury's	85,000	
20	Studiebeurzen voor leerlingen van land- en tuinbouwscholen van den Staat of aan het toezicht onderworpen	20,000	
21	Kosten der voordrachten over land- en tuinbouw. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs; toelagen. — Aankoop van werken die als prijzen uitgereikt worden ter gelegenheid der landbouwconferenties. — Landbouwonderwijs in de normaalscholen. — Landbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen) — Prijskampen onder de leerlingen der verschillende land- en tuinbouwscholen	557,000	
	<i>'s Rijks kruidtuin.</i>		
22	's Rijks kruidtuin. Jaarwedden van het personeel	45,200	
23	's Rijks kruidtuin. Uitgaven voor materieel en bewerking Boschmuseum	55,200	
	HOOFDSTUK IV.		
	WATERS EN BOSSCHEN.		
24	Jaarwedden van het personeel; vergoedingen; reis- en verblijfkosten; kantoorkosten; vergoedingen aan de agenten genoemd in artikel 24 der wet van 19 Januari 1885; verschillende uitgaven	657,065	
25	Hoogere raad der bosschen. Weerkundige staties. Aanmoedigingen aan boschmaatschappijen. Bureau van opzoekingen en raadgevingen in boschzaken. Voordrachten en proefvelden. Jaarwedden, schadeloosstellingen. Allerhande kosten	20,000	
26	Domeinbosschen. — Teelt- en verbeteringswerken; boschwoningen en banen bestemd om de ontginning der Staatsbosschen te vergemakkelijken	101,000	
			885,565
27	Braaklanden: ontginning, vruchtbaar maken, bebossching, hervorming tot weiden, teenbosschen of vijvers; toelagen aan de gemeenten en aan openbare gestichten; verschillende uitgaven	65,000	
28	Bebosschingsdienst der moeraslanden en andere braaklanden; behandelingen, kosten voor studie en onderzoek	11,500	
29	Vischteelt en jacht; herbevolking der waterlopen; verschillende uitgaven	40,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
LABORATOIRES D'ANALYSES.			
50	Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais	246,200	246,200
CHAPITRE VI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
51	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses.	455,000	488,500
52	Académie royale de médecine.	33,500	
CHAPITRE VII.			
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
53	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . .	5,950,000	4,080,500
54	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Service hydraulique de l'assainissement des fanges. Traitements, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences.	115,000	
55	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges.	18,500	
56	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges.	6,000	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
LABORATORIUMS VOOR ONTLEDINGEN.			
50	Chemisch en bacteriologisch Instituut : jaarwedden en vergoedingen van het personeel; uitgaven voor materieel — Ontledingslaboratoriums van den Staat : jaarwedden en vergoedingen van het personeel; uitgaven voor materieel en onkosten wegens ontleding tegen verminderden prijs van vruchtbaar makende stoffen en landbouwvoortbrengselen — Commissie voor hooger toezicht — Toelagen aan provinciale, gemeentelijke en private laboratoriums — Kosten tot ontledings van eetwaren en voedingsstoffen. — Kosten voortspruitende uit de uitvoering van de wet op de vervalsching der meststoffen	246,200 "	246,200 "
HOOFDSTUK VI.			
GEZONDHEIDSDIENST.			
51	Toezicht over den gezondheidsdienst; toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren; toezicht der apotheken en bewaarplaatsen van geneesmiddelen; personeel van gezegde toezichten; reis- en verblijfkosten; schrijfwerk door leden van het personeel gedaan voor dit toezicht; kosten van kantoor, van materieel, alsook voor het nemen en ontleden van stalen. — Kosten der provinciale geneeskundige commissiën. — Gezondheidsdienst der zeehavens en kusten. — Toelagen en belooningen in geval van besmettelijke ziekten; aanmoedigingen voor de koepokinenting; Centraal Koepokgesticht. — Toelagen aan de vroedvrouwen tijdens en na hunne studien : 1 ^o om ze te helpen, als zij zich vestigen; 2 ^o om ze te vergoeden voor de zorgen die zij aan behoeftige vrouwen verleenen. — Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde — Uitgave van Schriften betreffende de geneeskunde; toelagen, inschrijvingen en aankoop van boeken — Drukkosten en verschillende uitgaven. — Hoogere openbare gezondheidsraad: vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten; kantoorkosten en drukken der werken van den Haad Gezondheidsmuseum. Laboratoriums voor ontledingen. Materieel en vergoedingen. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. — Maatregelen van propaganda tegen de geneverplaat; toelagen; allerhande uitgaven	455,000 "	488,500 "
52	Koninklijke Academie van geneeskunde	33,500 "	
HOOFDSTUK VII.			
BUURTWEGEN, WATERLOOPEN EN OPENBARE GEZONDHEID.			
53	Aanmoedigingen voor het uitbreiden en verbeteren der buurtwegen, het verbeteren der onbevaarbare en onvloothare waterloopen en voor de gezondmaking der venen. Aanmoedigingen tot verbeteringen der landbouwwegen. Aanmoedigingen voor de verbeteringen, welke de openbare gezondheid aanbelangen	5,950,000 "	
54	Toezicht over de buurtwegen en de waterloopen, stadswegen, dienst der tramwegen en der vervoerderswagens en werken van gezondmaking; jaarwedden van werkelijken dienst en jaarwedden van beschikbaarheid van het aan dit toezicht gehecht personeel. Vergoedingen voor het personeel gehecht aan het toezicht, en de commissarissen der wegen — Buitengewoon schrijfwerk of ander schrijfwerk voor den toezichtsdienst verricht. Dienst van de waterwerken tot gezondmaking der veenmoerassen. Jaarwedden, vergoedingen en verschillende uitgaven. Kosten van studien en proefnemingen	115,000 "	4,089,500 "
55	Reis- en verblijfkosten van het toezicht zooals van het personeel van den waterdienst der gezondmaking van de moeraslanden	18,500 "	
56	Kantoorkosten en materieel van het toezicht zooals van den waterdienst der gezondmaking der moeraslanden	6,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
57	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	
58	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000 »	
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
59	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405 »	
40	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	233,500 »	
41	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000 »	
42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 »	
43	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
44	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500 »	
45	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
SCHOONE KUNSTEN.			
<i>Aanmoedigingen aan de beeldende en graphische kunsten.</i>			
57	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden kunstenaars; toelagen aan de openbare gestichten, aan de gemeenten en aan de provinciën, om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewrochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten Aanmoedigingen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gedenkpenningen, voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van de administratie van schoone kunsten in de kosten van het wederlandsch verboud van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakter Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulp gelden aan familiën van overleden kunstenaars	275,000	"
58	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische School.	100,000	"
<i>Aanmoedigingen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en graphische kunsten.</i>			
39	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materiëel en de aankopen voor het museum van oude kunst	155,405	"
40	Academiën en tekensholen: toelagen, aankoop en kosten van onderhoud van modellen, coperenningen en boeken	233,500	"
41	Opzicht der schoone kunsten, der academiën en tekensholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende	21,000	"
42	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	3,000	"
43	Toelagen aan jonge kunstleerlingen om ze te ondersteunen in hunne studiën	17,000	"
44	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsnijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome	43,500	"
45	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven	20,000	"

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		
	<i>Musées royaux; musée Wiertz</i>		
46	Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance	57,000	»
47	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	119,700	»
48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections	75,250	»
49	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire)	116,200	»
	<i>Monuments publics.</i>		
50	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000	»
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000	»
52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	100,000	»
53	Commission royale des monuments: personnel.	16,100	»
54	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	25,200	»
			2,065,886 25

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<i>Koninklijke museums; Wiertz-Museum.</i>		
46	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst : personeel en kosten van toezicht. — Wiertz-Museum ; jaarweldde van den bewaarder en kosten van toezicht.	57,000 °	
47	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst : materieel en aankopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum : materieel; verschillende en onvoorziene kosten	119,700 °	
48	Koninklijke museum voor versier- en nijverheidskunst; ethnographisch museum; museum van wapens, uitrustingen en geschut : personeel en studiekosten der verzamelingen	73,250 °	
49	Koninklijke museums voor versier- en nijverheidskunst; ethnographisch museum; museum van wapens, uitrustingen en geschut ; materieel en aankopen, aanwezigheidspenningen aan de leden der commissie van toezicht. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven. (<i>Erinbegrepen 12,000 frank als tijdelijke last</i>).	116,200 °	
	<i>Openbare monumenten.</i>		
50	Gedenkteekens op te richten aan heroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen.	46,000 °	
	<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>		
51	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz.; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	86,000 °	
52	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunst karakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen	100,000 °	
53	Koninklijke commissie van monumenten : personeel	10,100 °	
54	Koninklijke commissie van monumenten: aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; boekverzameling, mobilair, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgave.	25,200 °	
			2,083,886 25

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		
55	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,500	»
56	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500	»
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
57	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	174,000	»
58	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	90,000	»
59	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	60,000	»
60	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	47,031	25
61	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses . . .	170,000	»
62	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000	»
63	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000	»
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
64	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000	12,000

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
55	Reis- en verblijfskosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de koninklijke commissie van kunsten en monumenten; reis- en verblijfskosten der briefwisselende leden dezer commissie . . .	5,500 "	
56	Bulletin der commissiën van kunst en oudheid; opstel, uitgave; verschillende uitgaven.	2,500 "	
<i>Aanmoedigingen voor de toonkunde.</i>			
57	Koninklijk conservatorium van Brussel. — Begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van het personeel als van het materiëel. — Leergang voor de eerste beginselen der toonkunde . . .	174,000 "	
58	Koninklijk conservatorium van Luik. — Begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken zoowel van het personeel als van het materiëel . . .	90,000 "	
59	Koninklijk conservatorium van Gent. — Begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken zoowel van het personeel als van het materiëel.	60,000 "	
60	Koninklijk vlaamsch conservatorium van Antwerpen: toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken van het personeel en van het materiëel.	47,051 25	
61	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medailles, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Verschillende uitgaven. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulpgelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging voor de muzikale toonkunde. Uitgave der werken van oude belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen; verschillende uitgaven	170,000 "	
62	Toezicht der muziekscholen. — Verbeteringsraad der muzikale studiën	11,000 "	
65	Aandeel van den Staat in de jaarwedden der leden van het besturend en onderwijzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, afhankelijk van de administratie van schoone kunsten, die, bij afwijking van artikel 5 der wet van 31 Maart 1884, door den Minister van Landbouw in beschikbaarheid gesteld worden	2,000 "	
HOOFDSTUK IX. JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID.			
64	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid staande ambtenaren en beambten	12,000 "	12,000 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE IX.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
65	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	10,000 »	12,500 »	
66	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 »		
TOTAL. fr.			12,103,451 25	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
<i>Eaux et forêts.</i>				
67	Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur	25,000 »	249,304 80	
<i>Beaux-Arts.</i>				
68	Ruines de l'abbaye de Villers	60,000 »		
69	Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000 »		
70	Conservatoire royal de musique de Liège. Construction d'un buffet d'orgue	7,554 80		
71	Troisième part du subside à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau musée des beaux-arts	50,000 »		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER CREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK X.				
ONVOORZIENE UITGAVEN.				
65	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven; hulp-gelden te verleenen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten, welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 7 vermelde personen	10,000 .	12,500 .	
66	Jaarrent en pensioenen: 1 ^o aangewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2 ^o aan weduwen en weezen van beambten, overleden in 't uitoefenen van hunnen dienst	2,500 .		
TOTAAL . . . fr.			12,163,451 25	
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.				
HOOFDSTUK XI.				
VERSCHILLENDE DIENSTEN.				
<i>Waters en bosschen.</i>				
67	Oprichting van een boschpaviljoen op de gronden der oude citadel te Namen	25,000 .	249,304 80	
<i>Schoone kunsten.</i>				
68	Puinen der abdij van Villers	60,000 .		
69	Puinen der abdij van Aulne	40,000 .		
70	Koninklijk Muziekconservatorium van Luik. Maken van een orgelkas.	7,554 80		
71	Derde deel der toelage aan de stad Gent te verleenen voor het opbouwen van haar nieuw museum van schoone kunsten	50,000 .		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
72	Musée des beaux-arts de Liège (deuxième et dernier subsidé)	41,750	
75	Aménagement et restauration des remparts de Binche.	25,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE fr.			12,412,756 05

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Agriculture,
BARON M. VAN DER BRUGGEN.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET. DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING. VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
72	Museum van schoone kunsten te Luik (tweede en laatste toelage)	41,750 •	
73	Opschikking en herstelling der vestingen van Binche	25,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW. fr.			12,412,756 05

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landbouw,
BARON M. VAN DER BRUGGEN.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(32)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

pour l'exercice 1902.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																												
CHAPITRE 1^{er}																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																												
<i>Personnel.</i>																																												
1	»	Traitement du Ministre. fr.																																										
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du cabinet du Ministre, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, des eaux et forêts, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale fr. 259,400 »																																										
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du service des beaux-arts. 28,600 »																																										
GRADES.																																												
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général.</td> <td>1</td> <td>10,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur général.</td> <td>2</td> <td>9,000 à 10,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs.</td> <td>6</td> <td>7,100 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division. — Inspecteur.</td> <td>7</td> <td>5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau et sous-inspecteurs.</td> <td>4</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Garde général.</td> <td>1</td> <td>2,400 à 3,200</td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe.</td> <td>9</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre de 1^{re}, 2^e et 3^e classe.</td> <td>18</td> <td>1,400 à 2,700</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe.</td> <td>1</td> <td>750 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Huissiers.</td> <td>14</td> <td>1,200 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges.</td> <td>2</td> <td>700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau.</td> <td>5</td> <td>1,100 à 1,400</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses.</td> <td>8</td> <td>750 à 850</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général.	1	10,000 à 12,000	Directeur général.	2	9,000 à 10,000	Directeurs.	6	7,100 à 8,000	Chefs de division. — Inspecteur.	7	5,500 à 7,000	Chefs de bureau et sous-inspecteurs.	4	4,200 à 5,000	Garde général.	1	2,400 à 3,200	Commis rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	9	2,200 à 4,000	Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	18	1,400 à 2,700	Imprimeur-autographe.	1	750 à 1,500	Huissiers.	14	1,200 à 2,500	Concierges.	2	700 à 1,200	Garçons de bureau.	5	1,100 à 1,400	Nettoyeuses.	8	750 à 850
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																										
Secrétaire général.	1	10,000 à 12,000																																										
Directeur général.	2	9,000 à 10,000																																										
Directeurs.	6	7,100 à 8,000																																										
Chefs de division. — Inspecteur.	7	5,500 à 7,000																																										
Chefs de bureau et sous-inspecteurs.	4	4,200 à 5,000																																										
Garde général.	1	2,400 à 3,200																																										
Commis rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	9	2,200 à 4,000																																										
Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	18	1,400 à 2,700																																										
Imprimeur-autographe.	1	750 à 1,500																																										
Huissiers.	14	1,200 à 2,500																																										
Concierges.	2	700 à 1,200																																										
Garçons de bureau.	5	1,100 à 1,400																																										
Nettoyeuses.	8	750 à 850																																										
<i>Matériel.</i>																																												
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier fr. 15,200 »																																										
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux. 17,500 »																																										
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 10,400 »																																										
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 8,000 »																																										
	e.	Menues dépenses. 3,900 »																																										
<i>Frais de déplacement.</i>																																												
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																										
<i>Honoraires des avocats.</i>																																												
5	»	Honoraires des avocats du Département																																										
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
288,000	288,000	»	»	272,900	(¹) 513,170 74	(¹) Y compris les dépenses faites sur les crédits et parties de crédits affectés aux services des Fonts et Chaussées transférés au Département des Finances par l'arrêté royal du 5 août 1890.
55,000	55,000	»	»	55,000	(¹) 70,828 57	
8,250	8,250	»	»	8,250	(¹) 10,644 72	
3,000	3,000	»	»	3,000	(¹) 27,700	
375,250	375,250	»	»	360,150	643,544 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>)
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route. fr. 27,500 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route . . . 125,200 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études 18,300 »
	d.	Frais d'expériences sur l'alimentation du bétail 5,000 »
	e.	Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel 6,000 »
9	a.	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité fr. 25,000 »
	b.	Indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculination : installations sanitaires à la frontière, vacations des vétérinaires, achat d'appareils, de vaccin, enlèvement et destruction des cadavres provenant d'animaux impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses, etc. 1,461,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 85,000 »
	d.	Indemnités résultant des mesures prises par l'autorité 20,000 »
	e.	Frais à résulter du paiement des indemnités ci-dessus 4,000 »
	f.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 20,000 »
	g.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de bétail 80,000 »
10	h.	Dépenses diverses 5,000 » (Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse.) 10,000 »
	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin fr. 182,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires 3,000 »
11	»	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.
12	a.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline : encouragements, achat de médailles. fr. 400,000 »
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc. 50,000 »
	c.	Subside à la Société nationale du cheval de trait belge 50,000 »
	d.	Subside à la Société nationale pour encourager l'élevage du cheval de demi-sang. 10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés et aux syndicats d'élevage 100,000 »
	f.	Subside à la Société nationale pour l'amélioration des races bovines 25,000 »
	g.	Subside à la Commission pour l'amélioration des races porcines 15,000 »
		A REPORTER fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
7,000	7,000	•	•	7,000	(¹) 5,856 96	(¹) Voir note à la page 35.
5,450	5,450	•	•	5,450	(¹) 15,950 •	
10,450	10,450	»	•	10,450	19,786 96	
180,000	180,000	•	•	170,000	165,852 56	
1,710,000	1,710,000	»	•	1,775,000	1,540,377 18	
185,000	185,000	•	•	185,000	258,762 28	
18,000	18,000	•	•	15,000	14,977 18	
610,000	552,000	78,000	•	500,000	490,263 27	
2,705,000	2,625,000	78,000	•	2,645,000	2,470,414 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.																																																												
13	a.	Conseil supérieur de l'agriculture fr.	15,000 »																																																												
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles	135,000 »																																																												
	c.	Subside pour un concours régional	25,000 »																																																												
	d.	Location d'un matériel de concours	15,000 »																																																												
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles; subsides et encourage- ments à des sociétés agricoles ou horticoles. fr.	55,500 »																																																												
	b.	Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole pour frais de premier établissement; encouragements	6,000 »																																																												
	c.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions	21,700 »																																																												
	d.	Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	4,800 »																																																												
		Recensement agricole annuel :																																																													
15	a.	Indemnités des agents recenseurs. fr.	40,000 »																																																												
	b.	Impression des formulaires, des tableaux de dépouillement, des bulletins de pré- sentation, etc	2,000 »																																																												
	c.	Indemnités des agents temporaires chargés du classement et du dépouillement des bulletins, de la rédaction des bulletins de présentation, etc.	10,000 »																																																												
	d.	Impression et tirage du travail définitif.	4,000 »																																																												
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>																																																													
16		École de médecine vétérinaire de l'État : personnel; traitements de disponibilité																																																													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>9</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>52,500</td> </tr> <tr> <td>Agrégés</td> <td>1</td> <td>4,500 à 5,500</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Assistants</td> <td>4</td> <td>5,500 à 4,500</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td>1</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de la direction, bibliothécaire.</td> <td>1</td> <td>1,500 à 2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Appariteurs</td> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillant.</td> <td>1</td> <td>1,800 à 2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Maréchal ferrant</td> <td>1</td> <td>1,800</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>Palefrenier</td> <td>1</td> <td>1,400 à 1,700</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>Palefrenier-chef.</td> <td>1</td> <td>1,400 à 1,700</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire et jardinier.</td> <td>7</td> <td>1,400 à 1,700</td> <td>10,500</td> </tr> <tr> <td>Concierge, gens de service et palefreniers</td> <td>8</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>11,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour travail extraordinaire</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,600</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs	9	5,500 à 6,500	52,500	Agrégés	1	4,500 à 5,500	4,000	Assistants	4	5,500 à 4,500	14,000	Agent comptable	1	2,500 à 3,500	2,500	Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	1,500 à 2,500	2,500	Appariteurs	1	2,000 à 3,000	2,500	Surveillant.	1	1,800 à 2,500	2,500	Maréchal ferrant	1	1,800	1,800	Palefrenier	1	1,400 à 1,700	1,700	Palefrenier-chef.	1	1,400 à 1,700	1,700	Garçons de laboratoire et jardinier.	7	1,400 à 1,700	10,500	Concierge, gens de service et palefreniers	8	1,200 à 1,500	11,500	Indemnités pour travail extraordinaire	"	"	4,600	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.																																																												
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500																																																												
Professeurs	9	5,500 à 6,500	52,500																																																												
Agrégés	1	4,500 à 5,500	4,000																																																												
Assistants	4	5,500 à 4,500	14,000																																																												
Agent comptable	1	2,500 à 3,500	2,500																																																												
Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	1,500 à 2,500	2,500																																																												
Appariteurs	1	2,000 à 3,000	2,500																																																												
Surveillant.	1	1,800 à 2,500	2,500																																																												
Maréchal ferrant	1	1,800	1,800																																																												
Palefrenier	1	1,400 à 1,700	1,700																																																												
Palefrenier-chef.	1	1,400 à 1,700	1,700																																																												
Garçons de laboratoire et jardinier.	7	1,400 à 1,700	10,500																																																												
Concierge, gens de service et palefreniers	8	1,200 à 1,500	11,500																																																												
Indemnités pour travail extraordinaire	"	"	4,600																																																												
17	a.	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État fr.	64,500 »																																																												
	b.	Frais de la commission de surveillance et des jurys	8,200 »																																																												
	c.	Bourses d'études	4,000 »																																																												
	d.	Publication des cours.	2,200 »																																																												
		À REPORTER. fr.																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,705,000	2,625,000	78,000	•	2,645,000	2,479,414 47	
190,000	190,000	•	•	196,000	189,795 90	
85,000	85,000	•	•	75,000	69,545 82	
56,000	56,000	•	•	56,000	-	
115,100	115,100	•	•	114,700	114,700	
78,700	74,000	4,700	•	72,700	65 347 34	
3,227,800	3,145,100	82,700	•	3,159,400	2,918,801 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
		REPORT. fr.																																							
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>																																							
		Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																							
18	a.	Institut agricole fr. 102,600 »																																							
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 59,900 »																																							
	c.	Id. id. id. de Gand 26,100 »																																							
	d.	Id. id. d'agriculture de Huy 24,800 »																																							
		<i>Institut agricole.</i>																																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>5,000 à 6,000</td><td>6,000</td></tr> <tr><td>8</td><td>5,500 à 6,500</td><td>47,500</td></tr> <tr><td>4</td><td>3,500 à 4,500</td><td>16,500</td></tr> <tr><td>5</td><td>" "</td><td>3,700</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,500 à 3,500</td><td>3,500</td></tr> <tr><td>1</td><td>5,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,500</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,500 à 3,000</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>5</td><td>1,800 à 2,400</td><td>7,200</td></tr> <tr><td>2</td><td>1,200 à 1,800</td><td>5,100</td></tr> <tr><td>4</td><td>1,200 à 1,500</td><td>6,000</td></tr> <tr><td>1</td><td>" "</td><td>600</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	5,000 à 6,000	6,000	8	5,500 à 6,500	47,500	4	3,500 à 4,500	16,500	5	" "	3,700	1	2,500 à 3,500	3,500	1	5,000 à 4,000	4,000	1	2,000 à 3,000	2,500	1	1,500 à 3,000	2,000	5	1,800 à 2,400	7,200	2	1,200 à 1,800	5,100	4	1,200 à 1,500	6,000	1	" "	600
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																							
1	5,000 à 6,000	6,000																																							
8	5,500 à 6,500	47,500																																							
4	3,500 à 4,500	16,500																																							
5	" "	3,700																																							
1	2,500 à 3,500	3,500																																							
1	5,000 à 4,000	4,000																																							
1	2,000 à 3,000	2,500																																							
1	1,500 à 3,000	2,000																																							
5	1,800 à 2,400	7,200																																							
2	1,200 à 1,800	5,100																																							
4	1,200 à 1,500	6,000																																							
1	" "	600																																							
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>																																							
		<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr><td>9</td><td>2,000 à 3,000</td><td>24,500</td></tr> <tr><td>3</td><td>1,800 à 3,000</td><td>7,600</td></tr> <tr><td>1</td><td>" "</td><td>500</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,800</td></tr> </tbody> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	9	2,000 à 3,000	24,500	3	1,800 à 3,000	7,600	1	" "	500	1	1,200 à 1,800	1,800																								
1	3,500 à 5,500	5,500																																							
9	2,000 à 3,000	24,500																																							
3	1,800 à 3,000	7,600																																							
1	" "	500																																							
1	1,200 à 1,800	1,800																																							
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>																																							
		<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr><td>5</td><td>2,000 à 3,500</td><td>13,800</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,800 à 2,200</td><td>2,200</td></tr> <tr><td>4</td><td>780 à 1,800</td><td>4,600</td></tr> </tbody> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	5	2,000 à 3,500	13,800	1	1,800 à 2,200	2,200	4	780 à 1,800	4,600																											
1	3,500 à 5,500	5,500																																							
5	2,000 à 3,500	13,800																																							
1	1,800 à 2,200	2,200																																							
4	780 à 1,800	4,600																																							
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</i>																																							
		<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>3,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr> <tr><td>4</td><td>2,000 à 3,000</td><td>12,000</td></tr> <tr><td>2</td><td>1,200 à 2,400</td><td>3,600</td></tr> <tr><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr> <tr><td>1</td><td>500</td><td>500</td></tr> <tr><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr> </tbody> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	4	2,000 à 3,000	12,000	2	1,200 à 2,400	3,600	1	1,200	1,200	1	500	500	1	2,000	2,000																					
1	3,500 à 5,500	5,500																																							
4	2,000 à 3,000	12,000																																							
2	1,200 à 2,400	3,600																																							
1	1,200	1,200																																							
1	500	500																																							
1	2,000	2,000																																							
		Matériel de l'Institut agricole et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys :																																							
19	a.	Institut agricole fr. 32,500 »																																							
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 23,000 »																																							
	c.	Id. id. id. de Gand 17,500 »																																							
	d.	Id. id. d'agriculture de Huy 7,000 »																																							
	e.	Publication de cours 3 000 »																																							
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																							
20	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																							
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																							
	c.	Écoles subventionnées 10,000 »																																							
		A REPORTER. fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,227,800	3,145,100	82,700	>	3,159,400	2,918,801 53	
193,400	191,400	2,000	>	184,000	177,000 0	
83,000	83,000	>	"	83,450	80,000 "	
20,000	15,000	5,000	>	10,000	9,975 0	
3,524,200	3,434,500	89,700	>	3,436,850	3,185,776 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																															
		REPORT. . . . fr.																															
21	a	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture fr. 347,000 »																															
	b	Station laitière 10,000 »																															
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>																															
22		Traitements du personnel																															
23	a	Dépenses de matériel et de culture fr. 50,200 »																															
	b	Musée forestier : dépenses diverses 5,000 »																															
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																															
		CHAPITRE IV.																															
		EAUX ET FORÊTS.																															
24	a	Traitements du personnel :																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>11</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>62,700</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs</td> <td>12</td> <td>3,600 à 4,400</td> <td>48,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td>20</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>58,400</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux adjoints</td> <td>6</td> <td>1,500 à 2,000</td> <td>10,500</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers commis d'inspection</td> <td>11</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>14,500</td> </tr> <tr> <td>Id. des forêts et de la pêche</td> <td>indéterminé.</td> <td>900 à 1,300</td> <td>121,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes des forêts et de la pêche</td> <td>indéterminé</td> <td>60 à 850</td> <td>285,475</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	11	5,000 à 6,000	62,700	Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000	Gardes généraux	20	2,400 à 3,200	58,400	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500	Brigadiers commis d'inspection	11	1,100 à 1,500	14,500	Id. des forêts et de la pêche	indéterminé.	900 à 1,300	121,000	Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé	60 à 850
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																														
Inspecteurs	11	5,000 à 6,000	62,700																														
Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000																														
Gardes généraux	20	2,400 à 3,200	58,400																														
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500																														
Brigadiers commis d'inspection	11	1,100 à 1,500	14,500																														
Id. des forêts et de la pêche	indéterminé.	900 à 1,300	121,000																														
Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé	60 à 850	285,475																														
	b	Indemnités pour frais de tournée des inspecteurs fr. 11,000 »																															
	c	Id. id. des chefs de cantonnement 12,000 »																															
	d	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 5,500 »																															
	e	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 7,000 »																															
	f	Armement et équipement 500 »																															
	g	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur arpenteur 400 »																															
	h	Dépenses diverses 290 »																															
25	a	Conseil supérieur des forêts : frais divers fr. 2,100 »																															
	b	Société centrale forestière. Subside 2,000 »																															
	c	Stations météorologiques forestières 500 »																															
	d	Bureau de recherches et de consultations; enseignement, conférences et champs d'expériences. — Traitements, salaires, indemnités et frais divers. Essais et expériences 24,400 »																															
		<i>Forêts domaniales.</i>																															
26	a	Travaux de culture et d'amélioration. Indemnités pour les gardes dirigeant les pépinières, les travaux, etc. Dépenses diverses fr. 67,500 »																															
	b	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives 3,000 »																															
	c	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 23,000 »																															
	d	Arpentage des coupes 3,500 »																															
		A REPORTER. . . . fr.																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,524,200	5,434,500	89,700	»	5,456,850	5,185,776 53	
557,000	550,000	7,000	»	550,000	324,967 83	
45,200	45,200	»	»	45,200	42,449 77	
55,200	55,200	»	»	60,200	50,200 »	
3,979,600	3,882,900	96,700	»	5,890,250	5,605,594 15	
AUGMENTATION . fr.		96,700				
637,065	637,065	»	»	628,665	525,664 56	
29,000	26,000	3,000	»	22,800	23,000 »	
101,000	101,000	»	»	101,000	98,584 11	
767,065	764,065	3,000	»	752,465	645,048 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
27	»	Terrains incultes : défrichement, mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; indemnités, dépenses diverses . . .
28	»	Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête
29	a.	Pisciculture et chasse. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses . . fr. 57,000 »
	b	Chasse. — Destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses 3,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		LABORATOIRES D'ANALYSES.
30	»	Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections fr. 110,000 »
	b.	Frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 75,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions 80,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes 20,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central 15,000 »
31	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes 8,000 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres 16,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses 10,000 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 11,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. 3,000 »
	l.	Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. . . . 10,000 »
	m.	Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses 85,000 »
32	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
767,065	764,065	3,000	»	752,465	645,048 47	
65,000	43,000	22,000	»	65,000	39,997 99	
11,500	11,500	»	»	5,000	4,945 20	
40,000	40,000	»	»	46,500	57,999 88	
885,565	858,565	27,000	»	868,965	747,991 54	
AUGMENTATION. . fr.		27,000				
246,200	233,350	12,850	»	226,250	206,050 60	
246,200	233,350	12,850	»	226,250	206,030 60	
AUGMENTATION . fr.		12,850				
455,000	455,000	»	»	430,000	398,910 67	
33,500	33,500	»	»	33,500	33,500 »	
488,500	488,500	»	»	463,500	432,410 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																																														
33	a.	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges fr 2,430,000 »																																												
	b.	Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. 500,000 »																																												
	c.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 1,000,000 »																																												
	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; service des tramways et des messageries; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection fr. 40,000 »																																												
34	b.	Service hydraulique de l'assainissement des fanges; traitements, indemnités et dépenses diverses 15,000 »																																												
	c.	Indemnités au personnel attaché à l'inspection; au personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges et aux commissaires voyers 40,000 »																																												
	d.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences 20,000 »																																												
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>A — Service d'inspection</i></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>8,000 à 9,000</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>3</td> <td>4,000 à 7,000</td> <td>19,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>1</td> <td>3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>B. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges.</i></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td>1</td> <td>4,000 à 7,000</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>1</td> <td>3,000 à 6,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Conducteur</td> <td>1</td> <td>2,500 à 5,000</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>1</td> <td>1,500 à 3,000</td> <td>1,500</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	<i>A — Service d'inspection</i>				Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	9,000	Inspecteurs	3	4,000 à 7,000	19,500	Chef de division	1	5,500 à 6,500	5,500	Commis	1	3,000	3,000	<i>B. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges.</i>				Inspecteur	1	4,000 à 7,000	5,500	Ingénieur	1	3,000 à 6,000	4,000	Conducteur	1	2,500 à 5,000	3,500	Commis	1	1,500 à 3,000	1,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																											
<i>A — Service d'inspection</i>																																														
Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	9,000																																											
Inspecteurs	3	4,000 à 7,000	19,500																																											
Chef de division	1	5,500 à 6,500	5,500																																											
Commis	1	3,000	3,000																																											
<i>B. — Service hydraulique de l'assainissement des fanges.</i>																																														
Inspecteur	1	4,000 à 7,000	5,500																																											
Ingénieur	1	3,000 à 6,000	4,000																																											
Conducteur	1	2,500 à 5,000	3,500																																											
Commis	1	1,500 à 3,000	1,500																																											
35	»	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges																																												
36	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges																																												
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																														
CHAPITRE VIII (ancien).																																														
	»	Ponts et chaussées (pour mémoire)																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,950,000	3,830,000	100,000	»	4,280,000	4,350,017 30	
115,000	115,000	»	»	105,000	98,626 17	
18,300	18,300	»	»	15,000	12,376 55	
6,000	6,000	»	»	5,000	2,372 36	
4,089,300	3,989,300	100,000	»	4,405,000	4,460,592 38	
AUGMENTATION . fr.		100,000				
»	»	»	»	»	11,217,552 69	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 235,000 »
57	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. 15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés. 9,000 »
58	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge.
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
39	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.
40	»	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.
41	»	Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.
42	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.
43	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.
44	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats. fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome. 23,500 »
45	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,000	275,000	»	»	275,000	274,999 01	
100,000	100,000	»	»	100,000	98,036 02	
153,405	153,405	»	»	148,705	148,705 »	
233,500	233,500	»	»	233,500	233,448 96	
21,000	21,000	»	»	21,000	19,037 38	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,709 60	
17,000	17,000	»	»	17,000	17,000 »	
45,500	45,500	»	»	45,500	50,912 96	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,797 45	
866,405	866,405	»	»	861,705	843,646 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Musées royaux ; musée Wiertz.</i>
46	a	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance. fr. 50,500 »
	b.	Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance 6,500 »
47	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus fr. 115,750 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus 3,950 »
48	"	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections
49	"	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.)
		<i>Monuments publics.</i>
50	"	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
51	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux, 12,000 »
52	"	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations
55	"	Commission royale des monuments : personnel
	a.	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres de cette Commission fr. 6,200 »
54	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 16,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
55	"	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission
56	"	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
866,405	866,405	»	»	861,705	843,646 58	
37,000	52,800	4,200	»	52,800	52,782 54	
119,700	125,500	»	3,600	125,500	235,509 32	
75,250	75,250	»	»	73,250	55,249 14	
116,200	110,200	6,000	»	122,700	102,699 32	
46,000	46,000	»	»	46,000	42,842 »	
86,000	86,000	»	»	100,000	85,997 31	
100,000	100,000	»	»	165,000	99,994 91	
16,100	16,100	»	»	16,100	16,095 04	
25,200	25,200	»	»	25,200	25,162 90	
5,500	5,500	»	»	3,500	3,409 55	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,549 02	
4,511,855	4,505,255	10,200	5,600	4,592,055	4,585,537 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
57	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique
58	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
59	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
60	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses fr. 85,855 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 15,000 »
61	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 71,145 »
62	a.	Inspection des écoles de musique. fr. 9,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 2,000 »
63	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
64	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
65	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
66	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,511,855 »	1,505,255 »	10,200	3,600	1,592,055 »	1,585,557 45	
174,000 »	174,000 »	»	»	164,820 »	164,820 »	
90,000 »	79,758 »	10,242	»	79,758 »	79,758 »	
60,000 »	54,526 »	5,474	»	54,526 »	54,526 »	
47,031 25	47,031 25	»	»	47,031 25	47,031 25	
170,000 »	158,000 »	12,000	»	158,000 »	152,745 26	
11,000 »	11,000 »	»	»	11,000 »	9,710 36	
2,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	»	
2,065,886 25	2,051,570 25	37,916	3,600	2,109,190 25	2,094,126 50	
AUGMENTATION . . fr.		54,516 »				
12,000 »	12,000 »	»	»	12,000	(¹) 13,280 74	(¹) Voir note à la page 55
12,000 »	12,000 »	»	»	12,000	13,280 74	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000	(¹) 7,639 50	
2,500 »	2,500 »	»	»	2,500	(¹) 3,608 48	
12,500 »	12,500 »	»	»	12,500	11,247 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
»	»	Recensement agricole (<i>pour mémoire</i>)
»	»	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Jardin botanique. — Achat du mobilier destiné à abriter les nombreuses collections scientifiques dans les nouveaux locaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Appropriation de la propriété de Saint-Victor, à Huy, pour l'installation de l'École d'agriculture de l'État. Achat du mobilier pour les classes et le pensionnat (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Institut agricole de l'État. Participation au concours régional agricole de 1901 (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Institut agricole de l'État à Gembloux. Éclairage électrique (<i>pour mémoire</i>)
<i>Eaux et forêts.</i>		
67	»	Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur
<i>Service de santé, hygiène publique.</i>		
»	»	Mesures contre l'introduction éventuelle de la peste et sa propagation en Belgique (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1896 à 1900 institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 modifié par arrêté royal du 24 avril 1900 (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Participation de l'État dans la dépense des travaux relatifs à la création d'un nouveau quartier donnant accès à la station du chemin de fer de l'État à Arlon et à celle du chemin de fer d'Arlon à Ethe (<i>pour mémoire</i>).
<i>Ponts et Chaussées (pour mémoire).</i>		
»	»	Crédits divers transférés au Département des Finances et des Travaux publics
<i>Beaux-Arts.</i>		
68	»	Ruines de l'abbaye de Villers.
69	»	Ruines de l'abbaye d'Aulne
»	»	Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux (<i>pour mémoire</i>)
70	»	Conservatoire royal de musique de Liège. Construction d'un buffet d'orgue
»	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert. Aménagement des collections (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Exposition triennale des beaux-arts, à Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Acquisition d'une ancienne poterne, avec terrain et bâtiment, située à Humelghem (<i>pour mémoire</i>)
71	»	Troisième part du subside à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau musée des beaux-arts
72	»	Musée des beaux-arts de Liège (deuxième et dernier subside)
»	»	Quote-part de l'État dans les frais de reprise du mobilier, des instruments, etc., du Conservatoire royal flamand d'Anvers (<i>pour mémoire</i>).
75	»	Aménagement et restauration des remparts de Binche
»	»	Acquisition d'objets d'art de la collection de Somzée (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	»	»	»	15,000	45,821 06	
»	»	»	»	70,000	4,999 96	
»	»	»	»	»	17,666 70	
»	25,000	»	25,000	63,400	»	
»	4,800	»	4,800	»	»	
»	8,000	»	8,000	»	11,750 50	
25,000	»	25,000	»	»	»	
»	»	»	»	100,000	»	
»	46,000	»	46,000	46,000	»	
»	5,000	»	5,000	»	»	
»	»	»	»	33,000	»	
»	»	»	»	»	1,499,209 04	
60,000	60,000	»	»	60,508 10	88,331 07	
40,000	40,000	»	»	41,100	15,508 77	
»	140,000	»	140,000	140,000	»	
7,554 80	»	7,554 80	»	»	»	
»	»	»	»	100,000	5,584 40	
»	»	»	»	40,000	»	
»	»	»	»	»	74 32	
50,000	50,000	»	»	50,000	»	
44,750	44,750	»	»	»	»	
»	5,654	»	5,654	»	»	
25,000	»	25,000	»	»	»	
»	»	»	»	213,916 10	»	
249,304 80	424,204	57,554 80	232,454	974,724 20	1,680,946 02	
DIMINUTION . . . fr.		174,899 20				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Service de santé
VII.	Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
VIII (ancien).	Ponts et chaussées (<i>pour mémoire</i>)
VIII.	Beaux-Arts
IX.	Traitements de disponibilité
X.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Services divers.
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
573,250	573,250	»	»	560,150	(¹) 643,344 03	(¹) Voir note à la page 55.
10,450	10,450	»	»	10,450	(¹) 19,786 96	
3,979,600	5,882,900	96,700	»	3,890,250	3,603,394 15	
883,563	858,563	25,000	»	868,963	747,991 34	
246,200	253,550	12,850	»	226,250	206,050 60	
488,500	488,500	»	»	463,300	432,410 67	
4,089,500	3,989,500	100,000	»	4,403,000	4,460,592 38	
»	»	»	»	»	11,217,352 69	
2,065,886 25	2,051,570 25	54,516	»	2,109,190 25	2,094,126 30	
12,000	12,000	»	»	12,000	(¹) 15,280 74	
12,500	12,500	»	»	12,500	(¹) 11,247 78	
249,504 80	424,204	»	174,899 20	974,724 20	(¹) 1,686,946 02	
12,412,756 05	12,518,789 25	268,866	174,899 20	13,332,979 45	(¹) 23,158,483 84	
AUGMENTATION. . fr.		93,966 80				

(58)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE POUR L'EXERCICE 1902.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1901, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1903, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(60)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

BEAUX-ARTS.

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (0).	PART des COMMUNES, des PAROISSES, d'ARRONDISSEMENTS, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1898.
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du Tribunal de commerce, au Palais de Justice de Bruxelles	1) 16,000 °	16,000 °	°	4,000 °
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exécution de deux mâts et de quatre fontaines)	2) 91,000 °	91,000 °	°	82,440 °
Exécution en marbre du bas-relief intitulé : « L'Humanité »	3) 171,200 °	171,200 °	°	132,050 °
Exécution à l'eau-forte de six planches d'après des tableaux de Rubens	4) 18,000 °	18,000 °	°	12,000 °
Statue en marbre intitulé : « Poverella »	5) 15,000 °	15,000 °	°	5,000 °
Dessin représentant : « Une étude de femme »	6) 1,800 °	1,800 °	°	1,800 °
A REPORTER . . . fr.	318,000 °	318,000 °	°	237,290 °

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1890.	de 1900.	de 1901.	de 1902	à venir.	
	2,000	4,000	4,000	2,000	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>1) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 16,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.</p>
8,560	"	"	"	"	<p>2) Contrats du 20 décembre 1895. — MM. Dubois et Lagae s'engagent à exécuter chacun un mât d'une hauteur de 5^m50, se composant d'un soubassement en pierre bleue et bronze, d'une colonne en granit d'Écosse et d'un couronnement en bronze, moyennant le paiement de 16,500 francs, soit pour les deux . fr. 33,000</p> <p>Par contrats du 20 décembre 1895, MM. De Rudder, De Tombay, Devreese et Pollard s'engagent à exécuter chacun une fontaine de 4^m50 de hauteur, se composant d'une vasque inférieure en pierre bleue, d'un soubassement en granit d'Écosse avec motif en bronze; d'une seconde vasque et d'une colonne en granit d'Écosse et d'un couronnement en bronze, moyennant 14,500 francs, soit pour les quatre. 58,000</p> <p>Ce travail est terminé.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . fr. 91,000</p>
39,150	"	"	"	"	<p>3) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « L'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1° 55,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2° 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3° 30,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée. (Le travail est terminé.)</p>
"	3,000	"	3,000	"	<p>4) M. Lenain est chargé de l'exécution de ces planches moyennant une somme de 18,000 francs; le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée.</p>
5,000	5,000	"	"	"	<p>5) Contrat du 15 juin 1897. M^{me} Paul De Vigne cède à l'État une statue intitulée : « Poverella ». Le paiement sera réparti sur trois exercices à partir de 1898. (Le travail est terminé.)</p>
"	"	"	"	"	<p>6) Contrat du 30 juillet 1897. M. Devaux cède à l'État un dessin représentant : « Une étude de femme ». Le paiement s'effectuera sur deux exercices.</p>
52,710	10,000	4,000	7,000	2,000	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1999.
REPORT. fr.	515,000 »	515,000 »	»	257,290 »
Décoration picturale de l'Athénée royal d'Anvers 7)	14,000 »	4,666 67	9,333 33	»
Gravure du tableau d'Alfred Stevens représentant : « La Veuve et ses enfants » 8)	5,000 »	5,000 »	»	1,666 »
Gravure du tableau d'Albrecht de Vriendt représentant : « Hommage à Charles-Quint enfant » 9)	15,000 »	11,000 »	4,000 »	9,000 »
Gravure d'après « Le Christ en croix » de Van Dyck. 10)	5,000 »	5,000 »	»	2,000 »
Groupe en bronze « Le Cheval à l'abreuvoir », de M. C. Meunier 11)	53,000 »	8,250 »	24,750 »	»
Groupe en marbre « La Folle Chanson », de M. Jef Lambaux 12)	25,000 »	4,500 »	20,500 »	»
Trois statues en bronze de M. le comte J. de Lalaing 13)	50,000 »	9,875 »	20,125 »	»
Panneau décoratif pour la salle de milice de l'Hôtel de Ville de Bruxelles 14)	20,000 »	5,000 »	15,000 »	»
Tableau décoratif destiné à orner le cabinet de M. le Bourgmestre de Bruxelles 15)	10,000 »	2,500 »	7,500 »	»
Groupe en pierre d'échillon représentant « Le Sauveteur » 16)	9,000 »	9,000 »	»	»
A REPORTER. fr. . .	479,000 »	377,791 67	101,208 33	249,056 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1899.	de 1900.	de 1901.	de 1902.	à venir.	
52,710	10,000	4,000	7,000	2,000	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
•	•	•	4,666 67	•	7) M. F. Vinck, d'Anvers, est chargé de l'exécution des peintures allégoriques.
•	•	1,666	1,668	•	8) Contrat du 10 juillet 1891. — M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
•	•	•	2,000	•	9) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant une somme de 15,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail. Un contrat sera passé prochainement avec l'artiste.
1,000	•	1,000	1,000	•	10) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, qui sera soldée comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin; 3,000 francs du chef d'approbation des états; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
8,250	•	•	•	•	11) Ce groupe orne le square Ambiorix, à Bruxelles.
4,500	•	•	•	•	12) Ce groupe est destiné à orner le square Ambiorix, à Bruxelles.
9,875	•	•	•	•	13) Ces trois statues représentent : « La Force brutale », « L'Art romain » et « La Comédie », et ornent le même square.
5,000	•	•	•	•	14) M. Léon Frédéric est chargé de ce travail. (Ce travail est terminé.)
•	•	•	2,500	•	15) M. X. Mellery id. id.
6,000	5,000	•	•	•	16) Contrat du 12 juin 1899. M. Lefever s'engage à exécuter ce groupe, qui aura environ 2 mètres de hauteur. Une somme de 9,000 francs est affectée à ce travail dont le paiement aura lieu par tiers, après l'approbation du petit modèle, après l'approbation du modèle grandeur d'exécution et après placement de l'œuvre au lieu de sa destination.
87,355	15,000	6,000	18,854 67	2,000	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1898.
REPORT. . . . fr.	479,000 °	577,791 67	101,208 53	249,956 °
Gravure à l'eau-forte du tableau de M. Bourlard représentant « L'Industrie et le Travail »	17) 5,000 °	5,000 °	°	2,500 °
Gravure à l'eau-forte du tableau de M. A. De Vriendt repré- sentant « L'Institution de la Toison d'Or »	18) 3,000 °	3,000 °	°	°
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens: « Combat des Amazones »	19) 4,000 °	4,000 °	°	°
Décoration picturale pour la salle des mariages de l'hôtel de ville de Tournai	20) 15,000 °	5,000 °	10,000 °	°
Décoration sculpturale du Palais de Justice de Bruxelles . .	21) 6,500 °	4,553 85	2,166 67	°
Exécution d'un groupe en bronze intitulé: « Les bâtisseurs de ville »	22) 20,000 °	20,000 °	°	°
TOTAUX. . . . fr.	532,500 °	419,125 °	115,375 °	252,456 °

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1899.	de 1900.	de 1901.	de 1902.	à venir.	
87,555 .	15,000 .	6,066 .	18,854 67	2,000 .	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
2,500 .	»	»	»	»	17) M. Lenain a été chargé de ce travail, qui est terminé.
»	»	1,500 .	1,500 .	»	18) M. Lauwers a été chargé de ce travail.
2,000 .	1,000 .	»	1,000 .	»	19) M. Greuze id. id.
5,000 .	»	»	»	»	20) M. Hennebicq est chargé de l'exécution de ce travail.
»	»	4,533 53	»	»	21) M. Mascré a été chargé de l'exécution de ce travail qui consiste en une statue et un bas-relief.
»	»	20,000 .	»	»	22) Contrat du 31 janvier 1901. — M. Vanderstappen s'engage à exécuter ce groupe en bronze. Une somme de 20,000 francs est affectée à ce travail; le paiement sera soldé par moitié : 10,000 francs après la signature du contrat du chef de l'approbation du modèle en plâtre; 10,000 francs après la réception et le placement de l'œuvre au lieu de sa destination. L'artiste s'engage à ne pas reproduire son œuvre dans les dimensions de l'original. (Le travail est terminé)
90,855 .	14,000 .	52,400 55	21,554 67	2,000 .	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1898.
Buste de Haas	1) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Conscience	2) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Van den Vondel	3) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Dautzenberg	4) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Balat	5) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
Monument au Roi (inauguration du chemin de fer du Congo).	6) 200,000 »	66,667 »	133,333 »	»
— Remy	7) 25,000 »	5,000 »	20,000 »	5,000 »
— commémoratif de la Guerre des paysans	8) 3,500 »	1,167 »	2,333 »	1,167 »
— — — — —	9) 2,500 »	1,000 »	1,500 »	1,000 »
— — — — —	10) 4,000 »	1,667 »	2,333 »	1,667 »
— — — — —	11) 12,000 »	4,000 »	8,000 »	4,000 »
— — — — —	12) 12,000 »	5,000 »	7,000 »	»
— — — — —	13) 1,825 »	608 »	1,217 »	608 »
— — — — —	14) 20,000 »	10,000 »	10,000 »	10,000 »
— — — — —	15) 10,000 »	5,551 »	4,449 »	5,551 »
— — — — —	16) 4,500 »	1,970 »	2,530 »	»
A REPORTER . . . fr.	307,825 »	112,015 »	194,912 »	59,276 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1899.	1900.	1901.	1902.	à venir.	
•	•	•	•	•	1) Contrat du 4 juillet 1897. — Ce buste est fourni.
•	•	•	•	•	2) Idem. Idem.
•	•	•	•	•	3) Contrat du 26 juillet 1897. — Idem.
•	•	•	•	•	4) Contrat du 5 janvier 1898. — Idem.
•	•	•	•	•	5) Contrat du 14 janvier 1898. — Idem.
•	•	20,000 •	20,000 •	26,667 •	6) Ce monument sera érigé sur une des places publiques d'Anvers.
•	•	•	•	•	7) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Louvain.
•	•	•	•	•	8) Ce monument est érigé à Meerhout.
•	•	•	•	•	9) Ce monument est érigé à Cappellen.
•	•	•	•	•	10) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Malines.
•	•	•	•	•	11) Ce monument est érigé à Moll (Anvers).
5,000 •	•	•	•	•	12) Ce monument est érigé à Overmeire.
•	•	•	•	•	13) Ce monument est érigé à Westerloo.
•	•	•	•	•	14) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Hasselt.
•	•	•	•	•	15) Ce monument est érigé à Hérenthals.
•	•	1,070 •	•	•	16) Ce monument sera érigé à Gheel.
5,000 •	•	21,070 •	20,000 •	26,667 •	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1898.
REPORT. . . . fr.	507,825 »	112,013 »	194,912 »	59,270 »
Plaque commémorative de la Guerre des paysans	17) 2,000 »	700 »	1,500 »	700 »
Monument commémoratif —	18) 11,000 »	5,500 »	7,500 »	»
— — — — —	19) 2,500 »	1,250 »	1,250 »	»
— Willems	20) 30,000 »	7,500 »	22,500 »	»
— Jules de Burlet	21) 10,000 »	0,500 »	3,500 »	»
— Baron Seutin	22) 9,000 »	1,750 »	7,250 »	»
— au comte Frédéric de Nérode	23) 10,000 »	2,500 »	7,500 »	2,500 »
Buste Jacob Van Maerlant	24) 2,500 »	2,500 »	»	1,250 »
— Willems	25) 2,500 »	2,500 »	»	»
— Genard	26) 2,500 »	2,500 »	»	»
— monument Everard T'Serciaes	27) 40,000 »	10,000 »	30,000 »	»
Monument De Bruyne	28) 45,000 »	5,580 85	39,419 17	»
— Alfred Verwée	29) 25,000 »	8,000 »	17,000 »	»
— Pickery	30) 1,800 »	400 »	1,400 »	»
— Rodenbach	31) 7,000 »	3,000 »	4,000 »	»
— en commémoration de la bataille des Éperons d'Or.	32) 140,000 »	70,000 »	70,000 »	»
TOTAUX. . . . fr.	648,026 »	241,095 85	407,531 17	45,720 »

DE L'AGRICULTURE.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1899.	1900.	1901.	1902.	à venir.	
5,000	.	21,970	20,000	26,667	(6) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
.	17) Cette plaque est placée dans l'église Saint-Michel, à Courtrai.
3,500	18) Ce monument est érigé à Bornhem.
1,250	19) Id. id. à Thielt.
7,500	20) Id. id. sur une des places publiques de Gand.
6,500	21) Ce monument est placé sur une des places publiques de Nivelles.
1,750	22) Ce monument est érigé sur une des places publiques de Nivelles.
.	23) Ce monument est érigé place des Martyrs, à Bruxelles.
1,250	24) Contrat du 5 novembre 1898. Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payables la moitié après l'approbation du modèle en terre par le Gouvernement, et l'autre moitié après la réception de l'œuvre entièrement terminée (Terminé.)
2,500	25) Contrat du 11 septembre 1899. — Idem. (Terminé.)
1,250	1,250	.	.	.	26) Id. id. — Idem. (Terminé.)
10,000	27) Ce monument sera placé dans l'une des arcades de la maison de l'Étoile, Grand'Place, à Bruxelles.
.	5,580 83	.	.	.	28) Ce monument est érigé sur la digue à Blankenberghe.
.	.	4,000	4,000	.	29) Ce monument sera érigé à Schaerbeek, à l'angle de la place Colignon et de la rue Verwée, et adossé à la maison à construire en cet endroit.
.	.	400	.	.	30) Ce monument sera placé dans un des ronds-points des nouveaux boulevards de la ville de Bruges.
.	.	3,000	.	.	31) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de la ville de Gand.
.	.	.	10,000	60,000	32) L'exécution de ce monument est confiée au statuaire M. Godefroid Devreese et sera érigé sur une des places publiques de Courtrai.
40,500	0,830 83	29,570	34,000	80,667	

(^λ)
(1)

[N° 4 — VIII]

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1902

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1902 s'élève à fr. 16,448,800 »
 Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à 16,400,650 »

AUGMENTATION. fr. 48,150 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902 fr. 16,273,800 »
 — 1901 16,075,650 »

AUGMENTATION. fr. 198,150 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902 fr. 175,000 »
 — 1901 325,000 »

DIMINUTION. fr. 150,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1902. fr. 48,150 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1902 fr. 590,500 »
 — alloué pour 1901 550,500 »

AUGMENTATION. fr. 40,000 »

L'organisation du nouveau service des pensions de vieillesse et le déve-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'ajout de services existants, notamment de celui de l'enseignement industriel et professionnel, nécessitent la nomination d'un certain nombre d'employés dont la rémunération absorbera une somme de 22,000 francs environ.

D'autre part, un supplément d'allocation de 18,000 francs est indispensable pour pourvoir aux promotions et aux augmentations réglementaires en 1902.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6 (nouveau). — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Ce nouveau crédit ne constitue, en réalité, qu'un transfert de l'article 39 (*Dépenses imprévues*), lequel est diminué de pareille somme.

La place naturelle de l'allocation pour secours se trouve au présent chapitre, auquel il convient de donner pour titre, comme dans les Budgets d'autres Départements : *Pensions et secours*.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 7 (6 ancien). — *Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	88,000	»
— alloué pour 1901		77,550	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,450	»

Cette augmentation est nécessaire pour assurer, en 1902, l'avancement réglementaire d'une partie des fonctionnaires de l'inspection de l'industrie et de l'inspection de l'enseignement industriel et professionnel. Elle permettra en outre la nomination d'un nouvel inspecteur, rendue indispensable par le nombre toujours croissant des institutions d'enseignement technique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9 (8 ancien). — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,250,000 »
— alloué pour 1901	1,100,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 150,000 »

L'augmentation de ce crédit se justifie par l'accroissement du nombre des institutions d'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager, et par le développement des institutions existantes.

ART. 10 (9 ancien). — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 24,000 »
— alloué pour 1901	22,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 2,000 »

nécessaire pour subvenir aux frais qu'occasionne le nombre croissant des décorations industrielles accordées chaque année.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 17 (16 ancien). — *Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 45,000 »
— alloué pour 1901	35,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre des comités a été porté de 52 à 55; d'autre part, le développement de leur activité entraîne une augmentation des frais de déplacements et des jetons de présence des membres ouvriers.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 2. Corps des mines.

ART. 28 (27 ancien). — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	400,700	»
— alloué pour 1901		375,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,700	»

Depuis plusieurs années, la tâche imposée aux ingénieurs ordinaires des mines s'est considérablement accrue, par suite, notamment, de l'exécution des lois d'ordre social. La surveillance des travaux miniers ne devant pas souffrir de ce surcroît de travail, il est devenu indispensable d'augmenter le nombre des districts dans certains arrondissements, conformément, d'ailleurs, aux vœux exprimés à la Chambre des Représentants.

Actuellement, le cadre des ingénieurs ordinaires est de trente; il y aurait lieu de le porter à trente-trois. La nomination de trois ingénieurs, respectivement de première, de deuxième et de troisième classe, entraîne une dépense d'environ 12,100 francs, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 5,000 francs pour frais de déplacements et de descentes résultant de l'extension donnée à la surveillance.

D'autre part, le travail de bureau dans les arrondissements s'est aussi accru dans de notables proportions et il est nécessaire de renforcer le personnel des commis. Pour le moment, il suffira de porter de dix à douze le nombre de ces agents, soit une augmentation de dépense de 3,600 francs.

Enfin, il y a lieu d'inscrire au Budget de 1902 une somme de 5,000 francs représentant la seconde moitié du crédit de 10,000 francs dont une moitié a été sollicitée par amendement au Budget de 1901 et admise par la Législature pour le personnel du service spécial des accidents et du grisou.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 5. Cartes géologique et agricole.

ART. 34 (33 ancien). — *Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique ; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	100,000	»
— alloué pour 1901		120,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	20,000	»

Le montant de cette allocation peut être réduit de 20,000 francs, eu égard à l'état d'avancement où se trouvera, en 1902, le levé des planchettes de la carte géologique.

CHAPITRE VIII.

COMMISSIONS.

§ 5. Commission de revision des règlements miniers.

ART. 37 (36 ancien). — *Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (charge temporaire).*

Crédit demandé pour 1902	fr.	50,000	»
— alloué pour 1901		50,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	20,000	»

Cette allocation, qui avait été portée à 50,000 francs au Budget de 1901, en vue des installations à faire pour les études et les expériences sur les lampes de sûreté et sur les explosifs en usage dans les mines, peut être réduite à 30,000 francs au Budget de 1902.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 39 (38 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,000	»
— alloué pour 1901		10,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

montant du transfert dont il est fait mention à l'article 6. Le libellé du présent article est modifié en conséquence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 40 (39 ancien). — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

La plupart des données du recensement général des industries et des métiers ont été publiées en 1901, comme le Gouvernement l'avait annoncé; mais certaines parties seront plus développées qu'on ne l'avait prévu, à cause des nombreux renseignements que les chefs d'industrie ont bien voulu communiquer à l'Office du Travail au sujet des salaires individuels de leurs ouvriers

Un exposé général des méthodes et des résultats, ainsi que de nombreux graphiques, contribueront à donner à ce travail un caractère de réelle utilité.

Pour faire face aux frais de publication en 1902, il est nécessaire de porter un crédit de 50,000 francs au Budget de cet exercice.

ART. 41 (40 ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Les raisons qui ont justifié l'allocation de ce subside pour les années antérieures continuant de subsister, il y a lieu de le maintenir au Budget de 1902. (*Doc. parl., Ch. des Repr., n° 188, session 1895-1896, p. 7.*)

ART. 42. — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Il est difficile de déterminer dès à présent la somme qu'absorberont en 1902 les frais de l'enquête sur l'ankylostomiasie.

Ce n'est que lorsque les trois comités chargés de cette enquête dans les

NOTE PRÉLIMINAIRE.

centres houillers de Mons, de Charleroi et de Liège, auront fonctionné pendant une année entière, qu'il sera possible d'apprécier si une somme annuelle de 5,000 francs pour chacun d'eux est suffisante.

En attendant, il y a lieu d'inscrire au Budget de 1902 une allocation égale à celle votée pour 1901, soit 15,000 francs.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de seize millions deux cent septante-trois mille huit cents francs . fr. 16,273,800 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent septante-cinq mille francs 175,000 »

Soit ensemble à la somme de seize millions quatre cent quarante-huit mille huit cents francs 16,448,800 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

ARTIKEL EEN.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1902, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zestien millioen twee honderd drie en zeventig duizend acht honderd frank fr. 16,273,800 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van honderd vijf en zeventig duizend frank. 175,000 »

Te zamen, op de som van zestien millioen vier honderd acht en veertig duizend acht honderd frank . . . fr. 16,448,800 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid en Arbeid,*B^{on} SURMONT DE VOLSBERGHE.*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	390,500 °	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 °	400,000 °
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	Frais de route et de séjour.	18,500 °	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	6,000 °	
6	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	5,000 °	11,000 °
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.			
7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.	88,000 °	
8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	74,000 °	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten, bedienden en daglooners	500,500 .	
<i>Materieel.</i>			
5	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 .	490,000 .
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten	18,500 .	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	6,000 .	
6	Hulpgelden verleend, bij gebrek van pensioen, aan tegen loon bezoldigde gewezen ambtenaars, beambten of agenten, aan hunne weduwen of aan de leden hunner families die, om rede van hunne erbarmelijken toestand, titels hebben tot bekoming van onderstand. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt.	5,000 .	11,000 .
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
7	Nijverheidstoezicht en toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven	88,000 .	
8	Hooger handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven. Studiebeurzen voor de leerlingen	74,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes	1,250,000 .	
10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers.	24,000 .	1,463,700
11	Propriété industrielle	15,200 .	
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 .	
CHAPITRE IV. POIDS ET MESURES.			
13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	111,700 .	
14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	64,500 .	106,000 .
15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 .	
CHAPITRE V. TRAVAIL.			
16	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,500 .	
17	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 .	
18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	350,000 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel. — Zendingen, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillige uitgaven. — Onderzoek naar den toestand van den middelstand.	1,250,000	»
10	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens — Verschillige uitgaven. — Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroepsvereeniging, bij de klein-handelaars, de klein-nijveraars, alsook bij de werklieden	24,000	1,463,700
11	Nijverheidseigendom	15,200	»
12	Hoogere handels- en nijverheidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten	12,500	»
HOOFDSTUK IV.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
15	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	111,700	»
14	Bureel- en reiskosten der keurders	64,500	106,000
15	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het internationaal bureel der maten en gewichten. — Bureel van maal- en gewichtkunde. — Zendingen.	20,000	»
HOOFDSTUK V.			
ARBEID.			
16	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillende uitgaven.	80,500	»
17	Bescheringscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen	43,000	»
18	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken die betrekking hebben op de mutualisten maatschappijen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels. — Verschillige uitgaven	550,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers — Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400	775,900
20	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	50,000	
21	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	220,000	
22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	15,000	
CHAPITRE VI.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
23	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900)	12,000,000	
24	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	400,000	12,600,000
25	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi.	200,000	
CHAPITRE VII.			
MINES.			
1 ^{er} . Conseil des mines.			
26	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	32,000	
27	Matériel	1,500	
§ 2. Corps des mines.			
28	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.	400,700	
29	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	00,000	
30	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	5,500	
31	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000	695,700
§ 5. Inspection des produits explosifs.			
32	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
19	Goedemannenraden — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	53,400 .	773,000 .
20	Hoogere A beidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten	50,000 .	
21	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen	220,000 .	
22	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	15,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.			
23	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (art. 11 der wet van 10 Mei 1900)	12,000,000 .	
24	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand die ten doel hebben de aansluiting haver leden bij de algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.)	400,000 .	12,000,000 .
25	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de bescherming-comiteeten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere instellingen welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	200,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
MIJNEN.			
§ 1. Raad der mijnen.			
26	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	52,000 .	
27	Materieel:	1,500 .	
§ 2. Korps der mijnen.			
28	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en des grauwwuurs	400,700 .	
29	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 .	
30	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs	5,500 .	
31	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische onkonden; aanmoedelingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité	15,000 .	603,700 .
§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.			
32	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven	6,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
§ 4. Caisses de prévoyance.			
33	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 .	
§ 5. Cartes géologique et agricole.			
34	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	100,000 .	
CHAPITRE VIII.			
COMMISSIONS.			
§ 1^{er}. Commission des procédés nouveaux.			
35	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 .	
§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.			
36	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	2,000 .	32,500 .
§ 3. Commission de revision des règlements miniers.			
37	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (<i>charge temporaire</i>)	30,000 .	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
38	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 .	8,000 .
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 .	5,000 .
TOTAL . . . fr.			16,273,800 .

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
§ 4. Voorzienigheidskassen.			
35	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen	45,000 *	
§ 5. Aard- en landbouwkundige kaarten.			
34	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. — Gedeeltelijke jaarwedden van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis, die aan den dienst der aardkundige kaart medewerken. — Aardkundige dienst; onkosten voor het uitgeven der boekenlijst betreffende de aardkundige wetenschappen	100,000 *	
HOOFDSTUK VIII.			
COMMISSIËN.			
§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.			
35	Reis- en verblijfkosten; materieel, aankoop van keurstoffen, van toestellen, bureelkosten	500 *	
§ 2. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.			
36	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel.	2,000 *	32,500 *
§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.			
37	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. Kosten voor het inrichten van eene werkplaats voor het beproeven der ontplofbare zelfstandigheden en der lampen in de mijnen gebruikt (<i>tijdelijke last</i>)	30,000 *	
HOOFDSTUK IX.			
WACHTGELDEN.			
38	Tijdelijke jaarwedden voor ambtenaren en beambten in beschikbaarheid.	8,000 *	8,000 *
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
39	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	5,000 *	5,000 *
TOTAAL. fr.			10,273,800 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
40	Recensement industriel.	50,000 »	
41	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 »	175,000 »
42	Enquête sur l'ankylostomiasis dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	15,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			16,448,800 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1904.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

Bon SURMONT DE VOLSBERGHE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux Publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLIGE DIENSTEN.			
40	Nijverheidstelling	50,000 »	175,000 »
41	Toelage voor de Voorzienigheids- en Hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21 ^o Juli 1890	110,000 »	
42	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van « mijnwerkersworm », en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; uitgaven van verschillenden aard.	15,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . fr.			16,448,800 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9 October 1901.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*

B^{on} SURMONT DE VOLSBERGHE.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(20)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1902

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	a.	Traitement du Ministre	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général	94,500 »
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel	82,000 »
2	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail	132,000 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines	82,000 »
GRADES.			
		Secrétaire général	10,000 à 12,000
		Directeur général	9,000 à 10,000
		Directeurs	7,000 à 8,000
		Chefs de division	5,500 à 6,500
		Chefs de bureau	4,200 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2,200 à 4,000
		Commis d'ordre	1,400 à 2,600
		Huissiers	1,500 à 2,500
		Concierges	700 à 1,200
		Garçons de bureau	1,200 à 1,500
		Boute-feux	900 à 1,200
		Nettoyeuses	750 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.			
		Directeur général	12,000
		Inspecteur général	9,000
		Directeurs	7,000 à 8,000
		Ingénieurs ordinaires	2,700 à 5,000
<i>Matériel.</i>			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier	25,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	10,000 »
5	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	15,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	2,500 »
	e.	Menues dépenses, etc.	7,500 »
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	a.	Frais de route et de séjour	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
590,500	550,500	40,000	»	520,520 »	303,588 14	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	47,485 01	
18,500	18,500	»	»	18,500	8,667 01	
490,000	450,000	40,000	»	420,020 »	380,740 16	
AUGMENTATION. . fr.		40,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5		Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
6	a.	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse 2,500 »
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 2,500 »
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
7	a.	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités 67,000 »
	b.	Frais de route. — Matériel et dépenses diverses 24,000 »
8	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses 63,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 44,000 »
9	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr. 950,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses. 200,000 »
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel. 60,000 »
	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Enquête sur la situation des classes moyennes. 12,000 »
	e.	Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail 20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. 8,000 »
10	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses 3,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles 16,000 »
	c.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers. 5,000 »
11	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 8,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 4,200 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle 500 »
12		Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,275	
5,000	»	5,000	»	»	»	
11,000	6,000	5,000	»	6,000	4,275	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
88,000	77,550	10,450	»	77,330	77,967 84	
74,000	74,000	»	»	74,000	62,282 50	
1,250,000	1,100,000	150,000	»	991,170	949,997 70	
24,000	22,000	2,000	»	22,000	17,040 50	
15,200	15,200	»	»	15,200	15,608 59	
12,500	12,500	»	»	12,500	5,830 64	
1,465,700	1,301,250	162,450	»	1,192,420	1,126,727 77	
AUGMENTATION. . fr.		162,450				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE IV.																										
POIDS ET MESURES.																										
a.		Traitements du personnel 107,700 »																								
13		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>OMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur</td> <td>5,500</td> <td>à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td>6,000</td> <td>à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td>4,500</td> <td>à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 5^e classe</td> <td>5,000</td> <td>à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td> <td>2,000</td> <td>à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires</td> <td>1,500</td> <td>à 1,900</td> </tr> <tr> <td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume</td> <td></td> <td>4,000</td> </tr> </tbody> </table>		OMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur	5,500	à 7,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000	à 7,000	— 2 ^e classe	4,500	à 5,500	— 5 ^e classe	5,000	à 4,000	Vérificateurs-adjoints	2,000	à 3,000	Aides vérificateurs temporaires	1,500	à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume		4,000
	OMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur	5,500	à 7,000																								
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000	à 7,000																								
— 2 ^e classe	4,500	à 5,500																								
— 5 ^e classe	5,000	à 4,000																								
Vérificateurs-adjoints	2,000	à 3,000																								
Aides vérificateurs temporaires	1,500	à 1,900																								
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume		4,000																								
b.		Frais d'intérim et d'inspection 4,000 »																								
14		Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																								
15		Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures — Bureau de métrologie. — Missions																								
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																										
CHAPITRE V.																										
TRAVAIL.																										
16		Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses																								
17		Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																								
a.		Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance 515,000 »																								
18	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 »																								
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses 20,000 »																								
		Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État (<i>pour mémoire</i>)																								
		Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs (<i>pour mémoire</i>)																								
19		Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement																								
20		Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers																								
21		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions																								
22		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																								
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
111,700	111,700	»	»	104,030	112,698 26	
64,300	64,300	»	»	64,300	55,721 40	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,274 42	
196,000	196,000	»	»	188,350	187,694 08	
80,500	80,500	»	»	80,000	67,407 14	
45,000	35,000	10,000	»	55,000	27,197 22	
350,000	550,000	»	»	550,000	299,890 27	
»	»	»	»	600,000	282,539 »	
»	»	»	»	100,000	3,000 »	
33,400	53,400	»	»	33,400	29,520 »	
50,000	50,000	»	»	45,218 46	24,102 16	
920,000	220,000	»	»	202,000	190,706 27	
15,000	15,000	»	»	13,000	12,965 40	
775,900	765,900	10,000	»	1,458,618 46	937,327 46	
AUGMENTATION . . fr.		10,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
CHAPITRE VI.																																			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																			
23	•	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 44 de la loi du 10 mai 1900)																																	
24	•	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). (<i>Crédit non limitatif</i>).																																	
25	•	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi																																	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																	
CHAPITRE VII.																																			
MINES.																																			
§ 1 ^{er} . — Conseil des mines.																																			
26	•	Personnel. — Traitements et frais de déplacement :																																	
		GRADES.																																	
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE. d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,000</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,500 ⁽¹⁾</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> <td>1,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.	1	8,000	8,000	2	6,000	12,000	2	1,500 ⁽¹⁾	3,000	1	5,000	5,000	1	2,000	2,000	1	1,200	1,200												
NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.																																	
1	8,000	8,000																																	
2	6,000	12,000																																	
2	1,500 ⁽¹⁾	3,000																																	
1	5,000	5,000																																	
1	2,000	2,000																																	
1	1,200	1,200																																	
		Président																																	
		Conseillers effectifs																																	
		Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs																																	
		Greffier																																	
		Commis																																	
		Huissier																																	
27	•	Matériel.																																	
§ 2. — Corps des mines.																																			
28	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grison																																	
		GRADES.																																	
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>7,500 à 9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,500 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5,500 6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>4,500 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,500 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>2,700 3,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>2,400 3,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,500 2,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12 ⁽¹⁾</td> <td>1,200 2,600</td> <td>(¹) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	2	10,000		8	7,500 à 9,000		5	6,500 7,000		5	5,500 6,000		10	4,500 5,000		11	3,500 4,000		12	2,700 3,100		8	2,400 3,000			1,500 2,100		12 ⁽¹⁾	1,200 2,600	(¹) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																	
2	10,000																																		
8	7,500 à 9,000																																		
5	6,500 7,000																																		
5	5,500 6,000																																		
10	4,500 5,000																																		
11	3,500 4,000																																		
12	2,700 3,100																																		
8	2,400 3,000																																		
	1,500 2,100																																		
12 ⁽¹⁾	1,200 2,600	(¹) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																	
		Inspecteurs généraux																																	
		Ingénieurs en chef directeurs																																	
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe																																	
		— — de 2 ^{me} —																																	
		— de 1 ^{re} classe																																	
		— de 2 ^{me} —																																	
		— de 3 ^{me} —																																	
		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe																																	
		— — de 2 ^{me} —																																	
		Commis																																	
29	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités 72,000 »																																	
	b.	Frais de déplacements 12,000 »																																	
	c.	Dépenses diverses 6,000 »																																	
30	•	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines																																	
31	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences 12,500 »																																	
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur 2,500 »																																	
		A REPORTER. fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,000,000	12,000,000	»	»	»	»	
400,000	400,000	»	»	»	»	
200,000	200,000	»	»	»	»	
12,600,000	12,600,000	»	»	»	»	
52,000	52,000	»	»	32,000	30,887 64	(¹) Indemnité annuelle
1,500	1,500	»	»	2,000	1,200 »	
400,700	375,000	25,700	»	370,000	349,136 29	
90,000	90,000	»	»	90,000	70,829 45	
3,500	5,500	»	»	5,500	2,258 40	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,478 88	
842,700	817,000	25,700	»	812,500	469,790 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.
32	•	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses
		§ 4. — Caisses de prévoyance.
33	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		§ 5. — Cartes géologique et agricole.
34	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Indemnité du secrétaire, rémunération d'agents temporaires. — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. . . 70,000 •
	b.	Service géologique. — Traitement du directeur, rémunération d'agents temporaires, frais de route et de séjour. — Bibliographie des sciences géologiques, bibliothèque, dépenses diverses 30,000 •
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		COMMISSIONS.
		§ 1 ^{er} . — Commission des procédés nouveaux.
35	•	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.
36	•	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		§ 3. — Commission de revision des règlements miniers.
37	•	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. — Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (<i>charge temporaire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
		CHAPITRE IX.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
38	•	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
542,700	517,000	25,700	"	512,500	469,790 66	
6,000	6,000	"	"	6,000	5,069 10	
45,000	45,000	"	"	45,000	45,000 "	
100,000	120,000	"	20,000	120,000	94,506 62	
695,700	688,000	25,700	20,000	683,500	614,566 38	
AUGMENTATION . . . fr.		5,700				
500	500	"	"	500	"	
2,000	2,000	"	"	1,500	140 "	
50,000	50,000	"	20,000	20,000	4,579 94	
32,500	52,500	"	20,000	22,000	4,519 94	
DIMINUTION . . . fr.		20,000				
8,000	8,000	"	"	8,000	1,567 96	
8,000	8,000	"	"	8,000	1,367 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
40	»	Recensement industriel
41	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
,	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 (<i>pour mémoire</i>)
42	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses
,	»	Concours de mutualité (1891 à 1895) (<i>pour mémoire</i>).
,	»	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. — Frais divers de la commission instituée pour juger ce concours (<i>pour mémoire</i>)
,	»	Subside aux producteurs belges qui ont pris part à l'Exposition internationale de Paris de 1889 (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	10,000	»	5,000	10,000	6,090 70	
5,000	10,000	»	5,000	10,000	6,090 70	
DIMINUTION . . fr.		5,000				
50,000	150,000	»	100,000	96,623 65	94,923 54	
110,000	110,000	»	»	110,000 »	110,000 »	
»	50,000	»	50,000	450,000 »	450,000 »	
15,000	15,000	»	»	10,000 »	»	
»	»	»	»	»	29,757 »	
»	»	»	»	60,000 »	1,520 70	
»	»	»	»	70,000 »	»	
175,000	525,000	»	150,000	796,623 65	686,201 24	
DIMINUTION . . . fr.		150,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie et enseignement industriel et professionnel
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
VII.	Mines
VIII.	Commissions
IX.	Traitements de disponibilité
X.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Services divers.
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
490,000	450,000	40,000	»	420,020	380,740 16	
11,000	6,000	5,000	»	6,000	4,275 »	
1,465,700	1,501,250	162,450	»	1,192,420	1,126,727 77	
196,000	196,000	»	»	188,350	187,694 08	
773,900	763,900	10,000	»	1,458,618 46	937,327 46	
12,600,000	12,600,000	»	»	»	»	
693,700	688,000	5,700	»	683,500	614,366 38	
52,500	52,500	»	20,000	22,000	4,519 94	
8,000	8,000	»	»	8,000	1,567 96	
5,000	10,000	»	5,000	10,000	6,090 70	
175,000	325,000	»	150,000	796,623 65	686,201 24	
16,448,800	16,400,650	225,150	175,000	4,785,552 11	3,946,310 69	
AUGMENTATION. . . fr.		48,150				

(2)
(1)

[N° 4 — IX]

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1902 s'élève à	fr. 160,327,494 »
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à	164,560,412 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 4,232,918 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr. 160,262,494 »
— 1901	164,260,412 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 3,997,918 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902	fr. 65,000 »
— 1901	300,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 235,000 »
Soit en moins	fr. 4,232,918 »

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1902	fr. 135,100 »
— alloué pour 1901	145,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 19,500 »

correspondant à des charges transférées de l'article 7 à concurrence de fr. 7,500 »
et de l'article 18 pour le surplus. 12,000 »

TOTAL ÉGAL.	fr. 19,500 »
---------------------	--------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	600,600	»
— alloué pour 1901		606,674	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,074	»

Les charges de l'article 7 sont allégées d'une dépense rattachée à l'article 2 et s'élevant à fr. 7,500 »

Par contre, les dépenses qu'il doit supporter sont augmentées d'une somme de 1,426 »
du chef, notamment, des relèvements de traitement qu'il a été jugé équitable d'accorder aux agents repris de lignes concédées.

		<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	6,074	»

ART. 8. — *Salaires des agrésés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	149,944	»
— alloué pour 1901		150,724	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	780	»

résultant d'une suppression d'emploi.

ART. 11. — *Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	211,840	»
— alloué pour 1901		208,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,840	»

proportionnelle à l'accroissement de l'effectif des ouvriers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 14. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,499,200	»
— alloué pour 1901.		2,450,022	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	49,178	»

résultant de modifications de cadres reconnues indispensables dans l'intérêt du service et d'augmentations de traitement accordées au personnel repris de lignes concédées.

ART. 15. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	7,575,870	»
— alloué pour 1901		7,531,681	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	44,189	»

L'article 15 sera allégé, à partir de 1902, de deux charges, l'une de 23,000 francs, l'autre de 1,070 francs, qui incomberont désormais respectivement aux articles 17 et 19.

Réduction fr. 26,070 »

Par contre, l'article assumera une dépense de fr. 6,676 »

transférée de l'article 24, et des dépenses nouvelles à concurrence de 63,583 »

qui ont dû être engagées pour faire face à l'insuffisance du personnel sur certaines lignes.

TOTAL. fr. 70,259 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 44,189 »

ART. 16. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.* (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.)

Crédit demandé pour 1902	fr.	6,360,769	»
— alloué pour 1901		6,951,911	»
		<hr/>	

DIMINUTION. fr. 591,142 »

due à la baisse des prix des fers et autres matériaux.

Il y a lieu de maintenir au Budget de 1902 l'autorisation figurant au libellé du présent article, les marchés auxquels elle se rapporte ayant été contractés pour une période de cinq ans.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire, ainsi qu'une charge temporaire de 45,000 francs.)

Crédit demandé pour 1902.	fr.	41,569,820	»
— alloué pour 1901.		10,847,351	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	722,469	»

comprenant un transfert de 25,000 francs de l'article 15 et une somme de 45,000 francs pour la restauration du bâtiment des bureaux des chefs de service à Arlon, qui a été incendié.

Le surplus est demandé pour mettre l'allocation en rapport avec les besoins qui se sont accrus par suite de l'extension du railway et de l'augmentation du nombre des bâtiments et dépendances, ouvrages d'art, etc.

SECTION. 3. — Traction et matériel.

ART. 18. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,423,929	»
— alloué pour 1901		2,409,678	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	14,251	»

Les charges de l'article 18 seront allégées en 1902 de deux dépenses, l'une de 12,000 francs, l'autre de 2,100 francs, qui seront rattachées respectivement aux articles 2 et 19.

Réduction fr. 14,100 »

Par contre, l'article 18 devra supporter une charge de fr. 4,200 »
transférée de l'article 22, et des dépenses nouvelles, déjà engagées, s'élevant à 24,151 »
du chef d'extension de cadre et d'augmentations de traitement accordées à des agents transférés à l'État à l'occasion de la reprise des lignes concédées.

TOTAL. fr. 28,351 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 14,251 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	22,086,370	»
— alloué pour 1901.		21,077,763	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,008,607	»

L'article 19 supportera à partir de 1902 les charges suivantes dont d'autres articles du Budget seront dégrévés :

Article 15.	fr.	1,070	»
— 18.		2,100	»
— 22.		732	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	3,902	»

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 1,004,705 »

Elle résulte des causes suivantes :

a) Renforcement du personnel des machinistes, des chauffeurs et des serre-freins par suite de la création de nouveaux trains sur les lignes qui étaient insuffisamment desservies;

b) Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien courant du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est considérablement accru, notamment par suite de la reprise de lignes concédées. Amélioration de la position des ouvriers passés au service de l'État.

ART. 20. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,056,733	»
— alloué pour 1901		985,536	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	71,197	»

résultant de l'accroissement du nombre des trains sur certaines lignes qui n'étaient pas suffisamment desservies dans le passé, et de la dépense afférente aux indemnités allouées, en compensation de la perte de primes, à des agents repris de lignes concédées.

ART. 21. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	16,560,000	»
— alloué pour 1901		22,963,841	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,603,841	»

motivée par la baisse qui s'est produite dans les prix des charbons et autres objets de consommation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	23,539,512 »
— alloué pour 1901.		23,717,307 »

DIMINUTION.	fr.	177,795 »
---------------------	-----	-----------

La baisse du prix des charbons et des pièces de rechange amènera en 1902 une diminution de dépenses de fr. 494,000 »

D'autre part, deux transferts de crédits sont opérés, savoir :

A l'article 18.	4,200 »
A l'article 19.	732 »

TOTAL. . fr.	498,932 »
--------------	-----------

Par contre, des renforts de personnel sont devenus nécessaires pour assurer l'entretien et la réparation des locomotives et des wagons, dont l'effectif s'est considérablement accru par suite, notamment, de la reprise de lignes concédées. Des augmentations de salaire ont été accordées au personnel passé au service de l'État. De ce double chef, on prévoit une augmentation de dépenses de 521,137 »

RESTE EN MOINS. . . fr.	177,795 »
-------------------------	-----------

SECTION 4. — Transports.

ART. 23. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	14,949,815 »
— alloué pour 1901		14,875,885 »

AUGMENTATION. . . . fr.	73,950 »
-------------------------	----------

Les charges de l'article 23 seront allégées en 1902 :

1° Des salaires des gardes temporaires appelés à renforcer le personnel des trains pendant la période des voyages, salaires qui seront supportés par l'article 24 fr. 102,010 »

2° D'une dépense de 4,650 »
rattachée à l'article 25.

ENSEMBLE. . . . fr.	106,660 »
---------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 106,660 »

Par contre, l'article 23 devra assumer les nouvelles charges suivantes :

1° Dépense transférée de l'article 24 fr. 4,225 »

2° Dépense transférée de l'article 35 2,387 »

3° Renforts de personnel dans certaines stations; accroissement de l'effectif des chefs-gardes et des gardes, par suite de la création de nouveaux trains sur certaines lignes qui n'étaient pas convenablement desservies, etc. 173,978 »

TOTAL. . . . fr. 180,590 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr. 73,930 »

ART. 24. — *Salaires des agrésés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1902 fr. 12,143,891 »

— alloué pour 1901 11,758,471 »

AUGMENTATION. . . . fr. 385,420 »

Cette somme comprend un transfert de l'article 23 au montant de fr. 102,010 »

Par contre, deux transferts sont opérés à la décharge de l'article 24, savoir :

A l'article 15. fr. 6,676 »

A l'article 23. 4,225 »

ENSEMBLE. . . . fr. 10,901 »

DIFFÉRENCE. . . . fr. 91,109 »

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 294,311 »

Elle est nécessitée par les renforts de personnel reconnus indispensables dans certaines stations où l'effectif est absolument insuffisant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	590,353	»
— alloué pour 1901		573,052	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,301	»

comprenant un transfert de 4,650 francs de l'article 23 et correspondant pour le surplus à la création de nouveaux trains sur les lignes insuffisamment desservies.

ART. 26. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	3,745,540	»
— alloué pour 1901		3,788,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	42,460	»

due à la baisse du prix des matières de chauffage et d'éclairage ainsi que d'autres objets de consommation.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 30. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,269,202	»
— alloué pour 1901		2,264,102	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,100	»

résultant de l'admission d'un agent nouveau et de l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 32. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	143,840	»
— alloué pour 1901		135,540	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,300	»

occasionnée par des modifications de cadres reconnues indispensables dans l'intérêt du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	192,300	»
— alloué pour 1901		184,530	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,750	»

justifiée par la nécessité de recruter quelques ouvriers en raison de l'extension des services.

ART. 34. — *Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	330,000	»
— alloué pour 1901		336,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,000	»

provenant d'une économie réalisée sur les frais de fabrication des valeurs postales, télégraphiques et téléphoniques.

SECTION 2. — Postes.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,872,348	»
— alloué pour 1901		5,658,018	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	214,327	»

Les charges de l'article 35 seront allégées en 1902 de dépenses qui seront supportées par les articles ci-après :

Article 25	fr.	2,387	»
— 36		1,800	»
— 37		1,635	»
— 42		4,650	»
— 57 (56 ancien)		400	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	10,872	»

Par contre, une augmentation de crédit de . . . 225,199 »
est nécessaire pour faire face aux besoins suivants :

a) Renforts de personnel nécessités par le développement du trafic et par la création de bureaux et d'agences des postes ;

b) Transformations d'emplois et promotions réglementaires.

		<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	214,327	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 6,461,060 »
— alloué pour 1901	6,228,160 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 232,900 »

L'article 36 sera dégrevé, à partir de 1902, d'une charge de 2,000 »
qui incombera à l'article 37 (36 ancien).

L'augmentation réelle est donc de fr. 234,900 »

Elle est destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- a) Extensions des cadres du personnel déjà réalisées;
- b) Création d'emplois de facteur local et de facteur rural;
- c) Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local; améliorations de position;
- d) Transfert de l'article 35 à l'article 36 d'une charge de 1,800 francs.

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 351,635 »
— alloué pour 1901	305,950 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 45,685 »

Cette augmentation résulte, à concurrence de 44,050 francs, de nouvelles conventions pour le transport des facteurs et des dépêches, ainsi que de la création de services de malle-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux. Le surplus, soit 1,635 francs, représente un transfert de l'article 35.

ART. 40. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,248,180 »
— alloué pour 1901	1,214,980 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 33,200 »

nécessaire pour faire face aux dépenses de mobilier, de matériel, de loyers de locaux, etc., résultant de l'extension normale du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 4,653,935	»
— alloué pour 1901	4,545,703	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 108,230	»

Cette augmentation résulte :

1° Du transfert d'une charge provenant de l'article 35.	fr. 4,650	»
2° Des extensions et modifications des cadres du personnel nécessitées par le développement du trafic, de l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc.	103,580	»
	<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 108,230	»

ART. 43. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,573,265	»
— alloué pour 1901	1,556,715	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 16,550	»

résultant des renforts de personnel nécessités par le développement du service.

ART. 44. — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 835,500	»
— alloué pour 1901	704,500	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 131,000	»

Une dépense de 9,000 francs étant transférée à l'article 45 (nouveau), le crédit affecté aux dépenses restant à supporter par l'article 44 est augmenté de 140,000 francs. Cette dernière somme représente le montant des réductions consenties sur les abonnements téléphoniques souscrits par les administrations publiques en échange du droit d'occupation des terrains et des toitures des immeubles qui leur appartiennent : nonobstant pareille réduction, le prix intégral des abonnements doit être versé au Trésor en exécution de l'article 16 de la loi de comptabilité, sauf à faire dépense de la somme correspondant à l'indemnité d'occupation.

L'augmentation du crédit de l'article 44 ne provient donc pas d'une charge nouvelle; elle est contrebalancée par une recette équivalente au Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (nouveau). — *Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).*

Crédit demandé : 9,000 francs.

La somme de 9,000 francs faisant l'objet de cet article est transférée de l'article 44, qui a supporté jusqu'à présent l'imputation des indemnités de l'espèce.

ART. 47 (46 ancien). — *Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	60,000	»
— alloué pour 1901		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

proposée du chef des frais d'entretien du nouveau câble téléphonique reliant la Belgique à l'Angleterre, qui sera posé très prochainement.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 48 (47 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,469,911	»
— alloué pour 1901		1,452,561	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,350	»

résultant des admissions d'agents nouveaux rendues indispensables, notamment au service de passage d'Anvers à la Tête-de-Flandre, par suite de l'accroissement du nombre des traversées.

ART. 50 (49 ancien). — *Remises. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,522,000	»
— alloué pour 1901		1,922,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	600,000	»

Cette augmentation ne constitue pas une charge nouvelle; elle est la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

conséquence de l'accroissement continu des recettes du pilotage, qui forment la base des appointements des agents. Il s'agit de mettre le chiffre du crédit en rapport avec la réalité des faits constatés depuis plusieurs années.

ART. 52 (51 ancien). — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	2,508,376	»
— alloué pour 1901.		2,938,376	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	430,000	»

expliquée par la baisse du prix des combustibles.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 54 (53 ancien). — *Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	153,000	»
— alloué pour 1901.		147,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

résultant de l'accroissement de l'effectif du personnel.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

ART. 56 (55 ancien). — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	71,500	»
— alloué pour 1901		69,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

nécessité par l'accroissement du nombre des personnes à secourir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 57 (56 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	18,150	»
— alloué pour 1901		15,750	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,400	»

résultant de deux transferts, l'un de 400 francs de l'article 55, l'autre de 2,000 francs de l'article 56.

Le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes se trouve parfois dans le cas de devoir accorder exceptionnellement des secours soit à des personnes dont il a utilisé les services sans qu'elles aient fait partie des cadres réguliers du personnel, soit aux veuves ou aux enfants de ces personnes.

C'est pour permettre l'imputation de ces secours que le libellé de l'article a été complété.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

ART. 58 (57 ancien). — *Marine. — Traction et matériel.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

Ce crédit sera affecté à la construction d'un dandy-cutter destiné au pilotage à Ostende en remplacement d'un cutter qui sera mis hors de service.

(16)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent soixante millions deux cent soixante-deux mille quatre cent nonante-quatre francs. . . . fr. 160,262,494 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de soixante-cinq mille francs. 65,000 »

Soit ensemble à la somme de cent soixante millions trois cent vingt-sept mille quatre cent nonante-quatre francs. fr. 160,327,494 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien, van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd zestig millioen, twee honderd twee en zestig duizend vier honderd vier en negentig frank fr. 160,262,494 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vijfen zestig duizend frank 65,000 »

Tezamen, op de som van honderd zestig millioen drie honderd zeven en twintig duizend vier honderd vier en negentig frank fr. 160,327,494 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien,

J. LIEBAERT.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	135,100 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »	291,750 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{er}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	600,600 »	
8	Salaires des agréés et des ouvriers.	149,944 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	887,500 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	88,000 »	
11	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	211,840 »	
12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »	
15	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer.	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOPDDEEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	135,100 »	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 »	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,150 »	291,750 »
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven	60,000 »	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	44,000 »	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	600,600 »	
8	Werkloon van de aangestelden en werklieden	149,944 »	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	887,500 »	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor van den Grand Central belge over- genomen ambtenaren en beambten	88,000 »	
11	Toelage aan de Pensioen- en Hulpkas van de werklieden van het Beheer	211,840 »	
12	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeerden, en, bij overlijden, aan hunne familie	150,000 »	
15	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres	14,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,499,200	.
15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.	7,575,870	»
16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898).	6,560,769	»
17	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire ainsi qu'une charge temporaire de 45,000 francs.)	11,569,820	»
SECTION 3. — Traction et matériel.			
18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,425,929	»
19	Salaires des agréés et des ouvriers.	22,066,370	130,885,912
20	Primes d'économie et de régularité.	1,056,735	»
21	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	16,560,000	»
22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	25,559,512	»
SECTION 4. — Transports.			
23	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	14,949,815	»
24	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	12,145,891	»
25	Primes pour encourager la marche régulière des convois	590,355	»
26	Frais d'exploitation.	5,745,540	»
27	Publicité commerciale	260,012	»
28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	1,176,115	»
29	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
14	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,499,200	»
15	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht over en de politie van de baan	7,575,870	»
16	<i>Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel. (Is toegelaten het aanrekenen op artikel 16 van den prijs van de in het jaar te leveren spoorstaven, krachtens de op 28 December 1898 toegewezen koopen.)</i>	6,360,769	»
17	<i>Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1 millioen frank, kunnen de bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting zoovels eene tijdelijke last van 45,000 frank.)</i>	11,569,820	»
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
18	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,423,929	»
19	Werkloon van de aangestelden en werklieden	22,086,370	150,885,912
20	Premiën voor zuinig gebruik van materialen en voor den regelmatig loop van de treinen	1,066,733	»
21	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	16,560,000	»
22	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	23,539,512	»
AFDEELING 4. — Vervoer.			
23	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	14,949,815	»
24	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke garden en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	12,143,891	»
25	Aanmoedigingspremiën voor den regelmatig loop der treinen	590,333	»
26	Exploiatiekosten.	5,745,540	»
27	Advertentiën	260,012	»
28	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	1,176,113	»
29	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	5,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôlés.			
50	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,209,202 »	
51	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	169,919 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re} — Services communs.			
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	143,840 »	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	192,300 »	
54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	530,000 »	
SECTION 2. — Postes.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,872,345 »	
56	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	6,461,060 »	
37	Transport des dépêches	351,635 »	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000 »	21,866,810 »
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 »	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,248,180 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Helling der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
50	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,269,202	»
51	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	169,919	»
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
52	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	145,840	»
53	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	192,500	»
54	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	350,000	»
AFDEELING 2. — Posterijen.			
55	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,872,345	»
56	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	6,461,060	»
57	Vervoer van de postpakketten	351,635	»
58	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	120,000	»
59	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	10,000	»
40	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verrieuen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,248,180	»
41	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	3,250	»
			21,866,810

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Télégraphes et téléphones.			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,655,935 »	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,575,265 »	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	855,500 »	
45	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	9,000 »	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500 »	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	60,000 »	
(Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,469,914 »	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	522,570 »	
50	Remises. (Crédit non limitatif)	2,522,000 »	6,922,392 »
51	Subsides.	99,755 »	
52	Traction et matériel	2,508,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	155,000 »	155,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Telegraaf en telefoon.			
42	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	4,633,935 *	
43	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	1,373,205 *	
44	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoedigdheden	855,500 *	
45	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoonlijnen (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.) . .	9,000 *	
46	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 *	
47	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Bel- gische onderzoeksche telegraafkabels	60,000 *	
(De kredieten, opgenomen in artikelen 44 en 47, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
48	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,460,011 *	
49	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezol- digde bedienden	322,370 "	
50	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet.)	2,522,000 *	6,022,392 *
51	Toelagen	99,735 *	
52	Trekdienst en materieel	2,508,576 *	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
53	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 *	5,000 *
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
54	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	153,000 *	153,000 *

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
55	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	71,500 »	71,500 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent <small>(Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>	18,150 »	18,150 »
TOTAL . . . fr.			160,262,494 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
58	Marine. — Traction et matériel.	65,000 »	65,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . fr.			160,327,494 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
PENSIONEN.			
55	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	50,000 *	50,000 *
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
56	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeerden	71,500 *	71,500 *
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Onvoorzene uitgaven, niet opgenomen in de Begrooting. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder vorig artikel vermelde personen	18,150 *	18,150 *
(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 en 48 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)			
TOTAAL fr.			160,262,494 *
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK X.			
58	Zeewezen. — Trekdienst en materieel	65,000 *	65,000 *
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.			160,327,494 *

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(28)

DÉVELOPPEMENTS

no

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	°	Traitement du Ministre fr.
2	°	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc fr. 12,600 °
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau fr. 16,650 °
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 °
6	°	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Haute surveillance. Service général 504,360 °
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 67,250 °
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 28,000 °
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 77,710 °
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 27,924 °
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 24,370 °
	d.	Atelier de reproduction des plans 19,940 °
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 355,000 °
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 312,800 °
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 219,700 °
10	°	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge
11	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
12	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
13	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 °
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 °
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	14,000 »	
135,100 »	115,600 »	(¹) 19,500 »	»	115,600 »	115,668 98	(¹) Transfert de l'article 7. + 7,500 »
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	46 20	— 18. + 12,000 »
27,130 »	27,130 »	»	»	27,130 »	27,128 50	19,500 »
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	45,800 45	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,525 »	
291,750 »	272,230 »	19,500 »	»	272,230 »	246,169 19	
AUGMENTATION. . . fr.		19,500				
600,600 »	606,674 »	»	(²) 6,074 »	605,999 »	626,737 28	(²) Transfert à l'article 2. — 7,500 »
140,944 »	150,724 »	»	780 »	148,909 »	149,537 05	
887,560 »	887,500 »	»	»	899,532 »	845,799 10	
88,000 »	88,000 »	»	»	88,000 »	88,000 »	
211,840 »	208,000 »	3,840 »	»	212,000 »	200,000 »	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	149,040 85	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	10,241 60	
2,101,884 »	2,104,808 »	3,840 »	6,854 »	2,118,440 »	2,070,255 88	
DIMINUTION. . . fr.		3,014 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
14	a.	Direction centrale du service fr. 324,648 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,055,577 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 218,975 »
15		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
16	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,540,157 »
	b.	— de rails et accessoires 1,455,751 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,564,861 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
17	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poscurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 6,373,985 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. (Y compris une charge temporaire de 45,000 francs.) 5,735,835 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 200,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 260,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,499,200	2,450,022	49,178	•	2,589,687	2,265,547 08	
7,575,870	7,531,081	(¹) 44,189	•	7,495,608	7,449,587	(¹) Transfert à l'article 17. — 25,000 • — — 19. — 1,070 • — de l'article 24. + 6,676 •
6,360,769	6,051,911	•	509,142	6,864,009	5,860,109	
11,569,820	10,847,351	(²) 722,469	•	11,333,830	9,458,682 92	(²) Transfert de l'article 15. + 25,000 •
28,005,659	27,780,965	815,836	591,142	28,082,124	25,040,726	
AUGMENTATION. fr.		224,694				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
18	a.	Direction centrale du service fr. 302,815 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,197,066 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 539,670 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 161,050 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 182,448 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
19	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 11,694,103 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,265,620 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 95,000 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 6,055,847 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
20	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 530,017 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 475,809 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 59,102 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 13,805 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
21	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 15,548,434 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 815,568 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
22	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 12,431,900 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 7,555,541 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,274,271 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 2,500,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,425,920	2,409,678	(¹) 14,251	•	2,415,995	2,492,052 86	(¹) Transfert à l'article 2. — 12,000 • Id. à l'article 19. — 2,100 • Id. de l'article 22. + 4,200 •
22,086,370	21,077,763	(²) 1,008,607	•	21,253,525	19,938,604 08	(¹) Transfert de l'article 15. + 1,070 • Id. 18. + 2,100 • Id. 22. + 732 •
1,056,735	985,356	71,197	•	1,050,736	1,004,642 47	
16,360,000	22,063,841	•	6,003,841	25,058,546	15,980,921 20	
25,539,512	25,717,307	•	(³) 177,795	25,055,770	20,038,558 85	(⁴) Transfert à l'article 18. — 4,200 • Id. 19. — 732 •
65,468,544	71,154,125	1,094,055	6,781,636	75,002,370	57,463,759 46	
			5,687,581			
			DIMINUTION. . fr.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
23	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,131,078 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 6,603,821 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 6,561,431 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 653,483 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux:</i>		
24	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 6,950,677 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 3,300,430 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,802,784 »
25	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
26	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,478,500 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,267,040 »
27	»	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
28	a.	Sur le chemin de fer 1,166,113 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
29	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,949,815	14,875,885	(¹) 73,930	•	14,698,401	15,625,931 86	(¹) Transfert à l'article 24. — 102,010 • Id. à l'article 25. — 4,050 • Id. de l'article 24. + 4,225 • Id. de l'article 35. + 2,587 •
12,143,891	11,758,471	(²) 385,420	•	11,569,718	10,940,509 81	(²) Transfert à l'article 23. — 4,225 • Id. à l'article 15. — 6,676 • Id. de l'article 23. + 102,010 •
590,333	573,052	(³) 17,301	•	583,369	550,886 92	(³) Transfert de l'article 23. + 4,050 •
3,745,540	3,788,000	•	42,460	3,925,000	3,266,831 95	
260,012	260,012	•	•	260,012	257,604 23	
1,176,113	1,176,113	•	•	4,071,913	2,548,564 77	
5,000	5,000	•	•	5,000	5,000 •	
32,870,704	32,430,513	476,651	42,480	35,113,413	31,193,129 54	
AUGMENTATION. . . fr.		434,191 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 831,800 °
30	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,360,157 °
	c.	Dépôt du timbre 24,185 °
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 54,060 °
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 149,291 °
31	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,628 °
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
	a.	Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer (pour mémoire)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
	6 ^e	— — Chemins de fer en construction (pour mémoire)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DEPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,260,202	2,264,102	5,100	•	2,250,227	2,365,886 14	
169,019	169,919	•	•	162,709	146,581	
2,459,121	2,454,021	5,100	•	2,421,936	2,512,467 14	
AUGMENTATION. . fr.		5,100 •				
•	•	•	•	6,954	11,286	
•	•	•	•	6,954	11,286	
2,101,884	2,104,898	•	3,014	2,118,440	2,070,255 88	
28,005,659	27,780,965	224,694	•	28,082,124	25,040,726	
65,466,544	71,154,125	•	5,687,581	73,992,370	57,465,759 46	
32,870,704	32,436,515	434,191	•	35,115,415	31,193,129 54	
2,439,121	2,434,021	5,100	•	2,421,936	2,512,407 14	
•	•	•	•	6,954	11,286	
150,883,912	135,910,522	663,985	5,690,595	141,735,217	118,201,624 02	
DIMINUTION. . fr.		5,026,610 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
32	a.	Service spécial des bâtiments	71,605 *
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	17,250 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	54,085 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
33	a.	Service spécial des bâtiments	24,620 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	59,700 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	75,180 "
	d.	Atelier d'autographie	4,725 "
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	50,075 "
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>			
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,200 "
	b.	Loyers	100 "
	c.	Éclairage et chauffage	60,000 "
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	66,000 "
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	5,000 "
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	167,000 "
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	25,700 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
35	a.	Direction centrale et services provinciaux	849,722 "
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	5,022,623 "
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.)	307,600 "
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	2,854,164 "
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,012,940 "
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	1,284,111 "
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écreuses.	122,245 "
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
143,840 »	135,540 »	8,300 »	»	129,540 »	151,776 56	
192,500 »	184,550 »	7,950 »	»	177,250 »	164,167 54	
530,000 »	538,000 »	»	8,000 »	257,700 »	240,823 51	
666,140 »	656,000 »	10,050 »	8,000 »	564,490 »	545,767 21	
AUGMENTATION . . . fr.		10,050 »				
5,872,345 »	5,658,018 »	(1) 214,327 »	»	5,386,145 »	5,310,319 30	(1) Transfert à l'article 25 — 2,587 » Id. 56. — 1,800 » Id. 57. — 1,655 » Id. 42. — 4,650 » Id. 57. — 400 »
6,461,060 »	6,228,160 »	(1) 232,900 »	»	6,080,720 »	5,759,900 »	(2) Transfert de l'article 55. + 1,800 » Id. à l'article 57. — 2,000 »
12,333,405 »	11,886,178 »	447,227 »	»	11,466,865 »	11,070,219 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
		a. Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 267,570 »
57		b. Transport des facteurs par service d'omnibus.	61,081 »
		c. Transport des dépêches par des piétons	6,550 »
		d. Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
38		Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
39		Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
		a. Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	103,150 »
		b. Chauffage et éclairage	98,500 »
40		c. Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	260,430 »
		d. Loyers, frais de régie	652,500 »
		e. Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	43,600 »
41		Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
		a. Direction générale, service central et surveillance du service	601,090 »
		b. Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,990,890 »
42		c. Bureaux centraux téléphoniques	573,070 »
		d. Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	240,000 »
		e. Primes téléphoniques.	38,500 »
		f. Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	212,585 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
		a. Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	62,525 »
		b. Services d'exécution	735,010 »
45		c. Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	604,250 »
		d. Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	81,500 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
		a. Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	113,000 »
		b. Éclairage et chauffage	64,000 »
44		c. Entretien des locaux et du mobilier	36,000 »
		d. Entretien des lignes et des appareils.	346,000 »
		e. Objets de consommation; menues dépenses	85,500 »
		f. Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	221,000 »
45		Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
46		Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
47		Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,553,405	11,886,178	447,227	.	11,466,865	11,070,219 50	
551,635	505,950	(¹) 45,685	.	290,050	274,107 08	(¹) Transfert de l'article 35 + 1,635 .
120,000	120,000	.	.	120,000	114,000 .	
10,000	10,000	.	.	10,000	4,872 45	
1,248,180	1,214,980	53,200	.	1,174,150	1,013,469 63	
3,250	3,250	.	.	3,250	1,950 .	
14,066,470	13,540,358	526,112	.	13,064,295	12,478,619 54	
AUGMENTATION. . . fr.		526,112 .				
4,653,935	4,545,705	(²) 108,230	.	4,354,110	4,052,786 20	(²) Transfert de l'article 35 + 4,650 .
1,575,265	1,556,715	18,550	.	1,470,595	1,366,827 19	
855,500	704,500	(³) 151,000	.	675,500	654,802 57	(³) Transfert à l'art. 45 (nouveau) — 9,000 .
9,000	.	(⁴) 9,000	.	.	.	(⁴) Transfert de l'article 44 + 9,000 .
2,500	2,500	.	.	2,050	1,925 32	
80,000	50,000	10,000	.	50,000	16,998 53	
7,134,200	6,850,420	274,780	.	6,552,255	6,093,530 61	
AUGMENTATION. . . fr.		274,780 .				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III.fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 690,535 »
48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 535,056 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
40	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
51	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
52	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IVfr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
666,140 »	656,090 »	10,050 »	»	564,490 »	545,767 21	
14,066,470 »	13,540,358 »	526,112 »	»	13,064,295 »	12,478,619 54	
7,134,200 »	6,850,420 »	274,780 »	»	6,552,255 »	6,093,550 61	
21,866,810 »	21,055,868 »	810,942 »	»	20,181,038 »	19,117,726 16	
AUGMENTATION . . . fr.		810,942 »				
1,469,911 »	1,452,561 »	17,350 »	»	1,452,561 »	1,445,585 83	
322,370 »	322,370 »	»	»	315,870 »	312,403 29	
2,522,000 »	1,922,000 »	600,000 »	»	1,922,000 »	2,528,163 40	
99,755 »	99,755 »	»	»	99,755 »	99,735 »	
2,508,376 »	2,958,376 »	»	430,000 »	3,558,376 »	2,772,108 79	
6,922,392 »	6,735,042 »	617,350 »	430,000 »	7,148,542 »	7,167,096 31	
AUGMENTATION . . . fr.		187,350 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
54	.	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
55	.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
56	.	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent.
.	.	Taxes afférentes aux transports en service sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand, y compris les intérêts judiciaires (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Régularisation du solde des sommes payées au Gouvernement des Pays-Bas du chef de la recette nette des sections néerlandaises du Grand-Central belge pendant l'année 1897 (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Intérêts d'une somme remboursée à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Braine-le-Comte, à titre de reliquat de ses parts de recette (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
.	.	Télégraphes. — Participation à l'Exposition internationale de Paris (<i>pour mémoire</i>)
58	.	Marine. Construction d'un dandy-cutter pour le pilotage à Ostende
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,940 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,940 »	
155,000 »	147,000 »	6,000 »	»	147,000 »	119,866 45	
155,000 »	147,000 »	6,000 »	»	147,000 »	119,866 45	
AUGMENTATION. . . fr.		6,000 »				
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	53,557 24	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	53,557 24	
71,500 »	69,000 »	2,500 »	»	69,000 »	64,000 »	
71,500 »	69,000 »	2,500 »	»	69,000 »	64,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.		2,500 »				
18,150 »	15,750 »	(¹) 2,400 »	»	20,539 59	45,592 80	(¹) Transfert de l'article 35. + 400 » Id. de l'article 36. + 2,000 »
»	»	»	»	»	102,048 36	
»	»	»	»	»	99,054 69	
»	»	»	»	5,581 20	»	
18,150 »	15,750 »	2,400 »	»	25,920 79	244,675 85	
AUGMENTATION. . . fr.		2,400 »				
»	»	»	»	24,500 »	»	
65,000 »	300,000 »	»	235,000 »	460,000 »	18,088 18	
65,000 »	300,000 »	»	235,000 »	484,500 »	18,088 18	
DIMINUTION. . . fr.		235,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Marine
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
201,750	272,250	19,500	.	272,250	246,169 19	
150,883,912	155,910,522	.	5,026,610	141,735,217	118,201,624 02	
21,806,810	21,055,868	810,942	.	20,181,038	19,117,726 16	
6,922,392	6,735,042	187,350	.	7,148,542	7,157,998 31	
5,000	5,000	.	.	5,000	1,940	
153,000	147,000	6,000	.	147,000	119,866 45	
50,000	50,000	.	.	50,000	35,857 24	
71,500	69,000	2,500	.	69,000	64,000	
18,150	15,750	2,400	.	25,920 79	244,675 85	
65,000	500,000	.	235,000	484,500	18,088 18	
160,327,404	164,560,412	1,028,602	5,261,610	170,118,447 79	145,295,645 38	
			4,232,918			
			Diminution . . . fr.			

(λ)

(4)

[N° 4 — X]

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1902 s'élève à fr. 53,203,370 72
 Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à 53,339,315 72

DIMINUTION. . . fr. 133,945 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902 fr. 49,203,370 72
 — 1901 49,203,370 72

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1902 fr. 6,000,000 »
 — 1901 6,133,913 »

DIMINUTION. . . fr. 133,945 »

Cette diminution, ainsi que l'équilibre entre les dépenses ordinaires des exercices précités, se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés civils.

Crédit demandé pour 1902 fr. 260,800 »
 — alloué pour 1901 247,900 »

AUGMENTATION. . . fr. 12,900 »

nécessaire pour accorder des augmentations normales de traitement à quelques fonctionnaires et employés civils.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 6. — *Traitements de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	876,682 50
— alloué pour 1901		896,590 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	19,907 50

résultant de la mise à la pension de retraite d'un lieutenant général maintenu temporairement en activité de service au-dessus du chiffre organique du pied de paix.

2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.ART. 12. — *Traitements et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,151,735 55
— alloué pour 1901		5,068,735 55
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	63,000 »

résultant de la mise en rapport des divers crédits relatifs à la solde et accessoires de la troupe avec les dépenses effectuées, pour ces objets, au cours de l'exercice 1900.

ART. 13. — *Traitements et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,442,896 78
— alloué pour 1901		1,423,296 78
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	19,600 »

se justifiant :

- 1^o De la même manière que l'augmentation de l'article 12 ci-dessus ;
- 2^o Par une nouvelle fixation de l'indemnité pour frais de bureau allouée au commandant du génie à Bruges.

ART. 14. — *Traitements et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	709,433 10
— alloué pour 1901		697,633 10
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	11,800 »

Cette augmentation résulte :

- 1^o De la mise en rapport des divers crédits relatifs à la solde et accessoires

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la troupe avec les dépenses effectuées, pour ces objets, au cours de l'exercice 1900;

2° Du traitement de deux sœurs hospitalières attachées à l'hôpital militaire d'Ypres.

CHAPITRE III.

HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 15. — *Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	710,333	»
— alloué pour 1901		649,135	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	61,200	»

résultant de l'augmentation du prix de la journée d'entretien des sous-officiers, caporaux et soldats en traitement, lequel a été porté de fr. 1.78 à fr. 1.95.

CHAPITRE VI.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 23. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,585,000	»
— alloué pour 1901.		1,574,125	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,875	»

représentant le montant de la dépense annuelle approximative nécessitée par l'entretien et les réparations à effectuer aux bâtiments du service du couchage.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Pain, viande et fourrages en nature.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	10,173,688	20
— alloué pour 1901.		10,417,953	70
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	242,267	50

résultant d'une nouvelle détermination du nombre de journées de marche et de séjour dans les hôpitaux, ainsi que des sommes à déduire pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission. Les nouvelles évaluations sont basées sur des renseignements fournis par les corps ou sur des faits constatés par les revues de comptabilité de l'exercice 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,792,314 49
— alloué pour 1901		5,739,314 49
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	53,000 »

Cette augmentation de crédit est nécessaire pour pouvoir imputer à charge de cet article le montant des dépenses occasionnées par l'entretien du harnachement des régiments montés.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	130,000 »
— alloué pour 1901		130,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	20,000 »

justifiée :

- 1° Par la substitution de l'éclairage au gaz à l'éclairage aux bougies dans un grand nombre de corps de garde;
- 2° Par l'augmentation du nombre de locaux chauffés pour le compte de l'État.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 53. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	67,949 »
— alloué pour 1901		58,149 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	9,800 »

Cette augmentation permettra :

- 1° De porter de 6,000 à 12,000 francs la somme affectée au paiement des dégâts causés aux propriétés et aux cultures par les troupes participant aux manœuvres exécutées à proximité des garnisons ;
- 2° De porter de 5,000 à 8,800 francs la somme affectée à l'allocation de subsides aux sociétés d'anciens militaires, en vue de l'acquisition de drapeaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE XI.

ART. 34. — *Appropriation de tirs à la cible.*

Crédit demandé : 30,000 francs

Un crédit de 60,000 francs a été prévu au Budget de 1901 pour créer dans certaines villes de garnison des tirs à la cible où les troupes pourront effectuer leur tir d'école.

Le crédit sollicité est nécessaire pour couvrir les dépenses de même nature à faire en 1902, notamment à Ostende.

ART. 35. — *Construction d'une église au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 440,000 francs.

Il reste à faire une dépense de pareille somme pour achever complètement l'église et la garnir du mobilier nécessaire.

ART. 36. — *Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

La Commission centrale d'expertise occupe actuellement le deuxième étage et les greniers de la caserne du 1^{er} régiment de guides. Cette installation, qui ne lui a été affectée qu'à titre provisoire, est défectueuse en ce qu'elle astreint à des corvées pénibles le personnel subalterne chargé de transporter aux étages les colis lourds et encombrants; elle gêne le régiment précité, qui pourrait avoir besoin de ces locaux à un moment donné. Enfin l'insuffisance de l'installation empêche le Département de la Guerre de donner à la Commission précitée une plus grande extension en lui adjoignant des ateliers de coupe.

Le crédit sollicité est nécessaire pour l'acquisition du terrain et l'érection des nouveaux bâtiments.

ART. 37. — *Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions.*

Crédit demandé : fr. 216,694 13.

Sur l'ensemble des crédits portés aux Budgets de la Guerre de 1898, 1899

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et 1900, une somme de fr. 216,694 13 a été annulée à la clôture de ces exercices parce qu'elle n'avait pu être engagée complètement en temps utile.

Il est nécessaire de remettre cette somme à la disposition du Département de la Guerre.

ART. 38. — *Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers.*

Crédit demandé : 142,000 francs.

L'agrandissement des étables de la boucherie militaire d'Anvers présente un caractère d'urgence en présence de l'insuffisance des locaux actuels, laquelle se fera sentir davantage par suite de l'extension donnée à la fabrique militaire de conserves.

Le crédit sollicité servira, en outre, à couvrir la dépense qui résultera de la construction d'un auvent, d'une marquise et d'une forge au susdit établissement.

ART. 39. — *Armement.*

Crédit demandé : 1,333,300 francs.

Une somme de 630,000 francs sera affectée à poursuivre la constitution d'une réserve de fusils pour l'infanterie.

Les 683,300 francs restants représentent la partie non dépensée du crédit de 850,000 francs (artillerie de campagne) compris dans l'article 39 du Budget de 1900

La somme de 683,300 francs dont il s'agit n'ayant pu être rattachée au Budget de l'exercice 1901, il y a lieu de la comprendre dans le Budget de 1902.

ART. 40. — *Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges.*

Crédit demandé : 35,000 francs.

Le bail de location du magasin actuel expire dans un avenir rapproché. Il y a intérêt pour le Trésor à ne plus le renouveler et à construire des bâtiments militaires mieux appropriés au service.

Le crédit sollicité est destiné à l'acquisition du terrain nécessaire.

ART. 41. — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : fr. 3,728,005 87.

La note préliminaire du Budget de la Guerre de 1901 a signalé qu'il sera nécessaire de porter annuellement à la section des dépenses exceptionnelles un crédit pour les travaux de construction de nouvelles casernes, etc., le

NOTE PRÉLIMINAIRE.

terme d'existence du fonds spécial créé par la loi du 9 août 1897 étant expiré.

Pour l'année 1902, une somme de fr. 5,478,005 87 est indispensable à la continuation des travaux relatifs aux nouvelles constructions en cours d'exécution, notamment à Bruxelles, Anvers, Mons, Tournai, Liège, Gand, Courtrai et Namur.

D'autre part, une somme de 250,000 francs est nécessaire pour les travaux d'amélioration à effectuer aux casernes existantes.

ART. 42. — Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers.

Crédit demandé : 14,000 francs.

L'approvisionnement de siège des ouvrages fortifiés d'Anvers exige encore l'acquisition d'outils et d'appareils divers.

Une somme de 14,000 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses à faire en 1902 pour la première ligne des forts.

ART. 43. — Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège.

Crédit demandé : 17,000 francs.

Les troupes d'infanterie casernées à la citadelle de Liège sont dépourvues d'un polygone de travaux de campagne.

L'instruction de ces troupes exige que ce polygone soit établi le plus tôt possible.

L'achat du terrain et l'appropriation de celui-ci à sa destination donneront lieu à une dépense de 17,000 francs.

ART. 44. — Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse.

Crédit demandé : 42,000 francs.

Cette somme représente le reliquat non dépensé de l'article 42 du Budget de 1900. Ce reliquat n'ayant pu être rattaché au Budget de l'exercice 1901, il y a lieu de le comprendre dans le Budget de 1902.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-neuf millions deux cent cinq mille trois cent septante francs septante-deux centimes. fr. 49,205,570 72

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six millions de francs. 6,000,000 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-cinq millions deux cent cinq mille trois cent septante francs septante-deux centimes. . fr. 55,205,570 72 conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van negen en veertig millioen twee honderd vijf duizend drie honderd zeventig frank twee en zeventig centiemen fr. 49,205,570 72

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes millioen frank . . . 6,000,000 »

Te zamen op de som van vijf en vijftig millioen twee honderd vijf duizend drie honderd zeventig frank twee en zeventig centiemen. fr. 55,205,570 72 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchet, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1902, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux . . .	fr. 10	»	par jour.
généraux-majors . . .	7	»	—
officiers supérieurs . . .	5	»	—
— subalternes . . .	3	»	—
sous-officiers et soldats . . .	1 25	—	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux . . .	fr. 5	»	par jour.
généraux-majors . . .	3	»	—
officiers supérieurs . . .	2	»	—
— subalternes . . .	1	»	—
sous-officiers et soldats . . .	21	—	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 2.

In de plaatsen waar de diensten van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1902, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals . . .	fr. 10	»	per dag.
generaal-majors . . .	7	»	—
hoofdofficieren . . .	5	»	—
lagere officieren . . .	5	»	—
onderofficieren en soldaten . . .	1 25	—	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals . . .	fr. 5	»	per dag.
generaal-majors . . .	3	»	—
hoofdofficieren . . .	2	»	—
lagere officieren . . .	1	»	—
onderofficieren en soldaten . . .	21	—	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnements, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1902.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils	260,800 »	
3	Indemnités aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du Département de la Guerre	16,200 »	530,800 »
4	Matériel	58,900 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (Y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	173,700 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements de l'état-major général	876,682 50	
7	— — des provinces et des places	256,561 75	
8	— du service de l'intendance	287,885 50	
9	— des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 »	
<p>Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.</p>			
			24,560,580 64
<i>2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements et solde de l'infanterie	11,998,230 72	
11	— — de la cavalerie	3,462,458 74	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en bedienden	260,800	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren, korporaals en soldaten werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog.	16,200	530,600
4	Materieel	58,900	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut. (<i>Inbegrepen eene som van 9,700 frank als buitengewonen en tijdelijken last.</i>)	173,700	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^o AFDEELING. — Jaarwedden, enz., der staven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden van den generalen staf.	876,682 50	
7	— van den provincialen en van den plaatselijken staf.	256,361 75	
8	— van den dienst der intendantie	287,885 50	
9	— der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	403,700	
<p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			24,560,380 64
<i>2^o AFDEELING. — Jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden en soldij der infanterie	11,998,230 72	
11	— — der cavalerie	3,402,456 74	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
12	Traitements et solde de l'artillerie	5,151,755 55	
13	— — du génie	1,442,896 78	
14	— — du bataillon d'administration	709,453 10	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p> <p>Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.</p>			
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	710,355 »	910,355
16	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire	133,780 »	214,975
18	— — de guerre	19,225 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	53,620 »	
20	— — — de guerre.	3,350 »	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Personnel des établissements de l'artillerie.	96,925 »	1,889,944 05
22	Matériel de l'artillerie	1,793,019 05	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG .

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden en soldij der artillerie	5,131,735 55	
13	— — der genie	1,442,896 78	
14	— — van het bataljon van administratie	700,435 10	
<p>De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.</p> <p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	710,335 .	} 910,335 .
16	Apotheekdienst	200,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	155,780 .	} 214,975 .
18	— der Krijgsschool	10,225 .	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	55,620 .	
20	— — der Krijgsschool	8,350 .	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	96,925 .	} 1,889,944 05
22	Materieel der artillerie	1,793,019 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,585,000 •	1,585,000 •
CHAPITRE VII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,175,688 20	18,602,332 35
25	Service du couchage	569,450 •	
26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,792,514 49	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	907,029 66	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 •	
29	Remonte	1,007,850 •	
<p>Les crédits des articles 26 et 29 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupe. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	127,754 68	427,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation	300,000 •	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	407,100 •	407,100 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
25	Materieel der genie	1,585,000 *	1,585,000 *
HOOFDSTUK VII.			
BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,175,088 20	18,602,582 36
25	Slapingdienst	569,450 *	
26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	5,792,314 49	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	907,029 66	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 *	
29	Remonte	1,007,850 *	
<p>De kredieten van artikelen 26 en 29 worden, krachtens een koninklijk besluit, onder de troepenkorpsen verdeeld. De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.</p>			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
50	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	427,754 68
51	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	300,000 *	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
52	Pensioenen en hulpgelden	407,100 *	407,100 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE):

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	67,949 »	67,949 »
	TOTAL fr.		49,205,370 72
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
34	Appropriation de tirs à la cible	50,000 »	6,000,000 »
35	Construction d'une église au camp de Beverloo	140,000 »	
36	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek	300,000 »	
37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	216,694 15	
38	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers	142,000 »	
39	Armement	1,335,500 »	
40	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges	35,000 »	
41	Amélioration du casernement	5,728,005 87	
42	Complément partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers	14,000 »	
43	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège	17,000 »	
44	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	42,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		55,205,370 72

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
33	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	67,949 »	67,949 »
	TOTAAL fr.		49,305,370 72
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
34	Inrichting van schietbanen	30,000 »	6,000,000 »
35	Opbouwen van eene kerk in het kamp van Beverloo	140,000 »	
36	Aankopen van gronden optrekken van nieuwe gebouwen voor de centrale Keurings Commissie, te Etterbeek	300,000 »	
37	Militaire banen te Luik en te Namen en telephoonnetten in deze stellingen	210,694 15	
38	Uitbreiding van de militaire slachterij te Antwerpen	142,900 »	
39	Bewapening	1,555,500 »	
40	Aankoop van den noodigen grond tot het optrekken van een voeder magazijn te Brugge.	35,000 »	
41	Verbetering der kazerneering	3,728,005 87	
42	Gedeeltelijke aanvulling van het belegerings materieel voor de verdedigingswerken der stelling Antwerpen	14,000 »	
43	Aankoop van grond om te dienen tot oefenplaats voor de veldwerken der infanterie te Luik	17,000 »	
44	Aanvulling van bewapening en benodigheden voor den dienst van het schieten en van de elektrische verlichting in de werken der Maas	42,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.		55,205,370 72

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

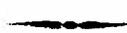
(20)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	•	— de 58 fonctionnaires et employés civils (*) 216,590 »	260,800	247,900
	•	— des huissiers, messagers et gens de service 44,210 »		
3	•	Indemnité aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du Département de la Guerre.	16,200	16,200
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000 »	58,900	58,900
	•	Chauffage et éclairage 15,000 »		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,900 »		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000 »		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.				
5	b.	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000 »	39,000	173,700
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (*) 24,000 »		
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000 »		
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.				
c.		Indemnité au général-major retraité directeur 5,500 »	9,700	
		Id. à un major retraité 4,200 »		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			530,000	517,700

AUGMENTATION. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.																																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																							
		21,000	7,000	(*) Composition de ce personnel. <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de gracie.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,100</td> <td>16,200</td> <td>3,200</td> <td>19,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,500</td> <td>13,600</td> <td>"</td> <td>13,800</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>41,500</td> <td>3,200</td> <td>44,500</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>3,900 3,500</td> <td>45,600</td> <td>2,200</td> <td>45,800</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>3,000 2,100</td> <td>40,200</td> <td>300</td> <td>40,800</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>2,200 1,400</td> <td>22,800</td> <td>"</td> <td>22,800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Archivistes expéditionnaires</td> <td>2,400 1,400</td> <td>9,400</td> <td>960</td> <td>10,560</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs du génie</td> <td>3,150 1,800</td> <td>9,000</td> <td>650</td> <td>9,650</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>Surnuméraires</td> <td>"</td> <td>9,800</td> <td>"</td> <td>9,800</td> </tr> <tr> <td>58</td> <td>TOTAUX.</td> <td></td> <td>206,100</td> <td>10,490</td> <td>216,590</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de gracie.	2	Directeurs	8,100	16,200	3,200	19,400	2	Chefs de division	8,100 6,500	13,600	"	13,800	8	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,500	3,200	44,500	12	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	45,600	2,200	45,800	15	Employés de 1 ^{re} classe	3,000 2,100	40,200	300	40,800	12	Employés de 2 ^e classe	2,200 1,400	22,800	"	22,800	4	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400	960	10,560	3	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	650	9,650	"	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800	58	TOTAUX.		206,100	10,490	216,590
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																																
			des traitements.		des augmentations pour ancienneté de service et de gracie.																																																																			
2	Directeurs	8,100	16,200		3,200	19,400																																																																		
2	Chefs de division	8,100 6,500	13,600		"	13,800																																																																		
8	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,500		3,200	44,500																																																																		
12	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	45,600		2,200	45,800																																																																		
15	Employés de 1 ^{re} classe	3,000 2,100	40,200		300	40,800																																																																		
12	Employés de 2 ^e classe	2,200 1,400	22,800		"	22,800																																																																		
4	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400		960	10,560																																																																		
3	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	650	9,650																																																																			
"	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800																																																																			
58	TOTAUX.		206,100	10,490	216,590																																																																			
12,000		246,800	220,000																																																																					
		16,200	6,000																																																																					
		75,500	80,000																																																																					
		173,700	169,490 07	(?) Composition de ce personnel. <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADE.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des tr. itements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maitres graveur ou dessinateur</td> <td>4,680 3,880</td> <td>8,560</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Graveur</td> <td>3,750</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Dessinateurs</td> <td>4,630 3,850 3,210</td> <td>11,690</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>24,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADE.	Traitement annuel.	Montant des tr. itements.	2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560	1	Graveur	3,750	3,750	5	Dessinateurs	4,630 3,850 3,210	11,690	6	TOTAL		24,000																																																
Nombre.	GRADE.	Traitement annuel.	Montant des tr. itements.																																																																					
					2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560																																																																
1	Graveur	3,750	3,750																																																																					
5	Dessinateurs	4,630 3,850 3,210	11,690																																																																					
6	TOTAL		24,000																																																																					
12,000		551,200	500,490 07																																																																					
12,000																																																																								

BUDGET DE L'EXERCICE 1902

N°S DES ARTICLES. LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																																			
		demandés pour l'exercice 1902	alloués pour l'exercice 1901																																																		
	CHAPITRE II. TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES. 1^{re} SECTION. <i>Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.</i>																																																				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 12.5%;">Art. 6.</th> <th style="width: 12.5%;">Art. 7.</th> <th style="width: 12.5%;">Art. 8.</th> <th style="width: 12.5%;">Art. 9.</th> </tr> <tr> <th colspan="5" style="text-align: center;">TRAITEMENTS</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">de l'état-major général.</th> <th style="text-align: center;">de l'état-major des provinces et des places.</th> <th style="text-align: center;">du service de l'intendance</th> <th style="text-align: center;">des officiers du service de santé des hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Officiers de tous grades</td> <td style="text-align: right;">752,178 80</td> <td style="text-align: right;">177,150 75</td> <td style="text-align: right;">246,579 0</td> <td style="text-align: right;">396,010 0</td> </tr> <tr> <td>b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">400 0</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,200 0</td> </tr> <tr> <td>c. Indemnités de marche et de vivres de campagne</td> <td style="text-align: right;">16,303 70</td> <td style="text-align: right;">1,102 0</td> <td style="text-align: right;">964 50</td> <td style="text-align: right;">2,000 0</td> </tr> <tr> <td>d. Indemnités de monture (500 francs par cheval)</td> <td style="text-align: right;">105,000 0</td> <td style="text-align: right;">8,000 0</td> <td style="text-align: right;">10,500 0</td> <td style="text-align: right;">1,500 0</td> </tr> <tr> <td>e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">49,240 0</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td>f. Frais de bureau (1)</td> <td style="text-align: right;">23,200 0</td> <td style="text-align: right;">20,460 0</td> <td style="text-align: right;">20,840 0</td> <td style="text-align: right;">2,900 0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Totaux reportés ci-contre.</td> <td style="text-align: right;">876,682 50</td> <td style="text-align: right;">250,561 75</td> <td style="text-align: right;">287,883 50</td> <td style="text-align: right;">405,700 0</td> </tr> </tbody> </table>		Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.	TRAITEMENTS					de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.		a. Officiers de tous grades	752,178 80	177,150 75	246,579 0	396,010 0	b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers	"	400 0	"	1,200 0	c. Indemnités de marche et de vivres de campagne	16,303 70	1,102 0	964 50	2,000 0	d. Indemnités de monture (500 francs par cheval)	105,000 0	8,000 0	10,500 0	1,500 0	e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	"	49,240 0	"	"	f. Frais de bureau (1)	23,200 0	20,460 0	20,840 0	2,900 0	Totaux reportés ci-contre.	876,682 50	250,561 75	287,883 50	405,700 0		
	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.																																																	
TRAITEMENTS																																																					
de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.																																																		
a. Officiers de tous grades	752,178 80	177,150 75	246,579 0	396,010 0																																																	
b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers	"	400 0	"	1,200 0																																																	
c. Indemnités de marche et de vivres de campagne	16,303 70	1,102 0	964 50	2,000 0																																																	
d. Indemnités de monture (500 francs par cheval)	105,000 0	8,000 0	10,500 0	1,500 0																																																	
e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	"	49,240 0	"	"																																																	
f. Frais de bureau (1)	23,200 0	20,460 0	20,840 0	2,900 0																																																	
Totaux reportés ci-contre.	876,682 50	250,561 75	287,883 50	405,700 0																																																	
	A REPORTER fr.	1,824,627 75	1,844,535 25																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(1) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 800 francs fr. 3,200 »
				4 — d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,500 »
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »
				4 — des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				<u>23,200 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Commandants de province. Anvers fr. 1,300 »
				Brabant 1,300 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,300 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,300 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
				Commandants de place. 8 commandants de place à 500 francs 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 180 — 1,080 »
				4 — à 100 — 400 »
				<u>9,560 »</u>
				<u>20,460 »</u>
				Intendance militaire.
	19,907 50	896,590 »	893,757 29	a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
		256,261 75	236,990 67	— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				<u>8,000 »</u>
		287,805 50	270,524 44	b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,000 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
		403,700 »	352,560 86	<u>7,600 »</u>
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Beverloo 800 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				<u>12,800 »</u>
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				<u>29,840 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,800 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				<u>3,200 »</u>
	19,907 50	1,844,355 23	1,763,833 26	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					CRÉDITS	CRÉDITS																																																																																																																																																																										
							demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.																																																																																																																																																																										
		Report fr.					1,824,627 75	1,844,535 25																																																																																																																																																																										
		2° SECTION.																																																																																																																																																																																
		<i>Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>																																																																																																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Art. 10.</th> <th style="width: 10%;">Art. 11.</th> <th style="width: 10%;">Art. 12.</th> <th style="width: 10%;">Art. 13.</th> <th style="width: 10%;">Art. 14.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">TRAITEMENTS ET SOLDE</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">de l'infanterie.</td> <td style="text-align: center;">de la cavalerie.</td> <td style="text-align: center;">de l'artillerie.</td> <td style="text-align: center;">du génie.</td> <td style="text-align: center;">du bataillon d'ad- ministration.</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">6,450,952 71</td> <td style="text-align: right;">1,477,450 "</td> <td style="text-align: right;">2,497,627 98</td> <td style="text-align: right;">652,885 "</td> <td style="text-align: right;">247,407 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1,455,508 81</td> <td style="text-align: right;">1,142,015 09</td> <td style="text-align: right;">1,891,528 65</td> <td style="text-align: right;">295,550 88</td> <td style="text-align: right;">417,402 50</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Traitement des officiers de tous grades</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Solde des sous-officiers et soldats</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">99,900 "</td> <td style="text-align: right;">512,650 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">11,998,250 72</td> <td style="text-align: right;">11,998,250 72</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Haute-paie pour chevrons et décoration militaire</td> <td style="text-align: right;">165,980 "</td> <td style="text-align: right;">80,758 40</td> <td style="text-align: right;">135,080 60</td> <td style="text-align: right;">50,165 90</td> <td style="text-align: right;">50,270 10</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>a. Indemnité aux sous-officiers promus officiers</td> <td style="text-align: right;">25,200 "</td> <td style="text-align: right;">4,600 "</td> <td style="text-align: right;">1,500 "</td> <td style="text-align: right;">400 "</td> <td style="text-align: right;">2,000 "</td> <td style="text-align: right;">3,462,456 74</td> <td style="text-align: right;">3,462,456 74</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnités de marche et de vivres de campagne</td> <td style="text-align: right;">144,110 20</td> <td style="text-align: right;">20,000 "</td> <td style="text-align: right;">55,200 "</td> <td style="text-align: right;">7,600 "</td> <td style="text-align: right;">1,400 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.</td> <td style="text-align: right;">46,200 "</td> <td style="text-align: right;">1,900 "</td> <td style="text-align: right;">10,500 "</td> <td style="text-align: right;">2,700 "</td> <td style="text-align: right;">400 "</td> <td style="text-align: right;">5,131,735 55</td> <td style="text-align: right;">5,068,735 55</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Différence entre la solde ordinaire et la solde de route</td> <td style="text-align: right;">54,000 "</td> <td style="text-align: right;">2,948 "</td> <td style="text-align: right;">5,675 "</td> <td style="text-align: right;">840 "</td> <td style="text-align: right;">675 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Allocation des miliciens qui devan- cent l'aj. pol. de leur classe</td> <td style="text-align: right;">40,000 "</td> <td style="text-align: right;">12,000 "</td> <td style="text-align: right;">15,500 "</td> <td style="text-align: right;">500 "</td> <td style="text-align: right;">1,300 "</td> <td style="text-align: right;">1,442,896 78</td> <td style="text-align: right;">1,423,296 78</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b. Indemnité de monture (500 francs par cheval).</td> <td style="text-align: right;">129,000 "</td> <td style="text-align: right;">524,000 "</td> <td style="text-align: right;">267,000 "</td> <td style="text-align: right;">19,500 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>c. Logement avec ou sans nourri- ture (1)</td> <td style="text-align: right;">99,544 "</td> <td style="text-align: right;">56,514 "</td> <td style="text-align: right;">50,758 "</td> <td style="text-align: right;">5,119 "</td> <td style="text-align: right;">1,778 50</td> <td style="text-align: right;">709,438 10</td> <td style="text-align: right;">697,653 10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>d. Ferrure des chevaux de troupe (2).</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">224,931 25</td> <td style="text-align: right;">85,185 52</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>e. Frais d'administration et d'in- struction (2)</td> <td style="text-align: right;">412,155 "</td> <td style="text-align: right;">79,560 "</td> <td style="text-align: right;">112,280 "</td> <td style="text-align: right;">55,010 "</td> <td style="text-align: right;">6,800 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>f. Allocation aux musiques de la cavalerie.</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">36,000 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX reportés ci-contre</td> <td style="text-align: right;">11,008,250 72</td> <td style="text-align: right;">3,462,456 74</td> <td style="text-align: right;">5,131,735 55</td> <td style="text-align: right;">1,442,896 78</td> <td style="text-align: right;">709,438 10</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="5" style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE II fr.</td> <td>24,509,380 64</td> <td>24,404,888 14</td> </tr> </tbody> </table>						Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.	TRAITEMENTS ET SOLDE							de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.		6,450,952 71	1,477,450 "	2,497,627 98	652,885 "	247,407 "		1,455,508 81	1,142,015 09	1,891,528 65	295,550 88	417,402 50	10	Traitement des officiers de tous grades								Solde des sous-officiers et soldats							10	Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	99,900 "	512,650 "	"	11,998,250 72	11,998,250 72		Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	165,980 "	80,758 40	135,080 60	50,165 90	50,270 10			11	a. Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200 "	4,600 "	1,500 "	400 "	2,000 "	3,462,456 74	3,462,456 74		Indemnités de marche et de vivres de campagne	144,110 20	20,000 "	55,200 "	7,600 "	1,400 "			12	Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	46,200 "	1,900 "	10,500 "	2,700 "	400 "	5,131,735 55	5,068,735 55		Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	54,000 "	2,948 "	5,675 "	840 "	675 "			13	Allocation des miliciens qui devan- cent l'aj. pol. de leur classe	40,000 "	12,000 "	15,500 "	500 "	1,300 "	1,442,896 78	1,423,296 78		b. Indemnité de monture (500 francs par cheval).	129,000 "	524,000 "	267,000 "	19,500 "	"			14	c. Logement avec ou sans nourri- ture (1)	99,544 "	56,514 "	50,758 "	5,119 "	1,778 50	709,438 10	697,653 10		d. Ferrure des chevaux de troupe (2).	"	224,931 25	85,185 52	"	"				e. Frais d'administration et d'in- struction (2)	412,155 "	79,560 "	112,280 "	55,010 "	6,800 "				f. Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	36,000 "	"	"	"				TOTAUX reportés ci-contre	11,008,250 72	3,462,456 74	5,131,735 55	1,442,896 78	709,438 10					TOTAL DU CHAPITRE II fr.					24,509,380 64	24,404,888 14
	Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.																																																																																																																																																																													
TRAITEMENTS ET SOLDE																																																																																																																																																																																		
	de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.																																																																																																																																																																													
	6,450,952 71	1,477,450 "	2,497,627 98	652,885 "	247,407 "																																																																																																																																																																													
	1,455,508 81	1,142,015 09	1,891,528 65	295,550 88	417,402 50																																																																																																																																																																													
10	Traitement des officiers de tous grades																																																																																																																																																																																	
	Solde des sous-officiers et soldats																																																																																																																																																																																	
10	Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	99,900 "	512,650 "	"	11,998,250 72	11,998,250 72																																																																																																																																																																										
	Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	165,980 "	80,758 40	135,080 60	50,165 90	50,270 10																																																																																																																																																																												
11	a. Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200 "	4,600 "	1,500 "	400 "	2,000 "	3,462,456 74	3,462,456 74																																																																																																																																																																										
	Indemnités de marche et de vivres de campagne	144,110 20	20,000 "	55,200 "	7,600 "	1,400 "																																																																																																																																																																												
12	Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	46,200 "	1,900 "	10,500 "	2,700 "	400 "	5,131,735 55	5,068,735 55																																																																																																																																																																										
	Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	54,000 "	2,948 "	5,675 "	840 "	675 "																																																																																																																																																																												
13	Allocation des miliciens qui devan- cent l'aj. pol. de leur classe	40,000 "	12,000 "	15,500 "	500 "	1,300 "	1,442,896 78	1,423,296 78																																																																																																																																																																										
	b. Indemnité de monture (500 francs par cheval).	129,000 "	524,000 "	267,000 "	19,500 "	"																																																																																																																																																																												
14	c. Logement avec ou sans nourri- ture (1)	99,544 "	56,514 "	50,758 "	5,119 "	1,778 50	709,438 10	697,653 10																																																																																																																																																																										
	d. Ferrure des chevaux de troupe (2).	"	224,931 25	85,185 52	"	"																																																																																																																																																																												
	e. Frais d'administration et d'in- struction (2)	412,155 "	79,560 "	112,280 "	55,010 "	6,800 "																																																																																																																																																																												
	f. Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	36,000 "	"	"	"																																																																																																																																																																												
	TOTAUX reportés ci-contre	11,008,250 72	3,462,456 74	5,131,735 55	1,442,896 78	709,438 10																																																																																																																																																																												
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.					24,509,380 64	24,404,888 14																																																																																																																																																																										

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	19,907 50	1,844,555 25	1,755,835 26	(¹) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie } Logement et nourriture . . . 7,000 journées à fr. 1,25 8,750 » id. sans nourriture . . . 421,000 id. 0,21 88,410 » Nourriture sans logement . . . 2,100 id. 1,04 2,184 » 99,344 »
				Cavalerie } Logement et nourriture . . . 45,200 id. 1,25 56,000 » id. sans nourriture . . . 9,000 id. 0,21 1,890 » Nourriture sans logement . . . 600 id. 1,04 624 » 56,514 »
				Artillerie } Logement et nourriture . . . 20,000 id. 1,25 25,000 » id. sans nourriture . . . 19,000 id. 0,21 3,990 » Nourriture sans logement . . . 1,700 id. 1,04 1,768 » 30,758 »
				Génie } Logement et nourriture . . . 2,540 id. 1,25 3,175 » id. sans nourriture . . . 4,800 id. 0,21 1,008 » Nourriture sans logement . . . 900 id. 1,04 956 » 5,149 »
				Bateaux d'adon } Logement et nourriture . . . 508 id. 1,25 582 50 id. sans nourriture . . . 1,200 id. 0,21 252 » Nourriture sans logement . . . 1,100 id. 1,04 1,144 » 1,778 50
				(²) Ferrure des chevaux de troupe. Cavalerie : 4,950 chevaux, soit 1,799,450 journées à fr. 0,125 fr. 224,951 23 Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,655 journées à fr. 0,093 85,185 52
				(³) Frais d'administration et d'instruction.
				1 régiment des carabiniers fr. 18,000 » 18 régiments d'infanterie à 15,800 francs 285,480 » Le corps de discipline et de correction 7,500 » Infanterie } L'école des endets 55,575 » — des pupilles 31,000 » — d'application et de perfectionnement 8,800 » — normale d'escrime 6,000 » 412,155 »
		11,784,760 85	11,628,984 70	Cavalerie } 8 régiments à 8,470 francs 67,760 » L'école d'équitation 11,600 » 79,360 »
				Artillerie } Inspecteur général 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 1,500 » Inspecteur des poudres de guerre 500 » Inspecteur des armes de guerre 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » 4 régiments de campagne à 9,900 francs 39,600 » 5 ^e régiment de forteresse 10,860 » 6 ^e — — — — — 11,400 » 7 ^e — — — — — 11,000 » 8 ^e — — — — — 11,060 » 9 ^e — — — — — 10,660 » Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 » L'école de tir 700 » 112,280 »
65,000		5,415,054 24	5,585,876 92	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 »
				Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 500 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 500 » Saint-Bernard 300 » Anvers (ville) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — — — — — 1,200 » — 3 ^e — — — — — 1,200 » — 4 ^e — — — — — 1,200 » — 5 ^e — — — — — 1,200 » Malines 1,200 » Lierre 1,200 » Génie } Commandants du génie dans les places de } Liège (rive gauche) 1,400 » — (rive droite) 1,400 » Huy 300 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 300 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvorde 300 » Louvain 900 » Tienenmont 300 » Diest 500 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 » 27,330 »
		5,505,519 61	5,218,160 51	Le régiment et les compagnies spéciales 17,460 » 55,010 » Bataillon d'administration 6,800 »
10,600		1,440,142 46	1,426,077 52	
11,800		707,802 54	704,720 95	
94,400	19,907 50	24,405,634 03	24,115,053 06	
74,492 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1902	CRÉDITS <i>alloués</i> pour l'exercice 1901.
			<p>CHAPITRE III</p> <p>HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.</p> <p><i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i></p>	
		500 000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 95 fr. 702,000 *		
15		Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 5,535 *	710,335 *	649,155 *
		Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 *		
<p><i>Service pharmaceutique.</i></p>				
10		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 *	200,000 *
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.			910,335 *	849,155

Augmentation. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
61,200 »	»	720,709 »	769,472 14	
»	»	249,652 »	280,598 93	
61,200 »	»	970,341 »	1,058,871 07	
61,200 »	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOS DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			Demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant fr. 2,000 »		
		1 directeur des études 1,800 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 5,500 »		
		1 instructeur 600 »		
		5 instructeurs adjoints 1,200 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 officier-payeur 200 »		
		1 secrétaire 2,625 »		
		1 dessinateur 3,200 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
a.		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 »		
		1 mécanicien 2,400 »		
		1 préparateur de chimie 3,100 »		
		1 surveillant à la buanderie 360 »		
		1 garde conservateur du matériel 300 »		
		1 garde conservateur du musée 240 »		
		2 secrétaires-archivistes 540 »		
		1 économe 500 »		
		3 portiers 1,140 »		
		10 hommes de peine 6,000 »		
		1 professeur de gymnastique 240 »		
		2 surveillants à l'école d'équitation 835 »		
		2 brigadiers, 3 clairons, 20 cavaliers et 8 plantons 1,500 »		
17		45,580 »		
<i>Corps enseignant.</i>				
		9 professeurs militaires 8,600 »		
		8 — civils 48,700 »		
b.		13 répétiteurs militaires 4,800 »	153,780 »	133,780 »
		3 — civils 8,000 »		
		4 maîtres militaires 3,200 »		
		4 — civils 5,500 »		
		78,800 »		
<i>Bourses d'études.</i>				
c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant 1,500 »		
		3 professeurs civils 6,300 »		
18	a.	3 maîtres civils 2,725 »	10,225 »	10,225 »
		10 professeurs militaires 8,500 »		
		1 maître militaire 400 »		
A REPORTER. fr.			153,005 »	153,005 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS ajoutés pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	153,780 •	135,313 08	
•	•	10,225 •	17,658 80	
•	•	153,005 •	152,972 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	153,005	152,952 87	
.	.	55,920	55,919 33	
.	.	11,450	10,775 33	
.	.	220,375	219,647 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie.	96,925	96,025
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'État. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements de fabrication de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie. — Frais d'instruction du personnel	115,000	
École de pyrotechnie.				
b.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers	600,000	
Manufacture d'armes.				
c.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	300,000	
22		Fonderie de canons.	1,793,019 05	1,793,019 05
d.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	125,000	
A REPORTER.			fr. 1,140,000	1,889,944 05
			1,889,944 05	1,889,944 05

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	77,276 »	77,276 »	
°	.	1,812,600 05	1,725,600 05	
.	.	1,880,944 05	1,802,944 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
		Report. . . . fr. 1,140,000 »	1,889,944 05	1,889,944 05
		Arsenal de construction.		
	a	Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages militaires, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train 418,000 »		
	f.	Achat de poudre de guerre 200,000 »		
	g.	Dépenses diverses et menus achats. 55,019 05		
		TOTAL DU CHAPITRE V fr. 1,889,944 05	1,889,944 05	1,889,944 05

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1900.	l'exercice 1899.	
.	.	1,880,944 05	1,802,944 05	
.	.	1,880,944 05	1,802,944 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 442,777 »		
a.		Ouvrages de fortification 22,256 »		
		Ouvrages mixtes 17,585 »		
		————— 482,417 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
		Bâtiments militaires fr. 674,113 »		
b.		Ouvrages de fortification 63,710 »		
		Ouvrages mixtes 42,760 »		
		————— 780,583 »		
23		c. Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 33,000 »		
		d. Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 120,000 »	1,585,000 »	1,574,125 »
		e. Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers qui prennent part aux ascensions aérostatiques 110,000 »		
		f. Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie 10,000 »		
		g. Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc. 15,000 »		
		h. Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
		i. Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,585,000 »	1,574,125 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain, viande et fourrages en nature.</i>				
Pain.				
a.		15,708,809 rations, à 14 centimes. fr. 2,199,233 26		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 271,556 04		
		Reste. fr. 1,927,677 22		
Viande.				
b.		15,708,809 rations, à 36 centimes. fr. 5,655,171 24		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 708,286 96		
		4,946,884 28		
		TOTAL. fr. 6,874,561 50		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,325,315 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,083,150 05	10,175,688 20	10,417,955 70
		1,349,770 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 23 1,660,217 10		
		2,675,085		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 "		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,762 50		
		79,762 50		
		10,297,091 15		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. fr. 122,003 95		
		TOTAL. fr. 10,175,688 20		
		A REPORTER. fr. 10,175,688 20	10,175,688 20	10,417,955 70

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS																								
Augmentation.	Diminution.																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,142,620</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,106,050</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>3,126,225</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>621,595</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>216,445</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,212,935</td> </tr> </tbody> </table>	RATIONS.		Infanterie	10,142,620	Cavalerie	2,106,050	Artillerie	3,126,225	Génie	621,595	Bataillon d'administration	216,445	Total	16,212,935										
RATIONS.																												
Infanterie	10,142,620																											
Cavalerie	2,106,050																											
Artillerie	3,126,225																											
Génie	621,595																											
Bataillon d'administration	216,445																											
Total	16,212,935																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Décomposition des rations de pain et de viande :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>56,679</td> <td>217,600</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>47,851</td> <td>58,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>52,541</td> <td>67,400</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>4,671</td> <td>12,200</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>2,604</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>144,126</td> <td>360,000</td> </tr> </tbody> </table>	Décomposition des rations de pain et de viande :			Infanterie	56,679	217,600	Cavalerie	47,851	58,000	Artillerie	52,541	67,400	Génie	4,671	12,200	Bataillon d'administration	2,604	4,800	Total	144,126	360,000			
Décomposition des rations de pain et de viande :																												
Infanterie	56,679	217,600																										
Cavalerie	47,851	58,000																										
Artillerie	52,541	67,400																										
Génie	4,671	12,200																										
Bataillon d'administration	2,604	4,800																										
Total	144,126	360,000																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">A déduire :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>56,679</td> <td>217,600</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>47,851</td> <td>58,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>52,541</td> <td>67,400</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>4,671</td> <td>12,200</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>2,604</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>144,126</td> <td>360,000</td> </tr> </tbody> </table>	A déduire :			Infanterie	56,679	217,600	Cavalerie	47,851	58,000	Artillerie	52,541	67,400	Génie	4,671	12,200	Bataillon d'administration	2,604	4,800	Total	144,126	360,000			
A déduire :																												
Infanterie	56,679	217,600																										
Cavalerie	47,851	58,000																										
Artillerie	52,541	67,400																										
Génie	4,671	12,200																										
Bataillon d'administration	2,604	4,800																										
Total	144,126	360,000																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">RÉSULTAT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>504,128</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td></td> <td>15,708,809</td> </tr> </tbody> </table>	RÉSULTAT.				504,128		Reste		15,708,809															
RÉSULTAT.																												
	504,128																											
Reste		15,708,809																										
	242,267 50	10,066,532 38	10,540,194 50																									
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>1,252</td> <td>449,680</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,464</td> <td>899,560</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,251</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>878,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>7,329</td> <td>1,326,515</td> <td>1,349,770</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie	Guides	1,252	449,680	Lanciers	2,464	899,560	Chasseurs	1,251	450,410	Artillerie de campagne et train	2,399	878,635		TOTAUX	7,329	1,326,515	1,349,770
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																										
		fortes.	ordinaires.																									
Cavalerie	Guides	1,252	449,680																									
	Lanciers	2,464	899,560																									
	Chasseurs	1,251	450,410																									
Artillerie de campagne et train	2,399	878,635																										
TOTAUX	7,329	1,326,515	1,349,770																									
	242,267 50	10,066,532 38	10,540,194 50	2,678,085																								

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTEDES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
		Report. fr.	10,175,688 20	10,417,955 70
		<i>Service du couchage.</i>		
25	e	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc.	569,450	569,450
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie fr. 5,256,149 47		
		Cavalerie 961,675 19		
	a.	Artillerie 1,102,217 18		
		Génie 205,454 58	5,702,514 49	5,759,314 49
26		Bataillon d'administration 66,818 27		
	b	Remboursement partiel à la masse des recettes et dépenses imprévues des corps, laquelle a supporté la liquidation de la masse individuelle d'habillement (à répartir entre les corps de troupe par le Ministre de la Guerre)	200,000	
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc	100,000	
	b.	Moyens de transport des troupes en marche.	780,629 66	
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,500	5,400	907,029 66
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 5,100		
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	10,000	
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	11,000	
		A REPORTER. fr.	17,444,482 35	17,033,749 85

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.																																			
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
•	242,267 50	10,066,552 50	10,549,191 50																																				
•	•	550,450 »	550,261 07																																				
				(a) Habillement et harnachement.																																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>CORPS.</th> <th>Allocation pour l'habillement et la buffleterie.</th> <th>Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues</th> <th>Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie.</td> <td>3,256,149 47</td> <td>118,000 »</td> <td>»</td> <td>3,374,149 47</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie.</td> <td>880,675 19</td> <td>52,000 »</td> <td>81,000 »</td> <td>983,675 19</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>1,102,217 18</td> <td>42,000 »</td> <td>»</td> <td>1,144,217 18</td> </tr> <tr> <td>Génie.</td> <td>205,454 38</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td>211,454 38</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'adminis- tration.</td> <td>66,818 27</td> <td>2,000 »</td> <td>»</td> <td>68,818 27</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX.</td> <td>5,511,314 40</td> <td>200,000 »</td> <td>81,000 »</td> <td>5,792,314 40</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffleterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.	Infanterie.	3,256,149 47	118,000 »	»	3,374,149 47	Cavalerie.	880,675 19	52,000 »	81,000 »	983,675 19	Artillerie.	1,102,217 18	42,000 »	»	1,144,217 18	Génie.	205,454 38	6,000 »	»	211,454 38	Bataillon d'adminis- tration.	66,818 27	2,000 »	»	68,818 27	TOTAUX.	5,511,314 40	200,000 »	81,000 »	5,792,314 40
CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffleterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.																																			
Infanterie.	3,256,149 47	118,000 »	»	3,374,149 47																																			
Cavalerie.	880,675 19	52,000 »	81,000 »	983,675 19																																			
Artillerie.	1,102,217 18	42,000 »	»	1,144,217 18																																			
Génie.	205,454 38	6,000 »	»	211,454 38																																			
Bataillon d'adminis- tration.	66,818 27	2,000 »	»	68,818 27																																			
TOTAUX.	5,511,314 40	200,000 »	81,000 »	5,792,314 40																																			
		895,629 66	793,138 66																																				
55,000 •	242,267 50	17,268,927 85	17,480,671 20																																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
		REPORT. fr.	17,444,482 35	17,633,749 85
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des corps de garde et des capotes de sentinelle, location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000	130,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison d'environ 1/3 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		430 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr	482,900	
		144 — de guides, à 1,150.	165,000	
		94 — de selle d'artillerie, à 1,150.	108,100	
	a.	189 — de trait — à 1,050.	198,450	
		25 — de trait du train, à 1,100.	27,500	
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval: 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 100 francs	2,000	
29		984,550		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	1,007,850
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	13,300	
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,602,332 35	18,771,599 85

DIMINUTION. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
53,000 •	242,267 50	17,258,927 83	17,430,671 26	
20,000 •		164,000 •	117,587 13	
•	•	1,007,850 •	1,007,874 •	
73,000 •	242,267 50	18,430,777 83	18,556,132 39	
169,267 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAN des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
3		Majors, à	4,125 . 12,575 »	
3		Capitaines en premier ou commandants	5,225 . 9,675 »	
0		— en second, à	2,740 . 24,060 »	
4		— en second, à	2,510 . 10,040 »	
3		Lieutenants, à	2,000 . 10,000 »	
2		Sous-lieutenants, à	1,725 . 5,450 »	
		TOTAL.	70,200 »	
26		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	351 »	69,849 »
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
2		Capitaines en premier ou commandants	2,150 . 4,500 »	
4		— en second, à	1,825 . 7,500 »	
4		— en second, à	1,675 . 6,700 »	
3		Lieutenants, à	1,325 . 3,975 »	
		TOTAL.	22,275 »	
13		A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ % pour médicaments.	111 57	22,163 63
				127,754 68
				127,754 68
<i>3° Employés civils.</i>				
11		Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	18,698 75	
11				
50				
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	17,045 50	
<i>Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.</i>				
a.		Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	190,000 »	
b.		Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	
c.		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	15,000 »	
d.		Frais de déménagement des officiers	60,000 »	300,000 »
e.		Indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier mariés ou veufs avec enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.	50,000 »	500,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII.			fr.	427,754 68
				427,754 68

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	127,754 68	105,676 05	
.	.	270,551 .	271,582 50	
.	.	404,105 68	577,259 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902

N° DES ARTICLES	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 220,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,800 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles. à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 78,000 »	407,100 »	407,100 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			407,100 »	407,100 »
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
33	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc.)	67,949 »	58,140 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			67,949 »	58,140 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
AUGMENTATION. f.				
CHAPITRE XI.				
34	o	Appropriation de tirs à la cible	30,000 »	60,000 »
35	o	Construction d'une église au camp de Beverloo.	140,000 »	100,000 »
36	o	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek	500,000 »	»
37	o	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	216,694 13	80,000 »
38	o	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers	142,000 »	»
39	o	Armement	1,585,300 »	1,050,000 »
A REPORTER. fr.			2,103,994 13	1,200,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	»	414,010	405,054 54	
.	»	414,010	405,054 54	
0,800	»	114,000	41,900 29	
0,800	»	114,000	41,000 20	
0,800				

»	50,000	»	»
40,000	»	200,000	106,124 08
500,000	»	»	»
156,604 13	»	550,000	187,545 07
142,000	»	»	»
285,500	»	2,700,000	»
005,094 13	50,000	5,250,000	585,668 05

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902	alloués pour l'exercice 1901.
		REPORT. fr.	2,165,994 15	1,200,000 .
40	•	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges	35,000 "	"
41	•	Amélioration du casernement	5,723,005 87	5,000,000 .
42	•	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers	14,000 "	"
45	•	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège	17,000 "	"
44	•	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	42,000 .	"
	•	Artillerie de place (pour mémoire)	"	1,500,000 .
	•	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château (pour mémoire)	"	160,000 .
	•	Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires (pour mémoire).	"	16,500 .
	•	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment (pour mémoire)	"	5,500 .
	•	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers (pour mémoire)	"	500,000 .
	•	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo (pour mémoire)	"	25,045 .
	•	Achat de bicyclettes et accessoires (pour mémoire)	"	40,000 .
	•	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie (pour mémoire)	"	"
	•	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux et de l'École militaire (pour mémoire)	"	"
	•	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers (pour mémoire)	"	"
	•	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre (pour mémoire)	"	"
	•	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers (pour mémoire)	"	"
	•	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur (pour mémoire)	"	"
	•	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne (pour mémoire)	"	"
	•	Acquisition d'un matériel scolaire, de livres, de collections et d'instruments nécessaires pour l'enseignement dans les écoles et les cours régimentaires (pour mémoire)	"	"
	•	Acquisition par l'École militaire du matériel nécessaire à l'étude microscopique des roches en plaques minces (pour mémoire)	"	"
	•	Appropriation d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende (pour mémoire)	"	"
	•	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur (pour mémoire)	"	"
	•	Lits militaires (pour mémoire)	"	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	6,000,000 .	6,153,945 .

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
905,994 13	30,000	5,250,000	585,688 05	
65,000	.	.	.	
728,005 87	.	1,051,091 00	.	
14,000	.	.	.	
17,000	.	.	.	
42,000	.	550,000	95,210 01	
.	1,500,000	1,000,000	959,075 94	
.	160,000	.	.	
.	16,500	.	.	
.	5,500	.	.	
.	300,000	188,200	.	
.	25,945	.	.	
.	40,000	.	50,900	
.	.	42,000	.	
.	.	.	8,000,000	
.	.	515,055 20	576,502 77	
.	.	50,000	.	
.	.	.	64,056 07	
.	.	75,000	.	
.	.	.	14,914 58	
.	.	.	16,045 08	
.	.	.	1,490 90	
.	.	.	10,000	
.	.	.	43,440 75	
.	.	.	1,574,097 58	
1,740,000	1,873,945	6,321,345 10	11,578,671 53	
133,945				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1902.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.
<h1>Récapitulation.</h1>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	550,600	517,700
II.	Traitements, solde et accessoires	24,509,580 64	24,404,888 14
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires.	910,555	849,155
IV.	Établissements d'instruction supérieure	214,075	214,075
V.	Établissements et matériel de l'artillerie.	1,880,944 05	1,880,944 05
VI.	Matériel du génie	1,585,000	1,574,125
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,002,552 55	18,771,500 85
VIII.	Traitements divers et honoraires	427,754 68	427,754 68
IX.	Pensions et secours	407,100	407,100
X.	Dépenses imprévues	67,940	58,140
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	6,000,000	6,155,945
TOTAUX. fr.		35,203,570 72	35,559,515 72

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,000 •	•	531,200 •	500,400 07	
74,402 50	•	24,405,654 05	24,115,655 06	
61,200 •	•	970,541 •	1,058,871 07	
•	•	220,575 •	219,647 55	
•	•	1,880,044 05	1,802,044 05	
10,875 •	•	1,586,825 •	1,564,277 05	
•	169,267 50	18,450,777 85	18,556,152 59	
•	•	404,105 68	577,259 04	
•	•	414,616 •	405,054 54	
9,800 •	•	114,000 •	41,000 20	
•	155,045 •	6,521,345 10	11,578,071 53	
169,267 50	505,212 50	55,579,170 68	60,031,516 00	
155,045 •				

(54)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1902.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(56)

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.		
Hommes.	Chevaux.			
5	10	Généraux-majors à	fr. 10,160 »	50,800 »
5		Majors de place à	5,800 »	29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,500 »	34,400 »
5		Id. en second	3,650 »	18,250 »
4	0	Id. id.	3,350 »	13,400 »
8		Lieutenants à	2,650 »	21,200 »
4		Sous-lieutenants à	2,500 »	9,200 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		1,800 »
				178,050 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		800 25
39	16	TOTAL	fr.	177,159 75
INTENDANCE MILITAIRE.				
1		Intendant en chef à	fr. 12,700 »	12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 »	38,000 »
6	21	Id. de 2 ^e classe à	7,100 »	42,600 »
13		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 »	81,900 »
15		Id. de 2 ^e classe à	4,600 »	69,000 »
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier		»
				244,200 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,221 »
				242,979 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre		3,600 »
39	21	TOTAL	fr.	246,579 »

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
1	2	Inspecteur général fr	12,700 » 12,700 »
4		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
15		Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 92,500 »
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 » 41,600 »
14		Id. de 2 ^e classe à	2,500 » 52,200 »
1		Pharmacien en chef	7,100 » 7,100 »
4		Pharmaciens principaux à	6,500 » 25,200 »
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 » 46,000 »
10		Id. de 2 ^e classe à	5,600 » 50,000 »
10		Id. de 3 ^e classe à	5,250 » 52,500 »
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600 » 13,000 »
6		Id. adjoints à	2,500 » 13,800 »
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 » 7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	500 »
			598,000 »
		A déduire $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	1,990 »
95	3	TOTAL fr.	596,010 »

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	20	40	9,500 »	190,000 »	
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 »	134,900 »	
Majors	99	157	6,500 »	623,700 »	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 »	96,900 »	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	78	»	3,500 »	273,000 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	»	2,475 »	47,025 »	
Capitaines en second officiers d'armement	19	»	3,500 »	66,500 »	
Capitaines en premier quartiers-maitres	20	»	4,300 »	86,000 »	
Capitaines en second payeurs	19	»	3,500 »	66,500 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	»	2,475 »	99,000 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	»	4,300 »	43,000 »	
Id. en second id.	9	»	3,500 »	31,500 »	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	8	»	6,500 »	50,400 »	
{ de 2 ^e id.	7	»	5,100 »	35,700 »	
{ de 3 ^e id.	4	»	4,650 »	18,600 »	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	23	»	4,200 »	96,600 »	
{ de 2 ^e id.	36	»	3,250 »	117,000 »	
Capitaines commandants	518	»	4,300 »	1,567,400 »	
Capitaines en second	137	»	3,500 »	479,500 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants	1,017	4 ⁽¹⁾	2,475 »	2,517,075 »	(1) Officiers attachés à la maison militaire du Roi
	1,921	258		6,440,500 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline et de correction. { Les 7 capitaines à 600 francs = fr.			4,200 »		
{ Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =			9,600 »		
				13,800 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				80,062 50	
				6,554,162 50	
A déduire 1/2 % pour médicaments				32,670 81	
				6,501,491 69	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs				7,800 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,150 »	
				6,527,441 69	
A déduire pour vacances				76,508 98	
				6,450,932 71	

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.
Adjutants sous-officiers	102	37,250	3 25	120,907 50	
Sergents-majors secré- taires	Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	565 6,570	1 95 1 93	704 45 12,680 10	
Sergents garde-magasins. } } Régiment des grenadiers 1 } Les autres régiments 18	565 6,570	1 42 1 42	518 50 9,529 40		
Musiciens gagistes	266	97,090	•	257,500 •	
Élèves-musiciens	190	69,350	• 28	10,418 •	
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	12,410 •	
Caporaux-clairons	70	28,835	• 70	20,184 50	
Maîtres armuriers avec rang de sergent-major	10	3,650	2 54	8,541 •	
Id. id. de sergent	9	3,285	1 85	6,011 55	
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de sergent	78	28,470	1 85	52,100 10	
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	40	14,600	• 84	12,264 •	
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de caporal	116	42,540	• 40	16,936 •	
Premiers sergents-ma- jors	Régiment des grenadiers 15 Corps de discipline et de correction 12 Les autres régiments 274	5,475 4,580 100,010	2 16 2 16 2 16	11,828 • 9,460 80 216,021 00	
Sergents-majors	Régiment des grenadiers 21 Corps de discipline et de correction 6 Les autres régiments 586	7,065 2,190 140,890	1 05 1 93 1 05	14,793 45 4,226 70 271,017 70	
Premiers sergents	Régiment des grenadiers 8 Les autres régiments 148	2,920 54,020	1 57 1 57	4,584 40 84,811 40	
Sergents-fourriers et ser- gents	Régiment des grenadiers 84 Corps de discipline et de correction 48 Les autres régiments 1,540	50,660 17,520 562,100	1 42 1 42 1 42	45,557 20 24,878 40 798,182 •	
Caporaux	Régiment des grenadiers 152 Corps de discipline et de correction 96 Régiment des carabiniers 204 Les autres régiments 2,584	55,480 55,040 74,460 945,160	• 54 • 54 • 52 • 52	20,959 20 18,921 00 58,719 20 400,445 20	
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers 42 Les autres régiments 588	15,350 214,620	• 57 • 55	5,672 10 75,117 •	
Clairons	Corps de discipline et de correction 12 Régiment des carabiniers 56 Régiments de chasseurs à pied 126	4,580 20,440 45,990	• 57 • 35 • 35	1,020 60 7,154 • 16,096 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	Régiment des grenadiers 824 Régiment des carabiniers 549 Les autres régiments 5,440	500,760 200,585 1,985,600	• 55 • 31 • 31	99,250 80 62,119 35 615,536 •	
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers 1,091 Les autres régiments 11,184	598,215 4,082,160	• 28 • 28	111,500 20 1,145,004 80	
Correctionnaires et disci- plinaires	Employés aux travaux 400 Non employés aux travaux 400	146,000 146,000	• 26 • 21	37,960 • 50,660 •	
Pupilles de l'armée	450	164,250	• 56	59,150 •	
Cadets	Caporaux 50 Soldats 50	18,250 18,250	• 84 • 60	15,350 • 10,950 •	
	27,788	10,142,620		4,882,979 10	
Supplément de solde :					
Corps de discipline et de correction. } 68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs.				17 301 •	
} 98 caporaux, soit 55,770 id. à 20 id. = 7,154 id.					
} 12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.					
École des pupilles	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.			2,281 25	
Aux 4 sergents-majors et 6 premiers sergents attachés à l'École des cadets et à l'École des pupilles.				1,073 10	
				4,904,654 45	
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.				471,325 64	
				4,433,308 81	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »		
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »		
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »		
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 »	40,800 »		
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 »	53,600 »		
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 »	55,600 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	5,100 »	24,800 »		
Capitaines en premier quartiers-maitres	8	»	4,500 »	54,400 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,475 »	10,800 »		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	»	4,500 »	12,000 »		
id. en second id.	5	»	5,500 »	17,500 »		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	3	3	6,500 »	18,000 »	
	de 2 ^e id.	2	2	5,100 »	10,200 »	
	de 3 ^e id.	3	3	4,650 »	13,950 »	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
	de 2 ^e id.	6	6	5,250 »	10,500 »	
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »		
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	3	3	4,200 »	12,600 »	
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
	de 3 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »	
	adjoints	2	»	2,500 »	4,600 »	
Capitaines commandants	48	96	5,100 »	244,800 »		
Capitaines en second	24	48	4,200 »	100,800 »		
Lieutenants	88	176	5,250 »	286,000 »		
Sous-lieutenants	80	160	2,950 »	236,000 »		
	370	648		1,487,700 »		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 »		
				1,497,300 »		
A déduire pour médicaments				7,486 50		
RESTE				1,489,813 50		
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »		
id. id. au Ministère de la Guerre				600 »		
				1,494,413 50		
A déduire pour vacances				10,983 50		
RESTE fr.				1,477,430 »		

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.					
		Rations fortes.	Rations légères.				
Adjudants sous-officiers	4	4	"	1,400	2 70	5,942	"
Chasseurs et lanciers	14	"	14	5,110	2 70	13,797	"
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,400	2 35	5,431	"
Chasseurs et lanciers	12	"	12	4,380	2 35	10,205	"
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	730	1 70	1,241	"
Chasseurs et lanciers	6	"	"	2,190	1 70	5,723	"
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	1,071	"
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	2 70	5,915	"
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	912	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 25	2,757	50
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis chef	2	"	"	730	2 88	2,102	40
Chasseurs et lanciers	2	"	"	730	2 86	2,087	80
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis	4	"	"	1,460	2 21	3,226	60
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers avec rang de maré- chal des logis	24	"	"	8,760	" 84	7,558	40
Premiers maréchaux des logis chefs	14	14	"	5,110	2 45	12,510	50
Chasseurs et lanciers	42	"	42	15,330	2 45	37,558	00
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,380	2 35	10,205	"
Chasseurs et lanciers	36	"	36	13,140	2 35	30,879	"
Premiers maréchaux des logis	2	2	"	730	1 85	1,550	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 85	4,051	50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	30,060	1 70	52,122	"
Chasseurs et lanciers	252	"	252	91,980	1 70	156,506	"
Brigadiers	124	124	"	45,200	" 64	28,906	40
Chasseurs et lanciers	372	"	372	135,780	" 64	86,809	20
Trompettes	32	32	"	11,080	1 05	12,264	"
Chasseurs et lanciers	96	"	96	35,040	1 05	36,792	"
Maréchaux-ferrants avec rang de maréchal des logis	2	2	"	730	" 75	547	50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	" 75	1,642	50
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	10	10	"	5,050	" 55	2,007	50
Chasseurs et lanciers	30	"	30	10,950	" 55	6,022	50
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	10	10	"	5,050	" 45	1,642	50
Chasseurs et lanciers	30	"	30	10,950	" 45	4,027	50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	39,420	"
Chasseurs et lanciers	720	"	720	262,800	0 45	118,260	"
Cavaliers de 2 ^e classe	690	690	"	251,850	" 42	105,777	"
Chasseurs et lanciers	2,070	"	2,070	755,550	" 42	317,331	"
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	30,660	"
Chasseurs et lanciers	600	"	"	219,000	" 42	91,980	"
	5,770	1,252	3,608	2,106,050		1,255,015	80
Supplément de solde :							
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes = fr. 2,190							
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 10 id. = 11,680							
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation 2,600							
1,269,675 80							
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions 127,660 71							
RESTE fr. 1,142,015 09							

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	14	28	9,500 »	133,000 »	
Lieutenants-colonels	15	21	7,100 »	92,500 »	
Majors	41	57	6,500 »	258,500 »	
Capitaines commandants adjudants-majors	4 4	8 4	5,100 » 5,100 »	20,400 » 20,400 »	
Capitaines en second adju- dants-majors	5 4	10 4	4,200 » 4,200 »	21,000 » 16,800 »	
Capitaines commandants	Artillerie de campagne et train	50	98	5,100 »	255,000 »
	Artillerie de forteresse	78	»	4,600 »	358,800 »
	Compagnie de pontonniers	1	1	5,100 »	5,100 »
Capitaines en second	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	»	4,600 »	15,800 »
	État-major particulier	4	»	5,700 »	14,800 »
Lieutenants	Artillerie de campagne et train	32	55	4,200 »	154,400 »
	Artillerie de campagne et train	77	128	5,250 »	250,250 »
	Artillerie de forteresse	70	»	2,875 »	201,250 »
	Compagnie des pontonniers	2	2	5,250 »	6,500 »
Sous-lieutenants	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	»	2,875 »	8,625 »
	Artillerie de campagne et train	67	118	2,950 »	197,650 »
	Artillerie de forteresse	58	»	2,475 »	143,550 »
Capitaines en premier quartiers-maitres	Compagnie de pontonniers	2	2	2,950 »	5,900 »
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	6	»	2,475 »	14,850 »
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	10	»	4,500 »	45,000 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	8	»	2,475 »	19,800 »	
Id. en second	6	»	4,500 »	25,800 »	
Médecins de régiment	Id.	4	»	5,500 »	14,000 »
	de 1 ^{re} classe	5	»	6,500 »	18,900 »
	de 2 ^e id.	2	5	5,100 »	10,200 »
Médecins de bataillon	de 3 ^e id.	5	»	4,650 »	23,250 »
	de 1 ^{re} classe	4	4	4,200 »	16,800 »
	de 2 ^e id.	5	»	5,250 »	16,250 »
Vétérinaires	principaux	4	4	6,500 »	25,200 »
	de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »
	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »
	de 2 ^e id.	2	2	5,250 »	6,500 »
Major comptable du matériel	4	»	2,500 »	9,200 »	
Capitaines en premier comptables du matériel	1	»	5,800 »	5,800 »	
Capitaines en second comptables du matériel	8	»	4,500 »	54,400 »	
Lieutenants comptables du matériel	8	»	5,500 »	28,000 »	
Sous-lieutenants comptables du matériel	9	»	2,750 »	24,750 »	
	9	»	2,500 »	20,700 »	
	653	534		2,528,725 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					
				4,250 »	
				2,532,975 »	
A déduire ½ % pour médicaments.					
				12,664 87	
				2,520,310 15	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					
				3,900 »	
				2,524,210 15	
A déduire pour vacances.					
				26,582 15	
RESTE. fr.					
				2,497,627 98	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journalière.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.				
Adjudants sous officiers		18	8				
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne	8	"	"	6,570	2 70	17,730 "
secrétaires ou moniteurs	Régiments de forteresse	10	"	"	2,920	2 35	6,862 "
généraux	Régiment du train	2	"	"	3,650	2 06	7,510 "
					730	2 35	1,700 90
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne.	2	"	"	730	2 29	1,671 70
artificiers	Régiments de forteresse.	2	"	"	730	2 35	1,715 50
Maréchaux des logis garde-magasins		5	"	"	1,825	2 29	4,170 25
Trompettes-majors		10	"	"	3,650	1 54	5,621 "
Trompettes-brigadiers		9	4	"	3,285	1 80	5,915 "
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de maréchal des logis		10	4	"	3,650	1 25	4,562 50
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers, avec rang de maréchal des logis		10	"	"	3,650	1 98	7,227 "
		25	"	"	9,125	" 84	7,605 "
Premiers maréchaux des logis chefs (et provisoirement adjudants de batterie)	Régiments de campagne	48	48	"	17,520	2 45	42,924 "
	Régiments de forteresse et compagnies d'armuriers et d'artificiers	72	"	"	26,280	2 16	56,704 80
	Compagnie de pontonniers	1	"	"	365	2 35	857 75
	Compagnie d'ouvriers	1	"	"	365	2 72	992 80
Premiers maréchaux des logis chefs du train		8	"	"	2,920	2 45	7,154 "
	Régiments de campagne	48	48	"	17,520	2 35	41,172 "
	Régiments de forteresse.	72	"	"	26,280	2 06	54,156 80
Maréchaux des logis chefs.	Compie d'armuriers et d'artificiers	1	"	"	365	2 25	821 25
	Compagnie des pontonniers	1	"	"	365	2 62	936 50
	Compagnie d'ouvriers	1	"	"	365	2 55	6,805 60
Maréchal des logis chef constructeur	Régiment du train	8	"	"	2,920	2 25	821 25
		1	"	"	365	2 25	821 25
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	Régiments de campagne	286	282	"	104,590	1 70	177,465 "
	Régiments de forteresse.	387	"	"	141,255	1 54	217,552 70
	Compie d'armuriers et d'artificiers.	11	"	"	4,015	1 70	6,825 50
	Compagnie des pontonniers.	15	"	"	5,475	1 05	10,676 25
	Compagnie d'ouvriers	40	40	"	14,600	1 68	24,528 "
Brigadiers à cheval	Régiment du train	144	128	"	52,560	" 66	34,689 60
Brigadiers à pied	Régiments de campagne.	611	"	"	225,015	" 65	144,959 75
	Régiments de forteresse.	10	"	"	3,650	" 76	2,774 "
	Compie d'armuriers et d'artificiers.	12	"	"	4,580	" 75	5,285 "
	Compagnie des pontonniers	82	82	"	20,050	1 05	31,426 50
Trompettes	Régiments de campagne.	129	"	"	47,085	1 "	47,085 "
	Régiments de forteresse	16	"	"	5,840	1 05	6,015 20
Ouvriers selliers, ajusteurs, charroux, forgerons et charpentiers	Batteries à cheval.	16	"	"	5,840	" 60	5,504 "
	Batteries montées, de forteresse, compagnies spéciales et train	374	"	"	156,510	" 54	73,715 40
Maréchaux ferrants avec rang de	Maréchal des logis	5	"	"	1,825	" 75	1,368 75
	Brigadier	47	"	"	17,155	" 55	9,455 25
	Soldat	5	"	"	1,825	" 50	912 50
Pontonniers	Maîtres ouvriers	20	"	"	7,300	" 66	4,818 "
	de 1 ^{re} classe	20	"	"	7,500	" 49	5,577 "
	de 2 ^e id.	72	"	"	26,280	" 39	10,249 20
Canonnières de la compagnie d'ouvriers	de 1 ^{re} classe	50	"	"	18,250	" 65	11,862 50
	de 2 ^e id.	95	"	"	33,945	" 45	15,275 25
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers.	de 1 ^{re} classe	32	"	"	11,680	" 45	5,256 "
	de 2 ^e id.	156	"	"	56,940	" 35	18,790 20
Canonnières de 1 ^{re} classe	Batteries à cheval.	60	"	"	21,900	" 49	10,731 "
	Batteries montées ou de forteresse.	674	168	160	246,010	" 45	110,704 50
Canonnières de 2 ^e classe	Batteries à cheval.	304	"	"	110,960	" 44	48,822 40
	Batteries montées ou de forteresse.	3,510	"	"	1,208,150	" 43	398,689 50
Conducteurs	de 1 ^{re} classe	236	"	1,427	86,140	" 49	42,208 60
	de 2 ^e id.	976	"	"	356,240	" 44	156,745 60
		8,505	812	1,587	3,126,225		1,919,706 55
Adjudants du matériel	de 1 ^{re} classe	56			Traitement annuel.	1,500	84,000 "
	de 2 ^e id.	56			1,500	"	72,800 "
Maîtres artificiers		5			1,500	"	7,500 "
		8,682					2,084,006 55
							A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et petites permissions. 192,477 90
					Resta. fr.		1,891,528 05

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 »	56,800 »	
Majors	11	14	6,300 »	69,300 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	4	»	3,700 »	14,800 »	
Capitaine en second officier d'armement	1	»	3,700 »	3,700 »	
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,500 »	4,500 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,475 »	2,475 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	3,500 »	3,500 »	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
Id. de 2 ^e classe	1	»	3,250 »	3,250 »	
Capitaines com- mandants	Régiment et état-major particulier	35	»	4,600 »	161,000 »
	Compagnie de chemin de fer				
	Compagnie des pontonniers et d'ouvriers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne				
Capitaines en se- cond	Compagnie de télégraphistes de place	2	2	5,100 »	10,200 »
	Régiment et état-major particulier	23	»	3,700 »	85,100 »
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers					
Lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	4,200 »	4,200 »
	Régiment et état-major particulier	32	»	2,875 »	92,000 »
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie de pontonniers et d'ouvriers					
Sous-lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	3,250 »	3,250 »
	Régiment	21	»	2,475 »	51,975 »
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	2,950 »	2,950 »
		152	39		631,900 »
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					1,500 »
					633,400 »
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments					3,167 »
					630,233 »
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					2,650 »
RESTE fr.					632,883 »

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées	SOLDE jourda- lière.	MONTANT.	Observations.	
Adjutants sous-officiers dont un moniteur général	5	1,825	3 25	5,931 25		
Sergent-major secrétaire	1	365	2 06	751 90		
Sergent garde-magasin	1	365	1 71	624 15		
Sergent-clairon	1	365	1 99	726 35		
Caporaux-clairons	4	1,460	• 85	1,241 •		
Maître ouvrier armurier avec rang de sergent.	1	365	2 15	784 75		
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	2	730	• 84	613 20		
Premiers sergents-majors	20	7,300	2 16	15,768 •		
Sergents-majors	22	8,030	2 06	16,541 80		
Premiers sergents	5	1,825	1 86	3,394 50		
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	69,280 65		
Caporaux	190	69,350	• 65	45,077 50		
Clairons	55	20,075	• 52	10,430 •		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	433	158,045	• 45	71,120 25	
	de 2 ^e classe	852	310,980	• 33	102,625 40	
	1,703	621,595		344,917 70		
A déduire pour vacances séjour dans les hôpitaux et petites permissions.				49,386 82		
RESTE. fr.				295,530 88		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 °	5,800 °	
Officers } de 1 ^{re} classe de 2 ^e id. de 3 ^e id. de 4 ^e id.	17	4,500 °	75,100 °	
	18	3,500 °	63,000 °	
	21	2,850 °	55,650 °	
	21	2,300 °	48,300 °	
Capitaine en premier quartier-maître	°	°	°	
Capitaine en premier administrateur d'habillement	°	°	°	
	78		245,850 °	
ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				
			2,800 °	
			248,650 °	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments				
			1,245 °	
RESTE fr.				
			247,407 °	

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Maîtres ouvriers tailleur et cordonnier	2	750	» 84	615 20	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 45	10,585 »	
{ de 2 ^e id.	25	8,595	1 50	10,915 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux.	12	4,580	» 95	4,161 »	
{ des autres sections	26	9,490	1 70	16,155 »	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux.	15	4,745	» 85	4,053 25	
{ des autres sections	50	10,950	1 40	15,550 »	
Portiers, cuisiniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 10	10,840 50	
et tisaniers	24	8,760	» 90	7,884 »	
Caporaux	22	8,050	» 67	5,580 10	
{ État-major et section des hôpitaux.	60	21,900	» 92	20,148 »	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	» 47	14,410 20	
{ des autres sections	154	56,210	» 67	57,668 70	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	» 42	12,877 20	
{ des autres sections	507	112,055	» 62	69,474 10	
Commis de parquet { adjudants sous-officiers	4	1,400	5 25	4,745 »	
assimilés aux. { sergents-majors	10	5,650	1 95	7,044 50	
		320,250	Traitement annuel.	252,233 25	
Commis aux écri- { de 1 ^{re} classe	18	1,450	»	26,100 »	} 51,750 francs.
tures	19	1,550	»	25,650 »	
Médecins, pharmaciens et { de 1 ^{re} classe	12	2,100	»	25,200 »	} 43,200 id.
vétérinaires suppléants { de 2 ^e id.	12	1,500	»	18,000 »	
	903				
Traitement de six auxiliaires du service des secours : 6 à 1,000 francs				6,000 »	
Traitement des sœurs hospitalières : 75 à 900 francs				65,700 »	
				418,883 25	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire				7,200 »	
				426,083 25	
A déduire pour vacance, séjour dans les hôpitaux et petites permissions.				8,680 75	
				417,402 50	
RÉSULT.					
RÉCAPITULATION.					
Solde portée au Budget pour les sous-officiers et soldats			fr.	243,582 50	
Traitement des commis aux écritures				51,750 »	
Traitement des médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants				43,200 »	
Traitement de six auxiliaires du service de secours				6,000 »	
Traitement des sœurs hospitalières				65,700 »	
Indemnité aux commis de parquet				7,200 »	
TOTAL comme ci-dessus.			fr.	417,402 50	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 3,600	» =	3,600	»
3	Id. de 1 ^{re} classe à	3,100	»	9,300	»
3	Id. de 2 ^e classe à	2,600	»	7,800	»
4	Reviseurs d'armes à	2,300	»	9,200	»
				<u>29,900</u>	»

11

Génie.

9	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	{ 5 à fr. 4,200	» =	21,000	»
		{ 4 à 3,800	»	15,200	»
10	Id. de 2 ^e classe	{ 5 à 3,400	»	17,000	»
		{ 5 à 3,100	»	15,500	»
16	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	{ 8 à 2,800	»	22,400	»
		{ 8 à 2,600	»	20,800	»
16	Id. de 2 ^e classe	{ 8 à 2,400	»	19,200	»
		{ 8 à 2,200	»	17,600	»
17	Id. de 3 ^e classe	{ 9 à 2,000	»	18,000	»
		{ 8 à 1,800	»	14,400	»
				<u>181,100</u>	»

68

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 3,150	» =	28,350	»
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700	»	24,300	»
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,300	»	20,700	»
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000	»	18,000	»
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700	»	15,300	»
				<u>106,650</u>	»

45

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 2,000	» =	30,000	»
15	Id. de 2 ^e classe à	1,800	»	27,000	»
15	Id. de 3 ^e classe à	1,650	»	24,750	»
6	Éclusiers à	1,500	»	9,000	»
3	Portiers à	500	»	1,500	»
5	Id. à	400	»	2,000	»
1	Chef-mécanicien à	3,200	»	3,200	»
1	Mécanicien-adjoint à	2,100	»	2,100	»
1	Garde-forestier à	3,050	»	3,050	»
2	Gardes particuliers à	1,150	»	2,300	»
				<u>104,900</u>	»

64

177

399,650 »

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
État-major général	70	.	.	210	.	.
État-major des provinces et des places	39	.	.	16	.	.
Intendance	39	.	.	21	.	.
Officiers du service de santé des hôpitaux	05	.	.	3	.	.
Infanterie	1,921	27,788	.	258	.	.
Cavalerie	370	5,770	.	648	.	4,950
Artillerie	653	8,682	11	554	1,587	812
Génie	152	1,703	177	30	.	.
Bataillon d'administration	78	065
		44,006	188		1,587	5,742
	5,406			1,729		
		45,004				7,320

(λ)

(1)

[N° 4 — XI]

XI.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1902.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1902 s'élève à	fr.	7,354,210 49
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à		7,353,862 54
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	21,632 03

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1902	fr.	6,133,720 49
— 1901		5,803,349 49
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	328,371 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1902	fr.	1,200,490 »
— 1901		1,550,513 03
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	350,023 03

Soit en moins pour l'exercice 1902	fr.	21,632 03
--	-----	-----------

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.ART. 1^{er}. — *Traitements, solde et autres allocations et prestations.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	6,133,720 49
— alloué pour 1901		5,803,349 49
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	328,371 »

Cette augmentation se décompose et se justifie de la manière suivante :

1° Il a paru équitable d'accorder aux sous-officiers, brigadiers et gen-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

darmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, lorsqu'ils se déplacent pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale, la même indemnité que celle accordée, dans des circonstances analogues, aux sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée fr. 40,000 »

2° Afin de mettre le crédit affecté au paiement de la haute paie attachée aux chevrons et à la décoration militaire en rapport avec les dépenses faites pour cet objet au cours des exercices précédents, la somme prévue au Budget de 1901 doit être augmentée de 190,000 »

3° Le prix moyen de revient de la ration de fourrages, payé par les sous-officiers, brigadiers et gendarmes résidant dans les communes où le service des fourrages n'est pas assuré par la régie, s'élève actuellement à fr. 1 34; il y a lieu de tenir compte de ce taux dans l'évaluation du crédit à prévoir pour cet objet; d'où une augmentation de 44,311 »

4° Il est nécessaire d'augmenter de 30,000 francs le crédit prévu au Budget de 1901 pour l'entretien des casernes; cette augmentation représente le montant de la dépense à faire pour prendre en location les locaux nécessaires au logement des gendarmes mariés qui ne peuvent trouver place dans les casernes telles qu'elles existent.

Cette dépense ne pourra être supprimée que lorsque le Département de la Guerre aura pu construire de nouvelles casernes et approprier et agrandir les bâtiments existants . . . 30,000 »

5° Par suite de la reprise par l'État du casernement de la gendarmerie, dont l'entretien a été confié au corps du génie, une indemnité pour frais de bureau destinée à faire face aux dépenses qu'entraîne cette nouvelle tâche doit être accordée aux chefs de service de ce corps; le crédit nécessaire à cet effet est évalué à 3,000 »

6° Par suite de la création de postes provisoires de gendarmerie à Taillis-Pré, Évrehaillles et Herbeumont, le crédit du littéra *i* (littéra *h* du Budget de 1901) doit être augmenté d'une somme de 100 francs destinée à payer les frais de tournées périodiques et de visite à l'improviste aux postes susmentionnés 100 »

7° Pour les raisons exposées au 5° ci-dessus, il y a lieu de prévoir au Budget un crédit de 3,000 francs destiné à indemniser les officiers et le personnel du génie pour travail extraordinaire ou supplémentaire, ainsi que les chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux 3,000 »

A REPORTER. . . fr. 314,411 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	314,411 »
8° L'adoption d'un revolver pour les gendarmes à cheval et d'un pistolet pour les gendarmes à pied nécessite une augmentation de crédit de 1,960 francs au littéra l (littéra j du Budget de 1901).		1,960 »
9° Afin de permettre aux gendarmes à cheval d'acquérir et d'entretenir dorénavant eux-mêmes, sans aucune charge personnelle, le petit matériel indispensable pour assurer tous les soins que réclament le cheval et son logement, il est nécessaire de prévoir, pour cet objet, un crédit de		12,000 »
	ENSEMBLE. . . fr.	<u>328,371 »</u>

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE II.

ART. 2. — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 1,190,000 francs.

Le Département de la Guerre propose de consacrer, en 1902, une somme de 1,190,000 francs à la construction de nouveaux bâtiments pour le logement de diverses brigades anciennes et nouvelles, au complètement du casernement existant dans certaines localités, et à l'acquisition ou au renouvellement d'objets mobiliers.

ART. 3. — *Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 10,490 francs.

Cette allocation est la conséquence du vote du crédit de 200,000 francs rattaché à l'article 1^{er} du Budget de 1901 et destiné à la création de nouvelles brigades, pour lesquelles les dépenses pour première installation n'ont pas été comprises dans le susdit Budget.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de six millions cent trente-trois mille sept cent vingt francs quarante-neuf centimes. fr. 6,153,720 49

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million deux cent mille quatre cent nonante francs 1,200,490 »

Soit ensemble à la somme de sept millions trois cent trente-quatre mille deux cent dix francs quarante-neuf centimes. 7,354,210 49 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Minis-terraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt, zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zes millioen één honderd drie en dertig duizend zeven honderd twintig frank negen en veertig centiemen . . . fr. 6,153,720 49

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één millioen twee honderd duizend vier honderd negentig frank. 1,200,490 »

Te zamen op de som van zeven millioen drie honderd vier en dertig duizend twee honderd tien frank negen en veertig centiemen . . . fr. 7,354,210 49 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,

De Minister van Financiën
en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1902.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
1	Traitements, solde et autres allocations et prestations.	6,153,720 49	6,153,720 49
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE II.			
2	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.	1,190,000 »	} 1,200,490 »
3	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	10,490 »	
TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. fr.			7,354,210 49

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1902.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
1	Jaarwedden, soldij en andere toekenningen en verstrekkingen	6,153,720 49	6,153,720 49
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK II.			
2	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubileering	1,190,000 °	1,200,490 °
3	Uitrustings- en bewapeningskosten van het tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschap	10,490 °	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE.fr.			7,354,210 49

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(8)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1902.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
GENDARMERIE (a).					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE 1^{er}.					
Traitements, solde et autres allocations et prestations.					
<i>Traitements et solde.</i>					
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		71 85			
		2,903 1,756			
		2,974 1,821			
			1 ^o Officiers de tous grades fr.	282,729 25	
			2 ^o Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	5,606,724 40	
			3 ^o Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps	4,200 »	
			4 ^o Indemnités de marche et de vivres de campagne aux officiers	6,242 20	
			5 ^o Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction	6,000 »	
a.			6 ^o Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale	40,000 »	
			7 ^o Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Lacken	5,064 05	
			8 ^o Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers	2,000 »	
			9 ^o Indemnités pour l'achat d'un cheval id.	4,000 »	
			10 ^o Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale	369,748 45	
			11 ^o Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
			96 hommes à cheval, à 500 francs 48,000 »		
			60 — à pied, à 150 francs 9,000 »	57,000 »	
			TOTAL	fr. 4,475,708 35	
			A DÉDUIRE, pour vacances et congés	1,800 »	
				4,471,908, 35	
Fourrages.					
			1 ^o Indemnités de monture aux officiers	42,500 »	
			2 ^o 190,550 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27	241,975 10	
b.			3 ^o 445,110 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 34	595,767 40	
			TOTAL	fr. 878,240 50	
			A DÉDUIRE, pour incomplets	4,988 75	
				873,251 75	
Entretien de la buffetterie et du harnachement.					
			1 ^o 1,167 gendarmes à pied, à 1 franc par an fr.	1,167 »	
c.			2 ^o 1,736 — à cheval, à 2 francs par an	3,472 »	
			TOTAL	4,639 »	
			A DÉDUIRE, pour incomplets	2,903 »	
				1,736 »	
Couchage des hommes.					
d.			1,059,595 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes	52,979 75	
			A REPORTER	fr. 5,402,778 85	
				0,133,720 40	5,805,349 49

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.																																																																																																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
				(a) Ce Corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																		
				Officiers.																																																																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecin et vétérinaire.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Général-major</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>6,500 »</td> <td>18,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quartier maître.</td> <td>4,500 »</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>en second administrateur d'habil- lement</td> <td>5,650 »</td> <td>5,650 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de régiment de 2^e classe</td> <td>5,100 »</td> <td>5,100 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de régiment</td> <td>5,100 »</td> <td>5,100 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major.</td> <td>5,100 »</td> <td>56,100 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>— en second</td> <td>4,200 »</td> <td>46,200 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Lieutenants</td> <td>5,250 »</td> <td>65,000 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>2,950 »</td> <td>59,000 »</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>4</td> <td>38</td> <td></td> <td></td> <td>285,150 »</td> </tr> <tr> <td>71</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	1	»	2	Général-major	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »	3	»	6	Majors	6,500 »	18,000 »	»	1	»	Capitaine en premier quartier maître.	4,500 »	4,500 »	»	1	»	en second administrateur d'habil- lement	5,650 »	5,650 »	»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	5,100 »	5,100 »	»	1	1	Vétérinaire de régiment	5,100 »	5,100 »	11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major.	5,100 »	56,100 »	11	»	11	— en second	4,200 »	46,200 »	20	»	20	Lieutenants	5,250 »	65,000 »	20	»	20	Sous-lieutenants	2,950 »	59,000 »	67	4	38			285,150 »	71																																			
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																	
1	»	2	Général-major	12,700 »	12,700 »																																																																																																																	
1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »																																																																																																																	
3	»	6	Majors	6,500 »	18,000 »																																																																																																																	
»	1	»	Capitaine en premier quartier maître.	4,500 »	4,500 »																																																																																																																	
»	1	»	en second administrateur d'habil- lement	5,650 »	5,650 »																																																																																																																	
»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	5,100 »	5,100 »																																																																																																																	
»	1	1	Vétérinaire de régiment	5,100 »	5,100 »																																																																																																																	
11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major.	5,100 »	56,100 »																																																																																																																	
11	»	11	— en second	4,200 »	46,200 »																																																																																																																	
20	»	20	Lieutenants	5,250 »	65,000 »																																																																																																																	
20	»	20	Sous-lieutenants	2,950 »	59,000 »																																																																																																																	
67	4	38			285,150 »																																																																																																																	
71																																																																																																																						
				A AJOUTER :																																																																																																																		
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																																	
				TOTAL fr.	284,150 »																																																																																																																	
				A déduire 1/2 0/0 pour médicaments	1,420 75																																																																																																																	
				RESTE fr.	282,729 25																																																																																																																	
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>5 60</td> <td>8,176 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjudants de compagnie</td> <td>5,650</td> <td>5,650</td> <td>5 10</td> <td>18,615 »</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>42</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à cheval</td> <td>15,350</td> <td>15,350</td> <td>4 60</td> <td>70,518 »</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à pied</td> <td>10,950</td> <td>»</td> <td>5 80</td> <td>41,610 »</td> </tr> <tr> <td>84</td> <td>84</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>30,660</td> <td>30,660</td> <td>4 40</td> <td>134,904 »</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à pied</td> <td>14,235</td> <td>»</td> <td>5 60</td> <td>51,216 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-de -logis fourriers à cheval</td> <td>5,650</td> <td>5,650</td> <td>4 35</td> <td>15,877 50</td> </tr> <tr> <td>205</td> <td>205</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>74,825</td> <td>74,825</td> <td>4 10</td> <td>306,782 50</td> </tr> <tr> <td>176</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>64,240</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>218,416 »</td> </tr> <tr> <td>72</td> <td>72</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>26,280</td> <td>26,280</td> <td>3 70</td> <td>97,256 »</td> </tr> <tr> <td>81</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>18,615</td> <td>»</td> <td>5 10</td> <td>87,706 50</td> </tr> <tr> <td>1,509</td> <td>1,509</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>477,785</td> <td>477,785</td> <td>5 25</td> <td>1,852,801 25</td> </tr> <tr> <td>871</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>517,918</td> <td>»</td> <td>3 65</td> <td>842,474 75</td> </tr> <tr> <td>2,905</td> <td>1,736</td> <td>Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1^{re} classe</td> <td>1,089,595</td> <td>633,640</td> <td>0 35</td> <td>114,975 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>328,500</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	5 60	8,176 »	10	10	Adjudants de compagnie	5,650	5,650	5 10	18,615 »	42	42	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	15,350	15,350	4 60	70,518 »	50	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied	10,950	»	5 80	41,610 »	84	84	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	30,660	30,660	4 40	134,904 »	50	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	14,235	»	5 60	51,216 »	10	10	Maréchaux-de -logis fourriers à cheval	5,650	5,650	4 35	15,877 50	205	205	Maréchaux-des-logis à cheval	74,825	74,825	4 10	306,782 50	176	»	— à pied	64,240	»	3 40	218,416 »	72	72	Brigadiers à cheval	26,280	26,280	3 70	97,256 »	81	»	— à pied	18,615	»	5 10	87,706 50	1,509	1,509	Gendarmes à cheval	477,785	477,785	5 25	1,852,801 25	871	»	— à pied	517,918	»	3 65	842,474 75	2,905	1,736	Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1 ^{re} classe	1,089,595	633,640	0 35	114,975 »				328,500			
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES					SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																													
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																		
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	5 60	8,176 »																																																																																																																
10	10	Adjudants de compagnie	5,650	5,650	5 10	18,615 »																																																																																																																
42	42	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	15,350	15,350	4 60	70,518 »																																																																																																																
50	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied	10,950	»	5 80	41,610 »																																																																																																																
84	84	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	30,660	30,660	4 40	134,904 »																																																																																																																
50	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	14,235	»	5 60	51,216 »																																																																																																																
10	10	Maréchaux-de -logis fourriers à cheval	5,650	5,650	4 35	15,877 50																																																																																																																
205	205	Maréchaux-des-logis à cheval	74,825	74,825	4 10	306,782 50																																																																																																																
176	»	— à pied	64,240	»	3 40	218,416 »																																																																																																																
72	72	Brigadiers à cheval	26,280	26,280	3 70	97,256 »																																																																																																																
81	»	— à pied	18,615	»	5 10	87,706 50																																																																																																																
1,509	1,509	Gendarmes à cheval	477,785	477,785	5 25	1,852,801 25																																																																																																																
871	»	— à pied	517,918	»	3 65	842,474 75																																																																																																																
2,905	1,736	Solde supplémentaire revenant à 900 gendarmes de 1 ^{re} classe	1,089,595	633,640	0 35	114,975 »																																																																																																																
			328,500																																																																																																																			
				Reliquat disponible sur le crédit de 200,000 francs voté en 1901 pour la création de nouvelles brigades	168,385 90																																																																																																																	
328,371 »	»	5,094,565 80	5,101,000 55	TOTAL fr.	3,006,724 40																																																																																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

N° DES ARTICLES.	LITTELAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1902.	alloués pour l'exercice 1901.
		REPORT. fr. 5,402,778 85	6,155,720 49	5,805,549 49
		Casernement.		
e.		Entretien des casernes 480,000 »		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 90,500 »		
g.		Id. des différents chefs de service du génie 5,000 »		
h.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,100 »		
i.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. Frais de route et de séjour dus aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. 25,100 »		
j.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce personnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux. 5,000 »		
k.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes. 6,000 »		
l.		Armement et munitions. 22,500 »		
m.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie. 44,210 »		
n.		Transport de fonds, d'effets, etc. 8,889 75		
o.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,310 61		
p.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction (73 chevaux × 365 = 26 645 journées à fr 0 095) 2,551 28		
q.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries (600,000 journées à fr. 0 02). 12,000 »		
r.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés 10,000 »		
		DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE II.		
		Services divers.		
2	»	Amélioration du casernement; bâtiments et mobilier 1,190,000 »	1,190,000 »	1,500,000 »
5	»	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés :		
		Équipement : 7 hommes à 500 francs 3,500 »	10,490	8,779 77
		— 20 — 150 — 3,000 »		
		Armement : 7 hommes à 150 francs 1,050 »		
		— 20 — 147 — 2,940 »		
	»	Reprise des literies en usage dans les brigades de gendarmerie de la Flandre occidentale (pour mémoire).		50,000 »
	»	Reliquat d'une somme à rembourser au conseil d'administration de la compagnie de gendarmerie de la Flandre occidentale (pour mémoire)		11,955 28
		TOTALS fr.	7,334,210 49	7,355,862 54

DIMINUTION. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
528,571	.	5,094,583 80	5,161,090 55	
.	310,000	1,500,000	.	
1,910 23	.	.	.	
.	30,000	.	.	
.	11,053 28	.	.	
330,281 23	351,953 28	7,104,583 80	5,161,090 55	
21,052 05				

(A)

(1)

[N° 4 — XII]

XII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

ET

DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902 s'élève à	fr.	34,498,820	»
Les crédits alloués pour 1901 montent à		34,742,348	»
		<hr/>	
Soit, pour 1902, une diminution de	fr.	243,528	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr.	31,722,820	»
— 1901		31,512,348	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	210,475	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1902	fr.	2,776,000	»
— 1901		3,230,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	454,000	»
Soit en moins	fr.	243,528	»

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,658,000	»
— alloué pour 1901.		1,545,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	112,100	»

Cette augmentation porte, à concurrence de 44,400 francs, sur les anciennes administrations du Département des Finances. Elle s'explique par les augmen-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tations de personnel que rendent nécessaires l'extension de certains services et la progression des recettes et des dépenses de l'État.

La part de l'Administration des Ponts et Chaussées dans l'augmentation de crédit est de 71,000 francs. L'impulsion donnée à l'exécution de travaux publics qui doivent accroître les forces productives du pays exige, ici encore, un accroissement de personnel, en même temps qu'elle réclame une réorganisation partielle de l'Administration. Déjà un arrêté royal du 5 juin 1901 a porté à quatre le nombre des inspecteurs généraux, en modifiant les attributions de ces fonctionnaires en ce sens que chacun d'eux dirigera, à l'Administration centrale, la partie du service dont il est chargé en province. Le personnel devra incessamment être renforcé par la nomination de plusieurs nouveaux agents de divers grades.

L'augmentation de crédit sollicitée comprend le transfert, de l'article 40 à l'article 2, d'une somme de 36,000 francs représentant le traitement des trois inspecteurs généraux qui ont été rattachés à l'Administration centrale.

ART. 4. — *Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	34,030 »
— alloué pour 1901		18,030 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	16,000 »

Cette somme comprend un transfert de 11,000 francs, représentant les frais de route et de séjour de trois inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées, imputés jusqu'à présent sur l'article 40 du Budget, et un crédit nouveau de 5,000 francs destiné à supporter les frais de route et de séjour d'un quatrième inspecteur général et des nouveaux fonctionnaires à attacher à l'Administration centrale.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.

ART. 13. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	2,944,600 »
— alloué pour 1901.		2,908,050 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	36,550 »

L'extension prise par le service des contributions directes, l'accroissement du rendement de l'impôt, l'érection de nombreuses usines soumises à la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

surveillance des accises et le développement des opérations douanières dans les grands bureaux ont nécessité la création d'emplois nouveaux, savoir :

1° Litt. a. — Deux emplois de contrôleur des contributions directes, des accises et de la comptabilité, emplois rangés dans la 3 ^e classe afin de maintenir une juste proportion entre les diverses classes . . . fr.	7,200 »
2° Litt. c. — Dix emplois de commis aux écritures de 4 ^e classe	13,000 »
3° Litt. d. — Trois emplois de vérificateur des douanes, rangés dans la 2 ^e classe pour la raison indiquée au n° 1° . . .	7,950 »
4° Litt. f. — Sept emplois de commis des accises de 4 ^e classe	8,400 »
TOTAL. . . . fr.	36,550 »

ART. 17. — *Service des laboratoires.*

Crédit demandé pour 1902 fr.	21,000 »
— alloué pour 1901	18,200 »
AUGMENTATION. . . . fr.	2,800 »

L'extension du service des douanes et de celui des accises a fait progresser dans une forte proportion le nombre des analyses confiées au chimiste de l'Administration. A raison de la besogne qui incombe de ce chef à l'agent précité et à ses aides, il a paru équitable d'augmenter l'abonnement du premier et le salaire annuel des autres à concurrence d'une somme totale de 2,000 francs.

Pour le même motif, le crédit affecté à l'acquisition de produits chimiques, d'appareils de verreries, etc., doit être augmenté de 800 francs.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

Affaires générales.

ART. 32. — *Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproduction des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées.*

Le libellé de cet article, dont la partie finale portait simplement « Frais de mission », a été complété de manière à indiquer plus expressément que les missions dont il est question sont des missions à l'étranger ayant pour objet

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des études se rapportant aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées, y compris celui des bâtiments civils, qui est un service de province.

Routes et bâtiments civils.

ART. 36. — *Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	70,000	»
— alloué pour 1901		54,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,800	»

Cette augmentation est justifiée par le prix élevé des combustibles et par le supplément de dépenses qu'entraîne l'emploi de l'électricité pour l'éclairage d'une partie du Palais de Justice.

Travaux hydrauliques.

ART. 39. — *Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)*

Le maintien de la charge temporaire de 50,000 francs est nécessaire pour la continuation des travaux extraordinaires de dragage au port d'Ostende.

Personnel des ponts et chaussées.

ART. 40. — *Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examens : frais divers.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,215,875	»
— alloué pour 1901		1,221,950	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,075	»

D'une part, l'article 40 est déchargé de dépenses s'élevant ensemble à 47,000 francs, qui sont transférées aux articles 2 et 4 ci-dessus; mais d'autre part, les dépenses restant à imputer sur l'article 40 s'accroîtront de 40,925 francs des deux chefs suivants :

1° Traitement et frais de bureau et de déplacement d'un conducteur principal qui était attaché aux travaux maritimes de Bruges et qui est rentré au service ordinaire des ponts et chaussées;

2° Avancement d'un certain nombre d'ingénieurs et de conducteurs qui

NOTE PRÉLIMINAIRE.

se trouveront, en 1902, dans les conditions réglementaires pour obtenir une amélioration de position.

Le libellé de l'article a été simplifié et mis en concordance avec la nature des dépenses que le crédit supportera en fait.

ART. 41. — *Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,563,225	»
— alloué pour 1901.		1,544,323	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,900	»

Cette augmentation est sollicitée en vue de pourvoir aux dépenses suivantes :

1° Nomination de quatre aides-éclusiers au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, soit fr. 950 × 4 = fr. 3,800 »

Par suite de l'importance du trafic sur la partie anversoise du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, les préposés à la manœuvre des écluses ne peuvent plus assurer convenablement le service; il est indispensable de leur donner à chacun un aide-éclusier.

2° Nomination d'un second aide-éclusier à l'écluse de Plasschendaele, sur le canal de Plasschendaele à Nieuport. 1,150 »

Le mouvement de la navigation à cette écluse a augmenté, depuis 1890, dans des proportions telles que l'Administration a dû renforcer d'une unité le personnel préposé à la manœuvre.

3° Nomination d'un chauffeur-mécanicien au service spécial de l'Escaut maritime 1,500 »

La mise en service du steamer « Minerva », construit pour le service des Ponts et Chaussées, nécessite la nomination d'un nouvel agent dont le traitement est fixé à 1,500 francs.

4° Indemnités de vivres au personnel de l'hydrographie. 1,500 »

Par suite de la nomination d'un nouvel agent et de l'augmentation des indemnités de vivres allouées aux autres agents du service de l'hydrographie, il y a lieu de prévoir un surcroît de dépense de 1,500 francs.

5° Augmentations de traitement à accorder à un certain nombre de fonctionnaires et employés qui se trouveront, en 1902, dans les conditions réglementaires voulues 12,950 »

TOTAL ÉGAL.	fr.	20,900	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 42. — *Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examens : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	217,440	»
— alloué pour 1901		205,540	»
		11,900	»
AUGMENTATION.		fr.	11,900

Cette augmentation est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

1° Nomination d'un nouveau commis, reconnue nécessaire pour assurer régulièrement le service	fr.	1,500	»
2° Nomination d'une nouvelle nettoyeuse pour le service du Palais de Justice de Bruxelles		800	»
3° Avancements à accorder, en 1902, aux fonctionnaires et employés qui se trouveront dans les conditions réglementaires voulues.		4,600	»

D'autre part, il est établi que l'allocation portée à l'article 42 est insuffisante pour assurer les besoins du service. C'est ainsi que, pour l'exercice 1900, il a fallu solliciter un crédit supplémentaire; tout fait prévoir qu'il en sera de même pour l'exercice 1901. En vue d'éviter désormais les demandes de crédit supplémentaire, il convient d'augmenter les prévisions antérieures d'une somme de

5,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 11,900 »

CHAPITRE VI.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 46. — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves ou orphelins d'anciens agents.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	41,500	»
— alloué pour 1901		41,000	»
		500	»
AUGMENTATION.		fr.	500

L'ancien libellé, qui ne renfermait que les deux premières rubriques,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

a subi un léger changement de rédaction ayant pour but d'indiquer d'une manière aussi précise et aussi concise que possible les divers cas où des secours peuvent être alloués.

Le même libellé a été complété par une troisième rubrique qui prévoit les rentes et pensions allouées par décisions judiciaires : le cas se présente actuellement pour la veuve d'un aide-éclusier décédé accidentellement, et tel est en même temps le motif de l'augmentation proposée.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE VIII.**SERVICES DIVERS.**

Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.

ART. 48. — *Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

L'article 48 du Budget pour 1904 contient un crédit de 500,000 francs affecté aux frais occasionnés par la revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.

Ce crédit doit être maintenu à concurrence de 300,000 francs pour l'année 1902, au cours de laquelle on continuera la revision, commencée en 1901, des évaluations des fabriques, usines, manufactures, moulins, etc., ainsi que des parcelles cadastrées à l'origine comme terrains incultes et qui ont été, depuis lors, converties en bois, en terres arables, prés ou prairies, ou autrement mises en valeur.

Administration des Ponts et Chaussées.

ART. 49. — *Solde du subside alloué à la Société anonyme du quartier Léopold II.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Simple report du crédit alloué en 1901.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50 (nouveau). — *Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit permettra d'exécuter en 1902 les travaux de restauration du donjon.

ART. 51 (53 ancien). — *Dépôt des archives de l'État, à Gand. Construction et appropriations.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette allocation permettra d'entamer en 1902 les travaux qui restent à exécuter.

ART. 52 (nouveau). — *Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Les travaux d'amélioration coûteront de 200,000 à 300,000 francs. Pour en exécuter la première partie dans le courant de 1902, il est nécessaire que l'on dispose d'un crédit de 50,000 francs.

ART. 53 (nouveau). — *Académie royale flamande, à Gand. Décoration.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ce crédit permettra d'exécuter les travaux de décoration de la nouvelle salle des séances.

ART. 54 (nouveau). — *Observatoire royal, à Uccle. Amélioration et appropriation.*

Crédit demandé : 156,000 francs.

Ce crédit est destiné à pourvoir aux dépenses d'amélioration et d'aménagement des locaux, et notamment aux frais d'installation d'un système de chauffage général.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55 (54 ancien). — *Palais de Justice de Bruxelles. Construction d'un mur de soutènement; remplacement d'un perré provisoire par un mur; aménagement des abords.*

Crédit demandé : 285,000 francs.

Ce crédit doit servir à la construction d'un mur de soutènement et d'une terrasse, ainsi qu'au remplacement par un mur définitif du perré provisoire en pierres sèches existant à l'angle nord-ouest de la façade principale du Palais de Justice.

Il servira également à couvrir les frais d'aménagement du côté ouest de la place Poelaert.

ART. 56 (57 ancien). — *Escaut. Construction de portes d'écluses et renouvellement d'estacades de garde.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Ce crédit permettra la construction de deux paires de portes d'ebbe pour l'écluse du Kattendyk, à Anvers, et la reconstruction de l'estacade de garde et des ducs d'Albe des ponts de Berlaere et d'Uytbergen, récemment repris par l'État.

ART. 57 (58 ancien). — *Sambre canalisée. Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit est destiné :

- 1° A améliorer, par des dragages extraordinaires, les chenaux navigables;
- 2° A remplacer par des tabliers métalliques les tabliers en bois des ponts-route établis sur les déversoirs de la rivière;
- 3° A reconstruire le pont de Pont-de-Loup et à redresser la rivière aux abords de cet ouvrage d'art.

ART. 58 (nouveau). — *Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les crédits alloués antérieurement ont permis de renouveler l'une des trois pompes d'alimentation et sa machine motrice.

Le crédit sollicité permettra de remplacer un deuxième groupe d'appareils.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 59 (61 ancien). — *Construction de maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Reconstruction et amélioration de maisons existantes.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Continuation des travaux pour lesquels des crédits ont été demandés aux Budgets antérieurs en vue de l'amélioration du logement des agents des voies navigables.

L'ancien libellé a été modifié de manière à mieux indiquer la nature des travaux auxquels le crédit doit pourvoir.

ART. 60 (62 ancien). — *Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Il y a lieu de reconstruire en 1902 la porte de flot amont de l'écluse des bassins de commerce et de continuer les travaux de reconstruction de l'estacade qui borde la rive droite de l'avant-port.

ART. 61 (63 ancien). — *Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce crédit permettra :

- 1^o De continuer le renouvellement du pavement du promenoir de la digue, à Heyst;
- 2^o De poursuivre les travaux de défense des dunes.

(12)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente et un millions sept cent vingt-deux mille huit cent vingt francs fr. 31,722,820 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions sept cent septante-six mille francs fr. 2,776,000 »

Soit ensemble à la somme de trente-quatre millions quatre cent nonante-huit mille huit cent vingt francs fr. 34,498,820 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begroeting van het Ministerie van Financiën en Openbare Werken voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van een en dertig millioen zeven honderd twee en twintig duizend acht honderd twintig frank fr. 31,722,820 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van twee millioen zeven honderd zes en zeventig duizend frank fr. 2,776,000 »

Te zamen, op de som van vier en dertig millioen vier honderd acht en negentig duizend acht honderd twintig frank fr. 34,498,820 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité	1,658,000 •	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	105,000 •	
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	54,050 •	
5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	381,000 •	
6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950 •	
7	Service de la monnaie	16,100 •	
8	Documents statistiques	16,500 •	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor	175,200 •	
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	57,300 •	
			2,245,600 •
			252,500 •

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN EN OPENBARE WERKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 . *	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het middenbestuur verzonden. — Wachtgelden	1,658,000 "	
3	Honoraria der advokaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, enz.	105,000 "	
4	Omreiskosten; reis- en verblijfskosten der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur.	34,050 . *	2,245,600 . *
5	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	381,000 . *	
6	Vergoeding aan den directeur der muntfabricatie en aan den chef der vervaardiging van muntstempels.	13,950 . *	
7	Muntdienst.	16,100 . *	
8	Statistische bescheiden	10,500 "	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER THESAURIE EN DER OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIËN.			
9	Jaarwedden van de in dienst zijnde en in beschikbaarheid gestelde agenten der Schatkist.	173,200 . *	252,500 . *
10	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist	87,500 . *	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.			
11	Surveillance générale. Traitements	482,500 *	
12	Service de la conservation du cadastre. Traitements	1,050,500 *	
13	Traitements fixes	2,941,800 *	
14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité	Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif).	2,505,000 *
15	Service des douanes et de la recherche maritime	6,446,200 *	
16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 *	
17	Service des laboratoires	21,000 *	14,782,225 *
18	Suppléments de traitement	228,000 *	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	30,000 *	
20	Frais de bureau et de tournées	104,000 *	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	750,500 *	
22	Police douanière.	5,000 *	
23	Matériel.	256,425 *	
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	665,000 *	
25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	25,000 *	
26	Frais de bureau et dépenses diverses	54,100 *	
27	Traitements du personnel du domaine	90,255 *	2,285,555 *
28	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif).	1,400,000 *	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
BESTUUR DER RECHTSTREEKESCHE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN IN DE PROVINCIEËN.			
11	Algemeen toezicht. Jaarwedden	482,500 .	
12	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	1,050,500 .	
13	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit. {	Vaste jaarwedden	2,041,600 .
14		Verhoudensmatige kortingen en vergoedingen. (Onbepaald krediet.)	2,505,000 .
15	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	6,446,200 .	
16	Dienst van de keuring der gouden en zilveren waren	5,500 .	
17	Dienst van de laboratoriums	21,000 .	14,782,225 .
18	Bijjaarwedden.	228,000 .	
19	Tijdelijke jaarwedden der niet herplaatste ambtenaren en beambten	50,000 .	
20	Bureel- en omreiskosten	104,000 .	
21	Vergoedingen, premiën en uitgaven van verschillenden aard	750,500 .	
22	Tolpolitie	5,000 .	
23	Materieel.	256,425 .	
HOOFDSTUK IV.			
BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIEËN.			
24	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	665,000 .	
25	Tijdelijke jaarwedden der niet herplaatste ambtenaren en beambten	25,000 .	
26	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	34,100 .	
27	Jaarwedden van het personeel des domeins	99,255 .	2,285,555 .
28	Kortingen der ontvangers — Kosten van inping. (Onbepaald krediet.)	1,400,000 .	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Matériel (y compris 5,000 francs en charge temporaire)	22,700	»
30	Dépenses du domaine	40,000	»
31	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500	»
CHAPITRE V.			
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.			
<i>Affaires générales.</i>			
32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées	46,000	»
<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
33	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	4,800,000	»
34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000	»
35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers	1,050,000	»
36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs: études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers: matériel, instruments, livres, etc.	70,000	»
<i>Travaux hydrauliques.</i>			
37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,401,400	»
38	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélioration, établissement.	40,000	»
39	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)	775,000	»
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées: traitements, frais de bureau et de déplacements, Jurys d'examen: frais divers	1,215,875	»
			12,092,890

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
29	Materieel. (Inbegrepen eene som van 5,000 frank als tijdelijke last.)	22,700 *	
30	Uitgaven van het domein	40,000 *	
31	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. (Onbepaald krediet.)	1,500 *	
HOOFDSTUK V.			
BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIËN.			
<i>Algemeene zaken.</i>			
52	Vorbereiding van ontwerpen, kosten van opmaken van plans, aanbestedingen; drukwerken en nateekening van plans. Aankoop en herstelling van materieel. Allerhande leveringen: instrumenten, clichés, papier, boeken, kaarten, enz. — Kosten van zending in den vreemde voor studiën betrekkelijk de diensten van het Bestuur der Bruggen en Wegen	46,000 »	
<i>Wegen en burgerlijke gebouwen.</i>			
53	Wegen: onderhoud, verbetering, rechtmaking, beplantingen. Openbare parken, squares en banen voor wielrijders: legging en onderhoud. Kosten van schatting. Toelagen.	4,800,000 *	
54	Nieuwe beplantingswerken; kosten van schatting	85,000 »	
55	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat: onderhoud en herstellingen; aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz. Aankoop van onroerende goederen. Openbare feesten en plechtigheden: werken en leveringen. Huurgelden (inbegrepen dat van het huis te Brussel betrokken door de Voorzichtigheids- en Hulpkas ten voordeele der slachtoffers van arbeidsongevallen) Belastingen. Allerhande	1,050,000 »	
56	Bijzondere dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten: voorbereiding van ontwerpen, opmaking van plans, aanbestedingen, drukwerken; verwarming en verlichting. Aankoop en herstelling van meubels. Kantoerbehoefden en andere: materieel, instrumenten, boeken, enz.	70,000 *	
<i>Waterwerken.</i>			
57	Vaarten, rivieren, polders, besproeiingen in de Kempen, beplantingen en telegraallijnen: gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie	2,401,400 »	12,092,890 »
58	Overzetbooten en veren en aanhoorigheden: onderhoud, verbetering, instelling	40,000 »	
59	Haven, kusten, vuurtorens, bakens: gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie. Bebossing der domein duinen. (Inbegrepen eene som van 50,000 frank als tijdelijke last.)	775,000 »	
<i>Personeel van bruggen en wegen.</i>			
40	Ingenieurs en conducteurs van bruggen en wegen: jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing. Examenjurs: allerhande uitgaven.	1,215,875 »	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,565,225 *	
42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	217,440 *	
<i>Annales des Travaux publics.</i>			
43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 "	
<i>Traitements de disponibilité.</i>			
44	Traitements temporaires de disponibilité	12,950 "	
CHAPITRE VI. PENSIONS ET SECOURS.			
45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	35,550 *	
46	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents.	41,500 "	77,050 *
CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
47	Dépenses imprévues non liées au Budget.	7,000 "	7,000 *
TOTAL . . . fr.		31,722,820 *
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VIII. SERVICES DIVERS.			
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.</i>			
48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	500,000 *	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
41	Bureeloversten, commiezen, toezichters, sasseniers, brugwachters, waterserjanten, vaartwachters, besproeiers en andere ondergeschikte agenten der bruggen en wegen: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. Examenjurs: allerhande kosten.	1,565,225 *	
42	Bouwmeesters en andere ambtenaars en agenten van den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen der hoofdstad en der omliggende gemeenten: jaarwedden, vergoedingen, verplaatsingskosten. Examenjurs: allerhande kosten. Wachters van monumenten: kleedingskosten	217,440 *	
<i>Annalen der Openbare Werken.</i>			
43	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon; bureelkosten, materiel, clichés, allerhande kosten	14,000 *	
<i>Jaarwedden van beschikbaarheid.</i>			
44	Tijdelijke jaarwedden van beschikbaarheid	12,950 *	
HOOFDSTUK VI. PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
45	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	35,550 *	
46	Hulpgelden verleend, bij gebrek van pensioen, aan tegen loon bezoldigde gewezen ambtenaars, beambten of agenten, aan hunne weduwen of aan de leden hunner familiën die, om rede van hunnen erbarmelijken toestand, titels hebben tot bekoming van onderstand. — Hulpgelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beampte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of worden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke besluiten aan gewezen agenten of aan weduwen en weezen van gewezen agenten	41,500 *	77,050 *
HOOFDSTUK VII. ONVOORZIENE UITGAVEN.			
47	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven	7,000 *	7,000 *
TOTAAL			31,722,820 *
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK VIII.			
VERSCHIEDENE DIENSTEN.			
<i>Bestuur der Rechtstreeksche Belastingen, Douanen en Accijnzen.</i>			
48	Herziening der kadastrale schattingen met het oog op eene nieuwe gelijke verdeling der grondbelasting	300,000 *	

BUDGET DU MINIST. DES FINANCES ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Administration des Ponts et Chaussées.</i>		
40	Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II.	25,000	
50	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration	125,000	
51	Dépôt des archives de l'État, à Gand. Construction et appropriations	50,000	
52	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	50,000	
55	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	25,000	
54	Observatoire royal, à Uccle. Amélioration et appropriation	156,000	
55	Palais de Justice de Bruxelles. Construction d'un mur de soutènement; remplacement d'un perré provisoire par un mur; aménagement des abords.	285,000	2,776,000
56	Escaut. Construction de portes d'écluses et renouvellement d'estacades de garde	550,000	
57	Sambre canalisée. Travaux d'amélioration.	500,000	
58	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation	100,000	
59	Construction de maisons d'habitation pour les agents des voies navigables Reconstruction et amélioration de maisons existantes	60,000	
60	Port d'Ostende Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses	150,000	
61	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.	600,000	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS fr.			34,498,820

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN FINANCIËN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<i>Bestuur van Bruggen en Wegen.</i>			
49	Saldo der toelage verleend aan de Naamlooze Maatschappij der Wijk Leopold II	25,000 "	
50	Oud kasteel der graven van Vlaanderen, te Gent. Herstelling	125,000 "	
51	Bewaarkamer der Staatsarchieven, te Gent. Bouwen en geschiktmakingen	50,000 "	
52	Justitie-Paleis van Gent. Geschiktmaking en verandering	50,000 "	
53	Koninklijke vlaamsche Akademie, te Gent. Versiering.	25,000 "	
54	Koninklijk Observatorium, te Uccle. Verbetering en geschiktmaking.	156,000 "	
55	Justitie-Paleis van Brussel. Bouwing van eenen steunmuur; vervanging van eenen verhoogden stoep door eenen muur; inrichting der toegangen	285,000 "	2,776,000 .
56	Schelde Bouwing van sluisdeuren en vernieuwing van wachtstaketsels	350,000 "	
57	Gekanaliseerde Samber. Verbeteringswerken.	500,000 "	
58	Vaart van Bossuyt naar Kortrijk. Vernieuwing van eene machine om het water aan te brengen.	100,000 "	
59	Bouwing van woonhuizen voor de agenten der waterwegen. Herbouwing en verbetering van bestaande huizen	80,000 "	
60 j	Haven van Oostende. Herbouwing van staketsels en van sluisdeuren	150,000 "	
61	Kusten. Buitengewone onderhouds- en verbeteringswerken. Toelagen	600,000 "	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN EN OPENBARE WERKEN . . . fr.			34,498,820 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

ET

DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre.		
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :		
		Finances :		
		Secrétariat général du Département, Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, des Contributions directes, Douanes et Accises, de l'Enregistrement et des Domaines, et des Monnaies :		
			Nombre d'agents.	Traitements annuels.
				Dépense.
		Secrétaire général	1	12,000
		Directeurs généraux	6	10,000 et 12,000
		Commissaire des monnaies	1	8,000
		Premiers inspecteurs généraux	2	9,600 et 10,000
		Inspecteurs généraux et directeurs chefs de service	7	9,000 et 9,600
		Directeurs	13	8,000 et 9,000
		Sous-directeurs.	25	6,500 à 7,800
		Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800
		Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800
		Essayeurs	2	6,000
		Chefs de bureau	42	4,200 à 6,000
		Sous-chefs de bureau	57	3,500 à 4,200
		Essayeur-adjoint	1	2,200
		Premiers et seconds commis et aide-bibliothécaire	94	1,400 à 3,100
		Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, boute-feu et nettoyeuses	77	800 à 2,600
2		Employés des provinces détachés dans les Administrations centrales (traitements et indemnités)		60,000
		Traitements de disponibilité		6,000
		TOTAUX.	310	1,251,000
A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
1,658,000	1,545,900	112,100	»	1,466,000	(¹) 1,158,958 87	(¹) Non compris les imputations faites sur la somme de 245,100 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exercice 1899 (partie de l'art. 2).
1,679,000	1,566,900	112,100	»	1,487,000	1,159,958 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
				REPORT. fr.																									
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																											
		Travaux publics :																											
	b.	Administration des Ponts et Chaussées :																											
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th data-bbox="975 703 1050 763">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1098 703 1203 763">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1278 703 1362 741">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,000</td> <td rowspan="9" style="vertical-align: middle;">519,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>10,500 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>7,800 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>6,000 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>4,000 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>1,600 à 3,600</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>800 à 2,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL.</td> <td style="text-align: center;">80</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	1	12,000	519,000	4	10,500 à 12,000	4	7,800 à 9,000	3	6,000 à 6,500	3	4,000 à 5,000	1	4,500	22	2,200 à 4,000	18	1,600 à 3,600	24	800 à 2,800	TOTAL.		80	
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																											
1	12,000	519,000																											
4	10,500 à 12,000																												
4	7,800 à 9,000																												
3	6,000 à 6,500																												
3	4,000 à 5,000																												
1	4,500																												
22	2,200 à 4,000																												
18	1,600 à 3,600																												
24	800 à 2,800																												
TOTAL.		80																											
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires; cabinet du Ministre; Comité permanent du Budget; salaires; frais de maladie, etc. :																											
		Finances	72,000	} 88,000																									
		Travaux publics.	16,000																										
		Finances :																											
	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués																											
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.																											
		Travaux publics :																											
	c.	Honoraires des avocats																											
3			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1198 1615 1294 1675">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">61,000</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">19,000</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">25,000</td> </tr> </tbody> </table>	MONTANT de la dépense.			61,000		19,000		25,000	} 80,000																	
MONTANT de la dépense.																													
	61,000																												
	19,000																												
	25,000																												
		(Pour l'Administration des Ponts et Chaussées, les honoraires et les frais des avoués sont imputés sur les crédits auxquels se rapportent les affaires dans lesquelles ils occupent.)																											
				A REPORTER. fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,679,000	1,566,900	112,100	»	1,487,000	1,159,958 87	
108,000	108,000	»	»	119,528 42	(¹) 79,068 90	(¹) Non compris les imputations faites sur la somme de 25,000 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exercice 1899 (partie de l'art. 5).
1,784,000	1,674,900	112,100	»	1,606,528 42	1,239,027 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO de articles.	LITTEA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	
		Finances :	
	a.	Frais de tournées	8,000
	b.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	3,500
			} 11,500
		Travaux publics :	
	c.	Frais de route et de séjour	22,550
		<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>	
		Finances :	
	a.	Papiers à timbrer	95,000
	b.	Papier électoral	5,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	92,000
	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, port de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais.	80,000
	e.	Bibliothèque	12,000
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	26,000
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	48,000
	h.	Loyer d'un immeuble pour l'installation de services ressortissant à l'Administration de la Trésorerie	3,000
			} 361,000
		Travaux publics :	
	i.	Fournitures de bureau, impressions, papier	4,800
	j.	Achat et entretien de meubles.	1,500
	k.	Éclairage, chauffage, service des eaux	7,200
	l.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	4,000
	m.	Affranchissement de correspondances, télégrammes, communications téléphoniques et autres menues dépenses	2,500
			} 20,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
6		Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,784,000	1,671,900	112,100	»	1,606,528 42	1,259,027 77	
34,050	18,050	16,000	»	22,550 »	(¹) 7,068 65 1,252 95	(¹) Non compris les imputations faites sur la somme de 11,050 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exercice 1899 (partie de l'article 4). Articles 4 et 5.
381,000	381,000	»	»	420,000 »	(²) 214,083 76 145,216 15	(²) Non compris les imputations faites sur la somme de 18,000 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour l'exercice 1899 (partie de l'article 5). Articles 6 et 7.
13,950	13,950	»	»	13,950 »	8,015 »	
2,213,000	2,084,900	128,100	»	2,063,028 42	1,614,664 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	
			MONTANT de la dépense.
		<i>Service de la Monnaie (suite).</i>	
7	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie	3,100
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et nettoyage des locaux, achats divers, service de la bibliothèque, etc.	5,800
	c.	Service du contrôle	2,000
	d.	Eau et gaz	5,000
	e.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comptables de l'État	200
		<i>Documents statistiques.</i>	
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	11,500
	b.	— de publication	5,000
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.	
9	a.	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor.	170,500
	b.	— des agents auxiliaires	4,700
		TOTAUX.	175,200
			TOTAL DU CHAPITRE II fr.
10		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,213,000	2,084,900	128,100	»	2,063,028 42	1,614,664 28	
16,100	16,100	»	»	16,100 »	11,785 29	
16,500	16,500	»	»	28,500	16,472 50	
2,245,600	2,117,500	128,100	»	2,107,628 42	1,642,922 07	
AUGMENTATION . fr.		128,100				
175,200	175,200	»	»	172,000	168,190 06	
57,500	57,500	»	»	56,000	54,549 99	
252,500	252 500	»	»	228,000	222,740 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
41	a.	Traitements des directeurs	9	»	Max. 9,000 Min. 8,000	75,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	9,000	9,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux	6	1 ^{re}	6,500	39,000
			4	2 ^e	6,000	24,000
	d.	— de l'inspecteur spécial des douanes	1	»	Max. 6,500 Min. 5,000	6,000
	e.	— id. id. des accises.	1	»	Max. 6,500 Min. 5,000	6,000
	f.	— d'un contrôleur id. id.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,150	5,600
	g.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
	h.	— des seconds commis de direction	16	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	44,800
			20	2 ^e	2,100	42,000
			31	3 ^e	1,700	52,700
			14	4 ^e	1,300	18,200
i.	— id. id.	»	»	»	20,000	
j.	— aux surnuméraires	»	»	»	101,700	
TOTAUX.			113	482,500
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
12	a.	Traitement de l'inspecteur	1	»	6,500	6,500
	b.	— des sous-inspecteurs	3	»	Max. 5,500 Min. 5,000	16,500
			7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,500	35,000
	c.	— des contrôleurs	6	2 ^e	4,000	24,000
			5	3 ^e	3,500	17,500
			85	1 ^{re}	1 ^{re} Max. 3,500 Max. 3,200 Min. 2,900	270,000
	d.	— des géomètres	75	2 ^e	Max. 2,500 Min. 2,300	187,500
			65	3 ^e	Max. 2,000 Min. 1,800	130,000
			50	4 ^e	Max. 1,500 Min. 1,300	75,000
	e.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	114,000
f.	— aux surnuméraires	»	»	»	157,500	
TOTAUX.			297	1,030,500

A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
482,500	482,500	»	»	471,500	426,034 03	
1,030,500	1,030,500	»	»	1,030,500	874,618 77	
1,513,000	1,513,000	»	»	1,502,000	1,500,662 80	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,513,000	1,513,000	»	»	1,502,000	1,500,652 80	
2,941,600	2,905,050	36,550	»	2,905,050	2,758,149 54	
2,505,000	2,505,000	»	»	2,505,000	2,557,624 51	
6,957,600	6,921,050	36,550	»	6,910,050	6,596,420 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>	Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	b.	Traitements des contrôleurs	16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
			18	3 ^e	3,600 3,150	57,600 56,700
	c.	— des lieutenants	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	114,600
	d.	— des sous-lieutenants	60	»	Max. 2,100 Min. 2,000	120,000
	e.	— des brigadiers	433	»	Max. 1,800 Min. 1,600	736,100
	f.	— des sous-brigadiers.	767	»	Max. 1,500 Min. 1,300	1,062,200
	g.	— des préposés.	880	»	Max. 1,400 Min. 1,200	1,356,000
			875	»	1,400	960,300
			860	»	1,000	860,000
15	h.	— des matelots	35	1 ^{re}	Max. 1,500 Min. 1,300	43,700
	i.	— des mousses	20	2 ^e	1,200	24,000
			4	»	800	3,200
		Traitement des patrons	2	»	Max. 2,100 Min. 1,700	4,200
	j.	Service du bateau à vapeur de la douane. — des sous-patr ^s (steamer).	2	»	Max. 1,600 Min. 1,500	3,200
		— des sous-patr ^s (mouches).	3	»	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
		— des machinistes.	2	»	Max. 2,100 Min. 1,700	4,200
		— des machinistes-chauffeurs	7	»	Max. 1,600 Min. 1,500	11,200
	k.	Service des fabriques de sucre. — des sous-brigadiers	50	»	Max. 1,300 Min. 1,300	63,000
		» des préposés.	300	»	»	348,000
		» des préposés temporaires.	800	»	»	250,000
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	276,900
	n.	Indemnités et frais de déplacement aux agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	2,000
		TOTAUX.	5,191	6,446,200
16	»	<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
		Traitement de l'essayeur	1	1 ^{re}	3,500	3,500
						A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,957,600	6,921,050	56,550	»	6,910,050	6,596,426 65	
6,446,200	6,446,200	»	»	6,446,421 05	6,287,255 16	
5,500	5,500	»	»	5,500	5,409 92	
13,407,300	13,370,750	56,550	»	13,369,971 05	12,887,181 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Service des laboratoires.</i>	
			MONTANT de la dépense.
17	a.	Abonnement du chimiste	6,000
	b.	Traitement du chimiste-avisur	5,000
	c.	Indemnités et salaires des aides et gens de service	3,800
	d.	Loyer	4,000
	e.	Frais de chauffage et d'éclairage	550
	f.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.	2,800
	g.	Menus objets	550
	h.	Frais de déplacement du chimiste.	1,500
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
			MONTANT de la dépense.
20	a.	Frais de bureau	40,000
	b.	Frais de tournées	64,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	24,000
21	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	30,500
	j.	Frais d'escorte de la douane	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	352,800
	l.	Indemnités aux agents chargés du recensement des plants de tabac, conformément à l'article 51 de la loi du 17 avril 1896 :	
		1° Agents communaux fr. 28,000	} 43,000
		2° — de l'Administration des Contributions directes, etc. 15,000	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
15,407,500	13,370,750	56,550	»	15,359,971 05	12,887,181 75	
21,000	18,200	2,800	»	21,200	23,758 05	
228,000	228,000	»	»	248,850	227,851 05	
30,000	30,000	»	»	31,500	26,569 42	
104,000	104,000	»	»	104,000	86,026 »	
750,300	750,300	»	»	750,500	712,869 61	
14,540,800	14,501,450	59,350	»	14,516,021 05	13,064,255 84	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,540,800	14,501,450	59,350	»	14,516,021 05	15,964,255 84	
5,000	5,000	»	»	5,000 »	559 20	
256,425	256,425	»	»	283,939 80	256,412 01	
14,782,225	14,742,875	59,350	»	14,804,960 85	14,201,207 05	
AUGMENTATION. . fr.		39,350				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.		9	8,000 à 9,000	80,000
b.		7 4 ^{me} classe.	7,000	49,000
		7 2 ^e classe.	6,500	45,500
c.		14	500	7,000
		16 1 ^{re} classe.	5,400 à 6,000	102,000
d.		13 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 3 ^e classe.	4,200	42,000
e.		9	3,500 à 6,000	34,800
f.		20	1,500 à 2,600	41,000
g.		1	5,000 à 6,000	5,500
h.		1	3,200 à 3,500	3,500
		1	2,000 à 2,400	
i.		1	2,000 à 2,200	
		25	1,700 à 1,900	83,500
		24	1,200 à 1,600	
j.		1	2,600	2,600
k.		variable.	Indéterminé.	5,000
l.		80	Id.	83,000
m.		»	»	4,600

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
663,000	663,000	,	,	634,775 30	637,743 24	
663,000	663,000	,	,	634,775 30	637,743 24	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
663,000	663,000	,	"	634,775 30	637,743 24	
25,000	25,000	,	"	17,000	16,174 92	
34,100	34,100	,	"	51,500	49,899 88	
722,100	722,100	,	"	703,275 30	703,818 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT.	62	34,795
		<i>7° Escaut.</i>		
a.		Percepteurs	2	1,250
b.		Éclusiers-percepteurs	6	2,250
c.		Pontonier au service du contrôle	1	190
		<i>8° Lys.</i>		
		Éclusiers-percepteurs	5	2,215
		<i>9° Canal de Gand à Ostende.</i>		
a.		Éclusier et pontonniers-percepteurs	3	2,490
b.		Pontonier au service du contrôle	1	100
		<i>10° Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>		
		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	4	2,150
		<i>11° Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>		
a.		Receveurs	2	7,800
b.		Percepteur	1	800
c.		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	10	4,970
d.		Pontonniers au service du contrôle	4	550
e.		Gardes-canal messagers	4	520
		<i>12° Petite Nèthe canalisée.</i>		
a.		Éclusiers-percepteurs	2	270
b.		Pontonier au service du contrôle	1	50
		A REPORTER.	108	60,360

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
722,100	722,100	»	»	705,275 50	705,818 04	
722,100	722,100	»	»	703,275 30	703,818 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
			REPORT. . . .	108
		<i>13° Canal de Liège à Maestricht.</i>		
	a.	Éclusiers-percepteurs.	2	» 1,100
	b.	Gardes-canal messagers	2	» 280
		<i>14° Yser, canaux de Plasschendaël et d'Ypres à l'Yser.</i>		
		Éclusiers-percepteurs.	6	» 4,540
		<i>15° Canal de Furnes à Bergues (partie belge).</i>		
		Éclusier-percepteur	1	» 50
		<i>16° Canal de Roulers à la Lys.</i>		
		Éclusier-percepteur	1	» 325
		<i>17° Canal de dérivation de la Lys.</i>		
	a.	Éclusiers-percepteurs.	2	» 4,600
	b.	Garde-canal messenger.	1	» 75
		<i>18° Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>		
		Éclusiers-percepteurs.	2	» 270
		<i>19° Canal du Centre.</i>		
	a.	Éclusier-percepteur	1	» 70
	b.	Agents au service du contrôle	2	» 100
		<i>20° Ourthe.</i>		
	a.	Éclusiers-percepteurs.	3	» 520
	b.	Garde-canal messenger.	1	» 100
		<i>21° Contrôle des différentes voies navigables.</i>		
	a.	Contrôleurs.	6	3,200 à 4,500 23,800
	b.	Sous-contrôleur	1	» 2,200
		<i>22° Avant-port d'Ostende. Bassin à flot de Nieuport.</i>		
		Frais de perception et de contrôle des droits de quai et de bassin.	4	» 750
		<i>23° Abbaye de Villers.</i>		
		Salaire du portier, frais de perception et de contrôle du droit d'entrée	5	» 1,200
		<i>24° Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc</i>		
			»	» 4,045
		TOTAUX.	146	99,255
				A REPORTER. . . . fr.

27
(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
722,100	722,100	»	»	705,275 30	703,818 04	
99,255	99,255	»	»	99,255 »	98,304 99	
821,355	821,355	»	»	802,530 50	799,120 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
29	a.	Contaction de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	9,900
	b.	Frais d'emballage.	2,800
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux.	10,000
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
30	a.	Travaux d'entretien, amélioration, construction, etc., frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés.	27,000
	b.	Charges et contributions.	10,000
	c.	Frais de vente et autres actes.	3,000
31	»	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
824,355	821,555	»	»	802,530 50	799,120 03	
1,400,000	1,400,000	»	»	1,400,000	1,415,422 83	
22,700	22,700	»	»	50,700	49,675 49	
40,000	40,000	»	»	41,881 59	36,256 45	
1,500	1,500	»	»	1,500	105 44	
2,285,555	2,285,555	»	»	2,276,011 69	2,270,575 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
1. — Affaires générales.		
32	*	Études de projets; levés de plans; adjudications. Confection, réparations et fournitures diverses : matériel, instruments, plans, imprimés, clichés, papiers, produits chimiques, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées
		TOTAL. . . fr.
2. — Routes et bâtiments civils.		
	a.	Routes : entretien ordinaire fr. 3,915,000 »
	b.	Id. redressements, subsides 495,000 »
	c.	Plantations : entretien, frais d'expertise 65,000 »
33	d.	Parcs publics et squares : établissement et entretien 150,000 »
	e.	Voies cyclables : établissement et entretien 200,000 »
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrages d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction, etc. 275,000 »
34	*	Plantations nouvelles; frais d'expertise.
35	a.	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats et réparations d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques; travaux et fournitures. Divers fr. 4,010,980 »
	b.	Loyers divers et impositions 59,020 »
36	*	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.
		TOTAL. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
46,000	46,000	»	»	63,000	(1) 55,548	(1) Art. 36 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
46,000	46,000	»	»	63,000	55,548	
4,800,000	4,800,000	»	»	8,455,318 63	(1) 4,404,669 41	(1) Art. 37 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
85,000	85,000	»	»	85,212 10	(1) 61,465 48	(1) Art. 38 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
1,050,000	1,050,000	»	»	1,177,590 21	(1) 1,125,120 60	(1) Art. 39 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
70,000	54,200	15,800	»	77,427 29	(1) 63,955 53	(1) Art. 40 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
6,005,000	5,989,200	15,800	»	9,795,548 23	5,715,218 04	
AUGMENTATION. . fr.		15,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES <i>(suite)</i> .		
5. — <i>Travaux hydrauliques.</i>		
37		Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entre- tien ordinaire et extraordinaire, améliorations, administration.
BASSIN DE LA MEUSE.		
	<i>a.</i>	Meuse. fr. 407,000 »
	<i>b.</i>	Sambre 220,000 »
	<i>c.</i>	Ourthe 45,000 »
	<i>d.</i>	Canal de Charleroi à Bruxelles 158,500 »
	<i>e.</i>	— de Liège à Maestricht. 120,000 »
	<i>f.</i>	— de Maestricht à Bois-le-Duc. 80,000 »
	<i>g.</i>	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 185,000 »
	<i>h.</i>	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 11,000 »
	<i>i.</i>	— — vers Hasselt 40,000 »
	<i>j.</i>	— — vers Turnhout 28,000 »
	<i>k.</i>	— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job-in-'t Goor. 38,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
	<i>l.</i>	Escaut 249,000 »
	<i>m.</i>	Haine. 4,000 »
	<i>n.</i>	Lys 94,000 »
	<i>o.</i>	Dendre 8,000 »
	<i>p.</i>	Durme 4,000 »
	<i>q.</i>	Rupel. 59,000 »
	<i>r.</i>	Nèthe inférieure et Grande-Nèthe 15,500 »
	<i>s.</i>	Petite-Nèthe canalisée 20,000 »
	<i>t.</i>	Dyle et Démer 55,500 »
	<i>u.</i>	Senne. 16,000 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).			
BASSIN DE L'ESCAUT (suite).			
v.		Canal du Centre	33,000 »
w.		— de Mons à Condé	22,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing	54,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai	41,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée	7,500 »
a'.		— de Roulers à la Lys	52,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys	71,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende	103,000 »
e'.		— de Plasschendaele à Nieupoort	6,500 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord	48,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen.	48,500 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede	10,000 »
BASSIN DE L'YSER.			
i'.		Yser	20,000 »
j'.		Canal de Loo.	52,500 »
k'.		— d'Ypres à l'Yser.	8,000 »
l'.		— de Nieupoort, par Furnes, à Dunkerque	10,000 »
m'.		— de Furnes à Bergues.	1,500 »
DIVERS.			
n'.		Barrage de la Gileppe.	1,000 »
o'.		Lignes télégraphiques et téléphoniques	40,000 »
p'.		Service de l'hydrographie	18,000 »
q'.		Irrigations de la Campine	1,100 »
r'.		Plantations nouvelles	13,500 »
38	»	Bacs, passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,401,400	2,401,400	»	»	2,403,100	2,153,529 54 (¹)	(¹) Article 41 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
40,000	40,000	»	»	40,000	(¹) 28,119 75	(¹) Article 42 du Budget de l'Agriculture etc., pour 1899.
2,441,400	2,441,400	»	»	2,443,100	2,181,649 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																											
		REPORT.																																																											
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>).																																																											
		Ports, côtes, phares, fanaux, entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administra- tion. Boisement des dunes domaniales :																																																											
	a.	Port d'Ostende fr. 392,000 »																																																											
	b.	Port de Nieuport 155,000 »																																																											
	c.	Port de Blankenberghe 25,000 »																																																											
39	d.	Côtes et boisement des dunes, y compris le cinquième et dernier acompte sur le subsidé alloué à la ville de Blankenberghe 195,000 »																																																											
	e.	Phares et fanaux 8,000 »																																																											
		TOTAL . . . fr.																																																											
		4. — PERSONNEL.																																																											
40		Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplace- ments. Jurys d'examen : frais divers																																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">GRADES.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CADRES</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Observations.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">réglemen- talres.</th> <th style="text-align: center;">effectifs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Ponts et chaussées.</i></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">8,500 à 9,000</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">15 (1)</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">12</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">(1) Dont 5 à 10,500 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum. dont 1 ff. d'ingénieur en chef directeur.</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">7,500 - 8,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur principal de 1^{re} classe Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">6,500 - 7,000 5,500 - 6,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">4,500 - 5,000</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">56</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">55</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">3,500 - 4,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">3,000 - 3,250</td> </tr> <tr> <td>Conducteur principal de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">4,500-5,000-5,500</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">142</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">134</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">dont 2 à 6,050 francs à raison de 6 années de jouissance du trai- tement maximum. dont 1 payé sur le Budget des dé- penses extraordinaires.</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">3,500 - 4,000</td> </tr> <tr> <td>Conducteur de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">3,000 - 3,250</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">2,500 - 2,750</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">2,000 - 2,250</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Service de l'hydrographie.</i></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglemen- talres.	effectifs.	<i>Ponts et chaussées.</i>					Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe	8,500 à 9,000	15 (1)	12	(1) Dont 5 à 10,500 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum. dont 1 ff. d'ingénieur en chef directeur.	Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe	7,500 - 8,000	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe Id. de 2 ^e classe	6,500 - 7,000 5,500 - 6,000	Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	56	55	dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.	Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	Id. de 3 ^e classe	3,000 - 3,250	Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500-5,000-5,500	142	134	dont 2 à 6,050 francs à raison de 6 années de jouissance du trai- tement maximum. dont 1 payé sur le Budget des dé- penses extraordinaires.	Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	Conducteur de 1 ^{re} classe	3,000 - 3,250	Id. de 2 ^e classe	2,500 - 2,750				Id. de 3 ^e classe	2,000 - 2,250				<i>Service de l'hydrographie.</i>					Ingénieur en chef	7,500	1	1	
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																								
		réglemen- talres.	effectifs.																																																										
<i>Ponts et chaussées.</i>																																																													
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe	8,500 à 9,000	15 (1)	12	(1) Dont 5 à 10,500 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum. dont 1 ff. d'ingénieur en chef directeur.																																																									
Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe	7,500 - 8,000																																																												
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe Id. de 2 ^e classe	6,500 - 7,000 5,500 - 6,000																																																												
Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	56	55	dont 1 payé sur le Budget des dépenses extraordinaires.																																																									
Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000																																																												
Id. de 3 ^e classe	3,000 - 3,250																																																												
Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500-5,000-5,500	142	134	dont 2 à 6,050 francs à raison de 6 années de jouissance du trai- tement maximum. dont 1 payé sur le Budget des dé- penses extraordinaires.																																																									
Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000																																																												
Conducteur de 1 ^{re} classe	3,000 - 3,250																																																												
Id. de 2 ^e classe	2,500 - 2,750																																																												
Id. de 3 ^e classe	2,000 - 2,250																																																												
<i>Service de l'hydrographie.</i>																																																													
Ingénieur en chef	7,500	1	1																																																										
		A REPORTER. fr.																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,441,400	2,441,400	»	»	2,443,100 »	2,181,649 27	
775,000	775,000	»	»	775,000 »	654,477 27 (*)	(*) Article 43 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
3,216,400	3,216,400	»	»	3,218,100 »	2,836,126 54	
1,213,875	1,221,950	»	6,075	1,170,500	1,109,449 85 (1)	(1) Article 44 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
1,213,875	1,221,950	»	6,075	1,170,500	1,109,449 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).			
41		Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes de l'Administration des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.
		<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>			
		Chef de bureau	3,800-4,150-4,500	13 13	
		Conservateur	4,000	1 1	
		Conducteur hydrographe à l'essai	3,000	1 1	
		Commis-chef	2,800-3,150-3,500	18 (1) 20	(1) dont 1 ff. de chef de bureau et 4 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Commis-dessinateur de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	26 (2) 26	(2) dont 3 à 3,410 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 22 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,500		
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	128 (3) 128	(3) dont 5 à 3,410 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 5 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000		
		Id. de 3 ^e classe	1,200 - 1,400		
		Surveillant de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	36 (4) 36	(4) dont 10 à 2,800 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 5 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,500		
		Id. provisoire	650 - 1,524	" 2	
		Messager	1,200 - 1,400	13 (5) 13	(5) dont 5 à 3,410 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum et 4 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs	100 à 200 fr. par mois.	" (6) 190	(6) dont 8 à 1,540 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	3 fr. par jour à 250 fr. p. mois.		
		Gardien de monuments	1 fr. par jour à 82 fr. p. mois.	" 3	
		Id. de parcs et squares	500 à 1,200	" 1	
		Jardinier	2,000	" 1	(6) dont 153 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Garde-forestier	1,000	" 1	
		<i>Personnel des voies navigables.</i>			
		Sergent d'eau	1,500 à 1,500	" 7	
		Garde-rivière	1,000 à 1,400	" 35	
		Garde-canal	1,000 à 1,700	" 40	
		Garde-canal-pontier	900	" 1	
		Garde-fanal	1,100	" 1	
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,215,875	1,221,950	"	6,075	1,170,500	1,109,449 85	
1,565,225	1,544,525	20,900	"	1,542,155	(*) 1,502,818 30	(*) Article 45 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
2,581,100	2,566,275	20,900	6,075	2,512,655	2,412,268 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).		
		<i>Personnel des votes navigables (suite).</i>		
		Chef-garde-dunes	1,400	1
		Garde-dunes	1,000 - 1,100	7
		Garde-souterrain	1,000	1
		Cantonnier maritime	1,000	2
		Gardien de barrage	1,100	1
		Chef-éclusier	1,850	1
		Éclusier-receveur	550 à 1,600	75
		Éclusier-receveur principal	725	1
		Éclusier-contrôleur	900 à 1,200	11
		Éclusier-barragiste	1,000 à 1,200	10
		Éclusier-barragiste-receveur	1,200	2
		Éclusier-garde-rivière	1,000 à 1,500	2
		Éclusier-machiniste	1,000 à 1,500	2
		Éclusier-garde-canal	1,400	1
		Éclusier	700 à 1,600	157
		Chef-aide-éclusier	1,100 - 1,200	4
		Aide-éclusier-chauffeur	1,000	2
		Aide-éclusier-mécanicien	1,100	1
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,200	1
		Aide-éclusier	800 à 1,100	113
		Chef-pontier	1,500	1
		Pontier-garde-rivière	1,050	1
		Pontier-receveur	800 - 850	6
		Pontier-receveur-contrôleur	850	1
		Pontier-contrôleur	800 - 850	4
		Pontier	fr. 0 50 par jour à 1,825	200
		Aide-pontier	800 - 825	6
		Machiniste-éclusier-receveur	1,500	1
		Machiniste	1,200 à 1,600	2
		Aide-machiniste	1,500	2
		Garde-déversoir	800 à 1,000	24
		Jaugeur	400	1
		Timonier-chef-plongeur-garde-rivière	1,700	1
		Machiniste-mécanicien	1,750	1
		Passer d'eau	580 à 2,000	5
		Chauffeur	1,000 - 1,050	2
		Chauffeur mécanicien	1,500	1
		A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,581,100	2,566,275	20,900	6,075	2,512,655	2,412,268 15	
2,581,100	2,566,275	20,900	6,075	2,512,655	2,412,268 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS	CADRES réglemen- taires. effectifs.		Observations.
					REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).						
<i>Service de l'hydrographie.</i>						
		Commis-chef	5,500	1	1	
		Commis de 5 ^e classe	1,200 à 1,400	1	1	
		Patron	2,200	"	1	
		Mécanicien-chef	2,700	"	1	
		Machiniste	1,800	"	1	
		Matelot	1,400	"	2	
		Chauffeur (ouvrier)	108,55 p. mois	"	1	Plus 5 pendant la campagne hydrographique.
<i>Service des irrigations de la Campine</i>						
		Aide-temporaire	100 par mois.	"	1	
		Chef-irrigateur	2,500	"	1	
		Irrigateur	1,200 à 1,600	"	5	
		Irrigateur auxiliaire	400	"	1	
42	"	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Jurys d'examen : frais divers. — Gardiens de monuments : frais d'habillement				
<i>Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs</i>						
		Architecte en chef	8,800	1	1	A raison de 6 années de jouissance du traitement maximum. A 7,000 fr. à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum.
		Architecte principal	5,500 6,000 6,500	2	2	
		Architecte	4,000 4,500 5,000 2,500 3,000 3,500	6	5	
		de 1 ^{re} classe				
		de 2 ^e —				
		Chef de bureau	5,800 4,150 4,500	1	1	
		Commis-chef	2,800 5,150 5,500	1	1	
		Commis dessinateur	2,500 2,800 3,100 1,800 2,000 2,500	12	12	
		de 1 ^{re} classe				
		de 2 ^e —				
		Surveillant	2,500 2,800 3,100 1,800 2,000 2,300	10	10	
		de 1 ^{re} classe				
		de 2 ^e —				
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,581,100	2,566,275	20,900	6,075	2,512,633	2,412,268 15	
217,440	205,540	11,900	,	206,850	(¹) 186,977 48	(¹) Article 46 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
2,798,540	2,771,815	52,800	6,075	2,719,505	2,599,245 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CAUSES		Observations.									
					REPORT. . . . fr.										
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES (<i>suite</i>).															
		Commis	<table border="0"> <tr> <td>de 1^e classe</td> <td>2,200</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>de 2^e —</td> <td>1,050</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>de 3^e —</td> <td>1,200</td> <td>1,400</td> </tr> </table>	de 1 ^e classe	2,200	2,500	de 2 ^e —	1,050	2,000	de 3 ^e —	1,200	1,400	9	10	A 1,540 francs à raison de 6 années de jouissance du traitement maximum. Dont 28 payés sur le Budget des dépenses extraordinai- res.
de 1 ^e classe	2,200	2,500													
de 2 ^e —	1,050	2,000													
de 3 ^e —	1,200	1,400													
		Messenger	1,200	1,400	1	1									
		Boute-feu	1,500		1	1									
		Gardien de monuments	500 à 1,000		5	4									
		Aide temporaire	75 fr. à 250 fr. par mois.		•	30									
		Chef-mécanicien du Palais de Justice .	1,800	à 2,500	1	1									
		Mécanicien id.	1,500	à 1,700	2	2									
		Concierge	1,000	à 1,400	3	5									
		Chef-gardien	1,200		1	1									
		Gardien	1,000		10	10									
		Nettoyeuse	650	à 800	17	18									
		Nettoyeur	900	à 1,000	4	4									
		Chauffeur	1,500	à 1,500	2	2									
		Manœuvre-chauffeur	1,000	à 1,200	2	2									
		Portier	800	à 900	1	1									
						TOTAL. . . . fr.									
		5. — ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.													
45		Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés et divers.													
						TOTAL. . . . fr.									
		6. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.													
44		Traitements temporaires de disponibilité													
						TOTAL. . . . fr.									
		Récapitulation du chapitre V.													
		1. — Affaires générales.													
		2. — Routes et bâtiments civils													
		3. — Travaux hydrauliques													
		4. — Personnel													
		5. — Annales des travaux publics													
		6. — Traitements de disponibilité													
						TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,798,540	2,771,815	52,800	6,075	2,719,505	2,599,245 63	
2,798,540	2,771,815	52,800	6,075	2,719,505	2,599,245 63	
AUGMENTATION. . fr.		26,725				
14,000	14,000	»	»	11,200	(¹) 11,194 48	(²) Art. 47 du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899.
14,000	14,000	»	»	11,200	11,194 48	
(¹) 12,950	12,950	»	»	12,950	»	(²) Y compris les traitements de disponibi- lité accordés à des agents de l'Adminis- tration centrale des Ponts et chaussées.
12,950	12,950	»	»	12,950	»	
46,000	46,000	»	»	63,000	55,548 »	
6,005,000	5,989,200	15,800	»	9,705,548 23	5,715,218 04	
5,216,400	5,216,400	»	»	5,218,100 »	2,856,126 54	
2,798,540	2,771,815	52,800	6,075	2,719,505 »	2,599,245 63	
14,000	14,000	»	»	11,200 »	11,194 48	
12,950	12,950	»	»	12,950 »	»	
12,092,890	12,050,565	48,600	6,075	15,820,105 23	11,217,552 69	
AUGMENTATION. . fr.		42,525				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>crédit non limitatif</i>):		
45	a.	Finances fr. 27,200 »
	b.	Travaux publics. 8,550 »
Finances :		
46	a.	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles qui ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions fr. 22,000 »
Travaux publics :		
	b.	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'employés décédés qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Rentes annuelles accordées au sieur Maucourant, ancien ouvrier permanent, ainsi qu'aux veuves et enfants des sieurs Baufays, Bodart et Martin, décédés accidentellement étant en service 49,500 »
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
47	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VIII.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.</i>		
48	»	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier . . .
	»	Frais de publication d'une nouvelle édition du tarif officiel des douanes (<i>pour mémoire</i>) . . .
A REPORTER . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
55,550	35,550	.	.	35,550	(¹) 26,215 48	(¹) Non-compris les imputations faites sur la somme de 8,550 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899 (partie du crédit de l'article 6).
41,500	41,000	500	.	36,050	(¹) 18,903	(¹) Non-compris les imputations faites sur la somme de 16,050 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899 : partie du crédit de l'art 7 . fr. 10,550 • — — 76 . . . 3,000 • — — 77 . . . 2,500 • ENSEMBLE. . fr. 16,050 •
77,050	76,550	500	.	71,600	45,116 48	
AUGMENTATION . . fr.		500				
7,000	7,000	.	»	7,000	(¹) 3,074 45	(¹) Non-compris les imputations faites sur la somme de 2,000 francs provenant du Budget de l'Agriculture, etc., pour 1899 (partie du crédit de l'article 76).
7,000	7,000	.	»	7,000	3,074 45	
300,000	500,000	»	200,000	700,000	107,549 37	
»	»	»	»	20,000	»	
300,000	500,000	»	200,000	720,000	107,549 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉR. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>(Pour mémoire) :</i>
»	»	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'Administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers
»	»	Installation d'appareils de chauffage dans le bâtiment de la douane au port de Bruges
»	»	Construction et acquisition d'embarcations destinées à la surveillance de l'Escaut par la douane du port d'Anvers
»	»	Acquisition et travaux d'appropriation d'un immeuble, à Bruxelles, pour l'installation des services des hypothèques et du timbre extraordinaire
		<i>Administration des Ponts et Chaussées.</i>
49	»	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. <i>(Pour mémoire.)</i> — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II
50	»	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration
51	»	Dépôt des archives de l'État à Gand. Construction et appropriations
52	»	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation
53	»	Académie royale flamande, à Gand. Décoration
54	»	Observatoire royal à Uccle. Amélioration et appropriation
55	»	Palais de Justice de Bruxelles. — Construction d'un mur de soutènement; remplacement d'un perré provisoire par un mur; aménagement des abords
56	»	Escaut. Construction de portes d'écluse et renouvellement d'estacades de garde
57	»	Sambre canalisée. Travaux d'amélioration.
58	»	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation
59	»	Construction de maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Reconstruction et amélioration de maisons existantes
60	»	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses
61	»	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaires et d'amélioration. Subsidés
		<i>(Pour mémoire) :</i>
»	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'immeubles; agrandissement des locaux et dégagement pour le cas d'incendie.
»	»	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt; travaux de parachèvement.
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
500,000	500,000	»	200,000	720,000	107,549 57	
»	»	»	»	8,000	55,232 07	
»	»	»	»	12,000	»	
»	»	»	»	»	158,042 59	
»	»	»	»	»	81,012 04	
23,000	23,000	»	»	115,000	»	
123,000	»	123,000	»	»	»	Art. 82 du Budget de l'Agriculture, etc., de 1899.
50,000	130,000	»	100,000	180,000	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
25,000	»	25,000	»	»	»	
156,000	»	156,000	»	»	»	
285,000	»	285,000	»	»	»	
530,000	100,000	230,000	»	»	»	
500,000	100,000	400,000	»	100,000	28,078 83	Art. 90 du Budget de l'Agriculture, etc., de 1899.
100,000	»	100,000	»	»	»	
60,000	75,000	»	15,000	75,000	45,555 54	— 96
150,000	150,000	»	»	185,000	60,000	— 97
600,000	1,400,000	»	800,000	1,360,000	241,563 74	— 100
»	15,000	»	15,000	150,000	8,110	Art. 86
»	250,000	»	250,000	285 06	76,412 80	— 88 ^a
2,776,000	2,765,000	1,591,000	1,380,000	2,905,285 06	982,436 78	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,776,000	2,763,000	1,591,000	1,580,000	2,905,285 90	952,456 78	
"	"	"	"	60,000	"	
"	50,000	"	50,000	57,574 75	65,592 25	Art. 88 du Budget de l'Agriculture, etc., de 1899.
"	15,000	"	15,000	400,000	"	
"	10,000	"	10,000	25,000	"	
"	200,000	"	200,000	550,000	564,339 64	Art. 85 du Budget de l'Agriculture, etc., de 1899.
"	"	"	"	58,000	"	
"	"	"	"	17,100	"	
"	"	"	"	225,000	"	
"	"	"	"	757 10	"	
"	60,000	"	60,000	"	"	
"	130,000	"	130,000	"	"	
"	"	"	"	155,000	"	
"	"	"	"	185,000	"	
"	"	"	"	9,000	2,295 85	Art. 102 du Budget de l'Agriculture, etc., de 1899.
"	"	"	"	185,000	162,400	— 99 — —
"	"	"	"	40,000	150,000	— 101 — —
"	"	"	"	"	15,000	— 84 — —
"	"	"	"	"	21,995 40	— 85 — —
"	"	"	"	"	22,124 78	— 89 — —
"	"	"	"	"	49,851 58	— 01 — —
"	"	"	"	"	15,000	— 93 — —
"	"	"	"	"	49,912 50	— 94 — —
"	"	"	"	"	30,100 55	— 95 — —
2,776,000	3,250,000	1,591,000	1,845,000	4,012,717 79	1,991,045 11	
DIMINUTION . . fr.		454,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, Douanes et Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	— des Ponts et Chaussées dans les provinces
VI.	Pensions et secours,
VII.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VIII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,243,600 »	2,117,500 »	128,100 »	»	2,107,628 42	1,642,922 07	
252,500 »	252,500 »	»	»	228,000 »	222,740 05	
14,782,225 »	14,742,875 »	59,550 »	»	14,804,960 85	14,201,207 05	
2,283,553 »	2,283,553 »	»	»	2,276,611 69	2,270,575 62	
12,092,890 »	12,050,565 »	42,525 »	»	13,820,103 25	11,217,332 69	
77,030 »	76,550 »	500 »	»	71,600 »	43,116 48	
7,000 »	7,000 »	»	»	7,000 »	3,074 43	
2,776,000 »	5,250,000 »	»	434,000 »	4,612,717 79	401,836 07 1,499,209 04	Finances. Travaux publics.
34,498,820 »	34,742,543 »	210,475 »	434,000 »	39,928,621 98	13,787,471 79 12,716,541 73	Finances. Travaux publics.
DIMINUTION. . . fr.		245,525 »				

(λ)
(4)

[N° 4 — XIII]

XIII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1902.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1902 s'élève à 2,076,000 francs.

Aucune modification n'est proposée quant au chiffre des crédits votés pour l'exercice 1901.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,**ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1902 est fixé à la somme de deux millions septante-six mille francs (2,076,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,**KONING DER BELGEN,**

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Onwaarden en der Terugbetalingen voor het dienstjaar 1902, is vastgesteld op de som van twee miljoen zes en zeventig duizend frank (2,076,000 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 9^{de} October 1901.**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	250,000 °	
2	— — — — — personnelle	415,000 °	
3	— — — — — sur le droit de patente.	150,000 °	829,000 °
4	— — — — — sur les redevances des mines.	5,000 °	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents	9,000 °	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	450,000 °	
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000 °	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	40,000 °	1,247,000 °
9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine	2,000 °	
10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage	115,000 °	
11	Déficit des divers comptables de l'État	40,000 °	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.		. . . fr.	2,076,000 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAËYER.*

**BEGROOTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE HOOFDSTUK.			
ONWAARDEN.			
1	Onwaarden op de grondbelasting	250,000 .	
2	— op de personeele belasting.	415,000 .	
3	— op het patentrecht	150,000 .	820,000 .
4	— op de jaareijnsen der mijnen	5,000 .	
5	Oninbare kosten van vervolgingen wegens de belastingen in de vier voorgaande artikelen vermeld.	9,000 .	
(De kredieten onder dit hoofdstuk gebracht zijn niet beperkend.)			
HOOFDSTUK II.			
TERUGBETALINGEN.			
6	<i>Rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten en terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren	450,000 .	
7	<i>Registratie en domeinen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten, van boeten, van kosten, enz., in zake van registratie, van domeinen, enz. — Terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren.	600,000 .	
8	<i>Thesaurie en andere besturen van ontvang in de tegenwoordige Begrooting niet vermeld.</i> — Terugbetalingen van verschillenden aard.	40,000 .	1,247,000 .
9	<i>Zeewezen</i> — Teruggave van loods- en anderen rechten, ten onrechte door het Zeewezen geheven	2,000 .	
10	<i>Stoomvaartdienst tusschen Antwerpen en de vreemde havens.</i> — Terugbetaling der loodsrechten	115,000 .	
11	Tekort bij de verscheidene rekenplichtigen van Staat	40,000 .	
(De kredieten onder dit hoofdstuk gebracht zijn niet beperkend.)			
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN.			2,076,000 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën
en Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.

(6)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1902

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.	
NON-VALEURS	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage.
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
12	Exécution d'une transaction entre l'État et la ville de Saint-Trond relativement à des centimes additionnels perçus au profit de la ville au principal des contributions directes de l'exercice 1898
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h1>Récapitulation</h1>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
250,000	250,000	»	»	250,000	168,816 18	
415,000	415,000	»	»	415,000	388,576 12	
150,000	150,000	»	»	150,000	871,138 47	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,784 26	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,123 87	
829,000	829,000	»	»	829,000	1,459,438 90	
450,000	450,000	»	»	250,000	623,509 53	
600,000	600,000	»	»	600,000	565,080 09	
40,000	40,000	»	»	40,000	5,551 53	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,005 48	
115,000	115,000	»	»	115,000	108,823 39	
40,000	40,000	»	»	40,000	47,439 67	
»	»	»	»	15,207 27	»	
1,247,000	1,247,000	»	»	1,062,207 27	1,549,409 49	
829,000	829,000	»	»	829,000	1,459,438 90	
1,247,000	1,247,000	»	»	1,062,207 27	1,549,409 49	
2,076,000	2,076,000	»	»	1,891,207 27	2,788,848 39	

(21)
(1)

[N° 4 - XIV]

XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Recettes et Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

Il comprend les fonds de tiers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement, ainsi que les dépenses sur ressources spéciales.

ARTICLE 1^{er} DU PROJET DE LOI.

Le fonds spécial et temporaire de vingt millions de francs pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897 (*Moniteur* n° 232), ne peut recevoir des imputations que jusqu'au 31 décembre 1901, terme de la prorogation faisant l'objet de l'article 1^{er} de la loi du 27 mars 1901 (Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1901).

Comme ce fonds ne sera pas totalement employé à l'échéance susdite, on propose de renouveler une seconde fois pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 1902, l'autorisation d'y faire des prélèvements pour couvrir des dépenses engagées ou à engager.

ARTICLE 2 DU PROJET DE LOI.

Les prévisions du projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1902 s'élèvent à fr. 1,647,061,557 01
Le Budget voté pour 1901 monte à 1,600,980,120 40

Soit une augmentation de fr. 46,081,436 61

Cette différence résulte, d'une part, des augmentations et des diminutions proposées à d'anciens crédits, en vue de mettre leur montant en rapport avec les faits constatés; d'autre part, de l'inscription de quelques nouveaux articles dont le libellé indique suffisamment la destination.

Ces modifications sont indiquées ci-après :

A. — AUGMENTATIONS.

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	fr.	420,390	»
— 6. — Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)		290,720	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	711,110	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . fr.	711,410 »
ART. 11. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.		50,000 »
— 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurance.		53,215,000 »
— 29. — Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation.		1,000,000 »
— 51. — Consignations de toute nature		700,000 »
— 52. — Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements).		3,000,000 »
— 56. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers. (Administration des Postes).		15,000,000 »
— 57. — Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste		25,000,000 »
— 58. — Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs		200,000 »
— 60. — Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications		5,000 »
— 62. — Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)		3,000 »
— 68. — Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État		40,000 »
— 75 (nouveau). — Travaux d'amélioration de l'Yser.		28,826 64
— 79 (nouveau). — Part d'intervention de la Société anonyme « Les tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles		500,000 »
— 80 (nouveau). — Part d'intervention de la Société anonyme « Les tramways bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervueren par Boitsfort et Auderghem		1,500,000 »
— 86 (83 ancien). — Produit des taxes d'expertise de viande		30,000 »
— 89 (86 ancien). — Service sanitaire des ports de mer et des côtes : produit des patentes de santé et des droits sanitaires		5,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	80,957,936 64

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 80,987,956 61

ART. 93 (nouveau). — <i>Produit de la vente des photographies provenant des musées des arts décoratifs et industriels</i>	3,000 »
— 102 (98 ancien). — <i>Services communs (postes et télégraphes)</i>	500 »
— 104 (100 ancien). — <i>Service des télégraphes et des téléphones</i>	25,000 »
— 117 (nouveau). — <i>Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'Institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier)</i>	630,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>81,616,456 61</u>

B. — DIMINUTIONS.

ART. 10. — <i>Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite</i> . . fr.	15,000 »
— 28. — <i>Recettes effectuées par l'Administration des Chemins de fer de l'État pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de emploi</i>	1,000,000 »
— 30. — <i>Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation</i>	200,000 »
— 33. — <i>Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste</i>	54,000,000 »
— 33. — <i>Prix de transport perçus et afférents aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas en relation directe, bien qu'étant tarifées avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)</i>	30,000 »
— 35. — <i>Garanties versées par les abonnés au chemin de fer</i>	100,000 »
— 114 (ancien). — <i>Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896</i>	190,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>55,555,000 »</u>

Total des augmentations. fr.	81,616,456 61
— diminutions	55,555,000 »
RESTE EN AUGMENTATION. . . fr.	<u>46,081,456 61</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds communal (art. 4 et 5 du tableau).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens, les revenus du fonds communal pour l'exercice 1902 :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,900,000 »	100	2,900,000 »
Eaux-de-vie	2,000,000 »	25.71 (*)	474,140 »
Bières	650,000 »		227,500 »
Vinaigres et acides acétiques	250,000 »		87,500 »
Sucres	500,000 »	35	105,000 »
Betteraves	150,000 »		52,500 »
Sirops et mélasses	150,000 »		52,500 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	7,800,000 »	35	2,750,000 »
Eaux-de-vie	50,000,000 »	23.71 (*)	15,275,860 »
Bières	21,000,000 »		7,350,000 »
Vinaigres de bières	20,000 »		7,000 »
Vinaigres autres que de bières	65,000 »	35	22,750 »
Acide acétique	25,000 »		8,750 »
Sucres	5,400,000 »		1,890,000 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce . . .	25,097,000 »	41	10,289,770 »
TOTAL GÉNÉRAL fr			39,473,270 »

(*) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette en matière d'accises (Voies et Moyens, art. 6).

Aux termes de l'article 16 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens pour 1897, la somme à répartir chaque année ne peut être inférieure à celle qui a été attribuée aux communes en 1895 et qui s'élève à fr. 35,196,004 90.

L'évaluation des revenus du fonds communal pour 1902 dépassant le minimum garanti, l'excédent fr. 4,277,265 10), déduction faite éventuellement de la retenue au profit de la réserve, sera réparti conformément à l'article 18 de la loi précitée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.*Fonds spécial (art. 6. du tableau).*

D'après les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens pour 1902, les revenus du fonds spécial s'établissent comme il suit :

Droit de licence	fr.	3,570,000	»
Droits d'entrée sur le bétail et sur les viandes		2,000,000	»
Somme à prélever sur le produit des autres droits d'entrée pour former le montant à répartir entre les communes conformément au 2 ^e alinéa de l'article 13 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens.		1,245,054	»
		<hr/>	
SOIT UN TOTAL DE.	fr.	6,815,054	»
		<hr/>	

**Compte rendu de la situation du fonds communal
pour l'année 1900.**

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte aux Chambres, chaque année, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1900 (annexe A);
- 2° Le décompte de la réserve (annexe B);
- 3° L'état indiquant, pour l'année 1900, à l'égard des anciennes communes à octrois, les bases de la répartition du fonds communal et du fonds spécial, ainsi que les quotes-parts de chaque commune, conformément aux articles 15 à 18 de la loi budgétaire du 30 décembre 1896 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1895, sous le régime de la loi du 18 juillet 1860 (annexe D);
- 5° Un relevé présentant le montant, l'emploi et les bases de la répartition des revenus du fonds communal ainsi que du fonds spécial, pour les années 1896 à 1900 (annexe E).

Il résulte de l'annexe A que le revenu brut du fonds communal a été, en 1900, de fr. 38,311,469 25. La réserve dépassant de fr. 149,798 15 le tiers

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la moyenne des trois dernières années (1), ladite somme doit s'ajouter au revenu du fonds communal, conformément à l'article 2, § 5, de la loi du 20 décembre 1862 (annexe B).

La somme répartie en 1900 s'élève donc à fr. 58,461,267 40 (58,511,469 25 + 149,798 15).

(1) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1897 à 1899 s'élèvent, savoir :

En 1897	fr. 38,798,097 31
En 1898	36,733,802 53
En 1899	38,558,079 71
	<hr/>
ENSEMBLE	fr. 110,889,979 33
	<hr/>
MOYENNE	fr. 36,965,526 45
	<hr/>

(8)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

Est prorogée jusqu'au 31 décembre 1902 la disposition du premier alinéa de l'article 3 de la loi du 9 août 1897, autorisant le Ministre de la Guerre à faire pendant trois ans des imputations sur le fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire.

ART. 2.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1902 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard six cent quarante-sept millions soixante et un mille cinq cent cinquante-sept francs un centime (fr. 1,647,061,557 01), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LÉOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

ARTIKEL EÉN.

Is verlengd tot op 31 December 1902, de bepaling van de eerste alinea van artikel 3 der wet van 9 Augustus 1897, waarbij de Minister van Oorlog gemachtigd wordt om, gedurende drie jaar, aanrekeningen te doen op het bijzonder en tijdelijk fonds voor het bouwen, verbeteren en meubileren van de kazernen, de militaire hospitalen en de militaire school.

ART. 2.

De ontvangsten en uitgaven voor order voor het dienstjaar 1902 worden wederzijds geraamd op de som van één milliard zes honderd zeven en veertig millioen een en zestig duizend vijf honderd zeven en vijftig frank een centiem (fr. 1,647,061,557 01), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1902.**

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
TITRE I. — FONDS DE TIERS.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances et des Travaux publics.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	11,000,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État	3,300,000	
3	Fonds provinciaux. Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 21,000,000	24,800,000	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	39,473,770	
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862).	400,000	
6	Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)	6,815,054	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	350,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	1,500,000	
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse générale d'épargne et de retraite	700,000	

BEGROOTING VAN ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.						
TITEL I. — GELDEN VAN DERDE PERSONEN.									
HOOFDSTUK I.									
<i>Gelden van derde personen in den Staatsschat nedergelegd en wier terugbetaling plaats heeft door tusschenkomst van den Minister van Financiën en Openbare Werken.</i>									
1	Borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat door de rekenplichtigen van Staat, de gemeente-ontvangers en de ontvangers der godshuizen en der weldadigheidsbureelen, tot zekerheid van hun beheer, en door belastingschuldigen, handelaars of commissionarissen, tot waarborg der betaling van tol-, accijnsrechten, enz.	11,000,000	•						
2	Borgtochten in geld gestord door de aannemers, aanbesteders, concessionarissen van openbare werken, en door de handelsagenten	2,100,000	•						
3	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">Rechtstreeks in de Staatskas gedane stortingen</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;">3,300,000</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, na aftrek van de inningkosten</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;">21,000,000</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> </table>	Rechtstreeks in de Staatskas gedane stortingen	3,300,000	•	Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, na aftrek van de inningkosten	21,000,000	•	24,800,000	•
		Rechtstreeks in de Staatskas gedane stortingen	3,300,000	•					
Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, na aftrek van de inningkosten	21,000,000	•							
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en der domeinen, na aftrek der inningkosten</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;">500,000</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> </table>	Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en der domeinen, na aftrek der inningkosten	500,000	•	500,000	•				
Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en der domeinen, na aftrek der inningkosten	500,000	•							
4	Gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860.	59,475,770	•						
5	Reserve van het gemeentefonds (art. 2 der wet van 20 December 1862)	400,000	•						
6	Bijzonderfonds der gemeenten (wetten van 19 Augustus 1889 en van 30 December 1896)	6,815,054	•						
7	Plaatselijke gelden. — Stortingen gedaan door de gemeenten om, door de provinciale overheid, besteed te worden aan plaatselijke uitgaven	350,000	•						
8	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der rechtstreeksche belastingen voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	1,300,000	•						
9	Stortingen gedaan bij de ontvangers der belastingen door de schatmeesters der successoralen van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	700,000	•						

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	70,000 »	
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.	750,000 »	
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurances	215,750,000 »	
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	1,200,000 »	
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 »	
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,000,000 »	
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000 »	
17	— — — des Affaires Étrangères.	100,000 »	
18	— — — de la Justice	150,000 »	
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000 »	1,012,370,824
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	1,500,000 »	
21	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 »	
22	— — — des officiers de l'armée	1,000,000 »	
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000 »	
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 »	
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État.	500,000 »	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
10	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der registratie en der domeinen, voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	70,000	•
11	Terugbetalingen van leeningen aan den landbouw gedaan door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	750,000	•
12	Nederleggingen gedaan bij de Postoversten, voor rekening der Algemeene Spaarkas, der Lijfrentkas en der Verzekeringskas	215,750,000	•
13	Lijfrentkas ingesteld door de wet van 16 Maart 1865	1,200,000	•
14	Kas der weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	1,200,000	•
15	— — — Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien	1,000,000	•
16	— — — Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs	250,000	•
17	— — — Buitenlandsche Zaken	100,000	•
18	— — — Justitie	150,000	•
19	— — — der professoren, ambtenaars en beambten der besturende en onderwijzende orde van het Bestuur van het openbaar onderwijs.	250,000	•
20	— — — der gemeente-professoren en onderwijzers.	1,500,000	•
21	— — — der rechterlijke orde	380,000	•
22	— — — der officieren van het leger	1,000,000	•
23	Voorzieningsfonds der loodsen en andere agenten van het Zeewezen.	100,000	•
24	Centraal voorzieningsfonds der gemeente-secretarissen	255,000	•
25	Kleedingsfonds van het Bestuur der Staatsspoorwegen	500,000	•
			1,012,370,824 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N ^o des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre.	4,000,000	•
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	2,000,000	•
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État pour le compte de sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de remploi	5,000,000	•
29	Recettes effectuées par l'Administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	3,000,000	•
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,700,000	•
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	•
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public pour le compte de tiers	100,000	•
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	666,000,000	•
34	Remise des correspondances par exprès	50,000	•
35	Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2, et loi du 19 mai 1898.)	2,320,000	•
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés.	200,000	•
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers.	126,000	•
38	Paiements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne.	5,800,000	•
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 15 juin 1892.)	2,000	•
40	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles	12,000	•
41	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,000	•
42	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	250,000	•
43	Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900).	12,000,000	•

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
26	Fonds voor plaatsvervangng door het Departement van Oorlog.	4,000,000 »	
27	Pensioen- en hulpfonds der werklieden van den Spoorweg	2,000,000 »	
28	Ontvangsten gedaan door het Bestuur van Staatsspoorwegen voor rekening der vergunninghoudende maatschappijen en teruggaven aan de Begrooting voor order, als weder te beleggen geldwaarden	5,000,000 »	
29	Ontvangsten door het Bestuur der Posterijen gedaan voor rekening der vreemde postbesturen waarmede het in betrekking is	3,000,000 »	
30	Ontvangsten door het Bestuur der Telegrafen gedaan voor rekening van vreemde telegraafdiensten waarmede het in betrekking is	1,700,000 »	
31	Fonds ter aanmoediging van den krijgsveld	17,000 »	
32	Gelden van allen anderen aard in de kassen van den Staatsschat gestort voor rekening van derde personen	100,000 »	
33	Inning en uitbetaling door het Postbestuur van handelseffekten.	660,000,000 »	
34	Bestelling der briefwisseling bij expresbode	50,000 »	
35	Voorzieningsfonds van het Muntwezen. (Wet van 17 Mei 1880, art. 2, en wet van 19 Mei 1898.)	2,520,000 »	
36	Beschikbare gelden der weldadigheids- en krankzinnigengestichten	200,000 »	
37	Internationaal bureel voor de uitgave der tollarieven	126,000 »	
38	Betalingen der Kas van nederleggingen en bewaargevingen voor rekening der Spaarkas	3,800,000 »	
39	Internationale taksen voor het registreeren der fabriek- en handelsmerken. (Wet van 15 Juni 1892.)	2,000 »	
40	Bijzonder bureel ingericht in uitvoering van artikel 82 der Algemeene Akte der Conferentie van Brussel	12,000 »	
41	Gelden voortkomende van het kostgeld betaald door de leerlingen der Veeartsenij-school van Staat	20,000 »	
42	Kleding- en uitrustingsfonds der tolbeambten.	250,000 »	
45	Bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (art. 11 der wet van 10 Mei 1900).	12,000,000 »	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Nos des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Ministère des Finances et des Travaux publics.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
44	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	1,200,000	»
45	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000	»
46	Impôts et produits recouverts au profit des communes	25,000,000	»
47	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,500,000	»
48	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000	»
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
49	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	500,000	»
50	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000	»
51	Consignations de toute nature	9,000,000	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>			
52	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	75,000,000	»
53	Prix de transport perçus et afférents aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas en relation directe, bien qu'étant tarifées avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	150,000	»
54	Comptes pour ordre	5,000,000	»
55	Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	200,000	»

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVE VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK II.			
<i>Door derde personen in den Staatsschat nedergelegde fondsen wier terugbetaling rechtstreeks geschiedt door de rekenplichtigen die dezelve ontvangen hebben.</i>			
Ministerie van Financiën en Openbare Werken.			
<i>Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i>			
44	Verdeeling van de ophrengst der boeten, beslagleggingen en verbeurdverklaringen in zake van rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen (kas der betwistbare zaken)	1,200,000	»
45	Fonds voorbehouden in de ophrengst der boeten, beslagleggingen, verbeurdverklaringen en benaderingen	175,000	»
46	Belastingen en ophrengsten ingevorderd ten bate der gemeenten	25,000,000	»
47	Sommen gestort tot waarborg van in voorkomend geval verschuldigde rechten en boeten	1,500,000	»
48	Kosten betaald aan de bijzondere commissarissen (art. 88 der gemeentewet)	6,000	»
<i>Bestuur der registratie en der domeinen.</i>			
49	Onderscheidene boeten en andere ontvangsten onderworpen en niet onderworpen aan regiekosten	300,000	»
50	Boeten en gerechtskosten in zake van boschwezen	10,000	»
51	Consignatiën van allen aard	9,000,000	»
Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien.			
<i>A. — Bestuur der Spoorwegen.</i>			
52	Inning en uitbetaling voor rekening van derden, wegens vervoer van goederen (voorschotten en terugbetalingen)	75,000,000	»
53	Ontvangen vervoerprijzen betreffende den afstand afgelegd op de spoorwegen wier standplaatsen niet in rechtstreeks verkeer zijn althoewel getarifeerd zijnde met die van den Staatsspoorweg (verdere vervoerprijzen)	150,000	»
54	Rekeningen voor order	5,000,000	»
55	Waarborgen gestort door de geahonneerden aan den ijzeren weg	200,000	»

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Nos des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL, par chapitre.
<i>B. — Administration des Postes.</i>			
56	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	280,000,000	624,550,000
57	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	210,000,000	
58	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,400,000	
59	Encaissement et paiement de coupons	1,500,000	
<i>C. — Administration des Télégraphes.</i>			
60	Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications	65,000	
<i>D. — Administration de la Marine.</i>			
61	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000	
62	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822)	9,000	
Ministère de la Justice.			
63	Masse des détenus (administration des prisons)	270,000	
64	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	2,800,000	
65	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,510,000	
66	Institution royale de Messines	170,000	
Ministère de l'Agriculture.			
67	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	40,000	
68	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	20,000	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
<i>B. — Bestuur der Posterijen.</i>			
56	Inning en uitbetaling van kwitantien voor rekening van derden	290,000,000	
57	Gelden aan het Postbestuur toevertrouwd en betaalbaar gemaakt bij postmandaten en bons	210,000,000	624,350,000
58	Postabonnementen op de nieuwsbladen betaald aan de uitgevers	2,400,000	
59	Inning en uitbetaling van interestkoepons	1,500,000	
<i>C. — Bestuur der Telegrafien.</i>			
60	Voorraadsom gestort door de geabonneerden aan den telefoon tot waarborg der betaling van de taksen voor hunnen dienst	65,000	
<i>D. — Zeezaken.</i>			
61	Terugbetaling der loodsrechten aan het Nederlandsch bestuur	25,000	
62	Terugbetaling aan de stad Oostende van de helft der sluisrechten (koninklijk besluit van 10 Juni 1822)	9,000	
Ministerie van Justitie.			
63	Kleedingsfonds der gevangenen (bestuur der gevangnissen).	270,000	
64	Landbouwkoloniën van weldadigheid, bedelaarsgestichten en toevluchtshuizen van den Staat	2,800,000	
65	Koloniën en zinneloosgestichten van den Staat	1,310,000	
66	Koninklijk Instituut van Meessen	170,000	
Ministerie van Landbouw.			
67	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Landbouwschool	40,000	
68	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Veeartsenijschool	20,000	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N ^o des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PREVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Subsides : Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.</i>			
69	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	75,000 »	
70	— — travaux d'utilité publique	20,000 »	
71	— — entretien et amélioration des routes	60,000 »	
72	— — — — bâtiments civils	100,000 »	
73	— — — — canaux et rivières	550,000 »	
74	Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage	100 »	
75	Travaux d'amélioration de l'Yser	28,826 61	4,053,926 61
76	Entretien et amélioration des ports, côtes, phares, fanaux	120,000 »	
77	Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 »	
78	Intervention de la ville de Gand dans la dépense de construction de nouvelles casernes en cette ville (4 ^e annuité)	100,000 »	
79	Part d'intervention de la Société anonyme « Les tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	500,000 »	
80	Part d'intervention de la Société anonyme « Les tramways bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervueren par Boitsfort et Auderghem	1,500,000 »	
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de remploi : Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.</i>			
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
81	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000 »	

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG)

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
TITEL II. — UITGAVEN OP BIJZONDERE MIDDELEN AAN HET VOORAFGAAND VISA VAN DE REKENKAMER ONDERWORPEN.			
HOOFDSTUK I.			
<i>Toelagen : Bijdragen van derden in de uitgaven voor openbare werken.</i>			
69	Toelagen den Staat aangeboden voor het maken van wegen	75,000	»
70	— — — werken van openbaar nut	20,000	»
71	— — — onderhoud en verbetering der wegen	60,000	»
72	— — — — — burgerlijke gebouwen	100,000	»
75	— — — — — vaarten en rivieren	350,000	»
74	Werken voor het inrichten van nieuwe ponten en overzetbooten	100	»
75	Verbeteringswerken aan den Yzer	28,826	61
76	Onderhoud en verbetering der havens, kusten, vuurtorens en seinvuren	120,000	»
77	Bijdragen van derden in de uitgaven van eersten aanleg, van uitbreiding of van voltrekking van spoorwegen	1,000,000	»
78	Bijdrage der stad Gent tot de uitgave voor het oprichten van kazernen in die stad (4 ^e jaarson)	100,000	»
79	Bijdrage der naamlooze maatschappij « Les tramways bruxellois » in de uitgaven voor de verbetering der wegenis binnen de stad Brussel	500,000	»
80	Bijdrage der naamlooze maatschappij « Les tramways bruxellois » in de uitgaven voort te komen uit het aanleggen van eene laan tusschen den ingang van ter Kamerenbosch, linke boschkant, en de laan van Tervueren langs Boschvoorde en Auderghem	1,500,000	»
HOOFDSTUK II.			
<i>Weder te beleggen gelden : Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen; verkoop van onderscheidene voorwerpen; terugbetaling van tot de Begrooting behorende voorschotten; taksen, cijns en rechten van verschillenden aard.</i>			
Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs			
81	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die belast zijn met de uitreiking der getuigschriften van bekwaamheid voor het onderricht der teekenuit, der lichaams oefenuit, van het naaiwerk, der handwerken (jongensscholen), van de huishoudkunde en van den landbouw (lager onderwijs), alsmede voor het onderricht in de bewaarscholen (kindertuinen)	8,000	»
		4,053,926	61

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
82	Produit du Tir national.	2,000 "	
83	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle	7,200 "	
Ministère de l'Agriculture.			
84	Produit du Jardin botanique.	100 "	
85	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle Service de la surveillance sanitaire à la frontière.	100,000 "	
86	Produit des taxes d'expertise des viandes.	60,000 "	
87	Produit des conférences; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvement et analyse d'échantillons	3,000 "	
88	Produit de la vente du <i>Bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires</i>	1,000 "	
89	Service sanitaire des ports de mer et des côtes: produit des patentes de santé et des droits sanitaires	35,000 "	
90	Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts	500 "	
91	Expositions générales des beaux-arts	15,000 "	
92	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	5,000 "	
93	Produit de la vente des photographies provenant des Musées des arts décoratifs et industriels	5,000 "	
Ministère de l'Industrie et du Travail.			
94	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subsidees	500 "	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
95	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section	500 "	
A. — Chemin de fer.			
96	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 "	
97	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 "	4,115,470 56

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven	TOTAAL per hoofdstuk.
82	Opbrengst der Nationale Schietbaan	2,000 .	
83	Opbrengst van den verkoop van vormgedaanten voortkomende van het Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis	7,200 .	
Ministerie van Landbouw.			
84	Opbrengst van den Kruidtuin	100 .	
85	Gezondheidsinspectie der huisdieren bij den invoer in het land. — Opbrengst der controlrechten. Dienst van het gezondheidstoezicht aan de grenzen.	100,000 .	
86	Opbrengst der waardeertaksen van het vleesch	60,000 .	
87	Opbrengst der voordrachten en der examens voor het bekomen der getuigschriften van inspecteur-deskundige van het vleesch; nemen en ontleden van stalen	3,000 .	
88	Opbrengst van den verkoop van den <i>Bulletijn van den inspectie-dienst der eetwaren</i>	1,000 .	
89	Gezondheidsdienst der zeehavens en kusten : Opbrengst der gezondheidspatenten en der gezondheidsrechten	35,000 .	
90	Opbrengst der examens voor het verwerven van het personeel der bosschen en waters.	500 .	
91	Algemeene tentoonstellingen voor schoone kunsten	15,000 .	
92	Opbrengst van het verkoopen van vormgedaanten voortkomende des Museums der verwisselingen	5,000 .	
93	Opbrengst van het verkoopen van lichtbeeldsels voortkomende van de Museums voor versier- en nijverheidskunst	3,000 .	
Ministerie van Nijverheid en Arbeid.			
94	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afleveren der bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderricht der huishoudkunde en huishoudelijke werken in de ondersteunde huishoudscholen en -klassen	500 .	
Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien.			
95	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afnemen der toelatingsproeven voor het ambt van ingenieur en van onder-sectieoverste	500 .	
A. — Spoorwegen.			
96	Blokken, riggels en bijhoorigheden, vasstaande materieel der baan	1,000,000 .	
97	Dienst der wegen en werken, niet inbegrepen de voorwerpen vermeld in voorgaand artikel	200,000 .	4,115,470 56

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (suite).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
98	Service de la traction et du matériel	1,000,000	•
99	Service des transports	500,000	•
100	Services en général	200,000	•
101	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	100,000	•
	<i>B. — Postes et télégraphes.</i>		
102	Services communs	2,000	•
103	Service des postes	12,000	•
104	Service des télégraphes et des téléphones	150,000	•
	<i>C. — Marine.</i>		
105	Service de la traction et du matériel	20,000	•
	Ministère de la Guerre.		
106	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	400,000	•
107	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000	•
108	Service de la pharmacie centrale de l'armée	90,000	•
109	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000	•
110	École militaire. — Pension des élèves	150,800	•
	Ministère des Finances et des Travaux publics.		
111	Remboursement d'avances faites par l'Administration des Ponts et Chaussées pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	20,000	•
112	Atelier de photographie des Ponts et Chaussées. Produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires	16,000	•
113	Participation de l'Administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900.	12,870	56

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
98	Trek- en materieeldienst	1,000,000	•
99	Vervoerdienst	300,000	•
100	Diensten in het algemeen	200,000	•
101	Geldstortingen hebbende eene bijzondere bestemming of betreffende verscheidene diensten	100,000	•
	<i>B. — Postertjen en telegrafien.</i>		
102	Gemeenschappelijke diensten	2,000	•
103	Postdienst	12,000	•
104	Telegraaf- en telefoondienst	150,000	•
	<i>C. — Zeewezen.</i>		
105	Trek- en materieeldienst	20,000	•
	Ministerie van Oorlog.		
106	Dienst der werkgestichten voor de artillerie	400,000	•
107	Dienst van het militair Landkaartsinstituut	15,000	•
108	Dienst der centrale apotheek van het leger	90,000	•
109	Dienst der bijzondere paardenremonte van de officiers	200,000	•
110	Militaire school. — Pensioen der leerlingen	130,800	•
	Ministerie van Financiën en Openbare Werken.		
111	Terughetaling van voorschotten gedaan door het Bestuur van Bruggen en Wegen voor het vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen en voor de herstelling van beschadigingen veroorzaakt aan de havenwerken of die der bevaarbare waterwegen	20,000	•
112	Werkhuis van lichtbeeldkunst der Bruggen en Wegen. Opbrengst van den verkoop van plans, documenten, uitgaven, jaarboeken, enz., bestemd tot het betalen van behoeftigheden, van kosten van toezicht, van clichés, van autographies, van dagloon van tijdelijke werklieden	10,000	•
113	Deelneming der Bruggen en Wegen aan de Tentoonstelling van Parijs in 1900.	12,870	50

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DESIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
<i>Services divers.</i>			
114	Cautionnements des entrepreneurs défallants	10,000 »	
115	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,555 84	
116	Création d'une école de bienfaisance de l'État, à Ypres. (Legs Godtschalck.)	400,000 »	1,161,535 84
117	Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'Institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier).	550,000 »	
118	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	120,000 »	
CHAPITRE IV.			
<i>Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au Budget ordinaire.</i>			
119	Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	510,000 »	
120	Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897.	700,000 »	1,010,000 »
TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.			1,047,061,557 01

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics.*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN ONTV. EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
<i>Verscheidene diensten.</i>			
114	Borgtochten der in gebreke blijvende aannemers.	10,000 *	
115	Terugbetaling van leeningen aan provinciën en aan gemeenten voor oprichting en meubilering van schoolgebouwen.	1,335 84	
116	Oprichting eener weldadigheidsschool van den Staat, te Ieperen (legaat Godtschalck).	400,000 *	1,161,535 84
117	Oprichting van een gesticht voor geneeskundige studiën onder de benaming van "Institut Rommelacre" (Fondatie Arthur Renier).	630,000 *	
118	Terugbetalingen der voorschotten gedaan, voor rekening der provinciën en gemeenten, tot betaling der jaarwedden van gemeente onderwijzers in beschikbaarheid gesteld wegens ambtsalschaling	120,000 *	
HOOFDSTUK IV.			
<i>Bijzonderefondsen gemaakt bij middel van kredieten ingeschreven op de gewone Begrooting.</i>			
119	Bijzonder en tijdelijk fonds van 10 millioen voor buitengewone werken van wegenis, ingesteld door de wet van 28 Juni 1896.	510,000 *	1,010,000 *
120	Bijzonder en tijdelijk fonds van 20 millioen voor het bouwen, verbeteren en meubileren der kazernen, der militaire hospitalen en der militaire school, ingesteld door de wet van 9 Augustus 1897.	700,000 *	
TOTAAL DER BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER . . . fr.			1,047,061,557 01

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{de} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en van Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.*

(28)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1902.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1900.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1900.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1899.	Exercice 1900.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,700,000	"	2,660,175 01	2,660,175 01	7,258 26	2,652,916 75	100 %	2,652,916 75
Eaux-de-vie étrangères . . id.	2,000,000	"	2,240,925 11	2,240,925 11	"	2,240,925 11	(¹)	551,558 28
Bières id.	600,000	"	748,178 99	748,178 99	1,415 21	746,763 78	55 %	261,368 02
Deletteraves id.	150,000	"	187,026 15	187,026 15	"	187,026 15		05,609 15
Sirops et mélasses id.	250,000	"	199,557 95	199,557 95	2,797 54	196,560 59		68,796 14
Vinaigres et acides acétiques. id.	250,000	"	257,145 68	257,145 68	6,685 18	250,462 50		87,661 87
Vins étrangers . . . (droit d'accise).	6,500,000	1,101 80	7,749,081 47	7,750,185 27	67,867 58	7,682,315 89		2,688,810 56
Eaux-de-vie indigènes . id.	50,600,000	72,475 76	55,075,196 26	55,747,670 02	"	55,747,670 02	(¹)	15,218,641 72
Bières id.	19,500,000	1,659 10	19,548,029 62	19,549,688 72	50,228 50	19,499,460 22	55 %	6,824,811 08
Vinaigres de bières . . id.	20,000	"	20,994 45	20,994 45	558 24	20,656 21		7,220 67
Id. autres que de bières. id.	40,000	"	51,566 54	51,566 54	"	51,566 54		18,048 29
Acide acétique . . . id.	60,000	"	21,046 48	21,046 48	"	21,046 48	(²)	7,500 27
Sucres (droits de douane et d'accise).	5,600,000	520,215 79	5,506,545 01	5,623,538 80	10,745 54	5,615,813 46		1,066,578 27
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	84,970,000	595,450 45	82,005,491 69	82,400,942 14	140,075 59	82,260,868 75		25,740,559 52
Postes	25,754,000	1,089,449 52	25,086,680 20	24,176,199 72	"	24,176,129 72	41 %	9,912,213 18
TOTAL fr.	111,404,000	1,484,899 97	117,752,546 90	119,257,246 87	147,551 65	119,089,915 22		58,511,469 25
Prélèvement sur la réserve (application du § 5 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1892) fr.								149,798 15
ENSEMBLE fr.								38,461,267 40
Minimum (art. 10 de la loi du 30 décembre 1896)								35,106,004 00
Excédent (art. 18 de la loi du 30 décembre 1896) fr.								3,265,262 50

(¹) Maximum de 15,780,000 francs du chef des recettes sur les eaux-de-vie indigènes et étrangères (article 5 de la loi du 17 juin 1896).

(²) Y compris une somme de fr. 1,045 56 provenant de la régularisation annuelle des écritures.

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1900; SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1900.

A. — *Compte des recettes et des dépenses pour l'année 1900.*

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1901, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1899, un solde en caisse de. fr. 187 23

Recettes. — Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1900 d'un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1900 d'un capital nominal de 1,188,000 francs en titres de la même Dette à 3 % (1^{re} série). 33,640 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} mai 1900 d'un capital nominal de 11,714,300 francs en titres de la même Dette à 3 % (2^o série). 173,714 50

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} novembre 1900 d'un capital nominal de 11,929,200 francs en titres de la même Dette à 3 % (2^o série). 178,938 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1900 d'un capital nominal de 302,600 francs en titres de la même Dette à 3 % (3^o série). 9,078 »

Produit de la réalisation d'un capital nominal de 229,500 fr. en titres de la Dette publique à 3 % (2^o série). 223,054 87

TOTAL DES RECETTES. . . . fr. 629,202 60

Dépenses. — Prélèvement opéré au profit du fonds communal fr. 227,501 56

Achat d'un capital nominal de 186,800 francs en titres de la Dette publique à 3 % (1^{re} série). (1). 178,907 70

Achat de 21,800 francs en titres de la même Dette à 3 % (2^o série). (2). 21,279 76

Achat de 188,200 id. id. (3). 175,639 28

— de 22,000 — — (4). 21,048 50

— de 4,700 — — (5). 4,507 30

628,884 10

SOLDE EN CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1900. . . . fr. 318 50

(1) Y compris fr. 1,914 70, montant des intérêts avancés.

(2) — 123 53 — —

(3) — 114 69 — —

(4) — 113 50 — —

(5) — 37 60 — —

TOTAL des intérêts avancés sur achats de titres en 1900 fr. 2,306 02

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1900.

Retenues sur le revenu du fonds communal	1864 à 1899.	8,690,480 43	} 8,690,480 43	} 19,496,318 90
	1900.	•		
Bénéfice sur la vente de titres	1864 à 1899.	628,880 92	} 645,859 54	
	1900.	16,978 62		
Intérêts encaissés sur les capitaux placés, après déduction des intérêts avancés sur achats de titres.	1864 à 1899.	9,754,165 55	} 10,159,978 93	
	1900.	405,815 60		

A déduire :

Prélèvements sur la réserve au profit des communes.	1864 à 1899.	6,789,598 93	} 7,017,100 49	} 7,025,411 94
	1900.	227,501 56		
Perte sur la vente de titres.	1864 à 1899.	8,511 45	} 8,511 45	
	1900.	•		

RESTE fr. 12,470,906 96 ⁽¹⁾

Cette somme dépassant le maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862), qui est de ⁽²⁾. 12,321,108 81

il y a lieu d'attribuer la différence au fonds communal, soit fr. 149,798 15

Au 31 décembre 1900, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de	fr. 263,600 »
— 3 % (1 ^{re} série) — —	1,374,800 »
— 3 % (2 ^e série) — —	11,929,200 »
— 3 % (3 ^e série) — —	302,600 »
CAPITAL NOMINAL TOTAL	fr. 13,870,200 »

A la même date, il restait à prélever sur la réserve une somme de fr. 149,798 15

L'encaisse au 31 décembre 1900 étant de 518 50

il devra être réalisé des titres à concurrence d'un capital effectif de fr. 149,479 65

(¹) Non compris la plus-value des titres en portefeuille.

(²) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1897.	fr. 35,798,097 31
1898.	30,753,802 53
1899.	38,558,070 71

ENSEMBLE. fr. 110,889,979 35

MOYENNE. 30,063,326 45

1/3 OU MAXIMUM 12,321,108 81

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862).

(32)

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL ET FONDS SPÉCIAL.

ÉTAT

*indiquant la part attribuée aux communes à octrois dans les répartitions
du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1900.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1898. 3.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit. 4.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal. 5.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne précédente. 6.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 6). 7.
1	Nieuport	25,576 27	»	5,258	1,607 65	25,183 92
2	Termonde	82,117 02	»	9,606	4,740 06	86,857 08
3	Bruges	472,917 »	»	50,014	24,679 28	497,596 28
4	Lokeren	92,712 38	»	19,667	9,704 63	102,417 01
5	Hasselt	98,085 15	1,752	15,002	7,402 70	105,487 85
6	Hodimont	34,896 75	»	5,075	2,503 26	37,400 01
7	Gand	1,089,243 36	»	148,720	75,589 95	1,762,653 31
8	Louvain	392,117 89	»	40,624	20,045 81	412,163 40
9	Mons	354,919 19	»	25,221	12,445 24	367,364 45
10	St-Nicolas	164,589 70	»	28,250	13,939 89	178,529 59
11	Tournai	536,511 05	»	34,442	16,905 32	353,307 27
12	Malines	368,670 16	»	51,014	25,172 73	393,842 89
13	Ypres	156,988 78	»	16,505	8,144 35	145,133 13
14	Maeseyck	17,432 91	»	4,511	2,225 94	19,658 85
15	Turnhout	82,901 83	1,881	20,628	10,178 84	93,080 67
16	Furnes	36,613 38	»	5,577	2,751 96	39,365 34
17	Poperinghe	52,543 55	»	11,112	5,483 19	58,026 74
18	Arlon	63,171 48	»	8,029	3,961 89	67,133 37
19	Diest	53,477 61	»	8,531	4,209 60	57,687 21
20	Bruxelles	3,761,381 94	30,947	210,065	105,656 05	3,863,037 99
21	Audenarde	40,063 16	788	6,929	3,419 10	40,482 26
22	Lierre	114,253 24	2,190	22,325	11,015 23	125,268 47
23	Liège	1,725,305 00	23,571	171,031	84,394 82	1,809,700 42
24	La Bouverie	19,479 69	»	6,552	3,253 07	22,712 76
25	Namur	311,712 06	»	30,087	14,846 35	326,558 41
26	Philippeville	9,382 24	»	1,377	679 48	10,061 72
27	Ath	66,458 24	1,042	10,910	5,383 51	71,841 76
28	Tirlemont	106,589 84	1,799	17,784	8,775 47	115,165 31
29	Frameries	44,010 61	»	10,821	5,339 60	49,350 21
30	St-Trond	73,814 19	»	12,895	6,363 01	80,177 20
31	Ostende	292,679 22	9,825	38,481	18,988 35	311,667 57
32	Menin	69,121 04	5,345	19,055	9,402 64	78,523 68
33	Dinant	59,767 95	793	7,841	3,869 12	63,637 07

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8.	9.	10.	11.	12.
5,258	•	5,258	28,441 02	
9,606	•	9,606	96,463 08	
50,014	•	50,014	547,610 28	
19,667	•	19,667	122,084 01	
13,250	1,752	15,002	120,489 85	
5,073	•	5,073	42,473 01	
148,729	•	148,729	1,911,562 31	
40,624	•	40,624	452,787 40	
25,221	•	25,221	392,585 43	
28,250	•	28,250	206,779 59	
34,442	•	34,442	387,749 27	
51,014	•	51,014	444,856 89	
16,505	•	16,505	161,638 13	
4,511	•	4,511	24,169 85	
18,747	1,881	20,628	113,708 67	
5,577	•	5,577	44,942 34	
11,112	•	11,112	60,138 74	
8,029	•	8,029	75,162 37	
8,531	•	8,531	66,218 21	
179,118	50,947	210,065	4,075,102 99	
6,141	788	6,929	56,411 26	
20,133	2,190	22,323	147,591 47	
147,660	23,371	171,031	1,980,731 42	
6,552	•	6,552	29,264 76	
30,087	•	30,087	356,645 41	
1,377	•	1,377	11,438 72	
9,868	1,042	10,910	82,731 73	
15,985	1,799	17,784	152,949 31	
10,821	•	10,821	60,171 21	
12,895	•	12,895	93,072 20	
28,656	9,825	38,481	350,148 57	
13,710	5,345	19,055	97,678 08	
7,048	793	7,841	71,478 07	

N° ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 5 et 6).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
34	Alost	162,380 31	4,202	20,746	14,678 00	177,058 40
35	Verviers	449,723 22	.	48,907	24,133 04	473,856 26
36	Huy	121,731 02	.	14,486	7,148 08	128,879 10
37	Dixmude	30,017 36	.	3,989	1,968 36	31,985 72
38	Tongres	60,511 10	.	8,596	4,241 67	64,752 77
39	Courtrai	287,532 11	3,127	33,510	16,535 45	304,067 54
40	Quaregnon	57,911 08	1,646	16,007	7,898 61	65,810 59
41	Lessines	59,808 01	1,483	9,708	4,790 39	44,599 30
42	Hérenthals	21,711 02	1,190	7,107	3,551 34	25,262 36
43	Spa	72,007 82	1,647	8,756	4,320 65	76,418 45
44	Nivelles	83,612 87	.	10,642	5,251 27	88,864 14
45	Grammont	59,393 80	1,101	11,992	5,917 42	65,311 22
46	Gheel	40,123 96	.	12,026	5,934 20	46,058 16
47	Stavelot	24,570 87	.	4,590	2,264 92	26,835 79
48	Aerschot	26,802 07	736	6,970	3,439 53	30,241 40
49	Ninove	30,010 85	.	6,870	3,389 98	39,400 83
50	Dour	40,951 96	.	10,603	5,232 02	55,183 98
51	Renaix	81,547 07	2,987	19,899	9,819 11	91,367 08
52	Péruwelz	56,060 78	"	8,272	4,081 80	60,742 58
53	Anvers	3,671,320 23	58,006	282,018	139,161 08	3,810,481 31
54	Pâturages	41,843 93	.	10,759	5,299 13	47,143 06
55	Mariembourg	5,089 27	.	1,006	496 41	5,585 68
56	Herre	29,384 12	.	4,763	2,350 29	31,734 41
57	Rœulx	16,144 15	.	2,888	1,425 08	17,569 23
58	Wavre	51,231 30	"	7,575	3,737 86	54,969 16
59	Jodoigne	31,143 69	"	4,283	2,113 44	33,257 13
60	Charleroi	234,325 87	3,758	24,426	12,052 95	246,378 82
61	Leuze	42,274 64	"	5,837	2,880 25	45,154 89
62	Basel	9,816 41	"	3,088	1,523 77	11,540 18
63	Steendorp	7,703 30	.	2,932	1,446 70	9,150 09
64	Beaumont	17,315 96	"	2,071	1,021 93	18,337 89
65	Wasmes	52,118 24	"	13,105	6,466 63	58,584 87
66	Enghien	30,868 11	"	4,313	2,128 24	32,996 35

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8.	9.	10.	11.	12.
25,544 °	4,202 °	29,746 °	206,804 40	
48,907 °	°	48,907 °	522,765 26	
14,486 °	°	14,486 °	143,365 10	
3,989 °	°	3,989 °	35,974 72	
8,596 °	°	8,596 °	73,348 77	
30,383 °	3,127 °	33,510 °	337,577 54	
14,361 °	1,646 °	16,007 °	81,817 59	
8,225 °	1,483 °	9,708 °	54,307 30	
6,007 °	1,190 °	7,197 °	32,459 36	
7,109 °	1,647 °	8,756 °	85,174 45	
10,642 °	°	10,642 °	99,506 14	
10,891 °	1,101 °	11,992 °	77,303 22	
12,026 °	°	12,026 °	58,084 16	
4,590 °	°	4,590 °	31,425 79	
6,234 °	736 °	6,970 °	37,211 40	
6,870 °	°	6,870 °	46,276 83	
10,603 °	°	10,603 °	65,736 98	
16,912 °	2,987 °	19,899 °	111,266 08	
8,272 °	°	8,272 °	69,014 58	
224,012 °	58,000 °	282,018 °	4,092,409 31	
10,739 °	°	10,739 °	57,882 06	
1,006 °	°	1,006 °	6,591 68	
4,763 °	°	4,763 °	36,497 41	
2,888 °	°	2,888 °	20,457 23	
7,575 °	°	7,575 °	62,544 16	
4,283 °	°	4,283 °	37,540 13	
20,668 °	3,758 °	24,426 °	270,804 82	
5,837 °	°	5,837 °	50,991 89	
3,088 °	°	3,088 °	14,428 18	
2,932 °	°	2,932 °	12,082 09	
2,071 °	°	2,071 °	20,408 89	
13,105 °	°	13,105 °	71,689 87	
4,313 °	°	4,313 °	37,309 35	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895. 5.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit. 4.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal 5.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne précédente. 6.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 5 et 6). 7.
67	Soignies	55,507 62	•	9,007	4,444 48	59,952 10
68	Gembloux	28,544 30	•	5,956	1,952 08	30,496 44
69	Binche	69,969 80	1,323	11,427	5,658 62	75,608 42
70	Roulers	120,814 67	2,587	22,026	11,512 78	132,127 45
71	Hornu	40,500 18	1,635	10,489	5,175 77	45,675 95
72	Tamise	44,670 95	1,550	12,589	6,118 32	50,784 27
73	Blankenberghe	71,015 »	811	4,927	2,431 22	74,346 22
74	Vilvorde	66,088 39	2,105	13,333	6,579 14	72,667 53
75	Bouillon	12,202 54	•	2,405	1,186 74	13,389 28
76	Fontaine-l'Évêque	35,252 51	•	5,550	2,758 63	37,991 14
77	Bastogne	14,052 43	418	3,679	1,816 39	15,867 82
78	Chimay	30,190 80	•	3,308	1,652 32	31,823 12
79	Jemappes	61,561 68	•	11,682	5,764 45	67,156 13
80	Flénu	18,299 38	444	4,854	2,595 19	20,694 57
81	Eecloo	48,428 36	1,411	13,053	6,440 97	54,869 33
	TOTAL	17,973,612 95	171,790	1,846,739	911,268 73	18,884,881 68

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 18 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8.	9.	10.	11.	12
9,007 »	»	9,007 »	68,959 10	
3,956 »	»	3,956 »	34,452 44	
10,104 »	1,323 »	11,427 »	87,055 42	
20,339 »	2,587 »	22,926 »	155,053 45	
8,354 »	1,635 »	10,489 »	36,164 95	
11,059 »	1,350 »	12,389 »	63,173 27	
4,116 »	811 »	4,927 »	79,273 22	
11,138 »	2,195 »	13,333 »	86,000 53	
2,405 »	»	2,405 »	13,794 28	
5,550 »	»	5,550 »	43,541 14	
3,261 »	418 »	3,679 »	19,546 82	
3,308 »	»	3,308 »	35,131 12	
11,682 »	»	11,682 »	78,833 13	
4,410 »	444 »	4,854 »	25,548 57	
11,642 »	1,411 »	13,053 »	67,922 33	
1,674,049 »	171,790 »	1,846,759 »	20,731,620 68	

(40)

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(Lois des 18 juillet 1860 et 20 décembre 1862.)

1860 à 1895.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL descol. ff. 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition de	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenue au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à mètres.	Communes sans mètres.
1	2.	3.	4.	5.	6	7.	8.	9.
1860 (166 jours)	6,721,511 48	229,470 60	.	.	.	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02
1861	15,255,570 57	580,037 55	.	.	.	14,872,932 82	9,475,462 60	7,694,848 32
1862	15,795,508 82	550,940 44	.	.	.	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,737 95
1863	16,557,282 51	170,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	.	(b) 184,796 98	15,995,757 59	9,624,554 05	7,884,452 44
1864	16,445,952 67	.	(b) 407,246 25	.	(b) 595,573 25	16,036,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,522,080 27	.	(b) 429,791 61	.	(b) 1,050,252 34	16,893,188 66	9,887,509 53	8,140,014 33
1866	17,956,590 95	.	(b) 446,926 79	.	(b) 1,542,291 65	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,539 20
1867	18,378,368 34	.	(b) 452,712 87	.	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 75	8,436,136 19
1868	17,752,716 08	.	(b) 516,546 66	.	(b) 2,442,325 86	17,456,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	.	(b) 474,660 60	.	(b) 5,000,685 25	18,614,560 98	10,812,311 83	9,014,288 88
1870	22,502,848 40	.	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 15	.	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,559 15	19,000,000 "	10,981,753 96	9,220,513 82
1871	18,946,640 94	.	(b) 462,259 78 " (e) 1,465,598 84	.	(b) 4,304,711 05 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 29	.	(b) 556,471 99 (f) 14,594 30	.	(b) 5,015,072 00 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,339,915 56	9,599,352 42
1873	25,459,041 46	.	(b) 592,105 92	.	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,078 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 53
1874	23,485,830 01	.	(b) 601,830 22 " (e) 212,618 96	.	(b) 6,852,860 18 (c) 1,655,568 05	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	.	(b) 657,711 57	.	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,311,321 59	10,599,386 27
1876	25,399,910 18	.	.	(b) 56,316 74 (e) 34,590 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,613,575 12	10,959,298 98
1877	24,705,442 34	.	.	(b) 38,861 33 (e) 1,915,782 36	(b) 8,107,166 14 "	26,658,086 03	12,944,498 58	11,355,960 63
1878	23,774,078 20	.	.	(b) 1,734,642 07	(b) 8,445,836 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,799,268 96	.	.	(b) 86,139 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 58
1880	25,606,900 39	.	.	(b) 547,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	13,735,281 41	12,541,795 69
1881	26,815,965 48	.	(b) 675,071 76	.	(b) 7,978,455 53	26,159,995 72	14,029,509 04	12,643,855 81
1882	27,507,295 52	.	(b) 574,267 44	.	(b) 8,670,111 85	27,133,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,398,111 56	.	.	(b) 205,783 06	8,809,756 06	27,603,894 62	14,545,954 87	13,161,599 15
1884	26,372,745 99	.	.	(b) 586,226 15	8,589,060 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,351,848 33	.	(b) 111,304 63	.	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 43	13,894,055 75
1886	26,729,557 29	.	.	(b) 1,205,152 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,450 96	.	(b) 536,768 96	.	9,270,254 35	28,044,662 "	15,488,502 76	14,219,830 80
1888	28,058,123 94	.	.	(b) 348,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,655,559 54	14,417,748 06
1889	20,885,762 07	.	.	(b) 1,212,800 92	8,450,766 99	28,128,565 59	15,835,375 17	14,635,501 56
1890	28,555,966 59	.	(b) 561,805 19	.	9,151,928 03	28,195,261 40	16,043,369 49	14,889,517 59
1891	32,407,343 "	.	.	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,485,427 06	15,667,743 03	14,528,991 41
1892	32,506,175 73	.	(b) 24,924 00	.	9,867,250 23	32,481,251 67	15,779,108 32	14,669,258 88
1893	32,565,947 20	.	(b) 196,562 95	.	10,350,882 24	32,369,384 25	16,002,845 66	14,854,379 13
1894	33,990,160 58	.	(b) 85,609 37	.	10,814,895 89	33,904,500 21	16,440,003 11	15,791,679 08
1895	34,967,294 90	.	.	228,710 "	10,972,796 57	35,196,004 90	16,665,656 18	16,052,359 70

BIBLIOTHÈQUE (dépense) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE				Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.	est égale au revenu de l'octroi en 1859.		dépasse le revenu de l'octroi en 1859.		
	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.						
TOTAL.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
16,979,482 55	5,164,388 55	52,177 25	1,295,275 22	0.3800761	(a)	69	9	N. B. Pour les 51 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,538,145 80.
17,170,511 01	11,510,410 65	97,057 14	3,205,485 05	0.121372289		67	11	
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.19109101		65	15	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.5800761.
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 34	4,550,159 90	0.55173900		59	19	
17,757,424 49	11,409,511 95	256,296 81	4,591,097 66	0.51821032		58	20	(b) Réserve ordinaire, art. 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
18,027,925 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.65859606		55	25	
18,353,847 16	11,275,048 95	459,917 89	5,754,891 36	0.60423556	(c)	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 104 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 104 francs de la somme répartie en 1867.
18,594,018 92	11,250,210 00	554,501 79	6,160,748 78	0.73028086	(d)	46	32	
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701991		50	28	(d) Voir le renvoi (c).
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75369861		44	34	
20,211,067 78	9,785,906 80	2,086,402 55	7,147,650 58	0.77188762		41	37	(e) Réserve extraordinaire, article 15 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).
20,606,014 63	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83148623		37	42	
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89109585		33	46	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,501 50, lors de la répartition de 1873.
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,397 73	9,944,647 09	1.000098694		20	59	
22,164,652 25	8,664,256 54	4,329,604 17	10,100,778 04	0.93986592		22	57	(g) Réserve ordinaire art. 2 § 3 de la loi du 30 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
22,910,707 57	5,505,550 36	8,121,467 72	10,921,261 55	1.05056753		18	62	
23,563,872 10	5,505,550 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05481680		18	62	
24,300,459 21	3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105		15	65	
24,927,759 97	5,351,158 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.99611548		17	63	
25,638,385 27	5,351,158 01	8,557,559 85	11,067,710 17	0.98442289		17	63	
26,077,075 10	5,351,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344439		17	63	
26,675,564 85	5,365,518 66	8,677,060 76	12,097,014 50	0.95679781		18	62	
27,187,494 89	5,505,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189		13	68	
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98138419		12	69	
28,204,671 54	5,770,166 13	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95785588		14	67	
29,109,358 16	2,679,087 52	12,722,005 94	15,839,450 44	0.90608988		9	72	
29,427,446 95	5,429,425 63	11,354,472 95	15,150,571 58	0.93554757		13	68	
29,708,542 56	5,429,425 63	11,585,004 14	15,252,252 25	0.9054791		13	68	
30,055,507 60	5,415,244 98	11,555,209 99	15,458,013 65	0.95545589		12	69	
30,468,674 73	5,415,244 98	11,595,638 08	15,517,680 55	0.91909404		12	69	
30,932,887 08	5,869,996 71	10,948,406 81	15,574,857 88	0.89827549		14	67	
30,196,754 44	551,577 90	16,518,111 15	15,615,938 05	1.00746746		5	78	
30,448,567 20	551,577 90	16,297,568 05	15,652,505 72	1.08560681		5	78	
30,857,224 79	551,577 90	16,254,974 52	15,565,052 05	1.047706666		5	78	
32,257,682 19	551,577 90	16,755,165 90	16,598,016 41	1.0510609		5	78	
32,718,015 88	105,693 29	17,829,872 19	17,260,459 42	1.0789587		2	79	

(44)

ANNEXE E.

RELEVÉ

*présentant le montant, les bases et l'emploi des revenus du fonds communal,
ainsi que le montant, les bases et la répartition du fonds spécial.*

(Loi du 30 décembre 1896.)

1896 à 1900.

FONDS COMMUNAL.								
ANNÉE.	REVENU BRUT.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME répartie entre les communes.	MINIMUM de quote-part. — COTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	EXCÉDENT des recettes sur le minimum, — DIFFÉRENCE entre les col. 6 et 7.
		PRÉLÈVEMENT sur le revenu du fonds communal.	REVENUS au profit du fonds communal.	MONTANT au 31 décembre.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1896	35,407,555 71	•	473,559 34	11,368,100 33	35,881,115 05	35,196,004 90	6,241,829	685,110 15
1897	36,008,941 87	210,844 56	•	11,664,631 13	35,798,097 31	35,196,004 90	6,543,434	602,092 41
1898	36,574,598 88	•	179,203 45	11,875,024 14	36,753,302 33	35,196,004 90	6,429,716	1,557,797 43
1899	38,110,678 15	•	227,501 56	12,048,113 74	38,338,079 71	35,196,004 90	6,524,334	3,142,074 81
1900	38,311,469 25	•	149,798 15	12,321,108 81	38,461,267 40	35,196,004 90	6,617,244	3,265,262 50

MONTANT des sommes réparties entre les communes		FONDS SPÉCIAL.				Observations.
		SOMME répartie d'après la population de droit à raison d'un franc par habitant.	excédant de la population de fait sur celle de droit.	SUPPLÉMENT du chef de l'excédent de population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des sommes réparties du chef du fonds spécial (col. 12 et 14).	
à octroi.	sans octroi.					
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
18,125,816 75	17,755,498 30	6,069,321	172,508	172,508	6,241,829	
18,103,333 04	17,694,764 27	6,069,321	274,115	274,115	6,343,434	
18,583,837 28	18,369,965 05	6,069,321	360,395	360,395	6,429,716	
18,835,566 64	10,502,513 07	6,069,321	455,013	455,013	6,524,334	
18,884,881 68	19,576,385 72	6,069,321	547,923	547,923	6,617,244	